



Diagnostic régional PAC 21-27 Auvergne-Rhône-Alpes

Version 1

Septembre-Décembre 2019

Projet de diagnostic régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la PAC 2021-2027

Septembre-décembre 2019

Le diagnostic régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la PAC post-2020 a été construit autour des 9 objectifs spécifiques de la PAC mentionnés dans le projet de règlement relatif aux plans stratégiques PAC de juin 2018, ainsi qu'autour de l'objectif transversal de modernisation du secteur. Le sujet de la forêt-bois a fait l'objet d'un axe spécifique de travail au sein de l'objectif H.

Pour l'ensemble de ces objectifs, ont été produits un diagnostic, un tableau AFOM et une liste exhaustive des besoins. L'objectif transversal opérationnel de simplification et efficacité a fait l'objet également d'un diagnostic.

L'ensemble est issu :

- d'un travail technique régional associant les services de la Région (Direction de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement des territoires, du tourisme et des fonds européens), de la Draaf et de la Dreal,
- de 6 journées de concertation thématique et une consultation écrite sur l'objectif transversal modernisation du secteur, qui ont rassemblé près de 320 personnes représentant les acteurs du secteur, soit 185 organismes de type : organismes représentant de la profession agricole, agro-alimentaire et du secteur forêt-bois, chambres, instituts techniques agricoles, interprofessions, organismes publiques / agences compétents, cofinanceurs, conseils départementaux, associations de développement ou d'expertises, observatoires, GAL, Parcs naturels, banques, centres de gestion, instituts de recherche / d'études.

Les journées de concertation thématique ont été structurées pour tirer collectivement les enseignements de la programmation actuelle, puis se projeter sur la prochaine programmation. Elles ont ainsi globalement suivi le déroulé suivant :

- Partage des informations clés sur la PAC 21-27 (état d'avancée du cadre européen, organisation et calendrier national, organisation et calendrier régional) ;
- Présentation des résultats de l'évaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 2014-2020 (par les bureaux d'études Epices et Tercia) ;
- Travail en sous-groupes pour enrichir les recommandations de l'évaluation ;
- Présentation du projet de diagnostic et d'AFOM régional PAC 21-27, et enrichissement collectif ;
- World café (sous-groupes tournants) pour formaliser les besoins régionaux PAC 21-27 ;
- Séquence d'identification des besoins les plus prioritaires (gommettes posées par chaque participants).



Une première version régionale des documents diagnostic, AFOM, Besoins par objectif a été produite par un groupe de travail technique inter-services, inter-directions, associant également la Draaf et la Dreal, en partant des documents nationaux produits par le Ministère de l'Agriculture. Ils ont ensuite été amendés pour tenir compte des apports des ateliers. Certains diagnostic (OS C, I, objectif transversal modernisation) aboutissent à une reprise du rédactionnel national, légèrement complété / amendé, car les constats nationaux n'appelaient pas forcément beaucoup de compléments régionaux.

Globalement, c'est un travail complet, documenté, partagé et discuté qui a pu être mené pour formaliser le diagnostic régional pour la PAC post-2020, socle solide sur lequel la construction des interventions régionales FEADER 21-27 pourra s'appuyer.

DIAGNOSTIC

Objectif spécifique A

Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience sur le territoire de l'UE pour améliorer la sécurité alimentaire

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés régionaux

- **Le revenu d'entreprise agricole** moyen est **deux fois moins important** sur la région Auvergne Rhône Alpes (AuRA) qu'en France (En 2015, en AuRA, 12 349 €/UTA non salarié vs 29 100 €/UTA non salarié en France en 2017), ce revenu national se situant à 5^{ème} place au niveau européen, derrière les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Danemark et représentant 70% de la moyenne des salaires constatés dans l'ensemble des secteurs économiques en France (Indicateur de contexte C.26). Ce marqueur du revenu régional augmente cependant légèrement depuis 2013. Le revenu des facteurs agricoles par UTA est lui aussi orienté à la hausse depuis 2013, avec une stabilisation en 2015/2016 en Rhône-Alpes et une baisse en Auvergne, évolution qui suit la tendance nationale, avec un revenu inférieur en AuRA (figure 1).¹
- L'indicateur retenu pour l'analyse du « revenu agricole » en région AuRA **est le résultat courant avant impôts par unité de travail agricole non salarié** (RCAI/UTANS), donnée issue du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). En AuRA, toutes orientations confondues, le RCAI/UTANS moyen s'élève à 22 000 €/UTANS en 2017² après avoir été de 20 800 € en moyenne sur la période 2011-2015. Ce revenu place la région à l'avant dernier rang des régions de la métropole, devant l'Occitanie. Ce revenu est donc assez en retrait par rapport à celui France entière qui s'établit à 27 400 € (figures 2 et 3). Cet écart est vérifié pour l'ensemble des orientations (figure 2), même s'il est assez variable : de -5% pour la viticulture à -58% pour les porcins.
- En lien avec la grande diversité des filières présentes en AuRA, cette évolution du revenu est **très variable selon les années**, d'une part, et **entre systèmes de productions**, d'autre part.
- En 2017, la moyenne par production représentait par exemple moins de 17 500 €/UTANS pour les bovins viande, les ovins/caprins et les céréales/oléagineux/protéagineux, mais plus de 37 000 €/UTANS pour la viticulture. Il convient également de noter que les écarts de revenus au sein d'une même filière sont nettement plus marqués au sein des filières végétales (Grandes cultures, Maraîchage, Viticulture, Arboriculture) qu'au sein des filières animales (figure 4). On peut souligner depuis 2013 une augmentation des écarts de revenu entre les 25% d'exploitations les plus performantes sur ce critère et les 25% les moins performantes³.
- Les revenus agricoles sont en moyenne plus élevés dans les exploitations dont le potentiel de production (ou Production Brute Standard, qui reflète la taille des exploitations en surface ou en nombre d'animaux) est plus important. En revanche, si l'on rapporte le RCAI/UTANS à la surface agricole utile de l'exploitation, le revenu par hectare est plus faible pour les classes comprenant des exploitations de taille élevée pour l'ensemble des orientations (Indicateur de contexte C.26 nouveau) (figure 5).
- **Les agriculteurs sont exposés aux risques de marché** (baisse des prix des productions et/ou hausse des prix des intrants) **et de production** (rendements en quantité et qualité). Le démantèlement des outils de régulation des marchés agricoles et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques et sanitaires ont accru la volatilité de leur revenu. Toutes exploitations confondues, **les revenus ont stagné au début des années 2000, mais connaissent une forte volatilité depuis 2005** (figures 6 et 7), volatilité qui s'est accrue notamment pour les grandes cultures et produits laitiers. La dispersion des résultats toutes orientations confondues est fluctuante selon les années. Elle a tendance à s'amplifier depuis 10 ans. Elle est particulièrement forte les années favorables (2007, 2011, 2012) ; elle se contracte lorsque le contexte économique se dégrade (2008, 2009). Cette dispersion résulte plus d'une propension à l'augmentation des hauts revenus qu'à une chute des revenus les plus faibles³.
- **Cinq déterminants majeurs d'évolution du revenu agricole** peuvent être mis en évidence : les prix des produits agricoles, les subventions agricoles attribuées aux exploitants, la résilience des exploitations, les charges des exploitations et la productivité des facteurs de production (cf. également OS B).

- Les **prix agricoles**, premiers constituants des produits de l'exploitation et de son évolution, **sont soumis à des aléas et une forte volatilité, qui a augmenté depuis 2005** (figure 8). L'évaluation à mi-parcours du programme national de gestion des risques⁴ (PNGRAT) montre que, pour les grandes cultures, la volatilité des prix devient plus importante que la variabilité des rendements. Individuellement par exploitation, les prix peuvent varier en fonction de la stratégie de commercialisation et de la qualité des produits vendus ou des démarches de segmentation qui permettent de mieux valoriser les produits.
- Les **subventions agricoles** soutiennent fortement le revenu agricole. En 2017, en AuRA, 95 % des exploitations perçoivent des subventions d'exploitation, 34 060 € en moyenne, soit 24 360 € par Utans. Les subventions d'exploitation représentent en moyenne 25% des produits courants, 120% du RCAI. Sans subvention, les deux tiers des exploitations auraient eu un RCAI négatif en 2015, contre 10% après prise en compte des subventions. Les orientations d'élevage sont particulièrement dépendantes des aides : 90% des exploitations de bovins viande et 85% des bovins mixte auraient eu des résultats négatifs en l'absence de subventions. Les élevages de bovins mixte sont les plus aidés, suivis par les ovins. Les exploitations d'élevage de la région sont également plus subventionnées que leurs homologues de France métropolitaine. L'élevage, plutôt localisé en zone de montagne ou défavorisée, bénéficie à ce titre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) dans le cadre du deuxième pilier de la PAC. Ce n'est pas le cas des exploitations de productions végétales, situées majoritairement en zone de plaine qui émargent au premier pilier de la PAC avec des droits à paiement de base plus faibles que la moyenne nationale³ (figures 9 et 10). Il convient enfin de souligner que la part du second pilier est particulièrement importante dans les départements suivants : Savoie, Haute-Savoie, Cantal, Ardèche, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)¹.
- **Le niveau des subventions et leur part dans le revenu sont également variables selon la taille physique des exploitations.** Ainsi, à l'échelle France entière, les paiements directs (aides découplées et couplées) représentent moins de 5 % des revenus des exploitations de moins de 20 hectares, entre 10 et 15 % des revenus pour les exploitations entre 20 et 30 hectares, 25 % des revenus des exploitations de 30 à 50 hectares. Pour les exploitations de 50 à 200 hectares (soit le tiers des exploitations agricoles françaises), le revenu est constitué d'environ 40 % de paiements directs (figure 11). Ce constat résulte au moins en partie du fait que la taille moyenne des exploitations, de même que le niveau des subventions, sont variables selon les secteurs. Par exemple, les exploitations maraîchères, arboricoles et viticoles sont celles qui ont les plus petites surfaces en moyenne et également celles qui ont les niveaux d'aides directes les plus faibles (Indicateur de contexte C.26 nouveau).
- **Les charges des exploitations** ont un impact conséquent sur la marge tirée de la production et donc sur le revenu agricole. En AuRA, en 2017, les charges d'exploitation représentent en moyenne 141 000 € par exploitation, à comparer avec la production de l'exercice par exploitation qui s'élève à 137 700 €. Elles étaient inférieures de 25% à la moyenne nationale (189 000 €), même si une **grande disparité** existe entre les différentes orientations productives (figure 12). Les charges des exploitations d'AuRA ont une répartition selon les différents postes qui est très similaire à celle constatée France entière. Ce sont essentiellement les charges d'approvisionnement qui expliquent l'écart global de charges d'exploitation³. Elles s'élèvent à 46 000 € en AuRA en 2017 alors qu'elles atteignent 70 000 € pour la France métropolitaine. En termes d'évolution, on constate une amorce de baisse des charges d'approvisionnement et d'achat d'aliments concentrés à partir de 2013 (figure 13).
- L'écart de revenu du niveau régional avec le niveau national s'explique également par une valeur de la production par UTA (**productivité du travail**) inférieure à la moyenne nationale, dans de nombreux systèmes de production, à l'exception de l'arboriculture, des bovins viandes et des ovins (figure 14).
- Enfin, les agriculteurs ont la possibilité de **diversifier leurs revenus**, en adjoignant de nouvelles activités à celles jusqu'alors exercées par l'exploitation. Il peut s'agir d'activités qui s'inscrivent **dans le prolongement de la production agricole** (transformation des produits agricoles, vente en circuits courts (23% des exploitations régionales)⁵), de réalisation de **travail à façon** (prestations de services pour d'autres exploitations agricoles, des collectivités, des entreprises, des particuliers), d'**agritourisme** (hébergement, restauration, activités de loisir), ou encore de **production d'énergie**⁶. Au niveau national, en 2010, environ 12% des exploitations agricoles développaient une ou plusieurs activités para-agricoles pour compléter leurs revenus. La transformation des produits agricoles est la principale activité de diversification pratiquée par les agriculteurs (37 % des exploitations diversifiées) et est dans 80% des cas associée à la vente en circuits courts. La diversification est assurée en large partie par les actifs familiaux et les agriculteurs qui pratiquent une telle activité sont d'une manière générale plus jeunes, davantage formés et produisent plus souvent que la moyenne des exploitations des produits

sous signe de qualité ou en agriculture biologique. La moitié des petites exploitations diversifiées doublent au moins leur chiffre d'affaires grâce à cette activité de diversification⁷.

2. Tendances futures

- **Les exploitations agricoles continuent à se concentrer**, à être de moins en moins nombreuses (-2,6% par an depuis 2010), de plus en plus grandes (la SAU moyenne des exploitations d'AuRA reste cependant en retrait (47 ha en 2016) par rapport au niveau national (56 ha), et gérées par de moins en moins d'actifs notamment dans le secteur de l'élevage (-1,1% par an depuis 2010). Cette évolution est plus accentuée qu'à l'échelle France entière.
- L'exposition des agriculteurs aux risques va se renforcer avec le **changement climatique** : hausse des événements météorologiques extrêmes, risques sanitaires liés aux maladies animales ou aux pathogènes des végétaux...
- Les **tensions commerciales et géopolitiques** actuelles sur la scène internationale ainsi que l'ouverture grandissante du marché européen liée aux conclusions d'accords commerciaux bilatéraux avec des pays tiers parfois grands producteurs agricoles amplifient la volatilité intrinsèque des marchés notamment sur les marchés de la viande et des grandes cultures.
- L'évolution future des **charges des exploitations** et de la **productivité totale des facteurs** sera déterminante pour la baisse des coûts de production unitaire et donc l'amélioration des revenus **d'autant que celles-ci risquent de s'amplifier avec la récurrence des aléas climatiques**.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Le **montant des aides a évolué différemment selon les secteurs en 10 ans** : celui des grandes cultures a diminué de plus de 25 %, celui des bovins viande et des ovins/caprins a augmenté fortement, tandis que les aides ont stagné pour la viticulture, le maraîchage et les granivores. Ainsi, si les exploitations de grandes cultures étaient les plus bénéficiaires des aides en 2007, ce n'est plus le cas en 2017, au profit des exploitations d'élevages herbivores (bovins lait, bovins viande, bovins mixte, ovins/caprins)⁸(figure 15).
- **Sans les subventions, 50 % des exploitants français auraient un RCAI négatif. En AuRA, ce taux atteint 66% avec près de 90% des éleveurs de bovins viandes concernés** (cf. plus haut).
- Ainsi, **les aides publiques permettent de stabiliser les revenus et de réduire les disparités observées**. Cependant, ce soutien implique une dépendance du revenu aux subventions d'exploitations importante pour certaines.
- Les **aides découplées** du premier pilier représentaient en 2017 584,26 M€ en AuRA.
- Les **paiements couplés** (qui représentent en AuRA plus de 160 M€ par an) visent à apporter un soutien à des filières en difficulté pour maintenir leurs productions. Ils ont un impact réel sur le revenu des filières qui en perçoivent le plus (en 2017 ils ont par exemple représenté 56% du RCAI des exploitations bovins viande et 41% du RCAI des exploitations ovines), le maintien d'un niveau de production, l'équilibre entre les filières et le maintien d'une production sur l'ensemble du territoire⁹.
- **L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)**, aide spécifique pour les zones défavorisées, représente 62 % du **FEADER** sur la programmation 14-20¹⁰. Les évaluations montrent son efficacité sur le maintien des revenus et des exploitations dans ces territoires¹¹. L'analyse des effets de l'ICHN menée lors de l'évaluation finale des PDR AuRA estime l'effet de l'ICHN sur le revenu à environ 3% à $\pm 0,55$ près, à savoir, qu'une hausse de 1% du montant moyen d'ICHN se ressent par une hausse de 3% de la variation moyenne des assiettes de cotisation MSA - utilisées comme proxy des résultats des exploitations agricoles¹.
- Les **aides aux investissements individuels soutenues par le FEADER** - notamment les dispositifs de soutien aux exploitations d'élevage - semblent avoir un effet légèrement positif sur le revenu des bénéficiaires de la programmation 2014-2020 (figure 16). Cet effet positif, difficile à objectiver fin 2018, est **plus net pour le dispositif d'aide à la transformation fermière**¹. Sur les facteurs explicatifs, l'évaluation met en évidence que :

- l'effet des aides sur le chiffre d'affaires des entreprises agricoles est assez net, les bénéficiaires s'inscrivant généralement dans une dynamique de développement. Mais l'effet sur la productivité du travail est plus limité, car la main d'œuvre augmente généralement en parallèle de ce développement du chiffre d'affaires ;
- l'effet des aides sur l'autonomie et la diminution des coûts de production est assez limité, il est en revanche plus important pour les aides à l'investissement collectif ;
- l'effet des aides sur la diversification est faible, hormis le dispositif de soutien à la transformation fermière.
- Enfin, compte tenu de l'importance des subventions dans le revenu souligné plus haut et de celle du 2nd pilier dans les subventions en AuRA, il serait logique que les aides accordées à travers les MAEC, et/ou au soutien de l'AB, contribuent également à l'amélioration du revenu des entreprises agricoles. Mais cet effet n'a pas été mesuré lors de l'évaluation finale des PDR AuRA¹.
- Parmi **les outils de gestion des risques** cofinancés par le FEADER, la France a opté pour un soutien à un fonds de mutualisation des risques sanitaire et environnemental (FMSE), seul fonds de mutualisation agréé par les autorités, et pour l'aide à l'assurance récolte. Le bilan des dernières campagnes montre une reprise de la progression des surfaces bénéficiant de l'assurance multirisques climatiques subventionnée qui atteint 30% des surfaces agricoles hors prairie¹² (4,8 millions d'ha en 2018), avec une augmentation significative dans le secteur de la viticulture qui est désormais le secteur le mieux couvert par l'assurance multirisques climatiques. A cela s'ajoutent des offres d'assurance complémentaires non subventionnées (à l'exception de certains programmes opérationnels fruits et légumes), notamment l'assurance grêle qui couvre environ 5,2 Mha. Pour autant, le niveau de couverture reste insuffisant, et surtout, il est extrêmement variable selon les productions agricoles : de l'ordre de 30% en grandes cultures et en viticulture (les événements climatiques de ces dernières années ayant encouragé les souscriptions), il a progressé à 25% en légumes industriels mais demeure en revanche faible en arboriculture (2,4%) en raison d'une offre peu adaptée, ainsi qu'en prairies (0,9%) pour lesquelles l'offre est encore récente et nécessite un effort de communication. L'évaluation *in itinere* du programme national de gestion des risques et assistance technique (PNGRAT) montre que le fait d'être assuré constitue une source de sérénité face aux aléas climatiques, même s'il ne se traduit pas nécessairement par une amélioration des résultats économiques dans un contexte marqué par une variabilité importante des prix.
- Le transfert de l'assurance contre les risques climatiques vers le second pilier de la PAC a facilité la gestion budgétaire (devenue pluriannuelle) du dispositif permettant notamment de garantir les taux de subvention maximum de 65 et 45 % en début de campagne, et ce depuis le début de la programmation.
- Ces outils sont complétés par des outils au niveau européen pour couvrir les risques systémiques (risques de marché, épizootie) auxquels sont confrontés les agriculteurs.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- Les exploitations agricoles sont confrontées à **différentes catégories de risques contribuant à l'instabilité des revenus** : risques climatiques, environnementaux, sanitaires, de prix (des intrants et des produits), financiers (taux d'intérêt et de change), ces derniers étant parfois liés à des changements de réglementation, institutionnels ou à certaines décisions politiques défavorables, ou encore humains (maladie, décès).
- La **longue période de baisse structurelle des prix internationaux des commodités agricoles s'est achevée** au milieu des années 2000 et a été suivie par une succession de pics tarifaires entre 2007 et 2012. Depuis, les prix agricoles mondiaux ont reflué, tout en restant supérieurs à la période antérieure. Parallèlement, leur volatilité s'est accrue entre 2007 et 2015 (comparée à 1990-2006)^{13xiii}.
- **Les compétences organisationnelles et managériales, et plus généralement « le capital humain »**, sont essentiels dans la structuration du revenu, notamment la capacité des exploitants à optimiser le système de production, à développer sa résilience systémique, et à gérer les aléas.
- Les **dispositifs réglementaires** (ex. normes), **fiscaux et sociaux** (un tiers des concours publics à l'agriculture en 2017), sont structurants pour le revenu des agriculteurs à court terme comme sur le temps long. Parmi ceux-ci, la déduction pour aléas (DPA), qui n'attirait que peu d'exploitants (11 400 exploitants en 2014), en raison de ses plafonds et de ses contraintes, est remplacée en 2019



par la dotation pour épargne de précaution (DEP), qui vise à corriger les défauts de l'ancien dispositif pour inciter les exploitants à épargner davantage dans des moments de conjoncture favorable et ainsi se prémunir des risques de faible ampleur.

- **L'innovation technologique et organisationnelle est un facteur clé** pour améliorer les revenus *via* la productivité, la valeur ajoutée, la résilience et la durabilité des systèmes.
- Le développement d'**instruments complémentaires de gestion du risque** (*forward contracts, futures, commercialisation collective*) et les investissements dans des dispositifs ou des pratiques de prévention et d'atténuation sont aussi des leviers essentiels pour une résilience renforcée des exploitations et des revenus.

Figures fiche diagnostic OS A AURA

Figure 1 : Evolution du revenu d'entreprise agricole et du revenu des facteurs agricoles par UTA

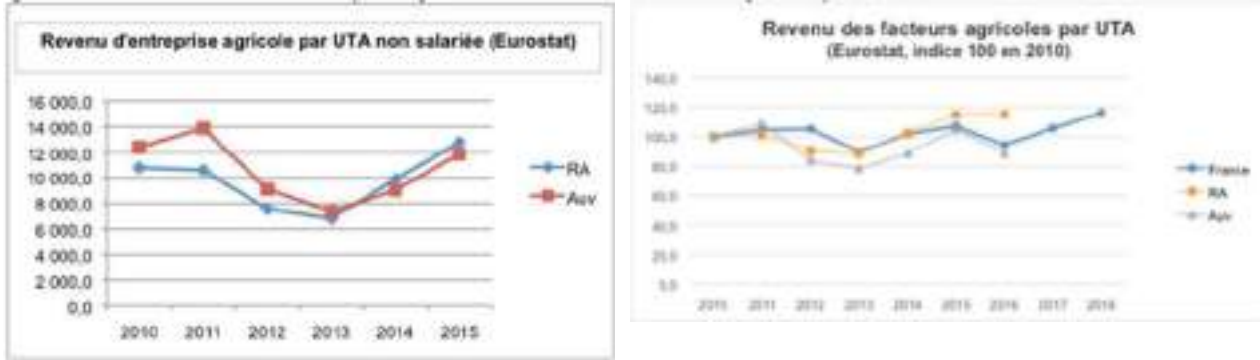


Figure 2 : Evolution du RCAI en région AuRA entre 2002 et 2015, comparée au national (Champ : exploitations « moyennes et grandes »).

Données RICA 2017		Ensemble des OTEX	Céréales, oléagineux, protéagineux (COP)	Viticulture	Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixtes	Ovins et caprins	Porcins	Volailles	Polyculture, polyélevage
RCAI/UTANS	France entière	27,37	19,25	39,62	32,87	26,94	17,74	23,67	20,68	49,54	34,92	21,58
	Auvergne-Rhône-Alpes	22	17,48	37,34	25,17	21,86	16,12	21,69	17,3	20,61	25,51	19,75
	Ecart AURA/France entière	-19,62 %	-9,19 %	-5,75 %	-23,43 %	-18,86 %	-9,13 %	-8,37 %	-16,34 %	-58,40 %	-26,95 %	-8,40 %

Figure 3 : RCAI/UTANS 2017 France entière et Auvergne-Rhône-Alpes par OTEX (Données RICA)

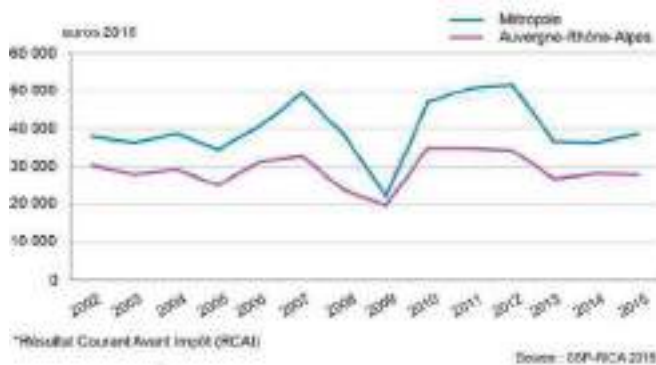


Figure 4 : indicateurs de dispersion du RCAI/UTANS par orientation productive pour la région AuRA, en euros, moyenne 2011-2015

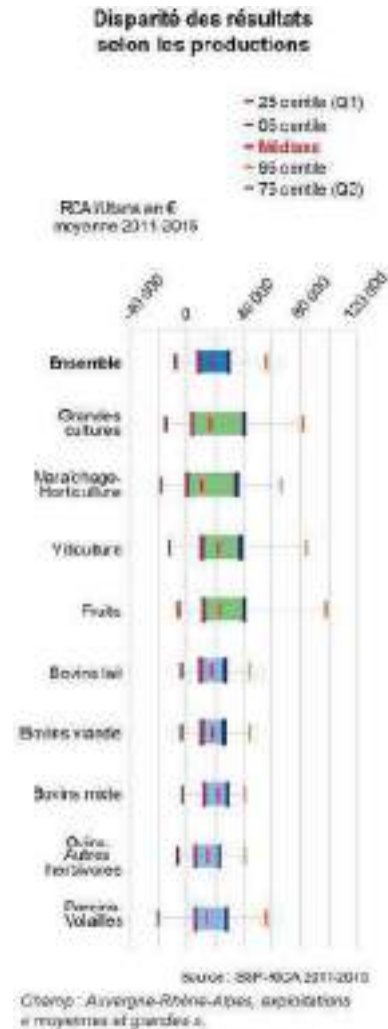


Figure 5 : RCAI par actif non salarié et par hectare selon l'orientation et la taille de l'exploitation, en 2017, en euros (France)

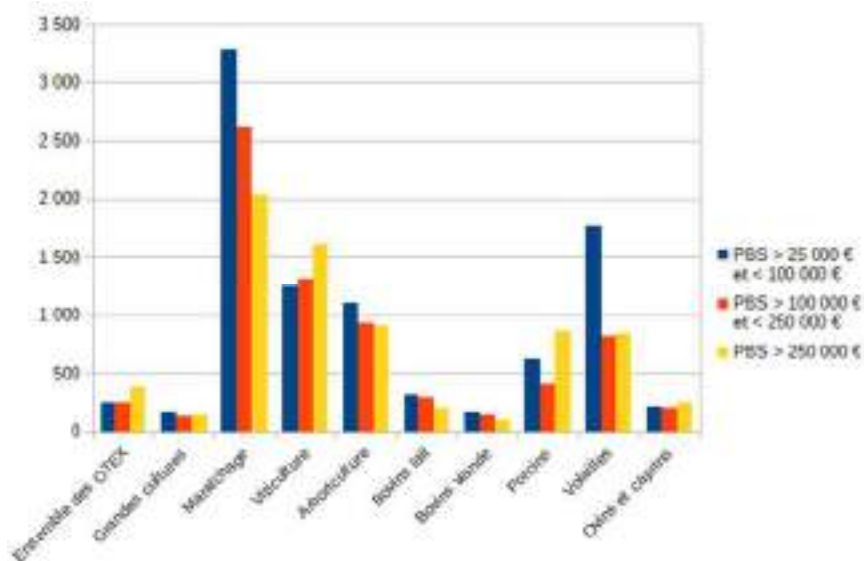


Figure 6 : RCAI par actif non salarié par orientation entre 1989 et 2017, filières végétales, en milliers d'euros (France)

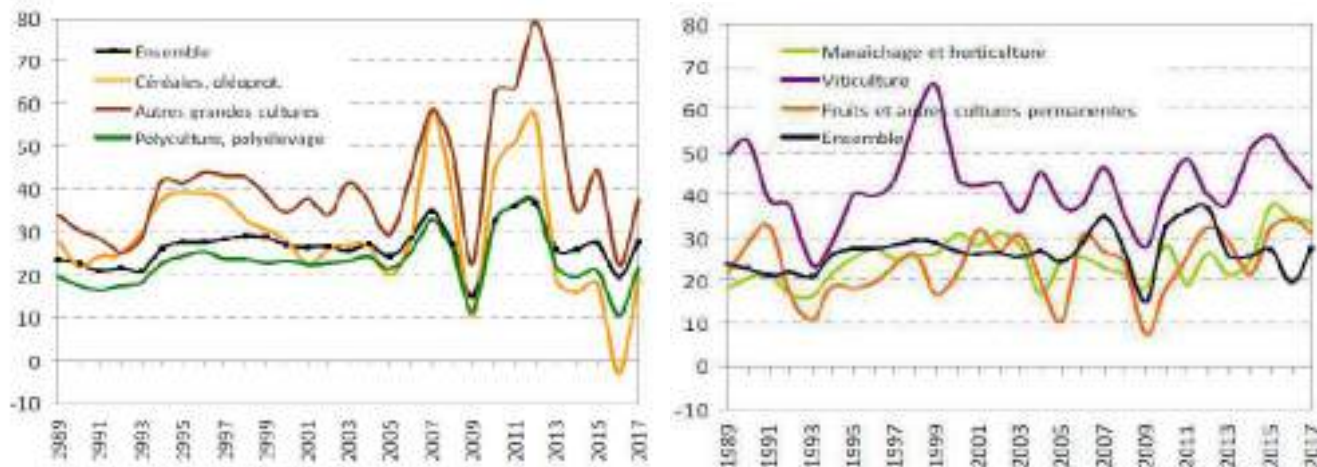


Figure 7 : RCAI par actif non salarié par orientation entre 1989 et 2017, filières animales, en milliers d'euros (France)

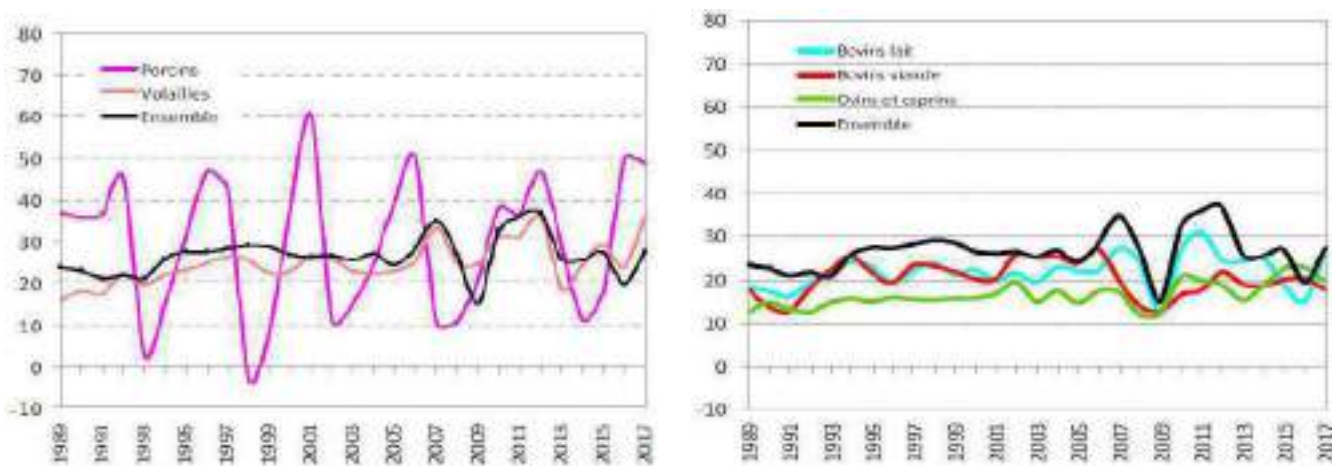




Figure 8 : évolution des prix agricoles à la production (indice 100 en 2000) (France)

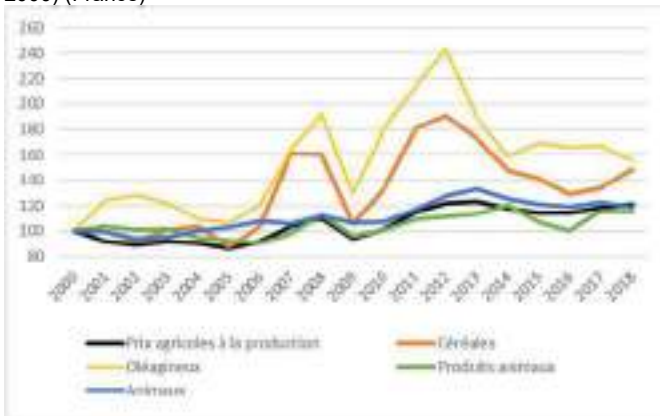


Figure 9 : montant moyen des subventions d'exploitation par OTEX en 2017 (France)

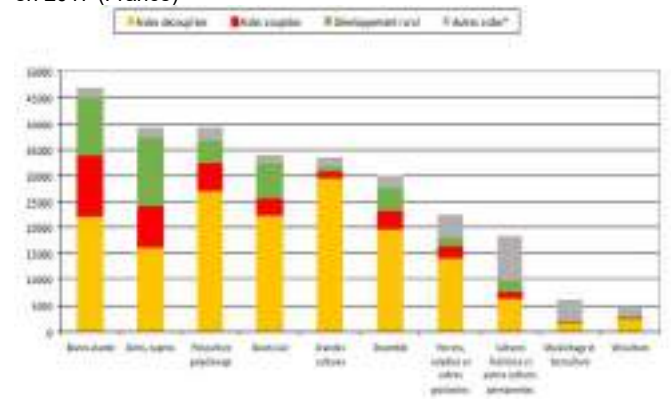


Figure 10 : Subventions d'exploitations par UTANS perçues en 2017 France entière et Auvergne-Rhône-Alpes et part dans le RCAI (Données RICA 2017) (en milliers €)

Données RICA 2017		Ensemble des OTEX	Céréales, oléagineux, protéagineux (COP)	Viticulture	Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixtes	Ovins et caprins	Porcins	Volailles	Polyculture, polyélevage
Subventions d'expl./UTANS	France entière	21,76	27,41	3,62	12,93	21,48	36,87	29,60	33,57	12,40	13,98	26,32
	Auvergne-Rhône-Alpes	24,33	24,61	4,28	9,47	26,07	38,39	34,76	33,25	18,82	11,64	24,76
% Subventions dans RCAI	France entière	79,52 %	142,38 %	9,13 %	39,34 %	79,71 %	207,82 %	125,04 %	162,32 %	25,02 %	40,05 %	122,10 %
	Auvergne-Rhône-Alpes	110,58 %	140,79 %	11,47 %	37,60 %	119,24 %	238,16 %	160,24 %	192,20 %	91,29 %	45,65 %	125,35 %

Figure 11 : montant des paiements directs et leur part dans le revenu, selon la taille physique des exploitations

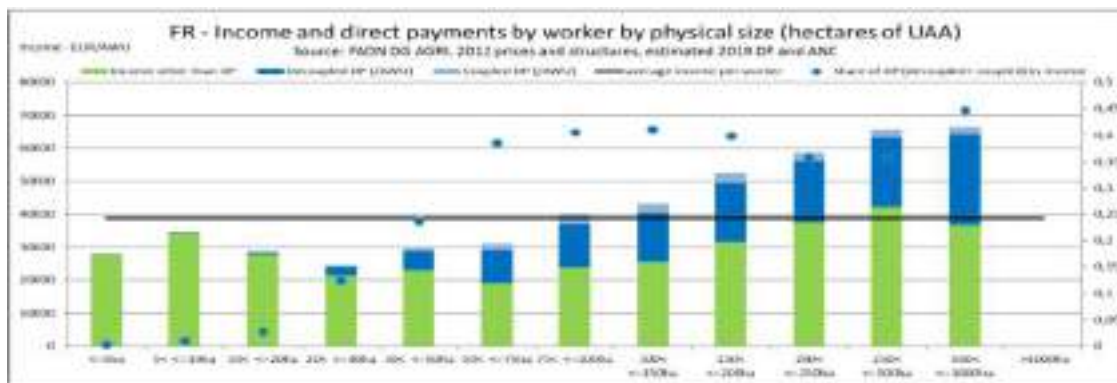


Figure 12 : Charges d'exploitation (k€) 2017 France entière et Auvergne-Rhône-Alpes par OTEX (Données RICA)

Données RICA 2017		Ensemble des OTEX	Céréales, oléagineux, protéagineux (COP)	Viticulture	Arboriculture fruitière et autres cultures permanentes	Bovins lait	Bovins viande	Bovins mixtes	Ovins et caprins	Porcins	Volailles	Polyculture, polyélevage
Charges d'exploitation (k€)	France entière	188,93	147,58	183,03	210,87	183,9	107,27	189,94	102,67	524,42	271,93	204,76
	Auvergne-Rhône-Alpes	141,22	135,83	138,33	149,85	144,43	101,3	147,15	86,95	287,26	129,55	167,16

Figure 13 : Evolution des différentes charges dans les exploitations d'AuRA 2002-2015

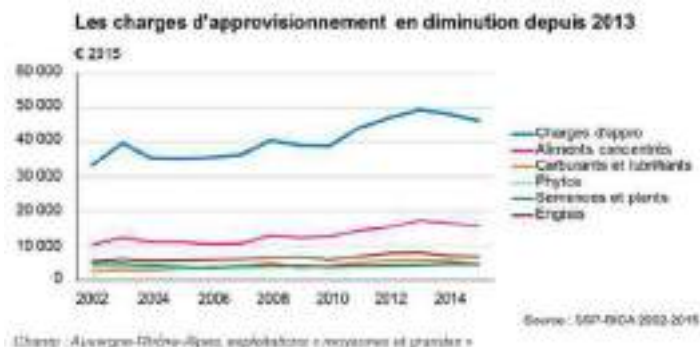


Figure 14 : Production par UTA par filière en AuRA et en France
 Une production par UTA inférieure à celle de la métropole

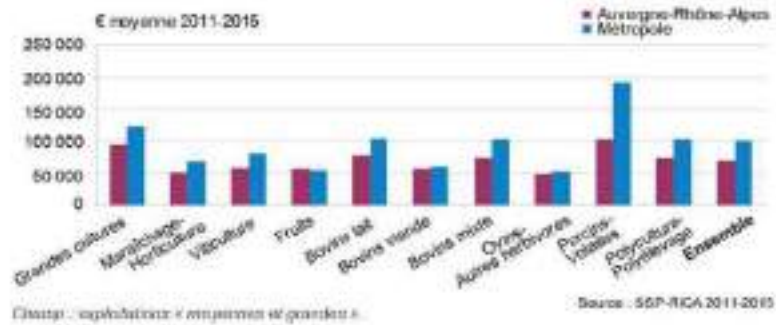
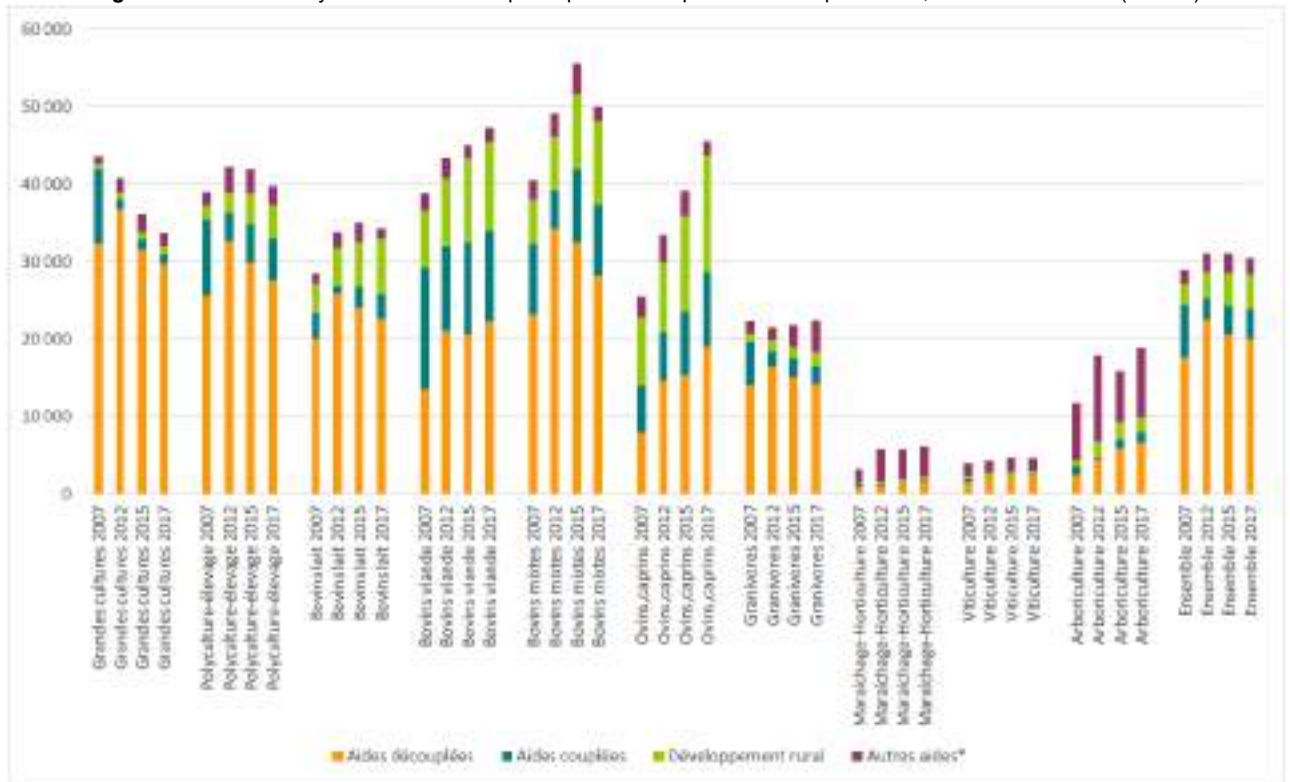
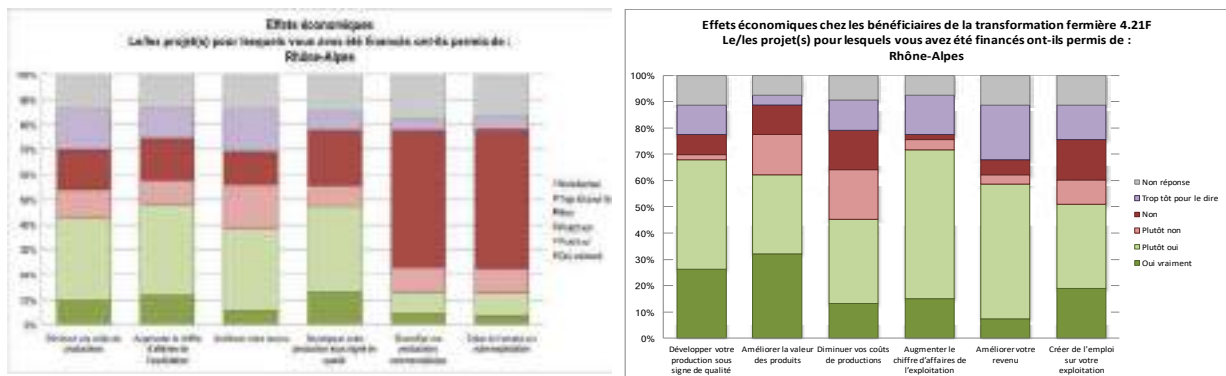


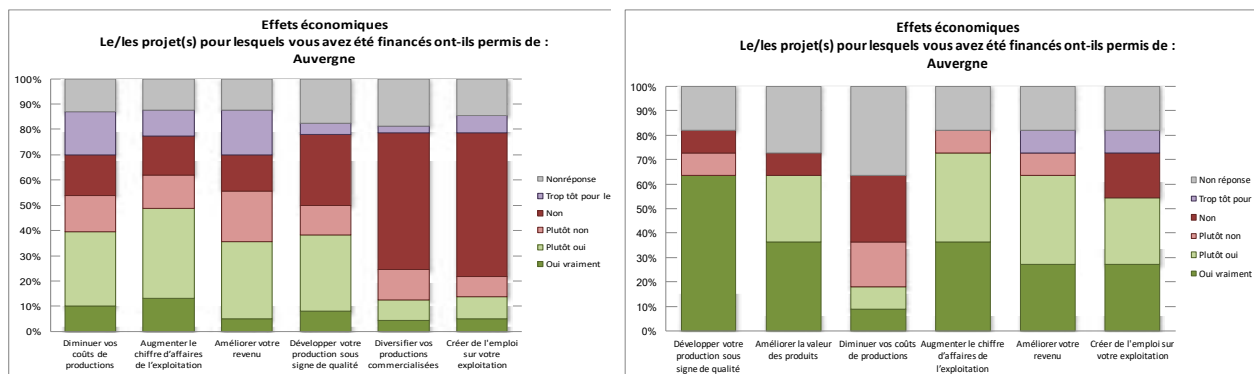
Figure 15 : montant moyen de subventions par exploitation et par orientation productive, entre 2007 et 2017 (France)



*aides de crise, indemnités au titre des calamités agricoles, aides à l'assurance récolte, autres aides publiques nationales

Figure 16 : Enquêtes auprès des bénéficiaires des aides aux investissements agricoles / investissements individuels de transformation « à la ferme » allouées dans le cadre des PDR AuRA 14-18 (Evaluation finale des PDR AuRA 14-20)





Source : Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 2014-2020, EPICES/Tercia, juillet 2019

Bibliographie et sources :

Agreste Auvergne-Rhône-Alpes – Analyses n°13 – juin 2019
 Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Références Mémento de la statistique agricole Edition 2019

- 1 Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 14-20, Epices/Tercia, juillet 2019
- 2 Issu des chiffres du RICA, SSP, MAA
- 3 Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Références n°9 – Avril 2018
- 4 Evaluation du Programme national de gestion des risques et d'assistance technique et en particulier de l'assurance technique, rapport d'évaluation, DecidRisk, juin 2019
- 5 Agreste, janv 2016, http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PANORAMA_versionJuin2016-adobePdf_cle8cb599.pdf
- 6 Gafsi M., 2017, Les stratégies de diversification des exploitations agricoles. Enseignements théoriques et empiriques, *Économie rurale* [En ligne], 360 | juillet-août 2017
- 7 Agreste Primeur, Diversification des activités, Numéro 302, juin 2013.
- 8 Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, 18 décembre 2018, Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2017, SSP, MAA, données du RICA
- 9 Agrosynergie GEIE, 2016, Evaluation of Article 68 measures, financé par la Commission européenne.
- 10 RAMO Auvergne et Rhône-Alpes 2019
- 11 Epices, ADE, 2017, Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Programmation FEADER 2007/2013, rapport pour le MAA, cofinancé par le FEADER, Paris.
- 12 Bardaji I., Garrido A. (coord.), 2016, State of play of risk management tools implemented by member states during the periode 2014-2020 : national and european frameworks, study for the European Parliament's Committee on Agriculture and Rural Development.
- 13 OCDE, 2016, *Evolving Agricultural Policies and Markets: Implications for Multilateral Trade Reform*, OECD Publishing, Paris.

Grille AFOM de l'OS-A

Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience sur le territoire de l'UE pour améliorer la sécurité alimentaire

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les charges courantes d'exploitation, et notamment les charges d'approvisionnement sont inférieures à la moyenne nationale. 2. Le secteur agricole a pris conscience de la nécessité de protéger son activité face à une fréquence accrue des aléas climatiques, sanitaires et de marché qu'il s'agisse de développer la résilience de l'exploitation et son autonomie, ou de recourir à des instruments de prévention et de gestion des risques. 3. La diversification des activités agricoles (productive et non-productive : énergie, tourisme...) contribue à renforcer la résilience des exploitations, même si le soutien accordé à la production d'énergie reste inférieur à ce qui est pratiqué dans d'autres pays. 4. Le secteur de la transformation reste performant et diversifié avec une forte présence territoriale et un secteur coopératif fort. 5. La région possède de nombreux SIQO et une forte présence de la vente en circuits courts / transformation à la ferme, qui ont un effet positif sur le revenu des exploitations. 6. Le mouvement engagé pour la transition agro-écologique permet d'accompagner la réduction des intrants et donc des charges d'exploitation : alimentation, produits phytosanitaires, énergie... 7. Le développement de projets d'investissements collectifs (CUMA...) tend à réduire les charges des exploitations. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le revenu d'entreprise agricole moyen représente 70% de la moyenne des salaires constatés dans l'ensemble des secteurs économiques en France. Il a évolué moins rapidement qu'ailleurs et qu'en moyenne dans l'Union européenne, et il est deux fois plus faible en AuRA qu'ailleurs en France. 2. Le revenu des facteurs agricoles en AuRA est bien inférieur à la valeur nationale (44% de moins) et il a légèrement diminué ces dernières années. Ce revenu est nettement plus bas sur le territoire auvergnat que sur le territoire rhônalpin (-25%). 3. Il existe de fortes disparités de revenu agricole selon les orientations des exploitations et selon les territoires (zone de montagne avec charges d'exploitation plus élevées ; forte disparité au sein des productions végétales). 4. La dispersion des résultats des exploitations a tendance à s'amplifier depuis 10 ans, et elle résulte plus d'une propension à l'augmentation des hauts revenus qu'à une chute des revenus les plus faibles. 5. S'agissant de la recrudescence des aléas, les outils de prévention et de gestion des risques climatiques sont insuffisamment développés. Par ailleurs, les agriculteurs intègrent encore insuffisamment la gestion des risques dans leur stratégie d'entreprise, ainsi que les démarches visant à améliorer la résilience. Enfin, le risque de marché est globalement insuffisamment couvert. 6. Les charges d'exploitation augmentent, notamment le coût de l'investissement matériel qui n'est pas toujours adapté à la taille et aux besoins des exploitations. Les systèmes de production restent très dépendants du coût des intrants, notamment de celui des commodités très volatiles (alimentation du bétail, pétrole, engrais...). 7. La création de valeur est insuffisante dans des zones à forts coûts de production (exemple : élevage viande).
Externe	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les aides de la PAC contribuent fortement aux revenus agricoles (les deux tiers des exploitations auraient un résultat négatif sans aides, et c'est le cas de 85-90% des élevages bovins). 2. L'ICHN et les aides couplées pour les territoires et les secteurs en difficultés ont montré leur efficacité sur le maintien des revenus des exploitations, d'un niveau de production et d'une production sur 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs sont exposés à des risques de marché et de production en augmentation en raison de l'accroissement de la volatilité des prix, du changement climatique, et de l'accroissement des échanges commerciaux. 2. La disparition progressive des outils de gestion de marché au niveau européen expose plus fortement les secteurs à la volatilité des marchés. 3. L'agriculture étant encore très dépendante de certaines commodités, la hausse

	<p>l'ensemble du territoire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Les dispositifs réglementaires, fiscaux et sociaux sont structurants pour le revenu des agriculteurs. 4. La France a développé des outils de gestion des risques : régime des calamités agricoles pour aléa climatique et l'assurance récolte. Par ailleurs, de nouveaux outils tels que la dotation pour épargne de précaution sont mis en œuvre, et des expérimentations sur des outils innovants sont menées par le secteur privé (par exemple développement de contrats d'assurance aux modalités innovantes). 5. La contractualisation et les démarches tripartites se développent, pouvant contribuer à limiter certains risques économiques. 6. L'innovation technologique et organisationnelle et l'investissement dans le capital humain apportent des solutions aux agriculteurs pouvant impacter les revenus positivement. 7. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la problématique des revenus des agriculteurs. La relation au consommateur et à la société civile fait apparaître des opportunités pour renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne de valeur : développement du bio, nouveaux financements, circuits courts/locaux, montée en gamme qualitative, souci de la rémunération des agriculteurs (commerce équitable) ... 8. Les nombreux bassins de consommation de la région offrent des opportunités de valoriser la production régionale. 9. Les territoires s'impliquent pour soutenir leur agriculture notamment au travers de marques locales ou de plans alimentaires territoriaux (PAT). 10. Les nouveaux débouchés de type activés de service, et la production d'énergie renouvelable offrent des opportunités de complément de revenu aux agriculteurs. 11. La rémunération des services rendus par l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique (marché carbone) offre des perspectives de diversification des revenus à moyen terme. 	<p>des prix du pétrole et dérivés par exemple sur les marchés mondiaux représente une menace sur le revenu à terme.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. La volatilité des revenus des agriculteurs s'est accrue depuis 2005, notamment pour les grandes cultures et les produits laitiers. 5. Les aides directes se capitalisent au moins en partie dans le prix des terres, avec un effet net incertain sur les revenus. 6. Les paiements couplés ont pu être captés par d'autres maillons de la chaîne de production (notamment dans les prix pratiqués par l'aval), réduisant d'autant l'impact positif attendu sur les revenus agricoles. 7. La cohérence et l'articulation entre le régime des calamités agricoles et l'assurance contre les risques climatiques n'est pas optimale, le premier faisant concurrence à la seconde dans certains secteurs. 8. La prise de risque que représente un changement de système de production vers plus de résilience pour l'agriculteur n'est pas intégrée dans les montants d'aide ou subventions aux changements de pratiques (MAEC notamment). 9. Concurrence possible entre activités agricoles et développement de la production d'énergie dans certaines exploitations.
--	--	--

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS A - Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience sur le territoire de l'UE pour améliorer la sécurité alimentaire

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Soutenir des revenus agricoles viables et stables	<p><u>Stabiliser et garantir les revenus des agriculteurs sur une période suffisante pour leur permettre de se maintenir, d'investir, d'innover et de s'inscrire dans un système durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un niveau de vie équitable de la population agricole par rapport au reste de la société. Développer les démarches de contractualisation de type tripartite, dans un cadre de coopération multi acteurs ; veiller à l'application de la loi Egalim. Compenser les handicaps naturels et prendre en compte les disparités d'opportunités de valorisation économique des produits (ex zone de montagne hors signe de qualité). Renforcer les soutiens aux systèmes à fortes externalités positives non prises en compte par le marché (stockage carbone, biodiversité, entretien paysages, haies, emploi indirect...). Amoinrir les disparités de revenus entre les différentes filières, les territoires et les tailles d'exploitations (ex. expérimenter des aides au revenu non proportionnelles à la surface, maintenir les aides couplées). Prendre en compte le nombre d'emplois dans les aides au revenu. Accompagner les agriculteurs à une meilleure maîtrise économique. <p><u>Diversification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la création de valeur ajoutée sur l'exploitation (SIQO, transformation, vente directe individuelle ou collective, autres démarches créatrices de valeurs) au travers de l'accompagnement technique, des investissements, de la levée des freins réglementaires et fiscaux (ex gaec). Encourager la diversification des activités non agricoles, dont la production d'énergie et le tourisme. Diversifier et développer la complémentarité des productions agricoles à l'échelle de l'exploitation et du territoire.
Augmenter la résilience et la transition des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et sécuriser la transition vers des systèmes résilients et vertueux d'un point de vue environnemental et climatique (AB...) pour inciter les exploitants à modifier leurs pratiques, atténuer la prise de risque et soutenir leurs revenus. Inciter à la mise en place de systèmes plus résilients (pluriactivité, polyculture, diversification, changements de pratiques, économies en intrants, autonomie notamment fourragère, rationalisation des investissements/fiscalité), y compris au travers des critères de soutiens aux investissements et à l'emploi. Renforcer les outils et les solutions collectives : CUMA, emploi, irrigation, foncier (en particulier en zone forte concurrence urbaine). Soutenir efficacement les investissements de protection et de réduction de l'impact des aléas climatiques (filets paragrêles sur une surface minimale, protection contre le gel, systèmes d'irrigation...), de manière à avoir un impact réel sur les revenus.

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention dans les domaines sanitaires en soutenant les stratégies collectives, les investissements en biosécurité et en encourageant les mesures de lutte précoce.
<p>Relocaliser la production alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le maintien des systèmes agricoles et de l'emploi agricole sur l'ensemble des territoires. • Maintenir les outils collectifs dans les territoires (abattoirs, plateformes logistiques...). • Structurer l'approvisionnement autour de nouveaux marchés (restauration collective publique). • Soutenir l'innovation (logistique). • Développer des systèmes alimentaires hybridés (circuit court/long).
<p>Conforter les outils de gestion des risques et favoriser leur diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux couvrir les exploitations face aux aléas climatiques et sanitaires en favorisant la diffusion à toutes les exploitations d'une assurance adaptée (récolte, voire EBE) et des fonds de mutualisation (y compris pour le fourrage). Questionner la conditionnalité des aides PAC à la souscription de l'assurance récolte. • Promouvoir une culture de la gestion des risques et renforcer la sensibilisation des agriculteurs, notamment en renforçant la mobilisation des prescripteurs et en mettant en place un audit sur les risques pour les exploitations, afin de guider les choix d'outils de gestion des risques les plus adaptés à chaque situation. • Mieux prendre en compte les risques de marché, notamment par une meilleure anticipation des crises et une mobilisation plus rapide des mesures de gestion de crises des OCM.
<p>Renforcer le capital humain par l'innovation, le conseil et la formation (cf. obj. transversal)</p>	<p><u>Pour augmenter la capacité des exploitants à optimiser leurs systèmes, consolider leur résilience, diversifier leurs revenus, mieux s'adapter aux aléas, travailler en collectif et s'appropriier les innovations technologiques et organisationnelles existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire des connaissances pour répondre aux questions sanitaires et climatiques. • Diffuser ces connaissances aux professionnels du secteur (agriculteurs et conseillers) au travers de la formation et du soutien au remplacement sur les exploitations durant les formations. • Inciter à la formation et au conseil/accompagnement, en particulier sur l'autonomie et la résilience des systèmes (ex. critères de soutien des investissements). • Développer le conseil stratégique. • Développer l'approche projet (analyse préalable et suivi). • Mobiliser les savoir-faire artisanaux. • Créer des cadres propices à l'expérimentation dans les exploitations en sécurisant la prise de risque individuelle, en soutenant des outils collectifs (pépinière entreprise) et l'animation de collectifs entre pairs.

DIAGNOSTIC Objectif spécifique B

Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Une production agricole importante et très diversifiée

- Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) est une région où la production agricole est importante, même si la part de la **surface agricole utile** (SAU) dans le territoire régional (43%) est inférieure à la moyenne nationale (52%). Comprise entre 0 et 80%, cette occupation du territoire par l'agriculture est très variable en fonction de la localisation territoriale régionale. La part de la SAU est plus faible sur le secteur rhônalpin (autour de 25% en Savoie et Haute Savoie), pour atteindre de 60 à 80% sur le secteur Ouest de la région (63 % dans le Cantal, 68% dans l'Allier) (figure 1).
- L'amont agricole est marqué par une grande **diversité** : La production agricole est représentée par l'élevage bovin lait, la viticulture, les élevages hors sol, la polyculture-polyélevage, les cultures fruitières et permanentes, les grandes cultures, le maraîchage et l'horticulture, les élevages ovins et caprins, et l'élevage bovin viande. Au sein des exploitations, la production est bien souvent diversifiée (figure 2).
- La région est marquée par un relief accidenté : 59% de la SAU est classée en zone de montagne, auxquels se rajoutent 21% de zones sous contraintes naturelles autres que montagne et de zones sous contraintes spécifiques (indicateur de contexte IC32, Draaf, 2019, figure 3).

La production végétale représente en 2016 plus de 31,6% de la production agricole en valeur.

- **La production végétale** est bien représentée avec la vigne, les légumes, les grandes cultures, les semences et les fruits, sans oublier des productions très spécialisées comme la lentille, les noix, les plantes à parfums aromatiques et médicinales. A noter le développement de nouvelles filières telles que la truffe et la filière brassicole.
- La plupart des terres consacrées aux grandes cultures (céréales et oléo protéagineux : COP) sont localisées dans les plaines et les vallées (Rhône, Saône, Limagne, Dombes, Bas Dauphiné). Les grandes cultures représentent environ 22% de la SAU régionale pour une production moyenne de 3,9 millions de tonnes, avec le blé tendre et le maïs grain comme cultures principales (deux tiers des surfaces cultivées en COP). En termes de tendances, les soles de blé tendre et de maïs grain sont stables, le triticale progresse au détriment de l'orge et de l'avoine, les oléagineux sont en baisse et les protéagineux s'effondrent.
- Le vignoble régional est avant tout caractérisé par sa production de qualité puisque 97% des surfaces sont sous signe officiel de qualité (39 000 ha d'AOP, 9 500 ha d'IGP et 1 300 ha de production sans IGP). Il est concentré à 90% dans les trois départements du Rhône, de la Drôme et de l'Ardèche. La surface en vignes a baissé de 16% entre 2000 et 2010¹.
- La filière fruits, principalement représentée sur le secteur Drôme Ardèche et en Isère, représente 10% de la production végétale brute standard de la Région², et permet ainsi de placer Rhône-Alpes en leader national pour plusieurs productions telles que les abricots, les cerises, les framboises, les myrtilles et fruits à coque (noix et châtaignes). La surface en vergers représente plus de 20% des surfaces françaises. Mais, hormis pour les fruits à coques qui progressent, la surface en verger de la région a baissé de 16% entre 2000 et 2010¹.
- Enfin, les cultures spécialisées représentent de fortes spécialisations locales, sur des surfaces limitées : PPAM dans la Drôme, lentilles en Haute-Loire, légumes frais dans l'axe Saône-Rhône. Elles ont connu pour la plupart de fortes progressions depuis 1988 (lentilles notamment), qui semblent se stabiliser depuis 2000¹.

Productions animales valorisant les espaces herbagers

- Parmi les **productions animales**, la production spécialisée en bovins allaitants, viande et laitiers prédominent (56,4 % par rapport à 45 % du total au niveau national en 2017, en termes de valeur), malgré le recul progressif de la part des bovins depuis 1995 (figure 4, DRAAF 2019). Bien que la filière bovine soit la plus importante dans la région, elle connaît aujourd'hui un affaiblissement.
- La part de surface toujours en herbe (STH) au niveau de la région AuRA est largement supérieure à la part nationale (28%) mais varie beaucoup en fonction des départements (d'un minimum de 26% pour la Drôme pour atteindre 78% pour le Cantal). Le chargement (UGB/Ha de STH) est bien inférieur à la moyenne nationale (1,9) notamment dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme (0,7) et de la Savoie (0,6) pour atteindre 1,6 pour les départements de l'Allier, de l'Ain et de la Loire (figure 5).
- **Concernant la filière bovin lait**, la région compte 504 000 vaches laitières, soit 14% de l'effectif national (4e rang national) avec 9 800 exploitations spécialisées (2e rang national) pour 2,6 milliards de litres de lait produits (4e rang national). Les races laitières les plus représentées sont la Montbéliarde (55%), la Prim'Holstein (30%) et l'Abondance (8%). La production laitière est essentiellement concentrée dans les zones de montagne. Les exploitations sont de taille moyenne et plus spécialisées qu'en France. Le lait est essentiellement livré à l'industrie (92%). Il bénéficie d'une forte présence des signes officiels de qualité qui concernent 40% des exploitations. La région compte 23 AOP* laitières et se place au 1er rang national pour la transformation fermière. Elle produit 60% du volume national de lait transformé à la ferme. Cette activité est particulièrement présente dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Savoie et le Cantal (figure 6).
- **La filière bovin viande** représente pour AuRA 16% de l'effectif national soit 648 000 vaches allaitantes avec 56% d'exploitations spécialisées, ce qui élève la Région au 2e rang national derrière Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes pour l'effectif de vaches et le nombre d'exploitations. La taille moyenne du troupeau est équivalente à la moyenne française (34 vaches en 2010). La production-phare du troupeau est constituée de bovins maigres, destinés à l'engraissement, principalement à l'exportation. La race charolaise est la plus représentée (53% de l'effectif) suivie de la Salers et de la Limousine. Les troupeaux s'agrandissent : en 10 ans, la région a perdu 25% de ses élevages mais l'effectif de vaches est resté quasi stable, autour de 650 000 têtes. Quatre départements rassemblent 80 % du cheptel régional : l'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Loire. L'Allier concentre les plus gros troupeaux (62 têtes en moyenne) loin devant le Cantal (42 têtes en moy.) (figure 7).
- **La filière ovine** compte 680 000 brebis nourrices sur la région, ce qui représente 16% du cheptel national (3eme rang national) avec 34% d'exploitations spécialisées (8 000 éleveurs). La région compte de nombreux petits élevages de moins de 20 têtes (42%) pour seulement 4% des animaux. Les élevages de plus de 200 têtes représentent 13% du total et 60% du cheptel. La race dominante est la Blanche du Massif central. L'Allier est le plus gros producteur régional d'agneaux de boucherie de race à viande devant la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. La production sous signe officiel de qualité est significative : agneau de sisteron, agneau de l'adret, agneau du bourbonnais ...
- La région compte 3 500 **élevages caprins** qui représentent 14% de l'effectif national (2eme rang national) et une production de 700 000 hl de lait (12% du total national). Une moitié du lait produit est livrée à l'industrie, l'autre moitié est transformée à la ferme. Entre 2000 et 2010, plus de la moitié des élevages a disparu, notamment les petits troupeaux, mais le cheptel s'est maintenu. La région transforme un quart de la production fermière nationale. Elle compte 6 AOP sur les 14 AOP caprines de France : Picodon, Chevrotin, Rigotte de Condrieu et pour partie Charolais, Banon et Mâconnais.

Productions animales non herbivores

- 4% des effectifs nationaux **porcins** se trouvent sur AuRA (550 000 porcs - 3 000 exploitations). Les ateliers sont tournés vers l'engraissement (64% des exploitations spécialisées). En dix ans, 38% des exploitations spécialisées ont disparu, entraînant une diminution du cheptel de 22% et un agrandissement des ateliers (467 porcins en moyenne). Les porcheries de plus de 1 000 têtes regroupent 57% du cheptel. L'Ain et l'Allier sont les départements engraisseurs de la région. La Haute-Loire détient 38% des ateliers naisseurs de la région.
- La région compte 22 millions de volailles, soit 7% du cheptel national et 10 millions de poulets de chair, l'élevant au 4e rang national, avec 81 700 tonnes (poids produit équivalent carcasse) de viande de poulet de chair produites. De plus, 5 millions de poules pondeuses sont produites par an (3e rang national). 1 300 élevages sont spécialisés regroupant la quasi-totalité des effectifs des

poulets de chair. Près de 75% des ateliers de 2 000 poulets et plus sont engagés dans une démarche de qualité, dont la moitié en Label Rouge. En dix ans, 70% des poulaillers de moins de 100 poulets ont disparu. Le nombre des ateliers spécialisés s'érode de 17% et, parmi eux, seuls les élevages de 5 000 poulets et plus voient leurs effectifs augmenter (+2%). La surface moyenne des bâtiments de plus de 200 m² destinés à la production de volaille de chair reste stable (800 m²). La Drôme et le Puy-de-Dôme possèdent le plus grand nombre d'élevages de 2 000 têtes et plus. La Drôme détient le tiers de la production régionale de volaille en bio, la Loire et l'Allier produisent respectivement 10% et 8% de leur production en bio. L'Ain est réputé pour sa volaille de Bresse AOP, l'Allier est en cours de démarche pour obtenir l'AOP poulet du Bourbonnais.

Les filières, équine, cunicoles et apicoles sont également représentées.

Un secteur aval important mais peu tourné vers l'export

Les industries agro-alimentaires (IAA)

- Les **2500 établissements** régionaux implantés dans la région forment un tissu très dense. Cela représente 40 500 emplois, 11% de l'emploi agroalimentaire de France métropolitaine et 10 milliards de chiffre d'affaire en AuRA soit 14% du chiffre d'affaire régional de l'industrie manufacturière (contre 17% au niveau national). Cinq activités (industrie des viandes, autres industries, industrie laitière, boulangerie et pâtes, fabrication de boissons) concentrent 90 % de l'emploi régional dans les IAA. L'industrie des viandes représente un emploi sur quatre. Par classe d'activité, la région occupe le 1er rang de l'emploi pour les eaux de table, la fabrication de fromages, les pâtes alimentaires, les aliments diététiques, la préparation de jus de fruits et de légumes. (DRAAF, données 2016)
- Comme au niveau national, le secteur agro-alimentaire se caractérise par une hétérogénéité des entreprises qui le composent : **forte part des TPE/PME** (77% des entreprises ont moins de 10 salariés) avec la présence d'établissements de grands groupes agroalimentaires qui représente ¼ des emplois régionaux (Eaux minérales Evian, Blédina, Entremont alliance, Candia...). Cette répartition TPE/PME - Grandes entreprises peut s'avérer une force dans la mesure où cela correspond à un fort ancrage territorial mais peut également être source de faiblesse (difficultés pour investir, innover, exporter...).
- Les entreprises agroalimentaires régionales affichent pour chaque secteur des taux d'exportation inférieurs à la moyenne nationale. La région compte un nombre important de petites entreprises vouées à une distribution locale et peu armées pour l'export. De plus la région développe des signes de qualité plutôt orientés vers des circuits courts et des marchés locaux. Néanmoins, ces IAA, qui alimentent localement de forts bassins de consommation des métropoles régionales, développent sensiblement leurs exportations : celles-ci progressent plus vite (+4.3%) que les ventes sur le marché intérieur (+2.4%).
- Le solde commercial reste néanmoins négatif de 1 162 millions d'euros concernant les produits agroalimentaires.

L'exportation de produits agricoles et sylvicoles non transformés

- Le solde commercial extérieur de la région est positif pour les produits agricoles, sylvicoles et piscicoles (solde de 192 millions d'euros en 2018). Cependant, certaines portes se ferment dues à la complexification de certains marchés exportateurs (Algérie).

Les déterminants de la compétitivité

- L'analyse des déterminants de la compétitivité est à conduire tant pour l'amont que pour l'aval, le secteur de l'amont agricole ne pouvant être compétitif sans un aval performant.

L'endettement et les charges d'exploitation pèsent sur la rentabilité et la compétitivité-coût de l'amont

- Le taux d'endettement des exploitations agricoles varie en fonction des activités de ces dernières. En France, il s'établit à 42% en moyenne contre 25 % pour la région AuRA passant de 13% pour la filière des vins AOP en Ardèche et Drôme à 30 % pour les bovins lait et polyculture élevage³.
- L'investissement des exploitations agricoles régionales porte davantage sur les matériels (60%) que les bâtiments (20%), en lien pour partie avec le poids important des filières végétales (figure 8).

Néanmoins, la qualité de ces investissements, effectués en haut de cycle notamment afin de bénéficier de l'amortissement, peut être questionnée et mettre en difficulté les exploitations dans le cas où la conjoncture se dégrade si les coûts et les gains ont été mal estimés⁴.

- En AuRA, en 2017, les charges d'exploitation représentent en moyenne 141 000 € par exploitation, à comparer avec la production de l'exercice par exploitation qui s'élève à 137 700 €. Elles étaient inférieures de 25% à la moyenne nationale (189 000 €), même si une grande disparité existe entre les différentes orientations productives. Ce sont essentiellement les charges d'approvisionnement qui expliquent cet écart. En termes d'évolution, les charges augmentent régulièrement même si un ralentissement voire une baisse est constatée sur les charges d'approvisionnement depuis 2013. En revanche les charges financières sont relativement stables alors que l'amortissement du matériel et des bâtiments ne cesse de progresser⁵.
- Le revenu d'entreprise agricole moyen est deux fois moins important sur la AuRA qu'en France. Sans subvention, il serait en moyenne négatif (cf. OS A).
- Entre 2000 et 2017, le nombre d'exploitations s'est réduit de 40% en AuRA, mais le nombre d'exploitations en GAEC ou société a augmenté de 27%. Sur cette même période, le nombre d'exploitations ayant des salariés a également augmenté de 13%. La baisse du nombre des exploitations a favorisé le maintien des moyennes et grandes exploitations au détriment des plus petites. La SAU moyenne par exploitation a été multiplié par 3 ces quarante dernières années. Les exploitations moyennes et grandes, qui représentent 57% de l'effectif, concentrent 88% de la SAU⁶.
- En AuRA, les dynamiques collectives d'exploitations (CUMA, GIEE...) sont importantes, car avec le partage de ressources (matériel, salariés...), elles permettent une économie d'échelle et donc une réduction des charges des exploitations. Elles sont aussi un lieu d'entraide, d'échange et d'innovation pour une amélioration collective de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations.

Les marges relativement faibles des industries agroalimentaires par rapport à leurs concurrentes étrangères pèsent sur leur capacité d'investissement, obérant leur compétitivité

- Au niveau régional, la grande majorité des entreprises de transformation étant des TPE-PME, cela rend difficile l'atteinte d'une taille critique pour l'exportation et l'innovation. Le manque de fonds propres comme la question du renouvellement générationnel est une source de fragilité pour ces petites entreprises.
- Le taux d'investissement dans le secteur agroalimentaire n'a pas progressé en France depuis le début des années 2000, contrairement à des pays concurrents. Le taux d'investissement français, similaire à celui de l'Allemagne en 2001, est resté stable en 2014 (13,5%) tandis qu'il progressait de 1,9% en Allemagne sur la période, passant de 13,7% à 15,6% et de 2,2% aux Pays-Bas passant de 15,9% à 18,1%.
- Le manque de compétitivité est patent dans le secteur des produits transformés. Le coût du travail dans l'industrie agroalimentaire française est plus élevé et a augmenté plus vite que chez ses principaux concurrents européens depuis les années 2000, contribuant à un moindre effort d'investissement⁷.
- En AuRA, la dynamique d'investissement des IAA est meilleure qu'à l'échelle nationale. En effet, les résultats économiques des entreprises se redressent : l'excédent brut d'exploitation, le résultat courant avant impôt, sont en hausse ; l'effort d'investissement se renforce avec un taux d'investissement supérieur à la moyenne française (19,7% contre 10% pour la France) notamment pour l'industrie laitière et les produits de la boulangerie. La rentabilité économique des IAA régionales surpasse la moyenne nationale (10,1% contre 9%). L'emploi dans les IAA se maintient mieux que l'emploi manufacturier régional.

Les atouts régionaux en termes de compétitivité hors prix

- Les produits sous AOP sont considérés par les consommateurs européens comme ayant une plus grande qualité. Cela permet aux entreprises françaises de mieux valoriser leurs productions sous label AOP en moyenne de 11,5% à produit et destination comparable. Les appellations ont ainsi un impact positif sur la probabilité d'exporter vers les pays de l'UE et vers les pays disposant de systèmes de reconnaissance des indications géographiques. Cet impact est néanmoins à relativiser selon les produits et les filières.
- Sur les 1 000 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, IGP, label rouge) plus

de 150 concernent la région AuRA sur des produits variés (fromages, fruits, viande ou volaille).

- En AuRA, une exploitation sur 4 produits est sous signe officiel de qualité (chiffre 2010). Cette proportion est passée de 18% en 2000 à 25% en 2010¹. Cette proportion d'exploitations produisant sous signe officiel de qualité varie cependant sensiblement selon les territoires régionaux, passant de 11% dans l'Ain ou la Loire à près de 40% en Savoie et Haute Savoie et à 44% dans le Rhône¹.
- En AuRA, 23% des exploitations régionales vendent en circuit court, contre 18% à l'échelle nationale. A l'instar de la diversité des productions régionales, cette forme de commercialisation assurant une très forte traçabilité au consommateur concerne une grande variété de produits. La vente à la ferme est la forme la plus courante de circuits courts (40% des formes de vente)¹. La Région AuRA se caractérise par des zones urbaines très peuplées propices aux circuits courts et à des zones agricoles beaucoup plus éloignées des centres urbains. Cette différenciation majeure explique les différences entre l'est et l'ouest en matière de pratique des circuits courts (figure 9).
- La recherche-développement en région AuRA représente 2,3 à 3,7% du PIB (figure 10) ce qui la positionne en 1^{ère} position des régions françaises aux côtés de l'île de France et de l'Occitanie. Le territoire bénéficie d'un tissu dense d'entreprises, de SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies – 3 en région), de centres de recherche (INRA, EPLE, Abiodoc, Universités, centres de recherche, etc.) de centres de formation, et d'acteurs variés comme les clusters Organics et Nutravita, et les pôles de compétitivité Céréales Vallée et Terralia, qui constituent des acteurs clés pour l'innovation.
- Les dispositifs d'appui à la formation contribuent à la compétitivité à moyen/long terme des entreprises agricoles. 45% des agriculteurs ayant suivi une formation envisagent l'avenir avec davantage de sérénité (figure 11). En AuRA, un système de conseil agricole, dispensé par les Chambres d'Agriculture, est habilité pour l'ensemble de la région. Il permet aux exploitants agricoles l'accès à une offre de conseils sur différents sujets, comme les pratiques agricoles, la gestion des exploitations, les normes environnementales...
- Avec 120 établissements accueillant près de 25 000 élèves, l'enseignement agricole de la région représente 14% des établissements français et des effectifs scolaires de l'enseignement agricole national⁸.
- Les productions françaises sont parfois mises en concurrence directe avec des productions faisant appel à l'utilisation de substances non autorisées en France (par exemple par le biais des tolérances à l'importation au niveau UE ou d'autorisations dérogatoires possiblement accordées par les autres Etats membres de l'UE). Cette situation peut créer un désavantage compétitif au détriment des producteurs nationaux. Les consommateurs et plus largement le marché ne prennent pas toujours en compte cette différence dans les modes de production. Sur ces questions, il s'agit à la fois de travailler pour une meilleure prise en compte par le marché pour pouvoir rémunérer ces engagements mais aussi de mettre en cohérence la politique commerciale de l'UE avec la PAC et les exigences voulues par les citoyens et décidés par l'UE dans l'ensemble de ces politiques.

2. Tendances futures

- La stratégie française définie dans le projet agro-écologique pour la France et réaffirmée à l'occasion des Etats Généraux de l'Alimentation, vise à favoriser la montée en gamme des productions agricoles pour créer de la valeur ajoutée et ainsi allier amélioration des performances économiques du secteur et amélioration des performances environnementales.
- Les caractéristiques de la région AuRA en termes de **diversité de productions et de modes de commercialisation** offre la possibilité de répondre à une demande sociale croissante en termes de conditions de production et de typicité, et pourra certainement contribuer à une meilleure valorisation. Les études sur les tendances de consommation⁹ montrent clairement une demande croissante de connaissance de l'origine des produits et un souhait de consommer des produits locaux. Cette demande s'exprime notamment à travers le développement d'approches territoriales intégrées autour de systèmes alimentaires territoriaux.
- La demande en produits biologiques continue d'être très dynamique, en hausse de 15 à 20 % par an ces dernières années. Par ailleurs de plus en plus de Français souhaitent accéder à plus de produits bio sur leurs lieux d'achat, en restauration hors domicile (notamment en restauration scolaire). L'intérêt pour des produits bio d'origine France et encore plus d'origine locale est très important. Il

existe donc une marge importante d'augmentation de la consommation, avec la nécessité d'augmenter encore la part des produits bio français (actuellement de 70 %, dont 10 % de produits exotiques) et de développer les productions végétales pour l'alimentation des animaux, en veillant à préserver l'équilibre entre l'offre et la demande.

- En matière d'**agriculture biologique**, la région AuRA est la deuxième région française en surface pour l'agriculture biologique et en conversion (4,7% de la SAU en AB en 2014, et plus de 17% dans la Drôme, premier département métropolitain en nombre d'exploitations bio). Depuis 2014, une forte évolution du nombre de producteurs Bio est perceptible (+48% d'exploitations en Bio, soit 10,9% des exploitations agricoles de la région AuRA, +73% de surfaces biologiques depuis 2014). En 2018, les surfaces biologiques représentaient 8,9% de la SAU (figure 12).
- Les enjeux de la **qualité** et de la **traçabilité** s'expriment désormais, du point de vue de l'entreprise, en termes de différenciation des produits par la qualité, et du point de vue du consommateur, en termes de capacité de l'entreprise, au lot, voire au produit, à apporter la preuve de la véracité des allégations liées au produit, qu'elles portent sur la composition, les modes de production, les paramètres liés à la protection de l'environnement. Les solutions techniques, comme la blockchain qui assure en temps réel une fonction de tiers de confiance, encore peu développées dans le secteur, sont porteuses d'avantages compétitifs importants.
- **L'automatisation et les outils numériques** jouent un rôle important dans les industries agroalimentaires, et notamment pour la valorisation de la qualité et de la traçabilité : la généralisation de l'automatisation des chaînes de production est achevée, sauf dans quelques fonctions comme celle de la découpe dans l'industrie de la viande, pour des raisons de barrières technologiques non encore levées, depuis environ une décennie. Les enjeux actuels portent principalement sur la connectivité des usines avec leur environnement (clients fournisseurs, autres sites industriels) qui passe notamment par l'intégration des informatiques de production et de gestion et le traitement des données pour accroître la traçabilité. La robotisation permet des gains de productivité importants dans certaines fonctions (emballage), de réactivité dans la gestion des stocks (gestion intégrée de la sortie de chaîne et de l'expédition avec les transtockeurs qui connaissent un développement important) et de diminuer la pénibilité (transtockeurs, attentes fortes sur la découpe des viandes).

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et enseignements tirés des expériences antérieures

- Les **subventions** de la PAC constituent un apport important pour combler les charges d'exploitation élevées (les charges étant du même niveau, voire légèrement supérieures, à la valeur de la production dans de nombreuses exploitations). À propos des subventions, il convient de souligner que les montants totaux sont nettement plus élevés à l'ouest du territoire, avec une part du second pilier importante dans trois départements sur quatre (Cantal, Puy-de-Dôme et Haute-Loire) (figure 13)
- Selon l'évaluation finale des PDR AuRA¹⁰, l'intensité des aides **ICHN** semble avoir un effet assez marqué sur le revenu des exploitants. À l'échelle de la région AuRA, cet effet est estimé à environ 3 % par l'évaluation menée en 2019.
- **Les aides à l'agriculture biologique** sur la période 2014-2020 ont eu un impact non négligeable sur le nombre de conversions à l'agriculture biologique qui s'est fortement accru sur la période pour atteindre 8,9 % de la SAU à fin 2018 (contre 7,5% de la SAU au niveau national).
- **Le 2^{ème} pilier de la PAC assure l'essentiel des subventions aux investissements** agricoles et agroalimentaires. Le FEAGA, via les programmes sectoriels (Fruits et légumes, Vin, Apiculture et Olive) assure également les aides à l'investissement dans ces filières.
- L'évaluation ex-post du PDRH mis en œuvre sur la période 2007-2013 a clairement montré les effets positifs des aides aux investissements dans les exploitations agricoles sur la compétitivité coût des exploitations bénéficiaires, en premier lieu grâce à l'important effort d'investissement réalisé dans **les bâtiments d'élevage** qui a permis à la fois d'améliorer la valeur ajoutée et la productivité du travail. Sur la période 2007-2013, les aides avaient été ciblées sur les exploitations de ruminants (surtout bovins) avant d'être élargies sur la programmation 2014-2020 à l'ensemble des élevages.
- L'évaluation finale des PDR AuRA 14-20 a montré, à travers une comparaison des données

comptables de bénéficiaires et de non bénéficiaires des aides à l'investissement individuel - notamment les dispositifs 4.11/4.1.1 modernisation des exploitations d'élevage qui est le plus important financièrement, un effet assez net sur l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises agricoles, les bénéficiaires s'inscrivant généralement dans une dynamique de développement. Enfin, l'augmentation du taux d'endettement est nettement supérieure chez les bénéficiaires des aides.

- En ce qui concerne la diminution des coûts de production, l'évaluation des PDR AuRA a montré, à travers une enquête auprès des bénéficiaires, les effets largement positifs du soutien des **investissements collectifs** sur la baisse des charges pesant sur les exploitations. En ce qui concerne en revanche l'aide aux investissements individuels, l'effet sur la baisse des charges apparaît nettement moins probant.
- Les aides à la **transformation à la ferme** ont quant à elles un impact positif sur la compétitivité hors coût des exploitations bénéficiaires. L'évaluation 2019 des PDR AuRA souligne un effet nettement positif du dispositif d'aide à la transformation fermière (plus de 70% des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête menée auprès d'eux déclarent une augmentation de leur CA, et plus de 60% une augmentation de leur revenu).
- Concernant **les investissements dans les IAA**, l'évaluation ex post nationale du PDRH 2007/2014 a eu plus de mal à montrer les effets positifs des aides aux investissements : d'une part la forte évolution du contexte économique sur la période étudiée a masqué les évolutions observées, d'autre part le taux de pénétration a été variable selon les Régions. Pour autant, dans les Régions où la mesure a été ciblée sur les PME implantées dans certains territoires à enjeux (par exemple la montagne) ou sur les démarches qualité, notamment en combinant plusieurs mesures, l'impact sur la valorisation des productions agricoles régionales a constitué le principal acquis des réalisations.
- L'évaluation recommande ainsi de **renforcer les approches intégrées au niveau des filières et des territoires**. Il est nécessaire et crucial d'accroître la cohérence entre les aides à l'investissement de l'amont et celles de l'aval (par exemple dans une logique de système alimentaire territorial).
- Les aides à la promotion (régime européen et programmes sectoriels) sont importantes pour consolider les parts de marché et en ouvrir de nouveaux.
- Enfin, un petit nombre de projets de recherche / développement ont été financés dans le cadre des PDR 14-20, contribuant à la diffusion future des innovations au sein du secteur agricole principalement.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

La réglementation fiscale et sociale, le coût du travail, le coût du foncier influencent également la compétitivité tant de l'amont que de l'aval.

- Du point de vue des coûts financiers externes, celui du foncier peut être mis en évidence pour l'amont agricole. En France, depuis 1993, le prix des terres cultivables est en hausse. Si cette hausse comme le coût à l'hectare en valeur absolue sont moins élevés que dans d'autres Etats membres, les prix ont néanmoins doublé sur la période et plusieurs facteurs montrent que la tendance à la hausse devrait se poursuivre (de moins en moins de ventes, de plus en plus de ventes avec changement de destination (urbanisation), des taux d'intérêt qui demeurent bas, etc.)¹¹. Malgré la régulation des prix par les SAFER, le **prix du foncier agricole** demeure en France le principal obstacle à l'installation de jeunes agriculteurs¹².
- En ce qui concerne **le coût du travail**, l'analyse des données confirme l'existence de différentiels de coûts du travail, significatifs entre les pays de l'UE. Le coût du travail, globalement plus élevé en France, impacte la compétitivité des filières, même si ce facteur joue surtout dans les secteurs où les dépenses de personnel représentent une part élevée des charges d'exploitation des entreprises (notamment fruits et légumes et industries de la viande). Les récentes mesures en faveur de sa diminution (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de solidarité et de responsabilité) n'ont pas eu tous les résultats escomptés en raison notamment du recours, massif dans certains Etats membres, au travail détaché. Ce sont donc davantage les **écarts** dans le **droit du travail et la protection sociale** qui expliquent la compétitivité relativement plus faible de la France en la matière et sur lesquels il conviendrait prioritairement d'agir¹³.
- Enfin, **sur le plan fiscal**, après des politiques publiques conduites depuis les années 1960 formalisant les spécificités du régime agricole, la tendance s'inscrit actuellement dans une logique

d'accompagnement de l'évolution du modèle économique de l'exploitation vers un régime plus proche du droit commun¹⁴. La grande complexité des règles applicables au revenu, aux actifs, au patrimoine et à sa transmission, pèsent sur la compétitivité de l'amont agricole français par le coût de transaction important que représente son appropriation. Les éléments manquent pour l'évaluer en comparaison européenne en raison de la **très grande hétérogénéité des régimes** ¹⁵.

- Sans porter de jugement sur leur légitimité, l'importance de la réglementation sur les exploitations agricoles et les IAA est avérée, même s'il n'existe pas de démarche de comparaison des normes sanitaires et environnementales appliquées au secteur agro-alimentaire comme pour le secteur agricole. Mais, d'après l'OCDE, le **degré d'exigence des politiques environnementales** en France, tous secteurs confondus, était supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE en 2012. Parmi les États membres de l'UE inclus dans la comparaison, la France est celui où l'indicateur a le plus augmenté en 10 ans derrière le Royaume-Uni.

Les autres politiques européennes, et notamment la politique commerciale de l'UE, ont une influence et doivent être mises en cohérence

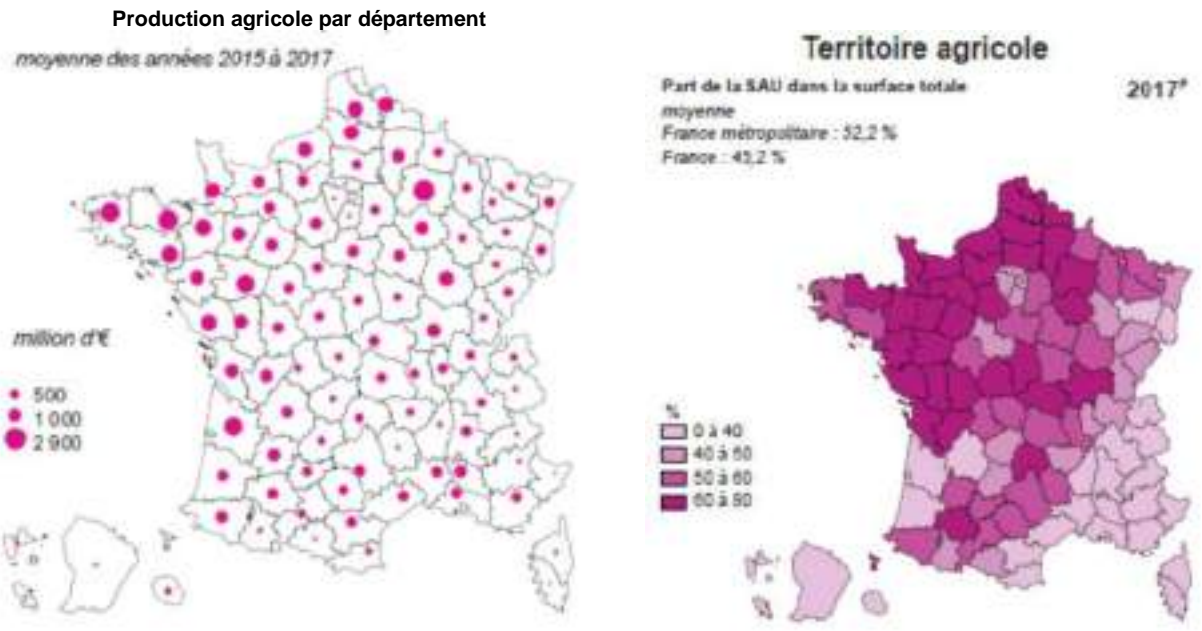
- **Une concurrence accrue et inégale** au regard des standards de production retenus en Europe ou au niveau national peut conduire à mettre en danger les filières agricoles les plus fragiles.
- Les accords commerciaux (aussi bien à l'OMC qu'en bilatéral) n'ont pas permis jusqu'à présent **d'intégrer de façon satisfaisante aux règles du commerce les critères de durabilité** économique, sociale, environnementale et sanitaire, ce qui conduit à une distorsion de concurrence pour les producteurs européens. Améliorer cette prise en compte est essentielle pour assurer à nos consommateurs et citoyens que les produits importés respectent les standards souhaités au sein de l'Union européenne et à nos agriculteurs des règles de concurrence équitables.
- **Le régime de promotion européen** doté de 201 M€ en 2019 et ouvert à tous les produits agricoles permet le soutien de programmes simple et multi-pays qui doivent être consolidés.
- **Permettre de mieux communiquer, notamment à l'export pays tiers, sur l'origine des produits, y compris nationale**, peut conférer un véritable avantage à nos produits qui sont reliés aux territoires et doivent pouvoir bénéficier de l'image des pays et régions de l'UE (comme le font nos concurrents) et de mieux valoriser à l'international les garanties qu'apporte le cadre réglementaire européen aux consommateurs et citoyens en termes de sécurité sanitaire et de protection environnementale et sociale nécessaires à la durabilité des systèmes, à la protection des écosystèmes et à la lutte contre le changement climatique.
- Au niveau national, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi "EGALIM" introduit un objectif ambitieux pour la qualité des produits servis dans la restauration collective en fixant un objectif de 50% de produits relevant de différentes catégories d'ici 2022. Il vise à promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement et favorable à la santé et à encourager le développement d'une offre répondant à ces attentes sociétales.

Les politiques de la Région AuRA favorables à la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire

- La Région AuRA conduit de longue date une politique d'appui aux filières agricoles régionales, qui prend la forme de plans pluriannuels de filières. L'élaboration de ces plans de filière avec les interprofessions peut permettre de renforcer les approches stratégiques collectives au niveau des filières (notamment montée en gamme) et de renforcer le dialogue avec l'aval et la société civile. Les plans filières évoluent en fonction des besoins du territoire.
- La feuille de route numérique de la Région AuRA prévoit 220 millions d'euros pour le déploiement des infrastructures à très haut débit d'ici 2021. En 2019, l'ambition Très Haut Débit s'accélère sur le territoire avec une anticipation des travaux désormais fixée à 2022 et un élargissement du périmètre initial de la fibre optique qui verra 91% des habitations et entreprises auvergnates couvertes. Le territoire auvergnat a été le 1^{er} territoire français à être couvert à 100 % par le haut débit dès 2009.
- En outre, le Partenariat recherche innovation développement s'inscrit dans le DOMEX 5 du SRDEII « Agriculture, Agroalimentaire, Forêt ». Dans ce cadre, la Région soutient a mis en place le dispositif PEPIT qui soutient les projets de R&D dans le secteur (cf. objectif transversal modernisation).

FIGURES fiche diagnostic B

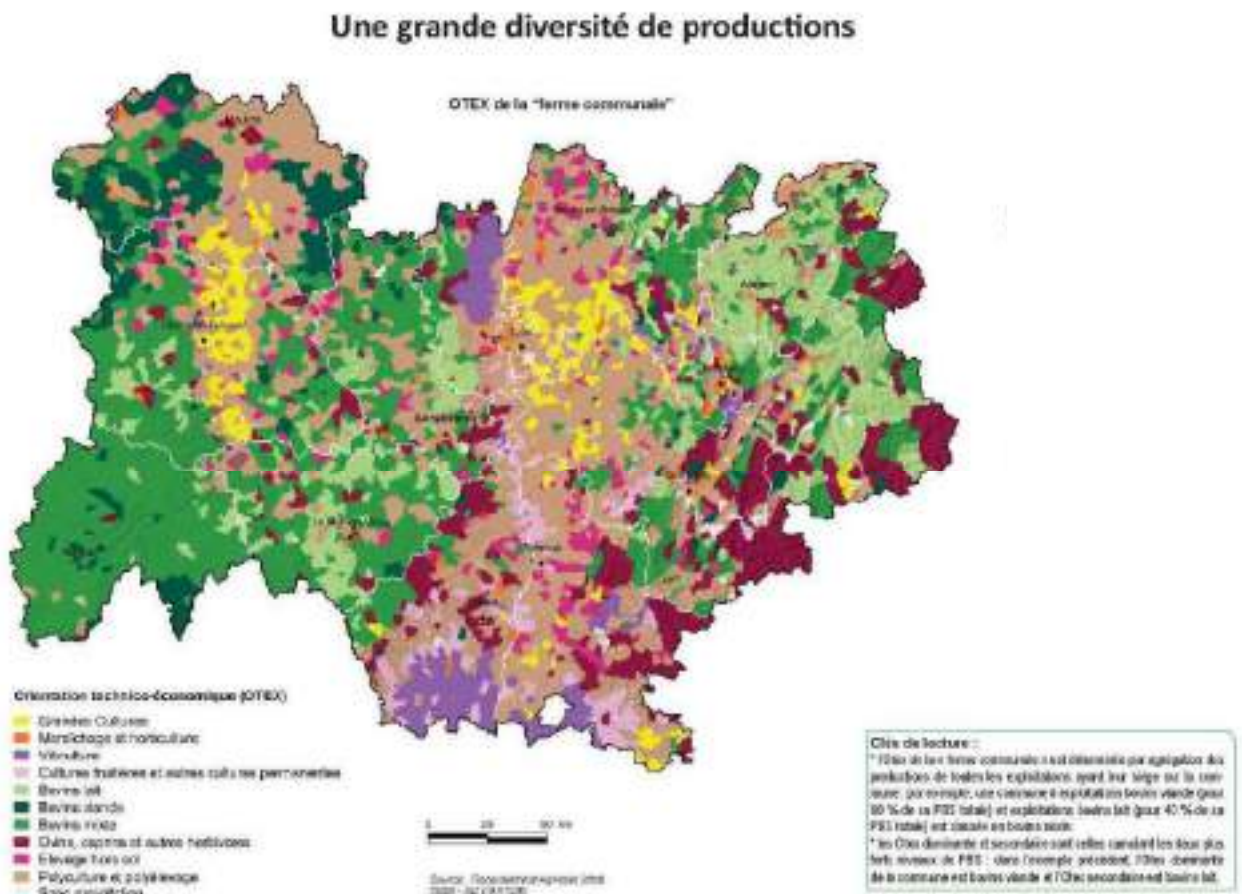
Figure 1 : Production agricole et part de la Surface Agricole Utile dans le territoire national



Source : Agreste – Comptes nationaux

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle

Figure 2 : Orientations technico-économiques des exploitations agricoles d'AuRA



Agreste – Panorama Auvergne-Rhône-Alpes

Figure 3 : Zones défavorisées sur la région AuRA

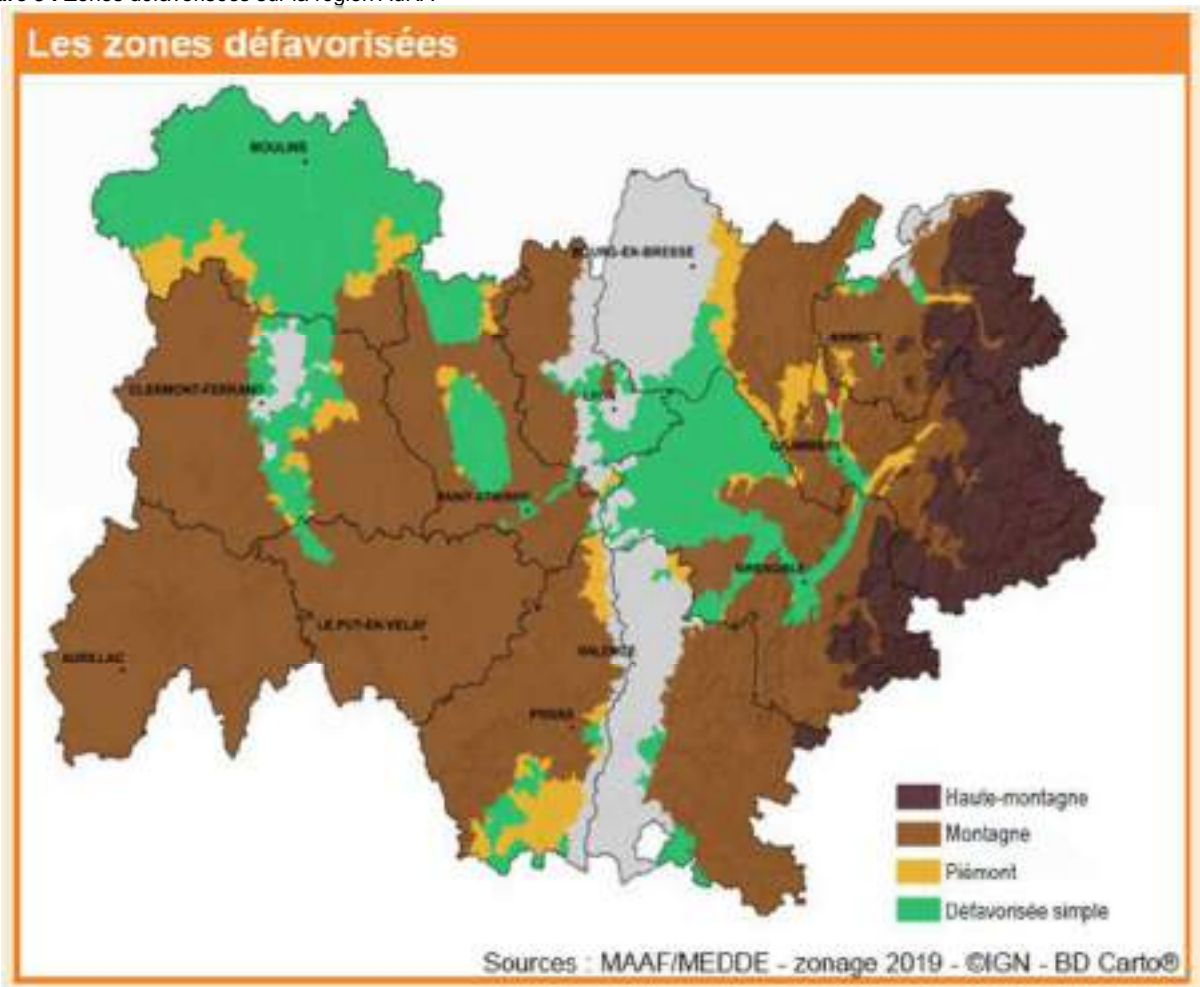


Figure 4 – Orientation technico-économique des exploitations d’AuRA comparée avec celles de la France métropolitaine

Les exploitations agricoles										
L'évolution de la structure des exploitations										
(ensemble des exploitations)	Auvergne-Rhône-Alpes						France métropolitaine			
	2000	2010	2016	2017 est. 2018	évolution annuelle 2000-2010	évolution annuelle 2010-2016	2010	2017 est. 2018	évolution annuelle 2000-2010	évolution annuelle 2010-2016
Nombre d'exploitations agricoles	84 900	42 094	53 016	52 046	-3,2 %	-2,6 %	436 300	428 500	-3,0 %	-1,9 %
dont moyennes et grandes	44 777	35 740	37 972	38 960	-2,2 %	-2,0 %	287 600	282 100	-2,1 %	-1,4 %
Nombre d'exploitations en GAEC ou sociétés	11 489	13 339	14 445	14 658	+1,5 %	+1,3 %	158 300	158 800	+1,7 %	+0,9 %
Nombre d'exploitations employant des salariés permanents	9 436	9 797	9 784	9 428	+0,3 %	+1,6 %	70 600	70 100	-0,4 %	+0,8 %
Sources : Agreste - Recensements agricoles et bilan annuel de l'emploi agricole 04/2018										
L'évolution de l'orientation technico-économique* des exploitations										
(ensemble des exploitations)	Auvergne-Rhône-Alpes						France métropolitaine			
	2000	2010	2016	2017 est. 2018	évolution annuelle 2000-2010	évolution annuelle 2010-2016	2010	2017 est. 2018	évolution annuelle 2000-2010	évolution annuelle 2010-2016
Céréales et oléagineux	1 185	1 503	3 215	3 040	+2,9 %	+1,1 %	74 215	74 820	+0,4 %	+0,9 %
Autres grandes cultures	3 362	3 698	2 632	2 590	-2,9 %	-2,0 %	31 485	31 150	-0,9 %	-1,3 %
Fleurs et horticulture diverse	1 219	1 623	800	860	-2,5 %	+1,1 %	7 842	7 790	-3,2 %	-1,2 %
Viticulture	7 629	5 304	4 499	4 326	-3,8 %	-3,0 %	61 701	60 740	-3,3 %	-3,1 %
Fruits et autres cultures permanentes	5 240	3 711	3 172	3 129	-3,4 %	-2,0 %	16 770	16 660	-2,6 %	-1,7 %
Bovins lait	14 421	9 821	8 195	7 900	-3,9 %	-3,0 %	43 841	42 290	-4,1 %	-3,3 %
Bovins viande	13 471	11 373	9 815	9 600	-3,7 %	-2,4 %	50 881	49 650	-2,9 %	-2,6 %
Bovins mixed	3 940	2 445	2 018	1 950	-4,7 %	-3,1 %	9 291	9 010	-4,9 %	-3,5 %
Ovins et caprins	6 151	4 384	3 972	3 800	-3,3 %	-1,6 %	27 477	27 540	-3,5 %	-1,7 %
Autres herbivores	4 172	4 398	3 718	3 600	-3,0 %	-3,2 %	29 851	28 670	-4,0 %	-4,2 %
Porcs	1 383	1 357	1 277	1 260	-1,4 %	-1,2 %	13 892	13 660	-1,1 %	-1,1 %
Polyculture, polyélevage	73 189	7 456	8 533	8 430	-6,5 %	-3,3 %	46 173	45 400	-4,8 %	-1,5 %
* La taille et l'orientation technico-économique des exploitations sont déterminés à partir de la production brute standardisée (PBS). Celle-ci est valorisée à partir de coefficients résultant des valeurs moyennes des rendements et des prix.										
Sources : Agreste - Recensements agricoles et bilan annuel de l'emploi agricole 04/2018 Agreste Auvergne-Rhône-Alpes - Mémento 2019										

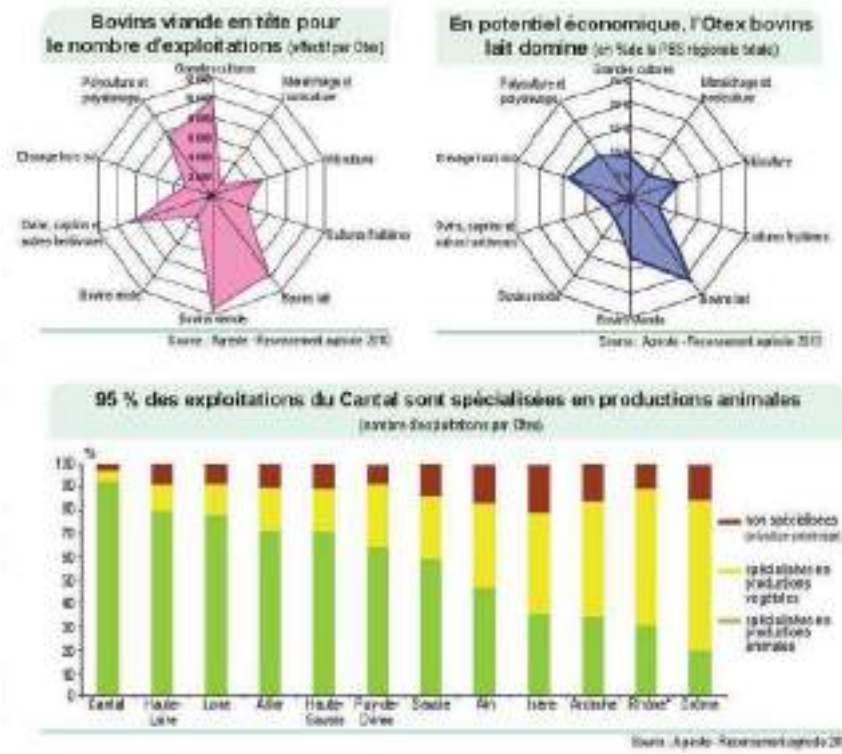


Figure 5 - Prairies et taux de chargement par département d'AuRA (RG : Région ; FM : France métropolitaine)



Figure 6 : Filière bovin lait en AuRA

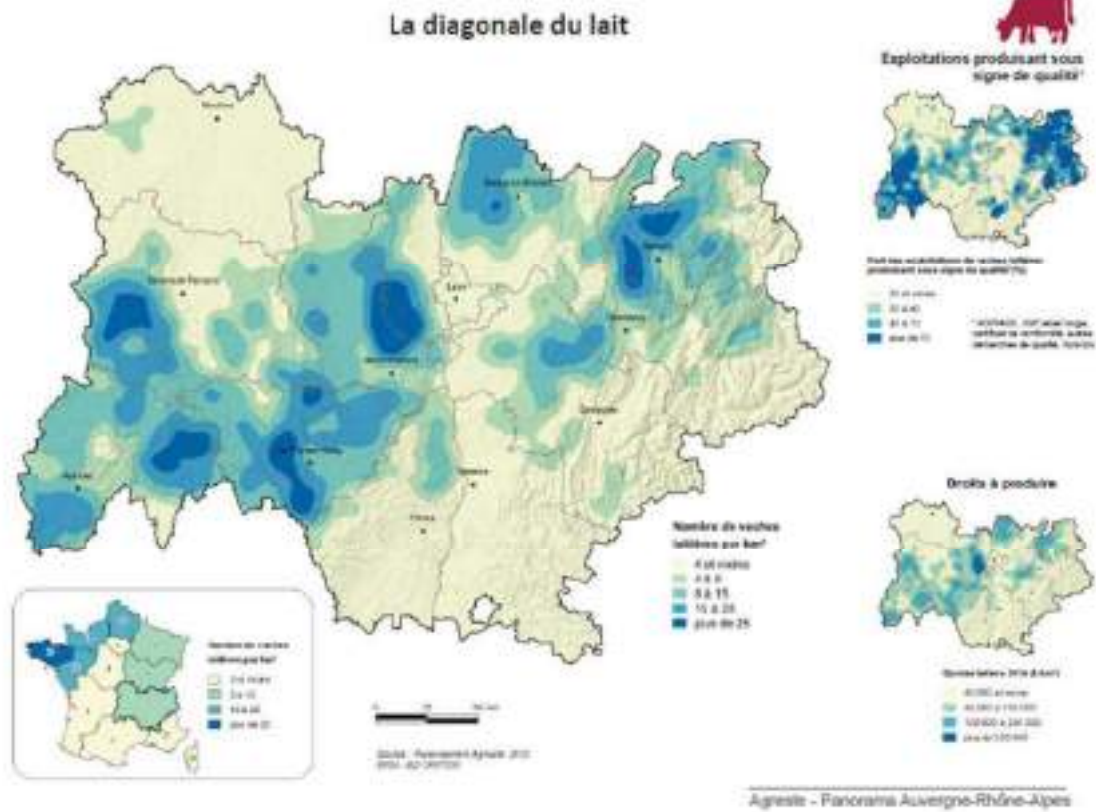


Figure 7 : Filière bovin viande en AuRA

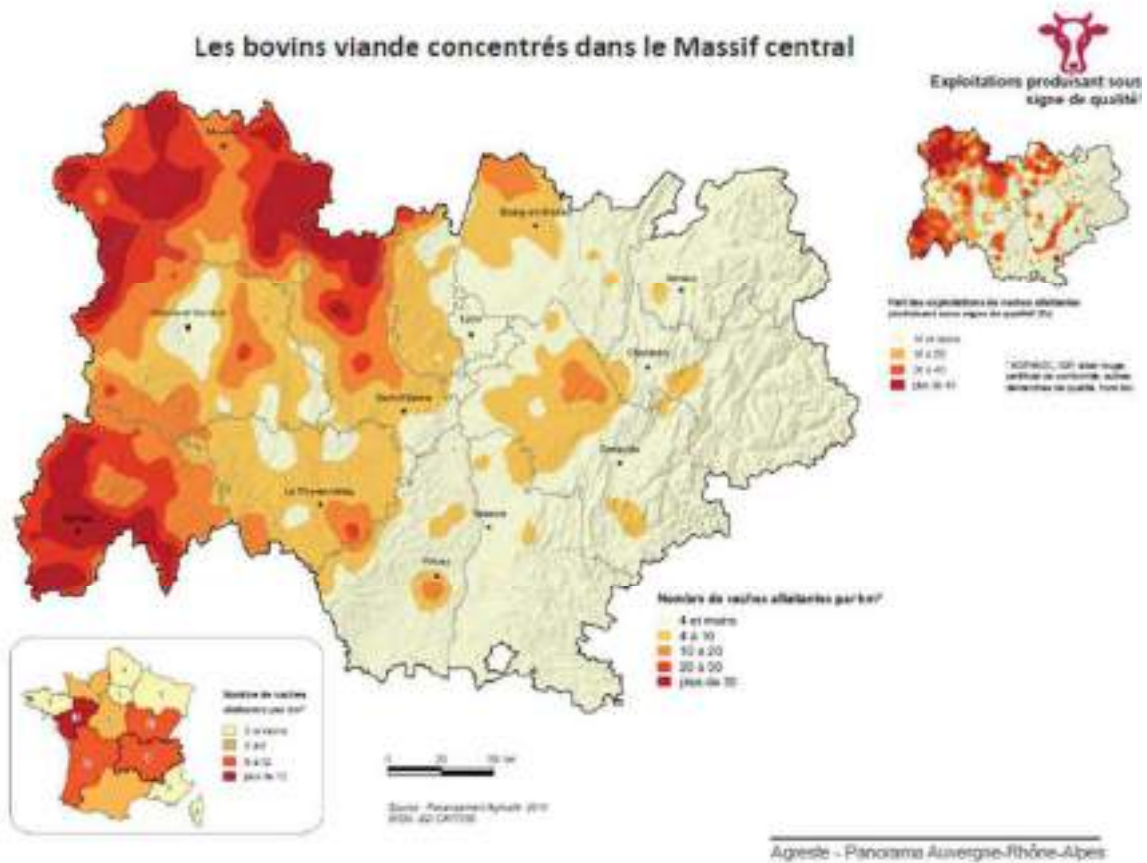
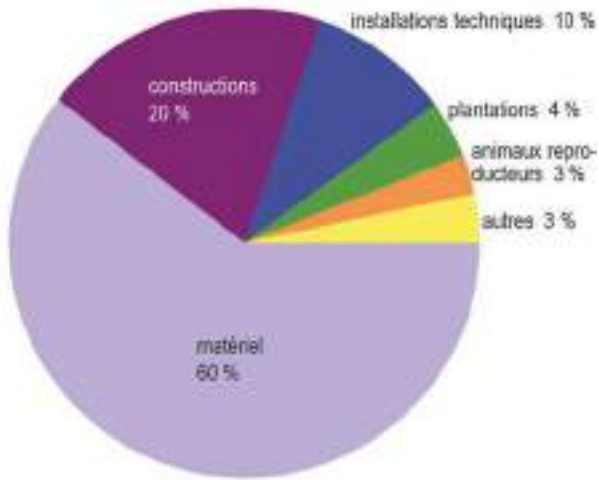


Figure 8 - Répartition des investissements dans les exploitations en 2017

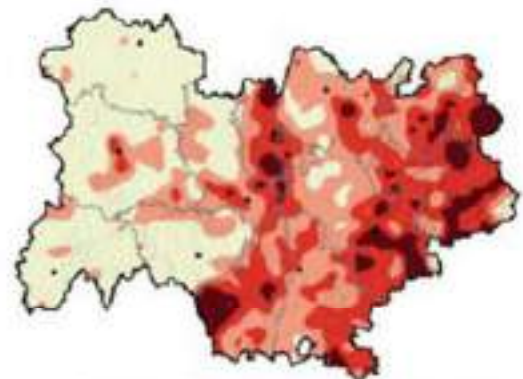
INVESTISSEMENT MOYEN PAR EXPLOITATION EN 2017



source : Agreste - RICA 2017

Figure 9 : Répartition des exploitations valorisant leurs produits en circuits courts

Exploitations en circuit court



Part des exploitations en circuit court (%)



Source : Recensement Agricole 2010 IGN - ED CARTOR

Figure 10 : Intensité de R&D – dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) par rapport au PIB par région



Source : MESRI-SIES-INSE 2016

Figure 11 : Evaluation externe 2016 des formations VIVEA France



Figure 12 : Evolution de la part en agriculture biologique en AuRA

Source : Agence Bio/OC

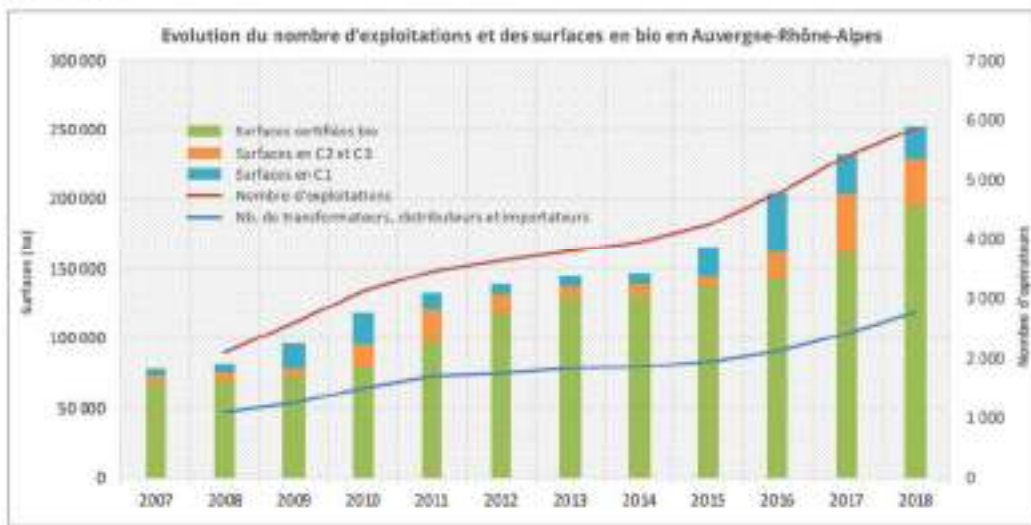
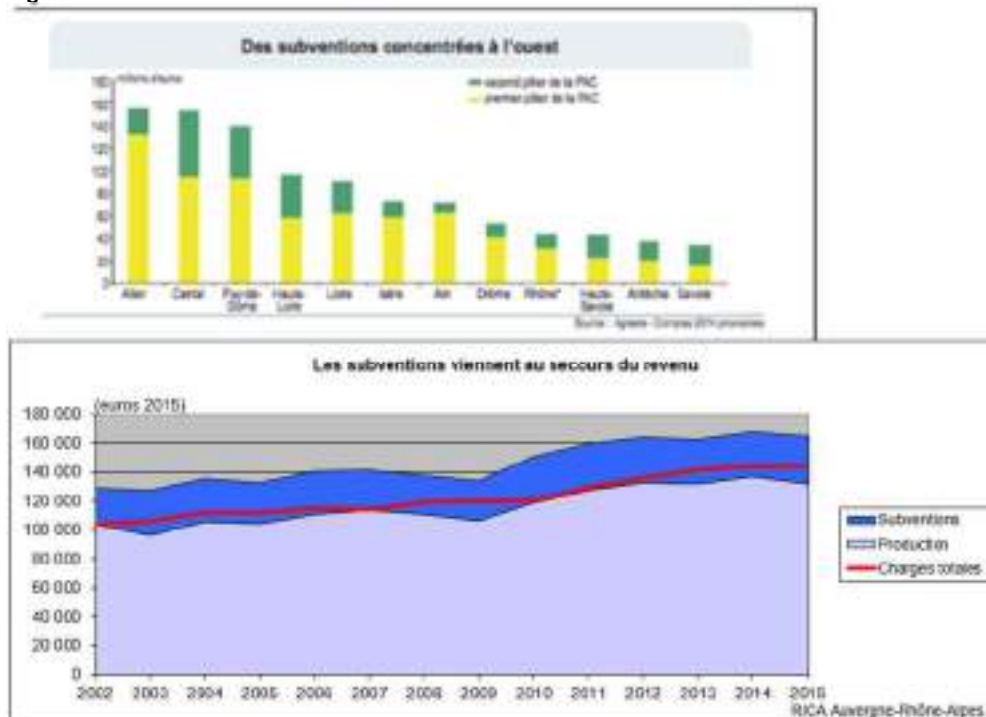


Figure 13 - Subventions concentrées à l'ouest en AuRA



Source : SSP RICA 2002-2015

Bibliographie et sources :

Fiche sur les SATT du ministère de l'éducation : [Sources\OS 2\SATT_240588.pdf](#)
ARCEP « New Deal Mobile » <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html>
Auvergne Numérique : <https://www.auvergne-numerique.fr/>
Feuille de route numérique de la Région signée en 2017 : [Sources\OS 2\strategie-numerique.pdf](#)
Rapport du Conseil régional sur le partenariat recherche innovation développement AuRA, septembre 2018 : [Sources\OS 2\Délib régionale numérique.pdf](#)
Onglet « Conseil agricole » du site de la DRAAF : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Conseil-agricole>
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Agriculture-biologique>
<https://aura.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/agriculture-en-auvergne-rhone-alpes/>
http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/exploitations_cle8889a2.pdf
<https://agriculture.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-une-agriculture-diversifiee-et-de-qualite>
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Agriculture-agroalimentaire-et,2838>
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-etablissements-de-la-region>

¹ Agreste – Panorama en chiffres et cartes, 2016

² (Agreste – Recensement agricole, 2010)

³ RICA 2016

⁴ Note Trésor-éco n°230, Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?, Octobre 2018

⁵ Agreste-RICA 2017

⁶ Agreste 2016

⁷ Le coût horaire français dans les industries agro-alimentaires s'est accru de 58 % entre 2000 et 2017 contre une hausse de 34 % en Allemagne. La hausse est 1,8 fois plus rapide en France qu'en Allemagne dans ce secteur, contre 1,4 fois dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Par ailleurs, le recours important à des prestations de service par des travailleurs détachés en Allemagne, en particulier pour l'abattage et la découpe de la viande, pourrait expliquer pour partie le déficit de compétitivité lié à la main d'œuvre. (Source : Trésor Eco octobre 2018)

⁸ DRAAF, 2018

⁹ Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire, Blézat consulting, Credoc, Deloitte, janvier 2017

¹⁰ Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes, Epices / Tercia, juillet 2019

¹¹ Les marchés fonciers agricoles en Europe en 2016, sources SSP et Eurostat

¹² Cf. supra Actif'Agri, transformation des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019

¹³ apport CGAAER – IGAS n° 14143, 2015.

¹⁴ Cf. supra Actif'Agri, transformation des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019

¹⁵ Influence des régimes de fiscalité de l'entreprise agricole sur les structures de production une analyse comparée dans quatre pays européens (Allemagne, Pays Bas, Danemark, France), Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2012

Grille AFOM de l'OS-B

Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation*

*Le volet recherche, innovation, numérisation est principalement développé dans l'objectif transversal « modernisation »

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La production agricole est marquée par sa diversité et par sa capacité à répondre à des besoins et des marchés très variés. 2. Les exploitations agricoles constituent un vivier de savoir-faire, d'expériences et d'innovation. La diversité des productions a permis de conserver des ressources génétiques. Des réseaux de fermes de démonstration permettent de diffuser les connaissances. 3. Tout en étant de plus en plus spécialisées et agrandies, les exploitations mettent en place des activités de diversification (tourisme, énergie, commercialisation, transformation). 4. Les exploitations ont investi et amélioré globalement leur productivité du travail et des moyens de production. 5. La différenciation des produits par les SIQO (fort développement du bio) et les mentions valorisantes, aide à mieux valoriser les produits et accéder à certains marchés. La notoriété de ces productions est variable avec des volumes de production parfois très modestes et le foisonnement des démarches. 6. Les démarches collectives (CUMA, GE, magasins de producteurs), collaboratives (GAEC) et les services (entreprises travaux agricoles), permettent de compenser la plus faible taille des entreprises. 7. La prise en compte des nouvelles attentes sociétales par le secteur se développe. Les systèmes agricoles régionaux disposent de nombreux atouts (montagne, naturalité, élevage à base d'herbe) pour développer des stratégies de différenciation porteuses de sens et de valeur (environnement, qualité, origine). 8. Le réseau de TPE-PME dense et varié réparti sur le territoire (dont outils d'abattage), avec un ancrage territorial marqué, est favorable aux stratégies de différenciation. 9. Le solde commercial extérieur de la région est positif pour les produits agricoles. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le solde commercial est négatif concernant les produits agroalimentaires. 2. La productivité agricole française progresse moins vite que dans la plupart des autres pays européens, même si la situation est variable selon les filières. 3. En ce qui concerne l'amont, la taille des exploitations est plus faible que chez nos principaux concurrents européens. Par ailleurs, l'endettement et les charges d'exploitation pèsent sur la rentabilité et la compétitivité de l'amont. 4. En ce qui concerne l'aval, la part très élevée de TPE-PME rend plus difficile les investissements à l'export et l'innovation, la formation, l'accès aux aides européennes. Les marges relativement faibles des IAA pèsent sur leur capacité d'investissement et affectent leur compétitivité. Les charges de modernisation inévitables diminuent leur capacité à innover. La question du renouvellement des chefs d'entreprises et de la disparition de certaines compétences liées aux métiers sont également posées. 5. S'agissant spécifiquement des filières animales, l'amélioration de la productivité des exploitations ne suffit pas à compenser l'essoufflement des IAA. 6. De nombreuses filières d'exportations sont orientées vers des marchés peu dynamiques. La perte de parts de marché est plus importante dans les pays où la demande est amenée à croître fortement (Asie, Afrique). 7. Certaines filières sont fragiles compte tenu de handicaps (coûts de production, coût de collecte/ramassage des productions animales régionales de montagne), ou de manque de structuration (maraichage, fruits) ou de trop fortes concurrences (soja). La pérennité des outils de 1^{ère} transformation n'est pas assurée (disparition des abattoirs intermédiaires multi-espèces). La dépendance amont/aval est forte dans certains secteurs (diminution des volumes de production ne pouvant plus être assurés par l'agrandissement des exploitations générant la fermeture d'outils industriels) tandis que dans d'autres, l'aval est peu ancré sur le territoire. 8. La diversité des productions régionales ne permet pas d'identifier de productions dominantes pouvant se positionner sur une compétitivité prix liée à une économie d'échelle.
Externe	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La demande mondiale est croissante pour les principaux produits exportés par la France (vin, céréales, produits animaux). 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les écarts dans le droit du travail et la protection sociale au sein de l'UE, comme dans les normes environnementales persistent et contribuent à expliquer une partie

<ol style="list-style-type: none"> 2. Le taux d'autosuffisance montre des opportunités à saisir dans certains secteurs (fruits et légumes, protéines). L'agriculture régionale peut contribuer à la fabrication de matériaux biosourcés (chanvre, lin, bois énergie) pour des filières courtes limitant le recours aux importations. 3. Les Français déclarent très majoritairement souhaiter consommer des produits locaux ou issus de circuits courts ou typiques. Or, la région dispose d'un bassin de consommation important. Une marque régionale garanti la traçabilité des produits régionaux. La région dispose de produits à forte identité. 4. Les consommateurs ont des attentes croissantes en termes de conditions de production ; or, les systèmes de production de la région sont propices au développement de l'agroécologie. De nombreux dispositifs publics visent à accompagner la transition du secteur. 5. La demande des consommateurs en produits biologiques progresse de façon soutenue et n'est pas couverte par la production nationale. 6. Les consommateurs partout dans le monde ont des exigences croissantes en termes d'excellence sanitaire, environnementale et sociale pour lesquelles les produits français ont des atouts à faire valoir. Le déploiement des démarches de RSE est en cours et permettra des gains de performance économique des entreprises. 7. Le développement d'approches territoriales intégrées autour de systèmes alimentaires territoriaux peut permettre de reconquérir le marché intérieur. 8. L'élaboration de plans de filière par les interprofessions peut permettre de renforcer les approches stratégiques collectives au niveau des filières (notamment montée en gamme) et de renforcer le dialogue avec l'aval et la société civile. 9. La politique commerciale de l'UE peut être une opportunité via l'ouverture de marchés à l'export à condition de promouvoir la reconnaissance de standards exigeants. 10. L'écosystème national et régional est favorable à l'innovation. Les politiques publiques soutiennent également la valorisation et la diffusion des travaux. Des pôles de compétitivité et des clusters favorisent la coopération et l'innovation dans les entreprises. 11. Développement du numérique et utilisation croissante par le secteur ; investissements publics dans le très haut débit, la robotisation dans les IAA améliore la productivité, la réactivité et diminue la pénibilité. 	<p>de la perte de compétitivité relative de la France.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. La concurrence s'accroît au niveau mondial avec l'entrée de nouveaux acteurs sur les marchés exportateurs comme on le voit avec la Russie sur le blé notamment. 3. Le degré d'exigence des politiques environnementales et sanitaires continue d'augmenter plus fortement en France sans qu'il soit toujours valorisé par le marché. 4. La politique commerciale de l'UE peut conduire à mettre en danger les filières agricoles les plus fragiles si elle induit une concurrence inégale au regard des standards européens. 5. Les aides publiques à l'investissement ne sont perçues que par 18 % des exploitations régionales. Les aides aux énergies renouvelables sont peu mobilisées. 6. Mobilisation insuffisante des opportunités du dispositif d'innovation européen (PEI). Les travaux de recherche appliquée en lien avec l'économie n'est pas suffisamment valorisée par les méthodes d'évaluation qui favorisent la recherche fondamentale 7. Manque d'attractivité de l'emploi dans le secteur agroalimentaire, difficultés de recrutement. 8. Evolution de la consommation et difficulté d'adaptation des systèmes.
---	--

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS B - Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Améliorer la compétitivité coût de l'amont agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la réduction des intrants et la transition vers des systèmes plus autonomes et optimisés (autonomie alimentaire des élevages, pratiques de pâturage, production et économies d'énergie, valorisation des effluents d'élevage pour réduire la fertilisation, agroforesterie, éviter le gaspillage...). • Soutenir les investissements et les études de faisabilité de modernisation pour gagner en productivité ou en condition de travail, notamment mécanisation, robotisation, matériel de précision, si possible en collectif ou en prestation pour limiter les immobilisations matérielles. • Réduire les charges d'exploitation en favorisant les outils collectifs (CUMA, ETA, plateformes collaboratives, investissement collectif, échanges de services et de biens), tout en veillant à y intégrer les jeunes agriculteurs : mécanisation, stockage, irrigation, transformation, vente... • Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques/pratiques innovantes en encourageant les démarches de groupe, l'expérimentation, la recherche-développement et les investissements innovants (robotisation...). • Faciliter l'accès des exploitants à la formation et au conseil, notamment en matière de stratégie commerciale, création de nouveaux débouchés, audit compétitivité, indicateurs d'analyse technico-économique et de coûts de production, stratégie moyen terme intégrant les changements climatiques et de marché... • Maîtriser le coût d'accès au foncier et accompagner la restructuration foncière ; soutenir les initiatives de mise à disposition d'outil de travail. • Protéger nos productions face à la concurrence de produits n'ayant pas les mêmes exigences sanitaires et environnementales. • Faciliter le recours à l'emploi salarié (main d'œuvre, groupements d'employeurs, remplacement...). • Simplifier les charges administratives des aides publiques pour économiser du temps aux exploitants agricoles.
Renforcer la compétitivité hors coût des produits agricoles et agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les démarches de différenciation par la qualité, notamment via les SIQO (dt labels et agriculture biologique – cf. OS F). Développer une agriculture biologique compétitive. • Soutenir les procédures sanitaires nécessaires pour les productions au lait cru. • Adapter les conditions de production pour mieux répondre aux nouvelles attentes sociétales en termes de conditions de production (notamment différenciation environnementale). • Accompagner les exploitations vers le respect des cahiers des charges, la transition et la prise de risque, avec une attention portée à l'installation. • Développer la relocalisation de certaines productions (fruits et légumes, protéines) et développer de nouvelles filières à forte valeur ajoutée ou émergentes. • Accompagner les démarches de segmentation relatives aux pratiques vertueuses existantes (utilisation de l'herbe, fixation de carbone, pratiques de contractualisation équitables). • Repositionner l'agriculture régionale sur le marché local :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Utiliser les marques collectives, tout en veillant à leur complémentarité ; ○ Développer les stratégies agricoles territoriales portées par les collectivités ; ○ Soutenir la transformation et commercialisation locale au service des agriculteurs ; ○ Répondre aux besoins de la restauration collective. ● Développer des solutions techniques, notamment numériques, pour renforcer la traçabilité des produits et l'information sur l'origine des produits. ● Communiquer positivement et valoriser l'excellence sanitaire, nutritive, et environnementale de nos produits sur le marché intérieur comme à l'international ; renforcer l'effort de communication sur les conditions de production notamment de prise en compte du bien-être animal. ● Permettre une meilleure prise en compte des engagements environnementaux par les aides versées. ● Faciliter l'export par le développement d'actions collectives et collaboratives
<p>Améliorer la compétitivité coût de l'aval (cf. OS C également)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les projets de logistique en phase avec les attentes de durabilité et de proximité, notamment les outils collectifs (création de plateforme de distribution locale). ● Soutenir les investissements des entreprises de l'aval des filières alimentaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les outils de transformation et d'abattage ancrés sur le territoire, en phase avec les attentes de durabilité et proximité ; ○ Prioriser le soutien aux investissements visant la transition énergétique ou limitant l'impact écologique (conso d'eau, limitant gaspillage, gestion déchets, économie circulaire, projets innovants de process et packaging respectant l'environnement, efficacité, notamment logistique) ; ○ Favoriser les liens entre les investissements de l'aval et les stratégies locales alimentaires (bonus dans l'aide ?) ; ○ Soutenir les grandes entreprises à condition qu'elles soient parties prenantes d'un projet collectif et territorial ; ○ Inciter aux projets mettant en œuvre une part d'appro local conséquente ; ○ Cibler le soutien public sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long. ● Soutenir la R et D (notamment sur des projets amont-aval), les démarches prospectives. ● Soutenir la maîtrise et la gestion des risques des IAA (économiques, climatiques, sanitaires). ● Soutenir l'ingénierie et les études préalables avant les investissements. ● Développer de nouveaux outils financiers (avance remboursable, prêt, fond de garantie, renforcer les fonds propres TPE/PME). ● Développer un programme de communication sur les métiers agroalimentaires pour favoriser l'emploi. ● Rechercher de nouveaux débouchés à l'export. ● Soutenir d'autres formes de commercialisation innovantes (internet, machines automatiques...). ● Développer les achats groupés de matières premières pour les IAA. ● Inciter différentes formes juridiques notamment celles propices au partage de la valeur (ex : participation des agriculteurs au capital des IAA). ● Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus (gestion des stocks, optimisation logistique).

DIAGNOSTIC

Objectif spécifique C

Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

Remarques :

- Les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.
- Ce texte est principalement issu du projet de diagnostic national PSN produit par le Ministère de l'Agriculture ; seuls les points qui ne reflétaient pas la situation régionale ont été amendés / complétés.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Des prix agricoles ne couvrant pas les coûts de production et une agriculture qui ne représente plus que 10 % de la valeur ajoutée induite par la dépense alimentaire des ménages¹ (à ajouter à la part du budget des ménages consacré à l'alimentation qui a connu une diminution constante) :

1. Dans un contexte global de volatilité croissante des marchés, la marge nette des producteurs est parfois dégradée au point de ne pas **couvrir leurs coûts de production** (incluant une rémunération forfaitisée) : en élevage de bovins viande (figure 1), elle s'établit à -0,65 € par kg vif pour les naisseurs en 2018 ; elle est de -0,07 € par kg en élevage volaille (figure 2) et de -20 € par tonne pour la culture de blé tendre. En lait de vache (figure 3), la tendance est la même quel que soit le système de production laitière considéré, les coûts progressant en outre plus vite que les produits entre 2017 et 2018. Dans les zones de montagne, qui représentent 66% d'Auvergne-Rhône-Alpes, les coûts de production et de collecte plus élevés qu'en plaine ne sont pas couverts par le prix (lait standard par ex). L'écart de coût de production plaine montagne augmente (20-25€ contre 10-15€/1000 L de lait collecté).
2. De façon générale, la faiblesse des revenus agricoles s'observe dans bon nombre de filières. A ces fragilités structurelles s'ajoute désormais celle liée à la volatilité des prix agricoles. L'impact à la hausse de cette volatilité est souvent amorti, par l'aval industriel et/ou le distributeur, dans un contexte de consommation alimentaire peu dynamique et de « *guerre des prix* » entre distributeurs. A l'inverse, lors de fortes baisses des prix agricoles, celles-ci ne paraissent en général que partiellement transmises, l'aval améliorant alors ses résultats.
3. En 2015 (données les plus récentes disponibles, cette analyse étant fondée sur celles de la comptabilité nationale, diffusées avec un décalage significatif), selon l'observatoire de la formation des prix et des marges, la valeur ajoutée dans l'économie nationale induite par 100 € de dépenses alimentaires (figure 4) s'élève à 63,7 €, le reste correspondant aux importations d'aliments et importations intermédiaires (respectivement 11,1 € et 14,7 €) et aux taxes (10,5 €). **L'agriculture, la pêche et l'aquaculture représentent un peu plus de 10% de cette valeur ajoutée (6,5 €)**, alors qu'elles contribuent pour 15 % à l'emploi mobilisé, les industries alimentaires 17,6 % et les autres industries 5%. Les parts du commerce, de la restauration et des autres services sont respectivement de 23,9 %, 20,9 % et 22,6 %.
4. Le poids relativement modeste de l'agriculture dans la dépense alimentaire nationale **résulte de plusieurs facteurs** : la « distance » entre le produit agricole et le produit alimentaire, accrue par l'incorporation croissante de divers services dont le coût se retrouve dans la valeur finale (élaboration et assemblage, conditionnement, logistique, sécurité sanitaire, publicité et marketing) ; le rapport entre prix agricoles et prix des autres produits, ces prix relatifs résultant de l'organisation des marchés (notamment par la politique agricole), de leur structure (concentration et pouvoir de marché, asymétrie) et de leur régulation (politique en matière de concurrence), et de façon particulièrement sensible depuis 2007, de leur conjoncture (volatilité des prix) ; le recours aux importations, signe de l'intégration européenne croissante de notre économie agroalimentaire.
5. Sur longue période (1999-2014), **la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans la consommation alimentaire** (figure 5), **hors restauration, a diminué de 30%**, dont 20% entre 1999 et 2005 de façon presque linéaire. Après 2005, cette tendance à la baisse se poursuit mais avec des irrégularités dues à la plus grande volatilité des prix, et notamment une légère hausse depuis 2013. La part croissante des importations finales et intermédiaires dans lesquelles dominent les « introductions » en provenance de l'UE, contribue à la baisse de la part de la valeur ajoutée induite en agriculture par la consommation alimentaire. Le poids des importations passe de 24 % en 1999 à 30 % en 2015 ; la volatilité des prix des matières premières lui imprime des variations interannuelles (hausse de 2008 et 2013, baisse de 2009).

Un rapport de force structurellement déséquilibré avec des outils de structuration de l'amont insuffisamment développés et un secteur IAA hétérogène, marqué par la crise de 2008, face à une très grande concentration de la distribution

6. Le secteur de l'amont agricole (figure 6) est marqué par l'atomisation : 62 500 exploitations en Auvergne-Rhône-Alpes concourent à la production agricole métropolitaine en 2016². Le secteur de la transformation (figure 7) est relativement plus concentré, avec 1884 entreprises en Auvergne-Rhône Alpes, majoritairement des TPE et des PME³ (77% des IAA ont moins de 10 salariés). Le secteur de la distribution est marqué par la concentration : en 2014, six grands groupes se partageaient 89,6 % du marché de la grande distribution alimentaire⁴. Cette concentration s'est encore accentuée avec la constitution de groupements d'achat communs.⁵
7. Le manque de transparence qui caractérise les relations tout au long de la chaîne de la valeur contribue encore à ce déséquilibre entre l'amont et l'aval : l'asymétrie dans l'accès à l'information sur les quantités, les prix, les stocks pèse sur la fluidité des relations et des transactions, restreint le pouvoir de marché des producteurs primaires, pas assez regroupés.
8. **La structuration de l'amont des filières est hétérogène selon les productions mais souvent assez faible⁶** : les organisations de producteurs (OP) (figure 8), reconnues ou non (ie. en incluant les coopératives non reconnues OP), représentent 80 % de la production de lait de vache mais 50 % de la production bovin-viande ou fruits et légumes. Ces chiffres par filière représentent en outre des situations très variables selon que les OP ont ou non mis en place le transfert de propriété des produits de leurs membres (figure 9) ou selon leur taille (79 % des OP représentent moins de 40 % de la viande bovine commercialisée).
9. Les OP commerciales, dans leur grande majorité des coopératives, sont généralement considérées comme la structuration la plus aboutie en matière d'organisation économique du maillon de la production mais elles nécessitent des moyens financiers plus conséquents pour leur mise en place, ainsi qu'une gouvernance renforcée⁷.
10. Au-delà de la facilitation de la négociation et de la planification de la production, le regroupement offre de nombreux avantages aux producteurs⁸ : économies d'échelle, réduction des coûts de transactions, concentration de la fourniture d'intrants, mutualisation des investissements, capacité à diversifier la gamme de produits, partage des coûts pour l'accès à de nouveaux marchés. Une telle stratégie permet aux OP d'inclure les producteurs les plus petits et les plus éloignés de la demande de marché.
11. **La contractualisation écrite**, dont les avantages sont largement mis en avant par les études disponibles⁹, reste encore très peu développée (2 % des volumes de viande bovine au niveau national et 21 % de contractualisation en région, 30 % en pomme de terre fraîche, des chiffres supérieurs à 80 % n'étant atteints que dans les filières sous contrat d'intégration : veau et volaille de chair) (figure 10 et Focus filière viande régionale : graph 10 bis bilan contractualisation 2012-2016).
12. **Le secteur IAA est hétérogène et fragile, mais se redresse progressivement de la crise de 2008¹⁰** : l'emploi augmente et la rentabilité des entreprises régionales surpassent la moyenne nationale. Les entreprises des filières avicoles, de la viande, du lait, de la meunerie, des pâtes, de la panification industrielle et des aliments pour animaux continuent d'être impactées par la volatilité des matières premières agricoles. La rentabilité moyenne des entreprises de ces secteurs (figure 11) est très dépendante de la taille des entreprises. Ainsi en 2011, les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises ont une rentabilité moyenne de respectivement 13.7% et de 11.5%, là où les entreprises de taille intermédiaire et les très grandes entreprises ont une rentabilité de près de 15.5%. En outre, la compétitivité des entreprises françaises se dégrade de manière continue depuis une dizaine d'années, y compris sur ses composantes « hors prix » (par exemple, le positionnement sur tel ou tel marché à l'export), ce qui conduit à une forte contraction de l'excédent commercial du secteur.
13. **La concentration accrue et en croissance de la distribution se manifeste essentiellement par la très grande concentration des centrales d'achat¹¹** : le marché de la grande distribution en France se caractérise par une forte concentration. Le mouvement a pris de l'ampleur à partir de septembre 2014, lorsque Système U s'est allié avec le groupe Auchan à travers la centrale Eurachan. Suite à cette alliance, la tendance s'est poursuivie avec la multiplication des accords qui a significativement renforcé le degré de concentration et a abouti à la constitution d'une puissance d'achat significative des opérateurs concernés, lesquels disposaient déjà d'un poids important. L'Autorité de la concurrence, saisie par le ministre de l'Économie et la commission des affaires économiques du Sénat, a rendu un avis en avril

2018¹² soulignant des risques d'effets pro-concurrentiels notamment sur les niveaux de prix des produits de grande consommation, et des risques concurrentiels sur les marchés amont et aval.

14. On peut cependant noter un certain **essor des options alternatives aux circuits de distribution classiques**. Il s'appuie sur l'émergence de nouveaux acteurs, la segmentation des modes de consommation, sur le numérique, et le développement des circuits de proximité et des circuits courts (23% des exploitations pratiquent les circuits courts en AURA soit 14 136 exploitations en 2010 ayant au moins un produit vendu en circuit court, et il existe une centaine de magasins gérés par des collectifs d'agriculteurs), principalement sur le territoire rhônalpin, où le bassin de consommation est plus important (figure 9 bis)).

Un constat légèrement atténué pour les filières SIQO

15. Les producteurs en **filière biologique** bénéficient de prix plus élevés que les producteurs conventionnels (figure 12)¹³. Le secteur tente de saisir l'opportunité d'une demande porteuse pour mettre en place une structuration et conduire des négociations commerciales conduisant à une plus juste rémunération de valeur.
16. Toutefois, les prix payés aux agriculteurs restent relativement faibles par rapport à la valeur ajoutée totale créée dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Le prix au détail est ainsi toujours une composante très importante de la valeur ajoutée (figure 13).
17. En dehors de l'agriculture biologique, la mise en œuvre des SIQO conduit les acteurs à repenser ou créer de nouvelles relations entre les différents maillons des chaînes de valeur et peut ainsi permettre d'améliorer la répartition de la valeur entre les différents acteurs par la reconnaissance de la contribution propre et essentielle de chacun des maillons dans la formation et la stabilité de la richesse créée¹⁴.
18. Cependant, **le bilan en termes de compétitivité et de revenu des agriculteurs est contrasté selon les filières et les signes de qualité**. Le surprix payé par le consommateur peut en effet compenser des situations où les charges d'exploitation sont très importantes (cas de la production de lait cru en montagne). C'est le cas de certains vins AOP et IGP, ainsi que des filières ovines et volailles de chair, où le surprix obtenu génère une valeur supplémentaire qui ne fait que compenser les pertes de rendement ou les coûts supplémentaires pour différencier le produit (le revenu agricole est alors plus intéressant en production standard qu'en signe de qualité). Dans le secteur du lait de vache (bio ou SIQO non bio), la part de la valeur ajoutée qui revient au producteur dépend fortement de l'organisation collective à l'échelle de la filière. Cette organisation pour capter la valeur ajoutée et la distribuer équitablement entre les différents maillons de la filière, connaît de fortes disparités entre les deux Massifs de la région. La compétitivité de la stratégie de différenciation repose ainsi notamment sur la cohérence des cahiers des charges et de la façon dont est gouvernée la filière.

2. Tendances futures

1. L'**essor des options alternatives aux circuits de distribution classiques** devrait se poursuivre, notamment face aux nouvelles exigences sociétales (cf. OS I).
2. Toutefois, la tendance à la **concentration de la distribution** (plus que 4 centrales d'achat), comme le développement de centrales d'achat internationales, devrait accentuer encore le déséquilibre. La recherche d'un rééquilibrage en faveur de l'amont dépendra de l'attrait pour le regroupement en OP (on compte 14 OP supplémentaires en France en 2017, 10 en 2018 et 9 fusions), mais aussi de la structure, de la taille, du degré d'intervention (gestion des volumes, facturation, etc.) et du statut des OP (coopératives, SA, SAS, etc.).
3. Parallèlement, on devrait observer un **développement de la contractualisation** écrite, qui constitue un des principaux objectifs des Etats Généraux de l'Alimentation (EGAlim) repris notamment dans les plans de filière de nombreuses interprofessions (objectif de 30 % pour la viande bovine au niveau national, mais déjà 21 % de la production régionale contractualisée), 30 % pour les fruits et légumes frais)¹⁵. L'Autorité de la concurrence a par ailleurs confirmé que, sous réserve de certaines conditions, les démarches dites « tripartites » associant producteurs, industriels et distributeurs, dont on observe la progression, sont garantes de gain d'efficience.
4. Le faible nombre de décisions notifiées à la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre des dérogations aux règles de la concurrence confirme que les opérateurs, notamment de l'amont agricole, adoptent un comportement de (trop) grande prudence par sentiment d'insécurité juridique. Le

système de gestion de l'offre mis en place pour les productions de fromages sous signe de qualité des Savoie, permet de maintenir un prix du lait satisfaisant (cf § 3.6).

5. Le fait que la meilleure répartition de la valeur devienne au fil du temps un objectif prioritaire des politiques publiques, au niveau européen comme au niveau français, pourrait influencer les tendances futures. Depuis l'entrée en application de la loi issue des EGAlim, c'est dorénavant le producteur ou son OP qui propose le contrat, inversant donc ainsi la construction du prix. L'objectif visé est de rétablir l'équilibre du contrat et de la répartition de la valeur. Elle doit inciter les producteurs à contractualiser et à se regrouper en OP, et, parallèlement, les organisations interprofessionnelles à apporter leur appui aux opérateurs, notamment en produisant des contrats-type et des indicateurs. Cet enjeu est particulièrement important pour l'élevage en zone de montagne : la valorisation de l'herbe a besoin d'être mieux rémunérée, y compris par le marché. L'application des termes de la loi nécessitera un suivi fort.
6. L'étude prospective sur les **comportements alimentaires** de demain¹⁶ souligne que le consommateur développe une tendance à la recherche de repères et de lien social qui se caractérise par la valorisation de la proximité géographique, sociale et économique, à laquelle les SIQO peuvent contribuer, ou être fragilisés (cf § SIQO). On retrouve cette recherche de lien direct entre consommateur et producteur dans de plus en plus de produits, y compris dans les grandes marques et en GMS, avec la multiplication des informations données au consommateur, non seulement sur l'origine, mais sur l'identité du producteur, sa manière de travailler, et des indications sur sa 'juste' rémunération par l'acte d'achat (exemples : l'œuf de nos villages, les éleveurs vous disent merci, en direct des éleveurs, C'est qui le patron, etc.). Cette tendance pourrait s'accroître avec le développement des outils numériques.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

1. La compétitivité des filières et des entreprises qui les composent dépend de facteurs liés aux prix et aux coûts de production, mais aussi de facteurs hors coûts, notamment liés à la capacité d'organisation collective et à la coopération au sein d'une même filière, à l'orientation des investissements vers l'innovation et à la création de valeur.
2. Depuis le 1er janvier 2018, le règlement « omnibus » autorise les OP à négocier collectivement les volumes et les prix de la production de leurs membres, quel que soit le secteur considéré. Il permet par ailleurs aux producteurs d'actionner un « droit au contrat » en exigeant une proposition de contrat de la part de leur acheteur.
3. Les aides des programmes opérationnels pour les fruits et légumes (86 % des OP ont bénéficié d'un soutien européen de l'ordre de 113 M€ en 2017) sont majoritairement orientées vers le soutien à la compétitivité : près de 60 % des aides accordées en 2016 l'ont été pour améliorer la qualité des produits ou aider à la planification de la production. Elles ont été, de manière équilibrée au global mais très hétérogène dans le détail, utilisées au bénéfice des OP elles-mêmes (principalement pour des investissements de stockage, chaîne du froid ou publicité) ou des producteurs (principalement plantations, serres...).
4. Dans le cadre des **soutiens couplés** versés aux secteurs qui rencontrent des difficultés, la France a mis en place jusqu'en 2017 des aides complémentaires encourageant le regroupement en OP ou la contractualisation. Dans le secteur ovin, cette aide a conduit, sur la base d'un contrat-type élaboré par l'interprofession, à une généralisation de la contractualisation. En revanche, compte-tenu des enjeux de priorisation des besoins, aucune région n'a finalement ouvert d'enveloppe pour une aide FEADER à la création d'OP sur la programmation en cours (pour autant, des programmes avec des crédits régionaux ont soutenu la création des OP, cf § facteurs externes). Ainsi, en dehors du secteur des fruits et légumes, l'incitation au regroupement en OP repose exclusivement sur la plus-value à mettre en commun certains moyens ou à négocier collectivement les volumes et les prix des produits mis sur le marché. Il convient d'éviter que ces aides couplées ne soient captées par un autre maillon de la chaîne alimentaire que les agriculteurs, comme cela a pu être le cas dans la filière bovin-viande¹⁷.
5. La compensation des surcoûts et manques à gagner liés à **l'agriculture biologique** a permis une évolution importante des surfaces engagées, rejoignant ainsi la demande croissante du marché. Le développement de la production doit cependant s'accompagner d'un effort de structuration des filières afin que la production et la consommation progressent ensemble en préservant une répartition équilibrée de la valeur créée. **En matière de SIQO**, les soutiens des coûts individuels comme ceux des ODG, participent à la différenciation des produits, à accroître la valeur ajoutée et à accompagner la structuration

de filières locales. Toutefois, des efforts de mutualisation des moyens sur un même territoire permettrait aux plus petites ODG d'être moins dépendantes des crédits publics.

6. Le dispositif de **régulation de l'offre de fromages AOP / IGP** a fait ses preuves pour les filières en termes d'amélioration et de stabilisation du fonctionnement du marché, de création et de répartition de la valeur entre les opérateurs, de qualité des produits, d'emplois et de dynamisme du territoire¹⁸.
7. En ce qui concerne le **FEADER** (PDR AUV et RHA 14-20), l'évaluation finale des PDR pose les constats suivants :
 - Les bénéficiaires soutenus sont plutôt des petites structures, ciblage de fait qui semble assez pertinent.
 - Les PDR ont dans l'ensemble bien contribué à accompagner les producteurs vers les programmes de qualité (dont AB et AOP régionales), l'agro-transformation et les marchés de proximité ; et les résultats économiques des investissements soutenus sont globalement positifs ou très positifs (figure 13 bis), et beaucoup plus marqués que pour les investissements à la modernisation des exploitations (bâtiments d'élevage...) ; les évolutions en termes de valeur ajoutée sont importantes notamment chez les producteurs individuels. **Globalement, les PDR ont eu de réels effets sur la compétitivité par la valeur, qualité et circuits courts.**
 - Le soutien des PDR est cependant un soutien à une somme d'initiatives économiques indépendantes, tirées, en Rhône Alpes, par un marché en pleine expansion. **Les projets soutenus ont peu été intégrés dans des dynamiques de filières ou de territoires**, alors que les stratégies de territoires sont pourtant très dynamiques, principalement sur Rhône-Alpes. Le soutien aux démarches collectives organisées (sourcing, mise en relation, conseil, appui ...) a été limité.
 - Enfin, l'évaluation soulève que **les effets d'entraînement des IAA aidées par le FEADER sur les producteurs en amont** semblent limités : les projets industriels s'inscrivent sur le marché national, voire international, avec des circuits intermédiaires, à destination de la grande distribution. Très peu de projets sont tournés vers la restauration collective, ou s'inscrivent dans une démarche territoriale.
 - L'évaluation soulève donc des enjeux à améliorer la **cohérence** d'ensemble du soutien sur ce thème.

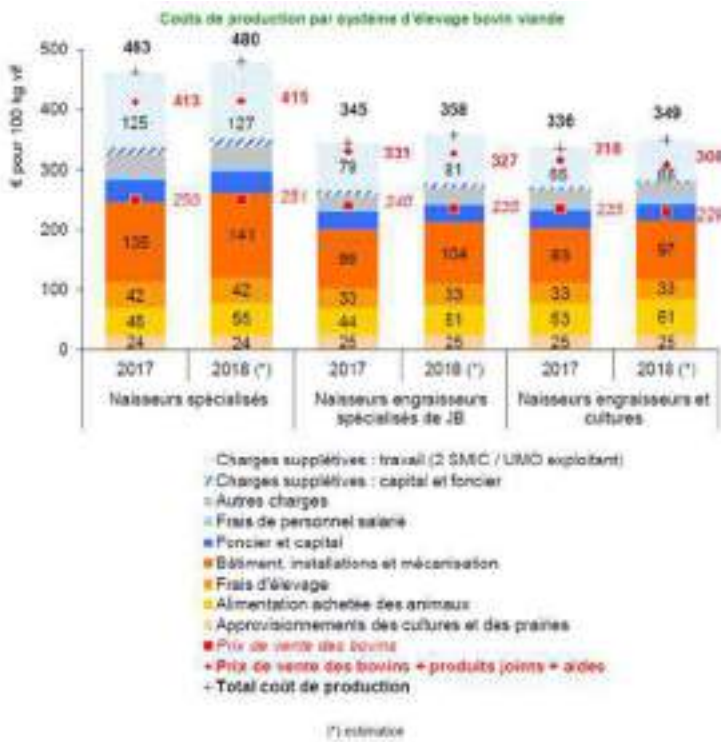
4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

1. **La politique nationale vise en premier lieu le pouvoir d'achat, en particulier depuis l'année 2007, marquée par l'entrée en volatilité** dans une tendance à la hausse des prix agricoles, concomitante à la hausse de celle des prix de l'ensemble des matières premières et entraînant une accélération de l'inflation. C'est dans ce contexte que la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a été publiée, visant entre autres objectifs la baisse des prix à la consommation par l'accroissement de la concurrence. Elle a été suivie par un fort retournement de la conjoncture agricole en 2009, cette baisse des prix agricoles ne s'étant pas traduite dans les prix à la consommation alimentaire (figure 14).
2. La LME est susceptible d'avoir eu un effet sur les prix à la consommation, variable selon les types de produits. L'analyse empirique des effets de l'entrée en vigueur de la LME sur les prix des produits alimentaires a montré qu'elle a causé une baisse de l'ordre de 2.33% des prix des produits directement affectés par la loi (marques nationales), par rapport aux prix des produits non directement affectés (les marques de distributeur et les marques de hard-discount). Toutefois cette baisse des prix des produits de marque nationale cache une forte disparité selon les familles de produits. Ainsi les produits dont le coût des matières premières représente une part importante du prix final n'ont pas vu leur prix varier significativement suite à l'introduction de la LME.
3. Comme déjà souligné plus haut, confrontés aux difficultés rencontrées par les producteurs agricoles en raison de prix faibles limitant leur revenu, les gouvernements successifs ont depuis enclenché une dynamique législative et réglementaire pour corriger certains des effets de la LME, sans toutefois remettre fondamentalement en cause ses principes structurants. Il s'agit de certaines dispositions de la loi relative à la consommation du 17 mars 2014, de la loi du 9 décembre 2016 dites « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et de la loi du 30 octobre 2018 issue des EGAlim déjà citée. Leurs effets sont difficiles à mesurer de manière robuste dans la mesure où le recul dont les analystes économiques disposent est à jour encore insuffisant.
4. La structuration des filières régionales fait l'objet d'un cadre d'intervention du Conseil Régional actif depuis 2005 visant, à partir d'une analyse des enjeux partagée par l'ensemble des opérateurs de la filière, la mise en place d'une stratégie régionale et à la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles structurantes. Dans ce cadre, la mise en place des OP non commerciales ont pu être soutenues en filière

laitière au moment de la fin des quotas laitiers, ainsi que la contractualisation à l'engraissement en filière viande bovine. Ce cadre d'intervention permet également de soutenir des démarches de segmentation et de création de valeur telles que les signes de qualité, mais aussi le développement du lait de montagne ou bas carbone.

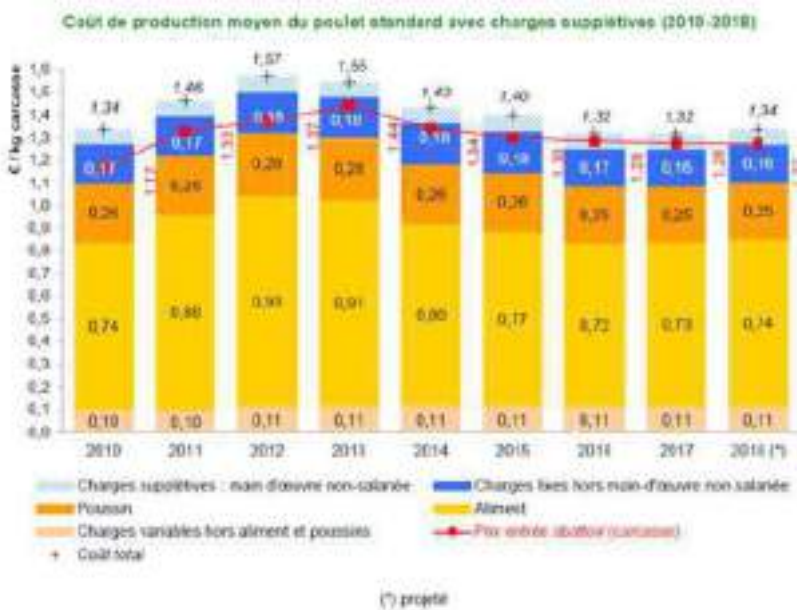
Figures fiche diagnostic OS C AURA

Figure 1



Source : OFPM

Figure 2



Source : OFPM

Figure 3



Source : OFPM

Figure 4

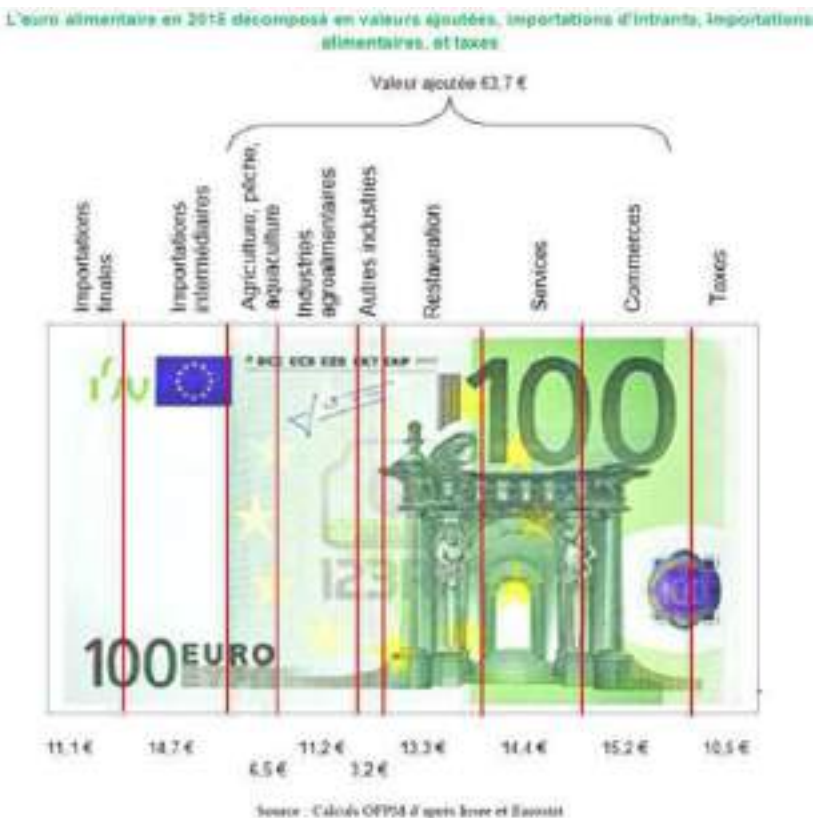
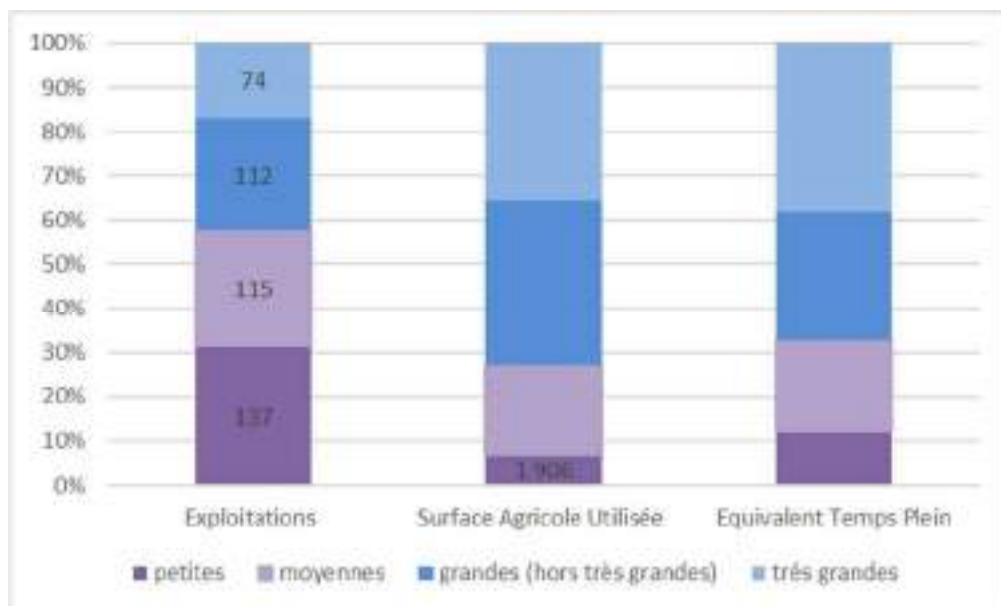


Figure 5



Source : OFPM d'après Insee et Eurostat

Figure 6 : exploitations agricoles



Source : enquête structures 2016 (ESEA 2016 ou FSS 2016), France métropolitaine

Légende : petites : moins de 25 000 € ; moyenne : 25 000-100 000 euros ; grandes : 100 000 - 250 000 euros ; très grandes : > 250 000 euros

Figure 7 : industries agroalimentaires

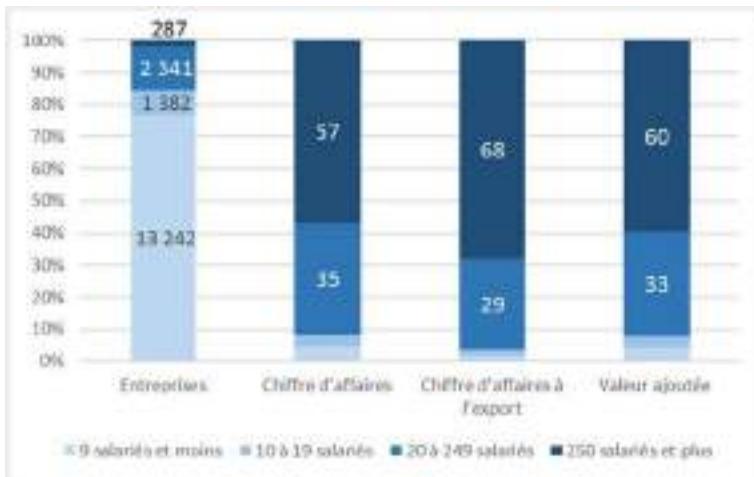


Figure 8

Nombre d'OP/AOP actives par secteur

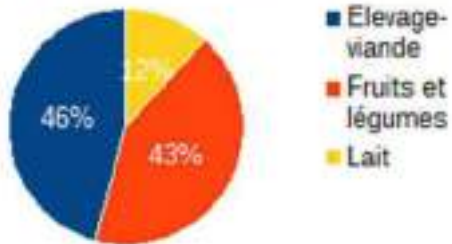


Figure 9

OP/AOP tous secteurs - transfert de propriété

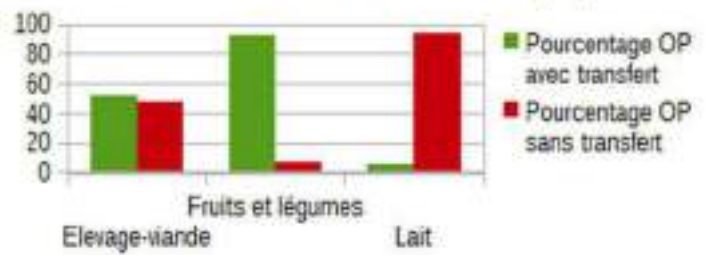
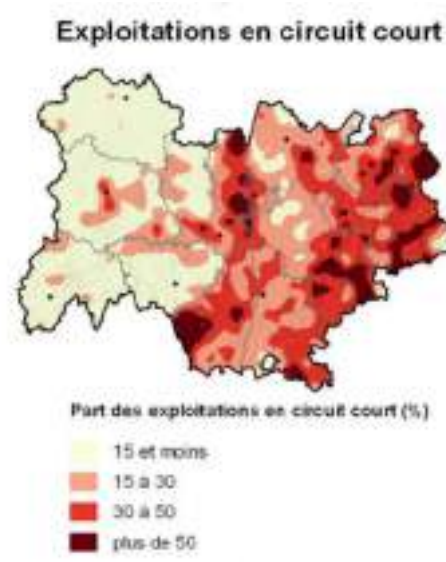
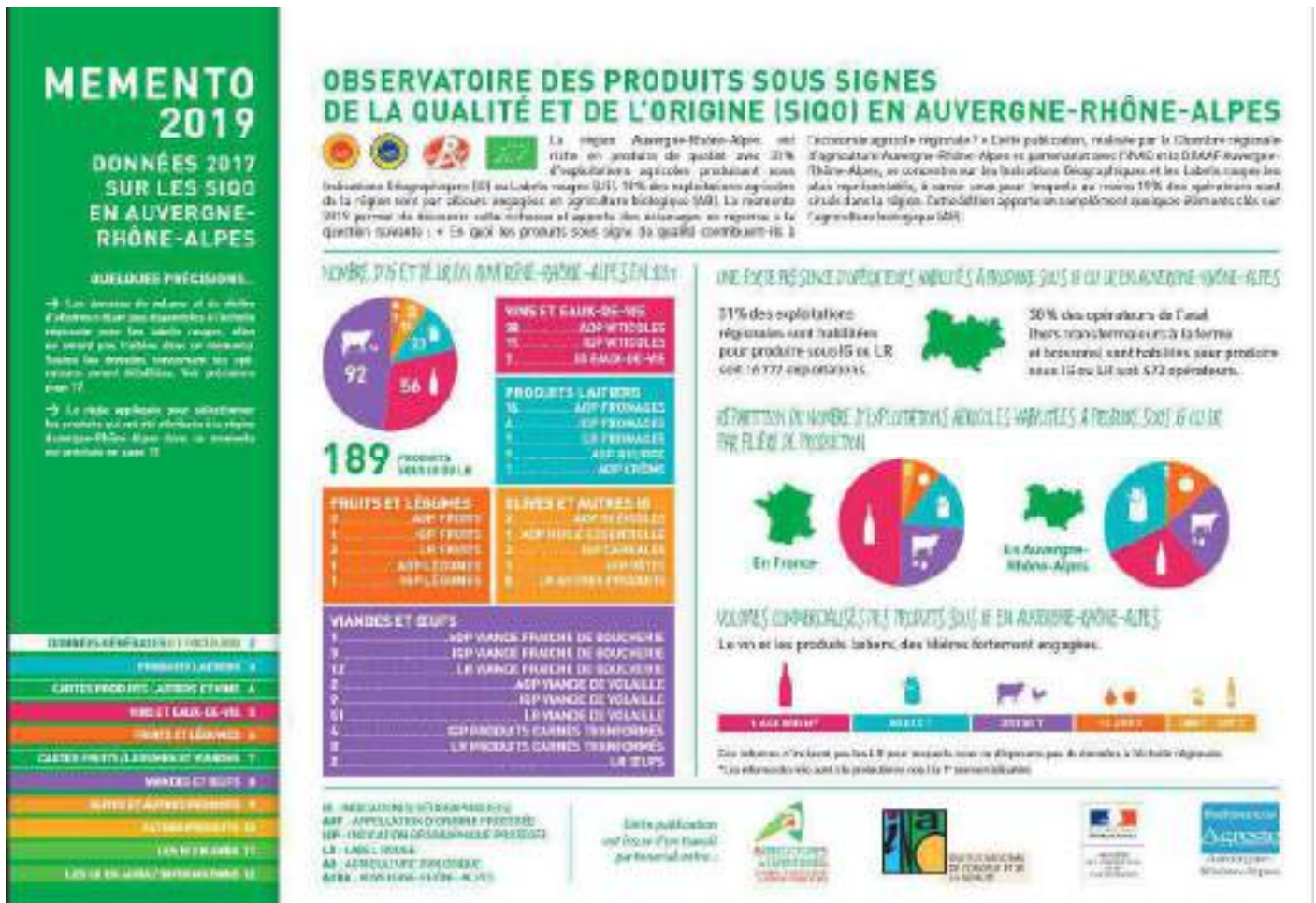


Figure 8 bis - Données Auvergne-Rhône-Alpes sur les SIQO et les exploitations en circuits courts



Source : Agreste, Panorama Auvergne-Rhône-Alpes, 2010

Figure 10 : état des lieux de la contractualisation par secteur

Filière	Contractualisation obligatoire ou non	Bilan et objectifs
Lait de vache	Rendue obligatoire par décret depuis 2010	Un taux de contractualisation proche de 87% (étude d'impact loi Egalim). Des accords-cadres existent entre les organisations de producteurs et associations d'organisations de producteurs et leurs acheteurs. 82% de la production nationale est commercialisée via une OP.
Lait de chèvre	Objectif de le rendre obligatoire par accord interprofessionnel.	Absence de données sur le taux de contractualisation. L'interprofession souhaite accompagner ses membres dans la contractualisation.
Lait de brebis	Objectif de rendre la contractualisation obligatoire par décret	Absence de données sur le taux de contractualisation. Production essentiellement fermière en Auvergne Rhône Alpes
Fruits et légumes destinés à la revente à l'état frais	Contractualisation volontaire	Faible taux de contractualisation actuel. L'interprofession se fixe un objectif de 30% des volumes contractualisés d'ici 5 ans et accompagne les acteurs de la filière à travers un guide de contractualisation. Les OP représentent environ 55% de la production.
Fruits et légumes destinés à la transformation	Contractualisation volontaire	Taux de contractualisation proche de 100%, accompagnement des acteurs par l'interprofession avec un guide des relations contractuelles.
Bovins	Contractualisation volontaire mais contractualisation prochainement rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu pour les bovins de boucherie label rouge.	Contractualisation encore faible (2% national, 20% régional), mais objectif de 30% de contractualisation d'ici 5 ans, en lien avec la montée en gamme. Existence d'un contrat type jeune bovin. Des OP accompagnent les producteurs dans la mise en place de contrats (environ 50% de la production ainsi commercialisée).
Veaux	Contractualisation obligatoire pour les veaux de boucherie sous contrat d'intégration depuis 1988.	80% des volumes vendus sont sous contrat. L'interprofession vient de rédiger un nouveau contrat type.
Porcins	Contractualisation volontaire	Faible entre tous les maillons (93% des producteurs sont membres d'OP commerciales de statut coopératif), mais objectif de 30% de contractualisation d'ici 5 ans avec des contrats type pour toutes les démarches qualité.
Ovins	Contractualisation volontaire	Pas de données ni d'objectifs chiffrés, mais ambition du plan de filière : pour 30% des volumes, renouveler la contractualisation afin de sécuriser l'approvisionnement de l'aval et de prendre en compte les coûts de production. Environ 60% de la production est commercialisée par des OP.
Volailles	Contractualisation volontaire	Taux de contractualisation proche de 100% avec les contrats d'intégration. Inexistante entre le maillon OP et ses acheteurs à l'aval de la filière.
Œufs	Contractualisation volontaire	70% de contractualisation, 100% pour les filières hors cage. Objectif du plan de filière de travailler sur des contrats type amont et aval dans une optique de prolongement du chaînage vers l'aval.
Pommes de terre (frais et transformé)	Contractualisation volontaire	30% de contractualisation, 80% pour les pommes de terre transformées. Objectif de 100% de contractualisation en fécule et 80% en transformation.
Céréales	Contractualisation volontaire	Tous les volumes collectés font l'objet de contrats. L'interprofession suit et accompagne la contractualisation dans les filières sous cahier des charges
Oléoprotéagineux	Contractualisation volontaire	La majorité des volumes collectés fait l'objet de contrats avec le collecteur. Quelques schémas contractuels autour de charges spécifiques ont été mis en place sur l'huile alimentaire et le soja. Pas d'objectif chiffré mais objectif de développer les démarches contractuelles à cahier des charges permettant un meilleur partage de la valeur.

Source : MAA

Figure 10 bis

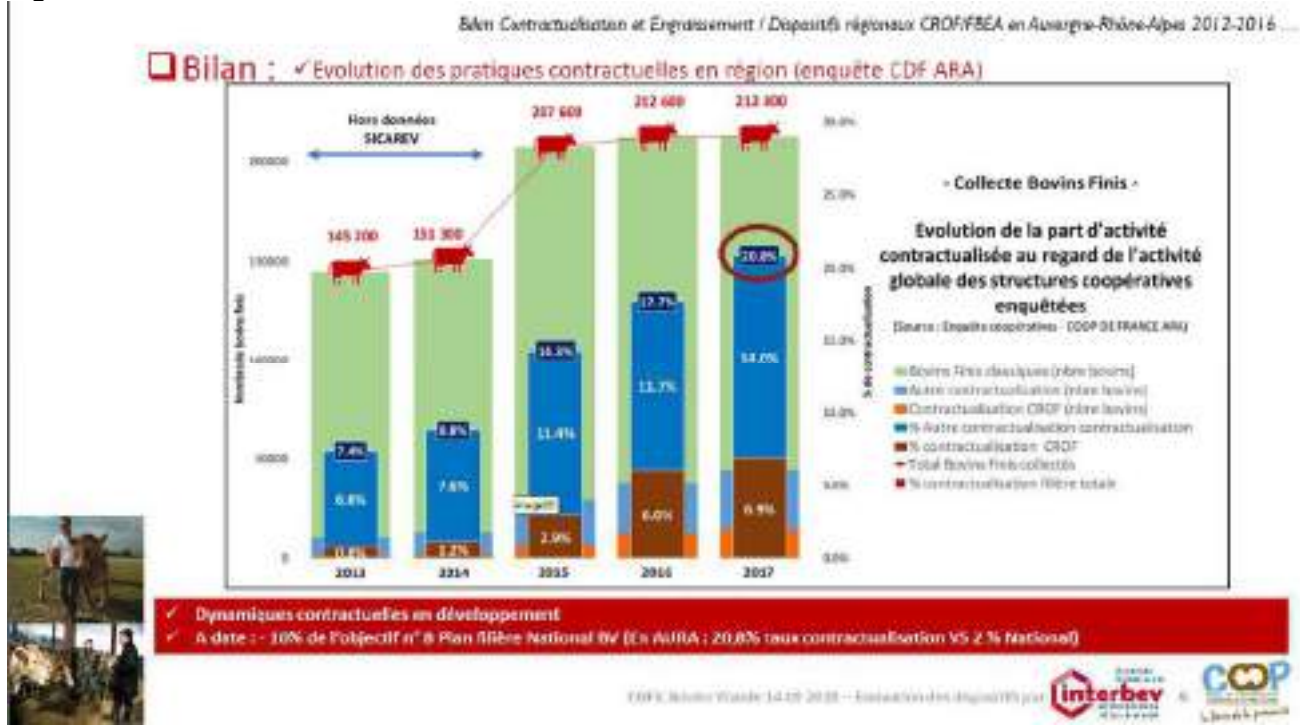
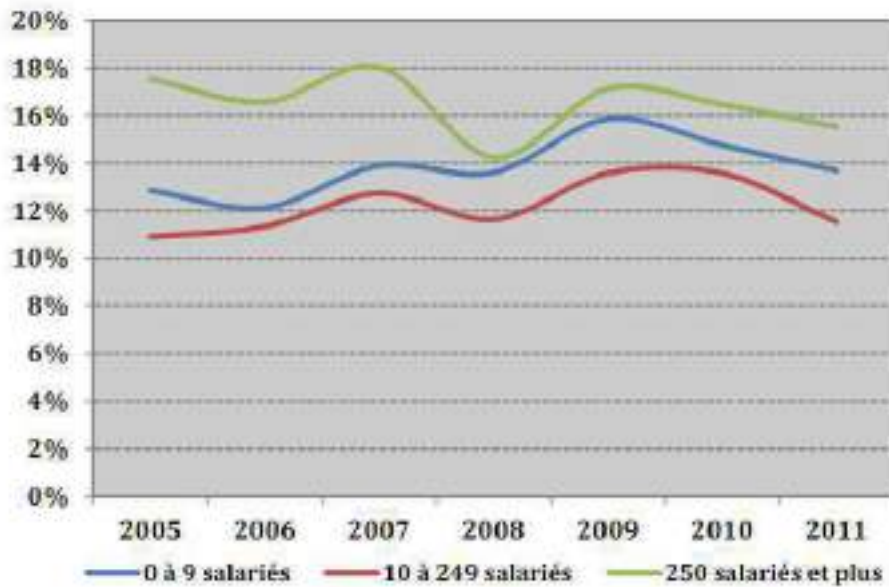


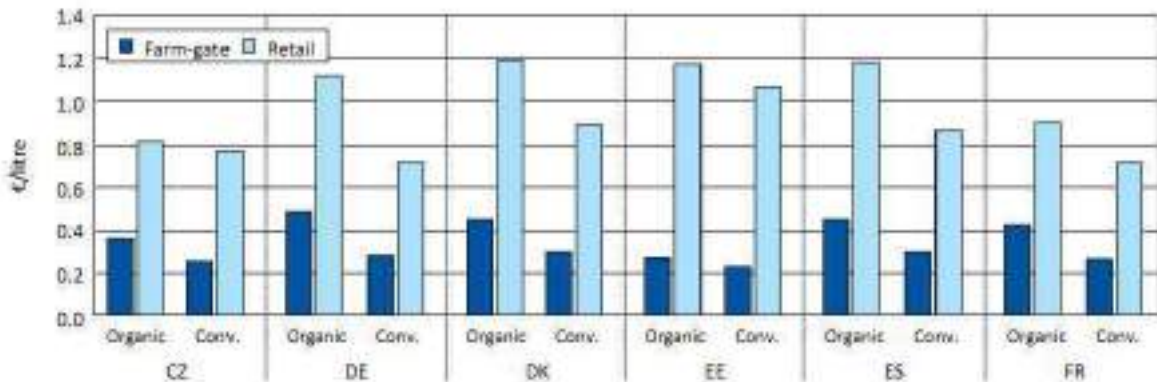
Figure 11 : Taux de rentabilité des IAA



Source : DGPIF, calcul Mission.

Figure 12

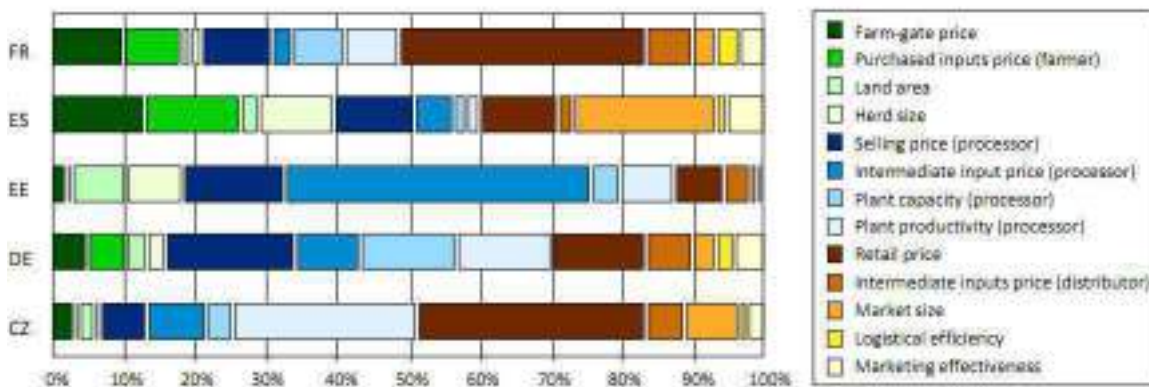
Figure 4.2: Farm-gate and retail prices for organic and conventional milk per country at general retail, in €/litre (VAT excluded) (Reference year = 2016)



Source: Own calculation based on data from industry experts, Eurostat, EU-FADN - DG AGRI, Statistics Denmark and Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

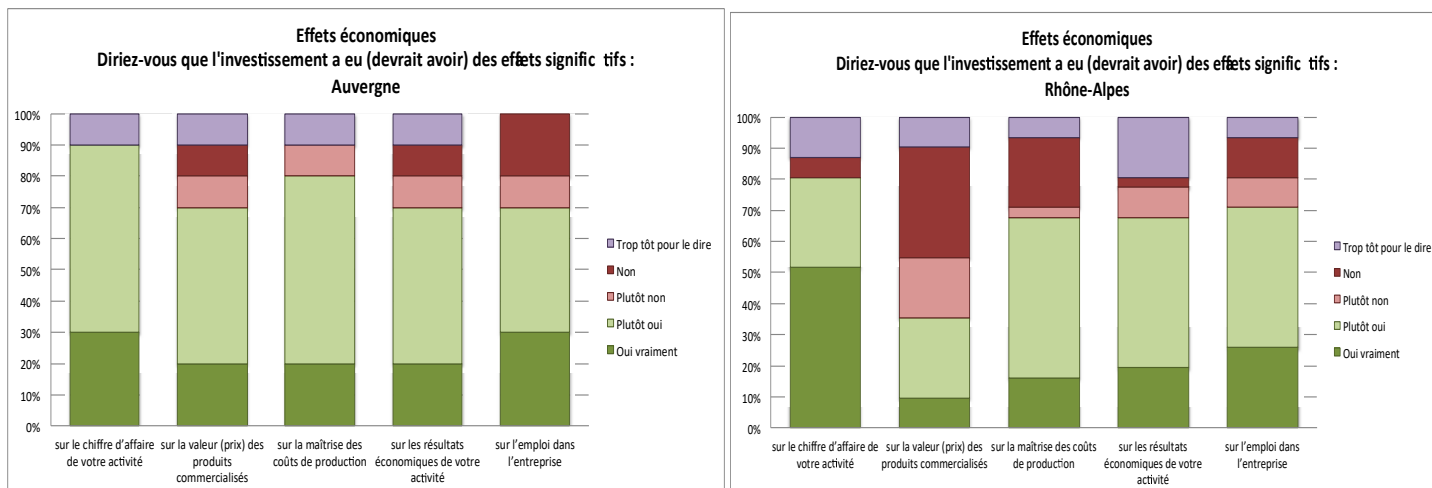
Figure 13 :

Relative importance of elementary added value components in the supply chain of organic drinking milk



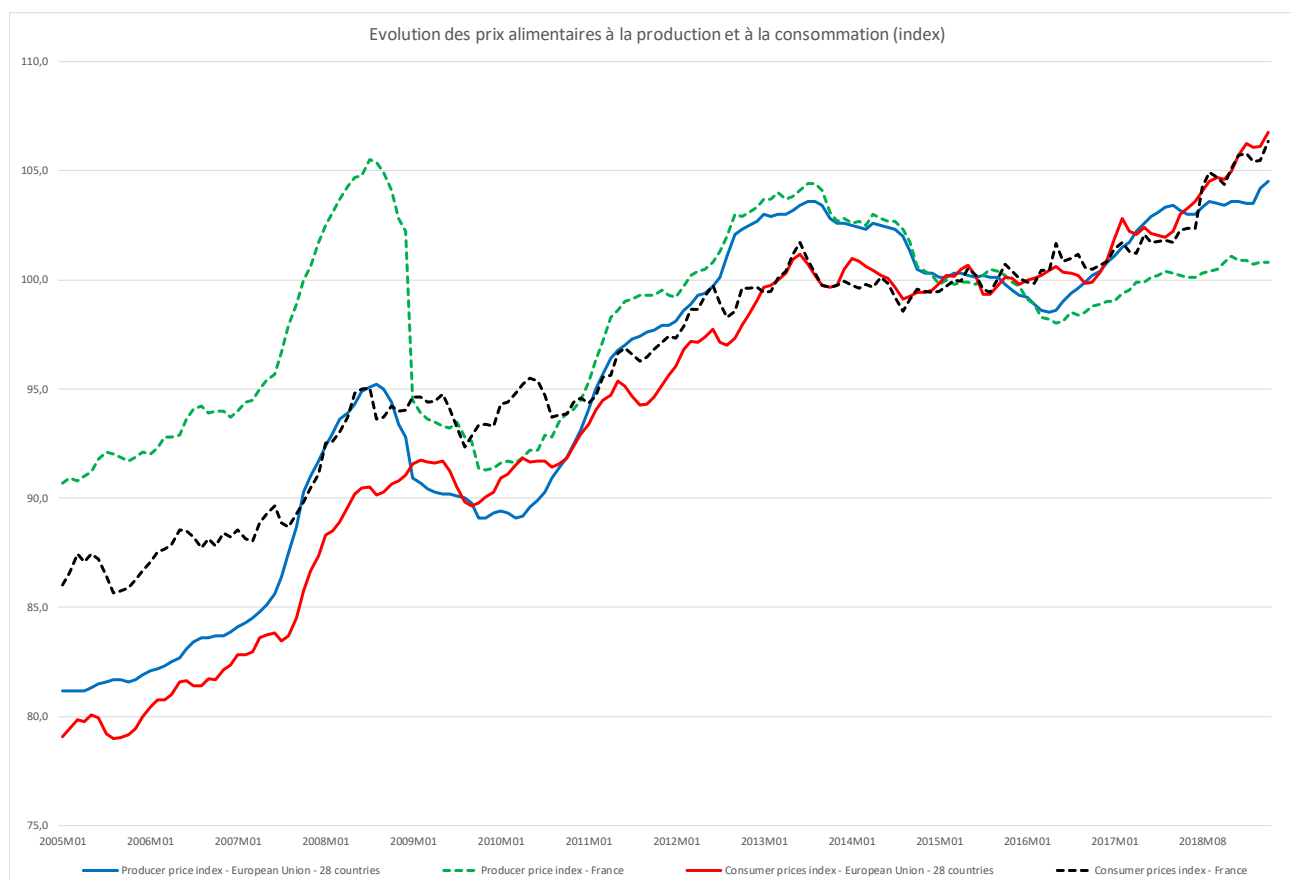
Source: Own calculation based on expert rating.

Figure 13 bis – Effet économique des investissements individuels de transformation ou commercialisation des agriculteurs, soutenus par les PDR AUV et RHA 2014-2020



Source : Evaluation finale des PDR AUV et RHA basée sur les réalisations au 31/12/2018

Figure 14 : Prix agricoles à la production et prix alimentaires à la consommation (indice 100 en 1990)



Source : Eurostat Food price monitoring tool

Bibliographie et sources :

- 1 Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, rapports au Parlement, 2011-2019
- 2 GraphAgri, Agreste, la statistique agricole, 2017
- 3 Cf. supra, GraphAgri, Agreste
- 4 Etude d'impact du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable (2018)
- 5 Cf. supra, Etude d'impact du projet de loi (2018)
- 6 Mission sur l'organisation économique de la production agricole, CGAAER, rapport n°11 104 et données administratives de suivi (tableaux de bord, rapports d'exécution etc ...), tableaux de suivi du BRESE
- 7 Factors supporting the development of producer organizations and their impacts in the light of ongoing changes in food supply chains : a literature review, Joint Research Center, 2016 (JRC 101617)
- 8 Beckman et Borger, 2004 ; Fischer et Quaim, 2012
- 9 Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française, CGAAER, rapport n°15 053 ; Contractualisation et modes de coordination dans les filières animales, Bouamra-Mechemache, Duvaleix-Tréguer, Magdelaine, Ridier, Rieu, You, Economie rurale n°345 (2015) ; La contractualisation dans la filière bovine, CGAAER, rapport n°14 099 ; La contractualisation dans le secteur aviculture chair, Magdelaine, Coutelet, Duvaleix-Tréguer, Economie rurale n°345 (2015)
- 10 Cf. supra, rapport IGF CGAAER, avril 2013
- 11 Cf. supra, étude d'impact du projet de loi (2018)
- 12 Avis de l'autorité de la concurrence n°18-A-04 du 3 mai 2018 relatif au secteur agricole
- 13 DG AGRI, « Répartition de la valeur ajoutée de la filière d'approvisionnement de produits alimentaires biologiques », 2016
- 14 Compétitivité hors coût des exploitations agricoles françaises (projet différenciation), Jeanneaux, Vet'agro sup, 2018
- 15 Cf. supra, études sur la contractualisation
- 16 Etude prospective sur les comportements alimentaires de demain, et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances de consommation à destination des entreprises de la filière alimentaire, Blézat consulting, Credoc, Deloitte, janvier 2017
- 17 « Formation et répartition des gains de productivité en élevage bovin viande. Qui sont les gagnants et les perdants sur les 35 dernières années ? », Veysset P., Lherm M., Natier P., Boussebart J.P. ; INRA / Université de Lille ; Rencontre Recherche Ruminants, 2016
- 18 Durabilité d'un compromis territorial dans un contexte de pression compétitive accrue, le cas de la filière AOC Comté, Jeanneaux, Callois et Wouts, revue d'économie régionale et urbaine, 2009

Grille AFOM de l'OS-C

Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le développement des productions sous SIQO et fermières permet, dans certains secteurs, de renforcer la compétitivité hors coût des productions et d'envisager d'autres formes de captation de la valeur ajoutée. 2. Les productions régionales de montagne basées sur l'utilisation de l'herbe répondent aux attentes sociétales et s'organisent pour capter de la valeur et permettre ainsi le maintien de la production agricole dans des zones peu productives ayant des coûts de production importants. 3. Les initiatives prises par les producteurs se multiplient pour informer davantage le consommateur sur leurs productions, les conditions de leur métier, leur manière de travailler. Etant situées dans un bassin de consommation, les exploitations agricoles de la région peuvent être des vitrines. 4. Les circuits de distribution alternatifs à la GMS classique sont particulièrement développés en région. 5. Le tissu de PME de transformation (ex coopératives laitières des Alpes, conditionnement/transformation des fruits dans la Drôme) favorise le dialogue amont-aval et la valorisation de la production régionale 6. La concentration de l'offre au sein des OP est favorisée par la possibilité de négociation collective (OCM), ouverte à tous les secteurs, et les sécurise vis-à-vis du droit de la concurrence. 7. La contractualisation et les démarches tripartites se développent. La part de la production bovine contractualisée est plus importante que la moyenne nationale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les prix agricoles peinent à couvrir les coûts de production, sont de plus en plus volatiles et découplés des prix de vente des produits alimentaires. 2. Le partage de la valeur ajoutée créée au sein de la chaîne agro-alimentaire est de moins en moins en faveur de la production, les autres acteurs (transformateurs, distributeurs) l'ont bien intégré dans leur stratégie marketing 3. La restitution de valeur ajoutée au producteur est variable selon les SIQO (moindre pour les AOP fromagères auvergnates). 4. Les systèmes de qualité comportent des points de fragilité (transmission des valeurs du collectif aux nouvelles générations, concurrences avec d'autres démarches moins contraignantes, montée en gamme des produits standards...). 5. Le manque de transparence caractérise la chaîne de la valeur. 6. L'atomicité de l'amont s'oppose à la concentration de l'aval. 7. La structuration des filières est inégale et encore trop faible globalement (taille ou moyens trop peu importants). 8. L'amont est en situation de faiblesse financière (manque de moyens pour investir et/ou innover, prendre des risques) et peine à se saisir de nouvelles opportunités de marché (houblon, légumineuses, lin...) et à faire évoluer les systèmes en réponse aux attentes sociétales. 9. Les moyens dédiés à l'innovation et à ingénierie pour la structuration de nouvelles filières ou l'approvisionnement de nouvelles demandes du marché (ex restauration collective) font défaut. 10. Les petites IAA régionales sont peu ouvertes à l'export malgré des productions régionales haut de gamme pouvant rechercher de la valeur sur ces marchés. 11. Les grands groupes industriels internationaux privilégient un approvisionnement dans des secteurs avec des coûts de production et de collecte moins importants. 12. Il existe des freins logistiques pour gérer et organiser les approvisionnements locaux.

Externe	Opportunités	Menaces
	<ol style="list-style-type: none"> 1. La production en agriculture biologique bénéficie d'un contexte favorable à la négociation commerciale (déséquilibre offre/demande). 2. La relation au consommateur et à la société civile fait apparaître des opportunités : développement du bio, nouveaux financements, circuits courts, préoccupation d'une alimentation saine et durable, montée en gamme qualitative, souci de la provenance locale et de la rémunération des agriculteurs (commerce équitable), démarches alimentaires territoriales... 3. Un bassin de consommation important, surtout sur le territoire rhônalpin, créant des opportunités de valoriser la production régionale 4. Le numérique peut offrir de nouvelles opportunités pour recréer un lien direct entre producteur et consommateur et accroître la transparence dans la chaîne de valeur. 5. Les OP reconnues ou leurs membres peuvent bénéficier de dispositifs d'aides dédiés (programmes opérationnels...). 6. L'inversion de la contractualisation prévue par la loi EGalim promeut indirectement la structuration en OP et le formalisme imposé de l'accord-cadre renforce la partie amont. Les interprofessions proposent un cadre (indicateurs, contrats-types), le médiateur peut être saisi en cas de difficultés. 7. L'OFPM fournit une analyse objective et reconnue sur laquelle les acteurs économiques et les pouvoirs publics peuvent s'appuyer. 8. L'application de la loi sur la restauration collective publique devrait avoir un impact sur le sourcing local de l'approvisionnement, sous réserve d'une meilleure structuration de l'offre, de l'optimisation de la logistique et de la montée en gamme (Hve) 9. Les territoires s'impliquent pour soutenir leur agriculture notamment au travers de marques locales. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Malgré la bonne dynamique d'investissement des IAA en AURA, on constate un déclin de compétitivité des IAA françaises qui pèse sur les débouchés des producteurs nationaux. 2. La concurrence internationale exacerbée et la libéralisation des marchés favorisent l'émergence de « commodités » sur des segments jusque-là protégés. L'ouverture d'opportunités d'exportation intéressantes peuvent déstructurer les filières destinées à l'approvisionnement régional. 3. Les programmes opérationnels sont seulement ouverts aux fruits et légumes, et il n'existe pas d'outil comparable pour les autres secteurs. 4. Les aides couplées ne peuvent être ciblées sur la structuration en OP (critère de « filière en difficulté »). 5. L'insécurité juridique pour les opérateurs perdure, en l'absence de lignes directrices claires sur le risque de qualification d'entente tant au niveau national qu'europpéen. 6. La logique de défense du pouvoir d'achat du consommateur induit une tension sur la maîtrise des prix de vente.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS-C - Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Créer un environnement favorable aux partenariats entre les différents maillons des filières, et entre producteur / consommateur / territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets collectifs territoriaux associant transformateurs, tissu local, collectivités, exploitations agricoles, commerçants, pour développer un approvisionnement alimentaire local. • Soutenir les projets de logistique en phase avec les attentes de durabilité et de proximité, notamment les outils collectifs (création de plateforme de distribution locale). • Renforcer les interprofessions. • Encourager les initiatives tripartites. • Renforcer la transparence dans la conduite des relations commerciales, la gouvernance des filières et l'application de la loi Egalim. • Encourager le dialogue de l'amont agricole avec l'aval et la société civile à différentes échelles et selon diverses modalités (cf OS I). • Renforcer la pédagogie sur la valeur des denrées alimentaires et les aménités positives de l'agriculture auprès du consommateur et des plus jeunes (cf OS I). • Capitaliser sur les outils numériques et l'étiquetage pour recréer du lien entre production agricole et consommation alimentaire.
Favoriser des IAA (transformation aval) performantes et ancrées sur le territoire (cf. OS B également)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les projets de logistique en phase avec les attentes de durabilité et de proximité, notamment les outils collectifs (création de plateforme de distribution locale). • Soutenir les investissements des entreprises de l'aval des filières alimentaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les outils de transformation et d'abattage ancrés sur le territoire, en phase avec les attentes de durabilité et proximité ; ○ Prioriser le soutien aux investissements visant la transition énergétique ou limitant l'impact écologique (conso d'eau, gaspillage, gestion déchets, économie circulaire, projets innovants de process et packaging respectant l'environnement, efficacité, notamment logistique) ; ○ Favoriser les liens entre les investissements de l'aval et les stratégies locales alimentaires (bonus dans l'aide ?) ; ○ Soutenir les grandes entreprises à condition qu'elles soient parties prenantes d'un projet collectif et territorial ; ○ Inciter aux projets mettant en œuvre une part d'appro local conséquente ; ○ Cibler le soutien public sur les investissements pour lesquels le retour sur investissement est le plus long. • Soutenir la R et D (notamment sur des projets amont-aval), les démarches prospectives. • Soutenir la maîtrise et la gestion des risques des IAA (économiques, climatiques, sanitaires). • Soutenir l'ingénierie et les études préalables avant les investissements. • Développer de nouveaux outils financiers (avance remboursable, prêt, fond de garantie). • Développer un programme de communication sur les métiers agroalimentaires pour favoriser l'emploi. • Rechercher de nouveaux marchés à l'export. • Soutenir d'autres formes de commercialisation innovantes (internet, machines automatiques...). • Développer les achats groupés de matières premières pour les IAA.

	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter différentes formes juridiques notamment celles propices au partage de la valeur (ex : participation des agriculteurs au capital des IAA). • Encourager le développement des outils numériques pour renforcer la réactivité des processus (gestion des stocks, optimisation logistique).
<p>Appuyer la montée en gamme, encourager les systèmes de qualité et la création de valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la transformation fermière : émergence des projets (innovation, ingénierie), investissements individuels et collectifs, conseil, accompagnement et formation (sanitaire), communication. • Soutenir les démarches collectives de montée en gamme (investissements individuels des producteurs, évolutions des pratiques, communication, ...). • Poursuivre le soutien aux SIQO : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien aux SIQO fragilisés du fait de la montée en gamme des productions standards et de la multiplication des démarches commerciales ; ○ Poursuite de la structuration de l'ensemble de la filière biologique afin d'asseoir la robustesse de la filière. • Renforcer la capacité des filières à mettre en œuvre des projets créateurs de valeur pour le territoire. • Accompagner les investissements nécessaires à chaque maillon de la filière, en ayant une approche combinée filières et territoire, pour assurer un approvisionnement alimentaire territorial et en recherchant l'optimisation de la création de valeur. • Soutenir les outils collectifs structurants et innovants et l'ingénierie associée (conseil...) de transformation, de logistique et de commercialisation permettant de renforcer la position des agriculteurs (exemple : bâtiment de stockage). • Pour répondre aux besoins de la restauration collective impulsés par la commande publique, accompagner l'organisation des filières, le développement de la transformation fermière, la certification des produits. • Soutenir les démarches de commercialisation limitant les intermédiaires (dont l'exportation). • Définir une stratégie lait cru. • Soutenir les démarches créatrices de valeur dans les zones de montagne dont les pratiques sont en phase avec les attentes sociétales mais qui sont fragilisées par des coûts de production importants. • Valoriser les pratiques des systèmes agricoles créateurs d'aménités positives (biodiversité, stockage de carbone...) et les démarches de type commerce équitable, renforcer les exigences des cahiers des charges dans les domaines où il existe un consentement à payer des consommateurs. • Coordonner les marques collectives et territoriales existantes (marques locales, tourisme, gastronomie), veiller à leur cohérence et aux synergies.
<p>Encourager la professionnalisation progressive des OP en fonction du degré de structuration des filières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la contractualisation écrite pour sécuriser l'amont (durée, indicateurs de coûts de production). • Promouvoir les échanges de bonnes pratiques en matière de contractualisation entre les réseaux (bio/filières/siqo). • Renforcer la capacité de négociation avec l'aval (exemples : formation à la négociation commerciale, maîtrise des indicateurs de marché, analyse des attentes sociétales, meilleure connaissance et maîtrise des charges).
<p>Encourager le regroupement de l'offre en OP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la structuration en OP. • Soutenir la constitution d'OP dans les filières peu structurées. • Conforter la sécurisation juridique des OP. • Lever les freins au transfert de propriété pour créer un effet d'entraînement.

DIAGNOSTIC

Objectif spécifique D

Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

- **La France** est un des pays développés les moins carbonés, par unité de PIB et second par habitant. Le volume d'émissions est de 440 MteqCO₂ (-16 % entre 1990 et 2016). L'empreinte carbone des Français a néanmoins augmenté de 14 % entre 1995 et 2016 (689 MteqCO₂) car les émissions liées aux importations n'ont cessé de croître^{1, 2}.
- L'agriculture et la forêt sont responsables de 16% des émissions **en France**³, voire 19 % si l'on intègre les émissions liées aux consommations d'énergie de ces secteurs (87,7 MteqCO₂)⁴. Le secteur agricole français est le 18^{ème} plus émetteur dans l'UE par unité de valeur de production, le 12^{ème} par hectare de SAU et le 24^{ème} par bovin (indicateurs de contexte C.18, C.21 et C.45)⁵ (figures 2 et 3).
- **En Auvergne-Rhône-Alpes** (AuRA), le secteur agricole, avec environ 9,0 MteqCo2 (2015), représente 18% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble des secteurs d'activités sur la région (51,5 MteqCo2)⁶. Une baisse d'environ 7% des émissions de GES du secteur agricole a été mesurée entre 2000 et 2013, une baisse de 2% entre 2005 et 2015⁷.
- **La part de l'agriculture et de la forêt dans la consommation d'énergie finale de la région** était en 2016 de 1%⁷ (vs 3% au niveau national - 4,22Mtep) (indicateur de contexte C.44). Il s'agit à 70% de combustion d'énergies fossiles (énergie directe et indirecte, figure 4). La région est parmi les dernières en France en intensité énergétique de l'agriculture (tep/1000 ha SAU)⁸. Par ailleurs, certains secteurs agroalimentaires présents en région sont très émetteurs de GES (chaleur : sucre, amidon, ou froid : produits animaux), du fait notamment des processus de fabrication. Les entreprises du secteur agroalimentaire possèdent un potentiel d'optimisation énergétique.
- **La contribution de l'élevage au réchauffement climatique est non négligeable**, étant donnée l'importance du cheptel en région, notamment herbivore (2,1 Millions d'UGB herbivores en 2018⁹) (figure 5). A l'échelle de la région, 91% des émissions de GES directes de l'agriculture sont du méthane (fermentation entérique des ruminants et effluents d'élevage toutes espèces) ou du protoxyde d'azote N₂O (fertilisation azotée des cultures)⁶. A l'échelle d'une exploitation d'élevage, le méthane est en première position puisqu'il représente à lui seul près de 60% du pouvoir réchauffant des émissions de GES liées à l'élevage contre 25% pour le N₂O et 15% pour le CO₂ (issu principalement de la consommation de fuel pour le fonctionnement de l'exploitation agricole et la production d'intrants). Les élevages non herbivores, porcins et volailles, ont une consommation élevée en énergie fossile. Dans les autres filières, le bilan GES à l'échelle d'une exploitation est typiquement négatif et fonction des apports d'azote minéral, de la consommation de carburants pour la production et le transport, de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la transformation, et de la présence de consommation ou production d'énergie renouvelable.
- **La production d'énergies renouvelables par l'agriculture est relativement faible en AuRA**. La région est la 8^{ème} en France pour la production d'EnR agricoles, la production étant estimée à 250 ktep (figure 6). Il s'agit principalement de la production de biocarburants, de biomasse chaleur et d'éolien¹⁰. A juin 2019, 44 unités de méthanisation agricoles sont en service et constituent 55% des 154 unités de méthanisation en région. Elles fournissent 1,5% de la production d'énergie renouvelable régionale (électricité ou gaz) (indicateur de contexte C.43) (figure 8).
- **Inversement le secteur forêt bois est une source importante d'EnR** avec le bois énergie. La forêt occupe 35% du territoire régional soit 2,5 millions d'hectares. C'est la 3^{ème} surface forestière de France. La production biologique brute, c'est-à-dire l'accroissement naturel est de 7m³/ha et par an – moyenne nationale : 6m³/ha et par an. Environ 5,3 M de m³/an de bois sont récoltés, dont 0,9 M de m³/an sont valorisés en énergie, le reste en bois d'œuvre et bois construction, matériaux employés

largement en substitution de matériaux plus consommateurs d'énergies fossiles. La production annuelle de bois énergie représente 11 Mtep/an¹¹ (figure 7).

- **La forêt et la prairie permanente en AuRA, largement présentes, ont une fonction importante de puits de carbone.** 88% de la surface régionale (soit 61 037 km²) a une fonction importante de stockage de carbone. Le stock de carbone est estimé à 1 587 MteqCO₂, aux trois-quarts dans les forêts et prairies permanentes¹²(figure 9). **Agriculture et forêt sont ainsi une partie de la solution** de par leur fonction de puits carbone, car ce sont les principaux secteurs à capter et stocker naturellement du carbone dans les sols et la biomasse. Il est important de noter que cette capacité varie fortement suivant le type de sol, la gestion et les conditions climatiques¹³, et que les connaissances scientifiques à ce sujet sont encore en cours de développement. La France est aussi à l'origine de l'initiative 4p1000 : accroître au niveau mondial le carbone des sols agricoles et forestiers.
 - **En forêt**, le stock de carbone dans le sol par hectare boisé avoisine les 100 tonnes C/ha, contre une moyenne de 75 en France¹⁴. Avec la biomasse aérienne, le stock de carbone des forêts est estimé à 165 t C/ha en France. **Les puits forestiers augmentent depuis 1990.** La surface forestière est en croissance (+0,5 % par an en AuRA, soit environ +15 % en 30 ans¹⁵. La ressource continue à être sous-exploitée (prélèvement de moins de 50 % de l'accroissement naturel en moyenne en AuRA contre 55% au niveau national). Les obstacles à la mobilisation de la ressource particulièrement présents en région sont le morcellement de la propriété privée, les difficultés d'organisation collective et l'accessibilité, surtout dans la partie ouest de la région.
 - **En agriculture**, le stockage principal est lié aux prairies permanentes. Les sols sont en effet également un puits de carbone de par leur taux de carbone organique élevé en AuRA. On estime que les prairies permanentes séquestrent 700 kg C/ha/an en moyenne (0,2 à 1 tonne)¹⁶. Les zones de moindre qualité sont principalement situées dans le couloir rhodanien, où l'on trouve des cultures et de la viticulture intensive de coteaux. Actuellement, les systèmes de grandes cultures ont un flux global légèrement positif principalement grâce aux prairies temporaires, +47 kg C/ha. Les systèmes en comportant séquestrent en moyenne 259 kg C/ha/an alors que ceux qui n'en comportent pas déstockent en moyenne -91 kg C/ha/an¹⁷.

	Stock sol T C/ha	Stock sol + biomasse aérienne T C/ha	Séquestration annuelle kg C/ha
Forêt	100	165	1400
Prairie permanente	85		700

- **L'agriculture biologique est en croissance forte**, avec doublement des surfaces entre 2010 et 2018, au niveau national comme au niveau régional. Or, les sols conduits en agriculture biologique contiennent en moyenne plus de carbone par hectare de plus que l'agriculture conventionnelle¹⁸, et la réduction de la fertilisation azotée et l'alimentation animale moins riche en azote permettent une réduction des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) en agriculture biologique¹⁹. La SAU bio régionale à la fin 2018 représente 8,9% de la SAU totale (contre 7,5% de la SAU au niveau national) (figure 5). Toutefois, le développement de l'agriculture biologique ne se fait pas au même rythme dans tous les départements (figure 10) (cf. OS E) ;
- **Les productions régionales sont particulièrement diversifiées.** Cette diversité, couplée à une importante population urbaine demandeuse de produits alimentaires de proximité et de qualité, soutient le développement des circuits courts. La région AuRA a ainsi été l'une des premières à développer ces circuits courts. Ce développement se poursuit, avec des initiatives de structuration collective¹⁹.
- **Les connaissances et initiatives existantes en agro-écologie en France sont utiles pour l'action climat des agriculteurs de la région.** Elles sont portées par un tissu de R&D agricole actif (stations d'expérimentation, instituts techniques...). Elles sont néanmoins plus centrées sur l'adaptation des systèmes de production agricole et la gestion du carbone dans les sols que sur la réduction des émissions de l'agriculture. 36 GIEE (regroupant 665 agriculteurs sur 384 exploitations et 38 462 ha) créés dans le cadre du projet agro-écologique sur la région AuRA y contribuent. Au niveau national, 1/3 des GIEE déclarent au moins une orientation favorable au climat (environ 150 sur la conservation des sols et 50 sur le changement climatique - qui peuvent se recouper). Au niveau national, 6 000 fermes bas carbone (bovins lait et/ou viande) sont recensées par les interprofessions et l'IDELE.
- **La prise en compte de l'action climatique par la formation et le conseil en agriculture est en retard, tant en matière de réduction des émissions que d'adaptation**¹⁹. Les organismes relais

spécialistes des enjeux énergie-climat sont bien présents en région AuRA. Ils sont actifs dans le champ des bilans GES des territoires, de la méthanisation et du bois énergie. Inversement, les organismes généralistes de conseil en agriculture et en forêt n'ont presque pas d'intervenants spécialistes de ces questions. Les échanges entre spécialistes de l'énergie-climat et conseillers en agriculture et en forêt sont limités. Les expériences d'exploitations agricoles individuelles engagées dans l'action sur le climat sont encore peu diffusées²⁰. Les acteurs de l'agriculture régionale sont en attente d'outils d'aide à la décision et de références relatives à l'action climat, à l'échelle d'une exploitation agricole et d'un territoire²¹.

- **Cette situation vient accentuer la faible capacité d'adaptation au changement climatique des entreprises.** En agriculture, avec un équilibre financier fragile, les exploitations agricoles sont plus vulnérables aux aléas climatiques, moins en mesure d'investir par elles-mêmes pour les prévenir, et moins enclines à prendre des risques pour changer leurs pratiques. Les opportunités d'adaptation apportées par des changements de système et de pratiques sont par ailleurs insuffisamment connues des agriculteurs dans leur ensemble, qui continuent donc à privilégier une demande d'investissements matériels pour s'adapter, notamment en matière d'irrigation¹⁹. De même, les petites entreprises de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois sont très fragiles économiquement alors qu'elles doivent faire face à des investissements importants dans le renouvellement régulier de leur matériel¹⁹.
- **Les démarches proactives en région pour réduire les émissions de GES dues à la production et aux transports dans l'agriculture et la forêt sont peu nombreuses à ce stade.** Le secteur agricole perçoit largement les prairies comme un élément venant équilibrer le bilan GES de l'agriculture, alors que les territoires affichent forêt et prairies dans leur bilan carbone d'ensemble¹⁹. Les émissions du secteur forestier ne sont pas encore quantifiées.
- **En montagne, ces obstacles sont particulièrement importants.** Alors ces territoires sont particulièrement nombreux en AuRA et que leur agriculture et secteur forêt-bois sont plus vulnérables au changement climatique, les démarches d'engagement dans l'action climat sont peu nombreuses. Ces territoires continuent à avoir des besoins non satisfaits d'infrastructures d'accès pour l'exploitation forestière et le pastoralisme, et d'accès sécurisé à une ressource en eau, notamment pour l'élevage. Les labels régionaux basés sur des systèmes d'exploitation qui devront évoluer avec le changement climatique, constituent un exemple de retard d'adaptation²¹.

2. Tendances futures (figures 10 à 21)

- **L'objectif de la Stratégie nationale bas carbone** en France est de réduire les émissions globales de GES de 40% en 2030 par rapport à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, les absorptions compensant les émissions. Le scénario suppose d'atteindre une décarbonation quasi complète pour la production et la consommation d'énergie dans les différents secteurs (82 MteqCO₂) et un niveau de stockage équivalent dont près de 90% assuré par la forêt, les produits du bois et les sols^{22 23}.
- **La trajectoire tendancielle des secteurs de l'agriculture et de la forêt est incompatible avec les objectifs climatiques de la France.** L'agriculture est une activité contributrice du réchauffement climatique. Pour répondre aux enjeux sociétaux, énergétiques et environnementaux, l'agriculture et le secteur bois-forêt devront évoluer, en AuRA comme dans les autres régions françaises, afin de préserver les usages alimentaires, le foncier et les puits de carbone. La stratégie nationale bas carbone vise à réduire de 20% les émissions du secteur agricole en 2033 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050. Jusqu'à présent, l'action climat en agriculture était centrée sur l'adaptation à travers le PNACC2 – plan national d'adaptation au changement climatique, et le maintien des puits carbone.
- **Le maintien de la trajectoire tendancielle des secteurs de l'agriculture et de la forêt serait une menace pour les secteurs eux-mêmes, et pour les territoires ruraux.** Les effets du changement climatique sont en effet déjà une réalité pour l'agriculture et le secteur forêt-bois de la région : le réchauffement climatique est avéré avec +2°C en moyenne depuis les années 60, +2,8°C au printemps et en été, -14 j de gel annuels et une baisse de la hauteur de neige. Les événements climatiques extrêmes sont en augmentation, avec +16 journées chaudes annuelles, des événements de forte précipitation, tempête, grêle, gel et sécheresse. La phénologie des prairies, arbres fruitiers et vignes est avancée, générant déjà des impacts négatifs sur les rendements et la qualité et demandant une

évolution de la composition des cultures. Dans la région, de nombreux territoires ont une attractivité et une activité économique basée sur les aménités produites par l'agriculture et la forêt²¹.

- **Les puits carbone sont vulnérables. Les risques sanitaires renforcent les risques climatiques**, et leurs impacts sont déjà visibles. Les puits forestiers montrent des signes d'affaiblissement depuis 2010 et dans toute la région. D'une part, les forêts insuffisamment exploitées vieillissent et produisent moins de bois. D'autre part, une recrudescence des perturbations climatiques (tempêtes, sécheresses) et des parasites est constatée, conduisant à une fragilisation des arbres et une augmentation du risque d'incendie. Enfin, l'**artificialisation des sols** se poursuit à un rythme équivalent à celui de la moyenne nationale (1 600 ha/an, soit +2,7% de surfaces urbanisées sur 2006-2012), avec un faible ralentissement par rapport à la période antérieure. Toutefois, 90% des terres artificialisées sont prélevées sur les territoires agricoles et 7% sur la forêt et les milieux naturels. Le rythme de diminution des espaces agricoles est supérieur à la moyenne nationale (-0,27%, soit 9 177 ha agricoles de moins entre 2006 et 2012). Une conversion de prairie en sol imperméable émet 290 tCO₂/ha. La diminution des puits de carbone est estimée à 10 MteqCO₂/an. Cette artificialisation des terres agricoles est plus marquée sur l'Ardèche, la Drôme et la Haute-Savoie, plus faible sur les départements auvergnats²⁴. Elle est portée par la croissance démographique très active de la région. Elle apparaît largement responsable de la baisse des prairies permanentes de 14 000 ha/an qui est constatée en AuRA. Cette artificialisation, combinée avec les événements climatiques et risques sanitaires, entraîne un niveau de vulnérabilité important des puits carbone de la région (essences forestières, surfaces pastorales, prairie en zone périurbaine notamment). De plus, dans certaines parties de la région, une tendance de conversion des systèmes herbagers en grandes cultures se poursuit ce qui génère une perte de stock carbone de 3,5 tCO₂/ha (figures 10 et 11).
- **Les ressources en eau disponibles diminuent tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, les deux étant étroitement liés**. Le bilan hydrique annuel se dégrade depuis les années 90, les déficits hydriques étant de plus en plus importants même sans évolution significative de la pluviométrie annuelle.²⁵
- **En AuRA, la transition énergétique et climatique est un potentiel de revenus complémentaires pour les agriculteurs et les forestiers**. La production d'EnR et la bioéconomie durable sont des opportunités existantes, les paiements pour services environnementaux et les labels bas carbone pourraient se développer. Le potentiel de développement de l'exploitation forestière durable est important en région : 1,2 millions de m³ supplémentaires de bois issus des forêts sont susceptibles d'être valorisés sous forme énergétique à l'horizon 2035 (soit +60/70 nouvelles chaufferies, pour un total de 1200 chaufferies)¹⁴. Ceci demandera la poursuite des efforts sur la structuration de la filière forestière, la mobilisation du bois, et l'adéquation entre l'offre et la demande de bois d'œuvre et bois construction, la région AuRA étant particulièrement concernée par ces difficultés. La région bénéficie également d'un fort potentiel pour la méthanisation, avec 12 millions de tonnes de matière brute mobilisable, à 90% agricole : effluents d'élevages, résidus de cultures et cultures intermédiaires à vocation énergétique. L'objectif régional retenu est d'injecter 75% de ce gaz supplémentaire dans le réseau d'ici 2035, et d'en valoriser 25% par la filière co-génération²⁶. Le photovoltaïque en agriculture, bien que non subventionné dans le cadre des PDR 14-20, aurait un potentiel important²¹.
- **Le développement des énergies renouvelables et des marchés du carbone demandera une vigilance**. L'environnement et l'accès au foncier pourraient être impactés par un développement non maîtrisé des EnR, dont le bois énergie. En cohérence avec la directive UE 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, les énergies renouvelables issues de la biomasse devront être qualifiées de durables à partir de 2021. Le risque d'une spéculation foncière liée à l'extension des surfaces forestières au motif de captation du carbone est signalé dans certains territoires de la région moins densément peuplés.
- **La demande sociétale augmente pour des systèmes de production faiblement émetteurs et préservant la biodiversité, les sols, l'eau, les paysages et le bien-être animal**. Les régimes alimentaires évoluent avec une baisse de la consommation des produits animaux. En AuRA, le potentiel des systèmes d'élevage moins émetteurs et plus résilients est réel. La prise de conscience des entreprises des filières autres que les exploitations agricoles s'accroît comme le montre leur implication dans les fermes bas carbone, les plans de filière, la dynamique de conversion à l'agriculture biologique, et le label bas carbone par exemple. Si la région a commencé relativement tôt le développement des circuits courts et leur structuration, il est encore nécessaire de progresser.

- **L'évolution du bilan GES des filières animales de la région est un domaine d'incertitude critique dans la région.** Les principaux facteurs corrélés à la maîtrise des émissions de GES sont des résultats connus de la recherche : stabilité ou réduction des effectifs de bovins par unité de territoire, efficacité énergétique sur les exploitations, dont la réduction des transports, réduction de la fertilisation azotée, et modernisation du stockage des effluents animaux. Depuis 2000, selon la statistique agricole, le cheptel bovin lait en région a décliné régulièrement, mais le cheptel bovin et le cheptel ruminant total sont restés presque stables, avec des évolutions cycliques. Si ces évolutions cycliques reflètent les évolutions du marché, les effets de la modernisation des exploitations ne font pas l'objet d'un suivi. Les données manquent également sur la poursuite de la modernisation du stockage des effluents¹⁹.
- **Pour le secteur agricole, la stratégie nationale bas carbone vise à allier amélioration des performances environnementales et création de valeur ajoutée pour les agriculteurs.** Elle s'appuie sur la poursuite et l'amplification des actions liées au projet agro-écologique pour la France²⁷ ²⁸. Elle vise à prévenir le déstockage (préservation des prairies permanentes longue durée, maintien des haies...) et à renforcer le stockage de carbone dans les sols par un accroissement de la matière organique du sol en déployant sur toutes les surfaces agricoles et forestières et en maintenant les pratiques actuelles favorables au stockage de carbone (agroforesterie, couverture des sols)²⁹. La stratégie demande l'arrêt de l'artificialisation des sols. Enfin, la stratégie intègre le volet demande, en portant sur la **réduction des pertes et du gaspillage, et l'évolution des modes de consommation agricole et alimentaire.**
- **Pour le secteur forestier, la stratégie nationale bas carbone prévoit pour l'horizon 2050 que la fonction de puits de carbone soit sécurisée.** Ceci passe par une gestion forestière dynamisée (mobilisation de 80% de l'accroissement naturel en 2050), et une diversité des essences pour une meilleure adaptation au changement climatique. Elle vise aussi le développement des usages du bois sur longue durée, l'amélioration de l'efficacité énergétique pour le bois énergie, enfin le recyclage et la valorisation énergétique des produits bois en fin de vie.
- Les stratégies bas carbone à l'échelle nationale et européenne sont une force d'entraînement à saisir pour les acteurs de la région ; une **politique climat de la Région** se structure en ce sens. En complément des politiques existantes et des aides d'urgence (sécheresse, grêle...), tenant compte des enseignements de l'évaluation 2019 des PDR, la Région prévoit d'amplifier son intervention pour accompagner les exploitations agricoles face au changement climatique et favoriser les investissements nécessaires à leur adaptation et à l'accélération de la réduction des émissions de GES. Il s'agit de répondre à l'hétérogénéité intra-régionale des impacts du changement climatique en fonction des filières et des territoires. Cette politique régionale sera évolutive, certaines actions étant activables dès 2020, et d'autres progressivement.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- **L'évaluation 2018 de l'impact de la PAC sur le changement climatique et les émissions de GES est pertinente pour l'agriculture d'AuRA³⁰.** En 2018, la nécessité de réduire les émissions de GES provenant de l'élevage et des cultures n'était pas correctement prise en compte dans la PAC (1er et 2ème pilier). Une logique d'intervention plus claire aurait pu aider à mobiliser le répertoire des mesures existantes de la PAC pour l'adaptation au changement climatique.
- Au niveau national et sur une période longue, **les aides de la PAC, et en particulier les aides du premier pilier, ont accompagné le mouvement d'agrandissement et de spécialisation** des exploitations et l'intensification des modes de production agricoles et sylvicoles. Cette intensification a contribué, et contribue encore, au changement climatique. Si le maintien de l'élevage dans certaines conditions a assuré la préservation des prairies, la quasi-proportionnalité des aides couplées ruminants aux effectifs animaux a pu produire des effets contraires. Les mesures de la conditionnalité agissent sur le cycle de l'azote (ERMG nitrates) ou le stockage de carbone (couverture, sols, particularités topographiques). Le programme opérationnel fruits et légumes finance, entre autres, les bandes enherbées. Plusieurs outils du premier pilier pourraient contribuer davantage à la mise en œuvre de la SNBC pour la réduction des émissions de N₂O (engrais), de CH₄ (cheptels), la séquestration du carbone, l'adaptation et ses co-bénéfices tels que la gestion durable des ressources en eau, la biodiversité et la réduction de la pollution atmosphérique par les microparticules. La surface concernée par les aides couplées aux légumineuses reste faible. Le paiement vert du premier pilier limite la

dégradation plus qu'il ne permet d'amélioration significative des performances environnementale et climatique³¹ du fait des curseurs choisis³².

- **En AuRA, le second pilier de la PAC, en 2018, contribue à l'action climat dans le secteur agricole au travers de ses 5 priorités.** Si une contribution directe était attendue via la priorité 5 directement relative à l'énergie, la bioéconomie et la prairie permanente, ou la priorité 4 sur l'environnement, de nombreuses autres mesures démontrent une contribution¹⁹ :
 - **Contribution à la réduction des émissions de GES par l'agriculture** : le soutien à l'agriculture biologique est une contribution confirmée (bien que difficilement quantifiable). Par ailleurs la modernisation agricole entraîne une amélioration de la performance énergétique, notamment pour les bâtiments. Dans la plupart des situations, c'est un effet induit de la modernisation, à travers les fournisseurs et les choix des agriculteurs et non le résultat d'investissements dédiés. Les PDR soutiennent le développement de la méthanisation agricole en co-génération, à destination des territoires non reliés au réseau gaz.
 - **Utilisation des terres, changement et forêt (UTCF)** : les PDR contribuent à maintenir trois types de puits carbone : les prairies, les sols agricoles, en bio et en montagne, et les forêts. Les MAEC contribuent d'une façon secondaire mais bien réelle à la séquestration du carbone sur la région, notamment en montagne. Cela passe par le financement du maintien des surfaces en prairie (29 000 ha en AuRA, soit 95 % des MAEC localisées contractualisées sur la région). La couverture des sols (356 ha) et les haies sont également incluses dans les MAEC (entretien de 121 km de haies ou de ripisylves et 3 170 arbres isolés). L'animation des PAEC contribue de façon significative à mieux gérer les prairies existantes, maintenir les systèmes de production herbagers et prévenir les retournements de prairies. Mais ces contributions restent fragiles face aux dynamiques de poursuite de l'artificialisation des sols.
 - **Dans le secteur forêt-bois**, le bois-énergie est la principale contribution des PDR au développement des énergies renouvelables. Son développement est soutenu au travers des travaux de desserte, la modernisation de l'exploitation forestière et l'ingénierie collective.
 - **En matière d'alimentation**, les IAA bénéficiaires, en modernisant leurs équipements et process, améliorent leur bilan carbone. Par contre, les PDR n'abordent pas les émissions pour la transformation à la ferme, alors que les exploitations agricoles concernées pratiquent fréquemment une commercialisation en circuits courts, génératrice de déplacements importants et donc d'émissions de GES.
 - **Sur le renforcement de la capacité d'adaptation de l'agriculture et de la forêt**, les PDR sont intervenus, mais de façon limitée. L'adaptation a été soutenue principalement à travers l'investissement matériel dans l'irrigation et la protection des vergers, plus que par l'accompagnement aux changements de pratiques et à l'adaptation des systèmes de production. Les PAEC soutiennent principalement un maintien à l'identique des systèmes herbagers. Des mesures ciblées sur l'adaptation des essences forestières n'ont pas pu être mises en œuvre.
- **Inversement, plusieurs aides du second pilier de la PAC 14-20 ont un impact au cas par cas, en fonction de la qualité du projet soutenu, ou un impact insuffisant ou insuffisamment connu.** Les mesures de soutien à l'irrigation, notamment, sont très complexes à mettre en œuvre et leur effet est difficile à apprécier en 2019. Il est sans doute positif sur les ressources en eau déficitaires, avec en revanche une pression accrue sur les ressources en eau non déficitaires, qui questionne la gestion durable de la ressource. La modernisation des exploitations d'élevage semble accompagner la tendance à la baisse des émissions des GES mais un suivi à l'échelle de chaque territoire manque pour le confirmer. La principale inconnue sur les impacts climat des PDR est relative à l'ICHN alors qu'il s'agit, et de loin, de la première mesure du second pilier en région, seul son effet sur le maintien de la SAU étant confirmé. Un petit nombre de collectivités porteuses d'un PAEC ou d'un programme Leader, et d'agriculteurs, sont activement engagés dans l'action climat. L'innovation et la diffusion des connaissances sont des mesures particulièrement importantes pour la réduction des émissions de GES et pour l'adaptation au changement climatique, mais les problèmes liés à la conception et mise en œuvre de ces mesures dans les PDR ont limité leur potentiel.

- **La communication en direction du grand public sur l'action climat et la PAC a manqué.** En l'absence de cette communication, un risque de perception négative par les habitants de la région a été identifié, notamment au sujet des impacts de la modernisation de l'élevage bovin et de la mécanisation du bois énergie de par les questionnements citoyens sur les modèles de production. Ce risque est peu perçu par les acteurs régionaux alors qu'il est stratégique pour la Région et les filières concernées.
- **L'évaluation a recommandé un ciblage de l'action climat post 2020 en AuRA sur trois éléments :** (1) les élevages herbivores et non herbivores (traitement des effluents, connaissance et réduction des émissions sur l'ensemble du cycle de vie), (2) la poursuite du soutien aux puits carbone (forêt, prairie et bio), en investissant dans la confirmation et diffusion de pratiques pour leur résilience, et (3) l'engagement actif dans l'adaptation, via les projets des collectivités, des exploitants agricoles et forestiers, et des filières.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- **Les stratégies bas carbone à l'échelle nationale, européenne et internationale sont une force d'entraînement à saisir :** les conventions de Rio, l'accord de Paris lors de la COP21, la réglementation européenne avec le paquet énergie climat, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, le plan climat, le plan biodiversité (notamment pour la lutte contre l'artificialisation), le plan ambition Bio, la stratégie nationale bas carbone, le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique, l'initiative 4 pour 1000 et le projet agro-écologique pour la France. Les politiques de recherche et d'innovation, de formation et de conseil agricole (Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), Horizon 2020, CASDAR) ont également une influence positive. La politique forestière nationale et le Programme national forêt bois 2016-2026 influencent l'avenir de ce secteur.
- **Les politiques de la Région et de ses partenaires en AuRA sont cohérentes avec ces stratégies.** Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2019-2029, conduit par la Draaf avec la Région, les Départements et les acteurs de la filière, fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs, au travers d'actions à mettre en œuvre dans la région. Un contrat stratégique de filière a également été élaboré pour la période 2019-2022, pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés. Le FEDER et notamment les POI Alpes et Massif Central, ainsi que les Conventions Inter Régionales de Massif accompagnent un nombre important de collectivités locales, d'entreprises et d'associations de la filière forêt-bois. La Région conduit une politique d'urbanisme limitant l'artificialisation des terres et soutient sa mise en œuvre au niveau local. Au sein des programmes de l'ADEME, des actions concernent particulièrement l'agriculture (réduction du gaspillage alimentaire par exemple) et la forêt (poursuite du développement des chaufferies bois), en étant hors du champ d'action de la PAC.
- **Les messages scientifiques globaux sont confirmés.** S'ils restent à décliner aux échelles du territoire, de l'exploitation agricole, de l'atelier de production²¹, ils font l'objet d'un large consensus chez les acteurs de l'agriculture et du secteur bois-forêt du territoire. La région bénéficie de la présence sur son territoire de plusieurs équipes de recherche sur le changement climatique, venant renforcer ce consensus.
- **La région AuRA bénéficie de la présence d'experts.** L'expertise régionale climat-énergie est reconnue, avec un observatoire régional énergie et GES (OREGES) et des acteurs associatifs spécialisés. La région est parmi les premières en France pour les projets de méthanisation portés par les collectivités. Un ensemble de territoires se sont engagés dans une démarche de territoire à énergie positive ou territoire à énergie positive et croissance verte. Les territoires de la région, de par leur complémentarité, peuvent être source de synergies entre eux et entre leurs acteurs.
- **Néanmoins les solutions manquent actuellement pour une alimentation de qualité et locale adaptée aux consommateurs à faible pouvoir d'achat.** Elles sont à rechercher pour assurer l'effet vertueux de la nouvelle offre alimentaire provenant de l'agriculture régionale, au-delà des tendances concernant le prix de l'énergie et les dispositifs d'efficacité énergétique.
- **Néanmoins, à défaut de prise en compte des enjeux climatiques dans le contexte économique international, les évolutions du secteur agricole européen et français risquent d'être sans effet.** Les importations et exportations agricoles et de bois, encouragées par le contexte international, continuent à être une source d'émissions de GES importante. L'intégration des enjeux climatiques dans



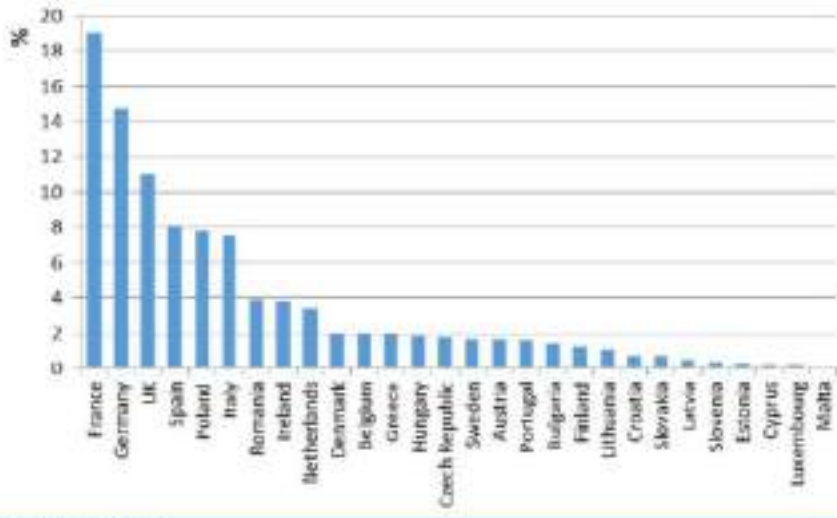
les normes attendues des produits importés sera déterminante pour la part des intrants agricoles, du bois et de l'alimentation qui continueront à être importés.

Figures fiche diagnostic OS D AURA

Figure 1. Emissions des 3 GES en Equivalent CO2 en AuRA et évolution entre 1990 et 2013 (source : Air Rhône-Alpes, octobre 2015)



Figure 2. Part des émissions agricoles dans les émissions agricoles de l'UE : FR 19% 1er émetteur



Source: EEA (2015).

Figure 3. Emissions agricoles par €/ ha / UGB (indicateurs de contexte C.18, C.21, et C.45 PAC et Eurostat)

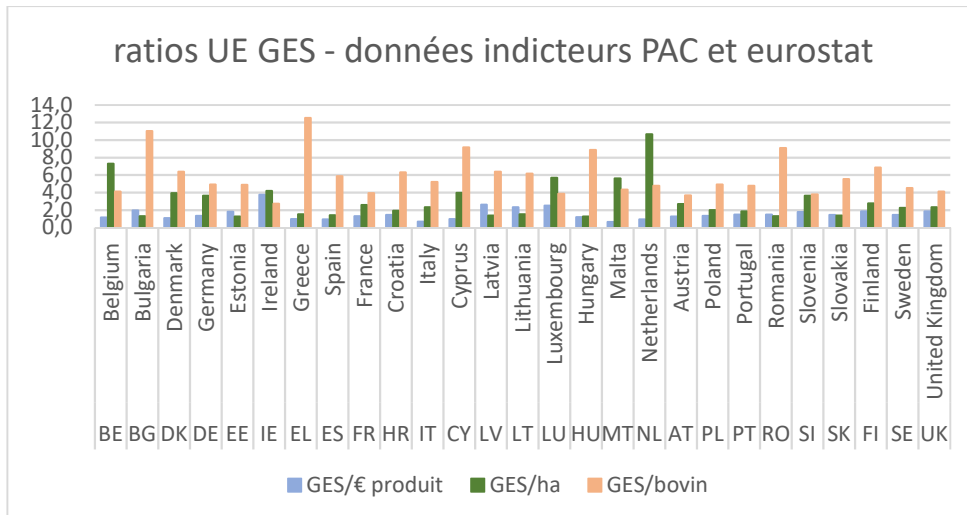


Figure 4. Consommations directes et indirectes en agriculture (ADEME climagri 2015)

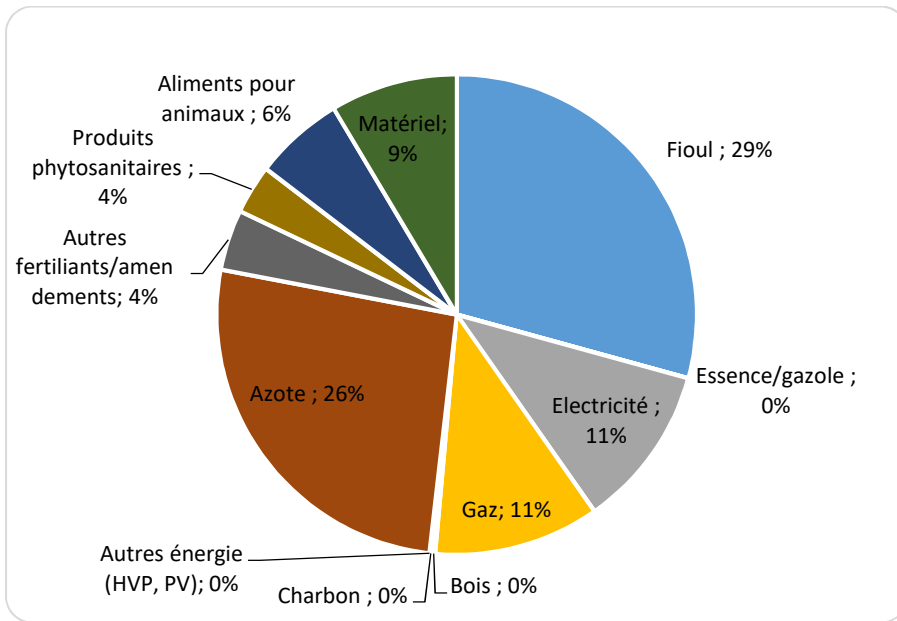
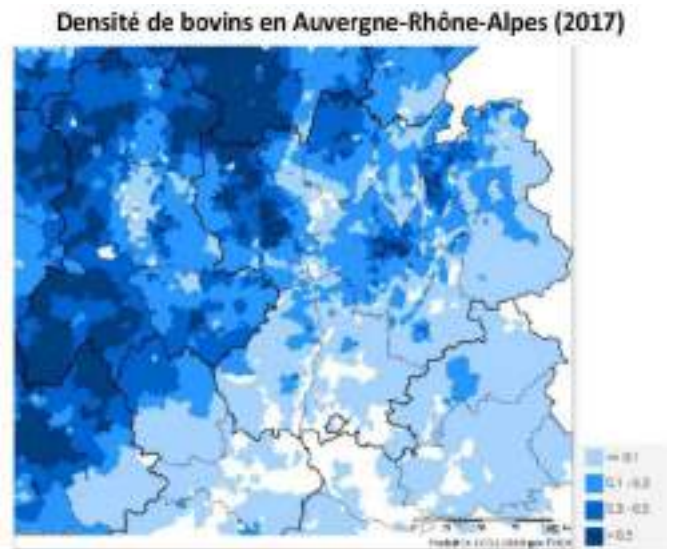
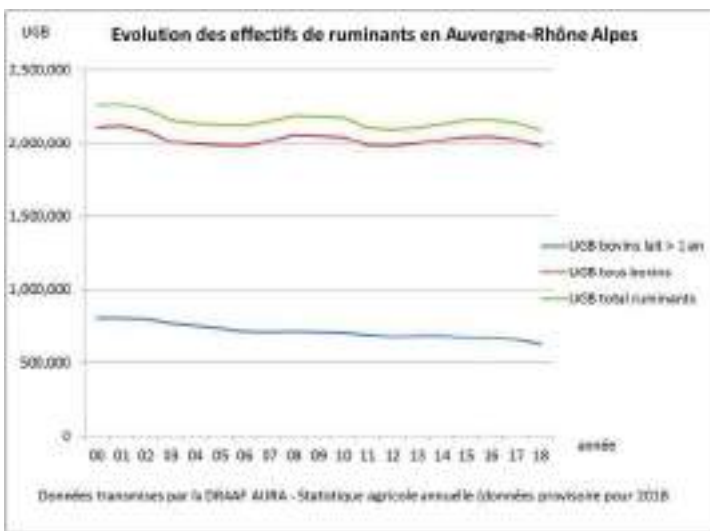


Figure 5. Evolution des effectifs de ruminants et densité de bovins en AuRA



Source : ODR

Figure 6 - Production d'EnR par les exploitations agricoles en France

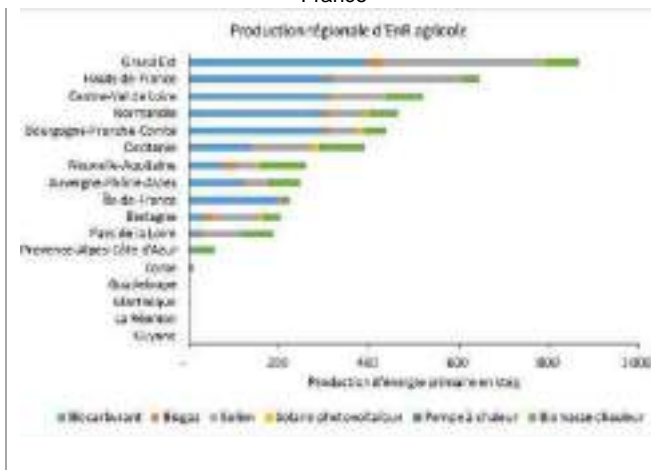


Figure 7 - Ressource forestière récoltée
BE = bois énergie, BI = bois industrie, BO = bois d'oeuvre

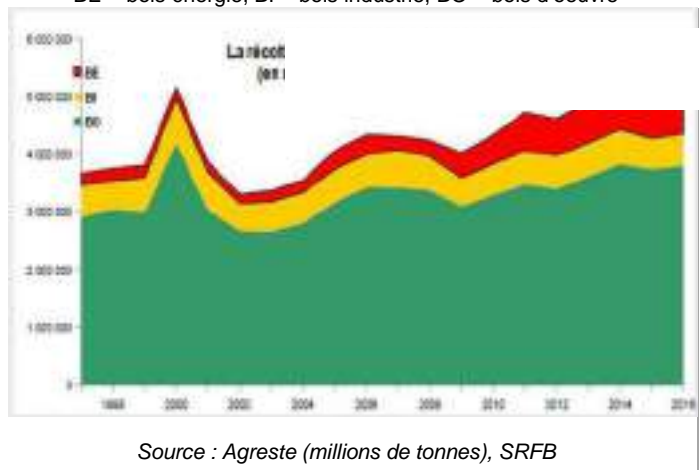
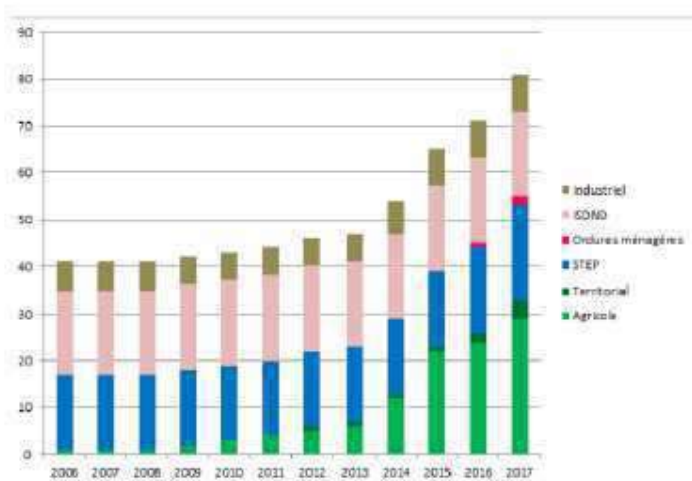


Figure 8. Evolution du nombre d'installations de méthanisation en région AuRA



Evolution du nombre d'installations au cours de ces 10 dernières années en Auvergne-Rhône-Alpes

Figure 9. Stock de carbone par type de surface en AuRA (en $teqCO_2/ha$) – données 2012 (source : TerrySTORY)

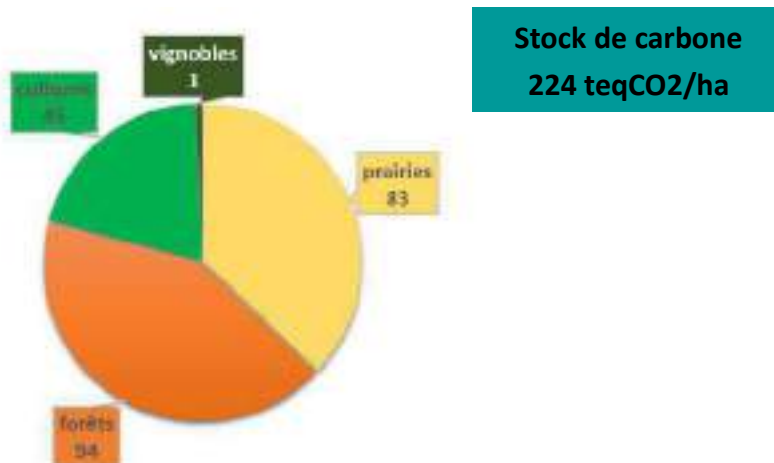


Figure 10 : Etat des lieux de l'agriculture biologique par département fin 2017 en AuRA

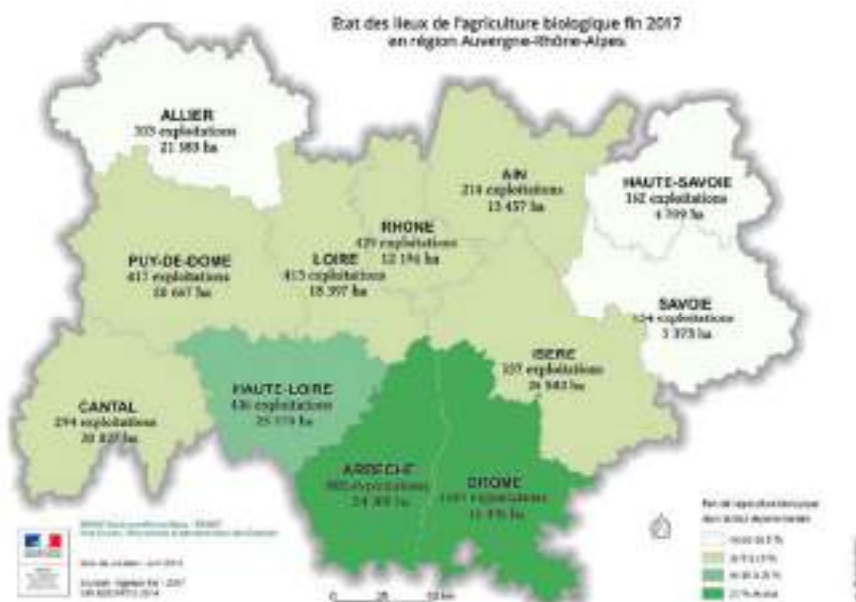
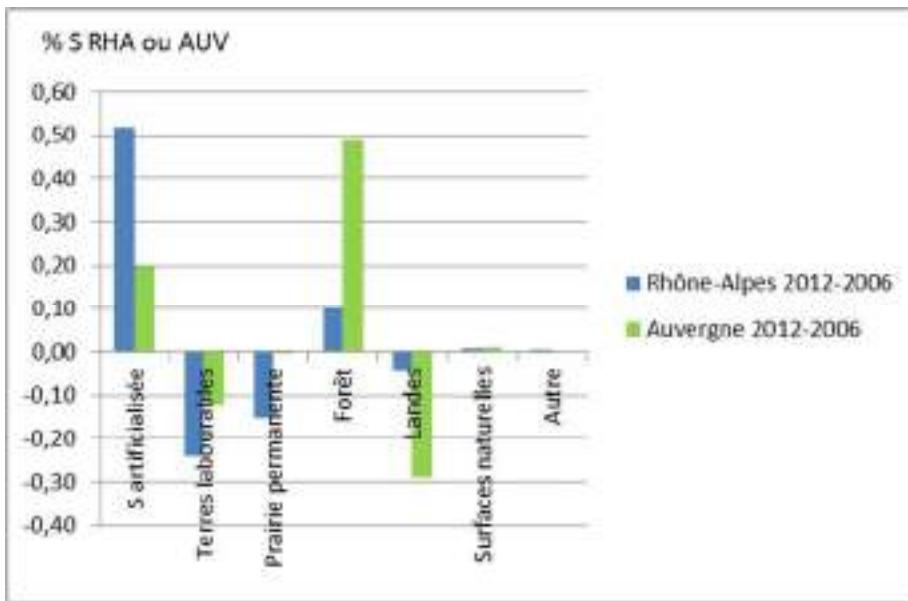
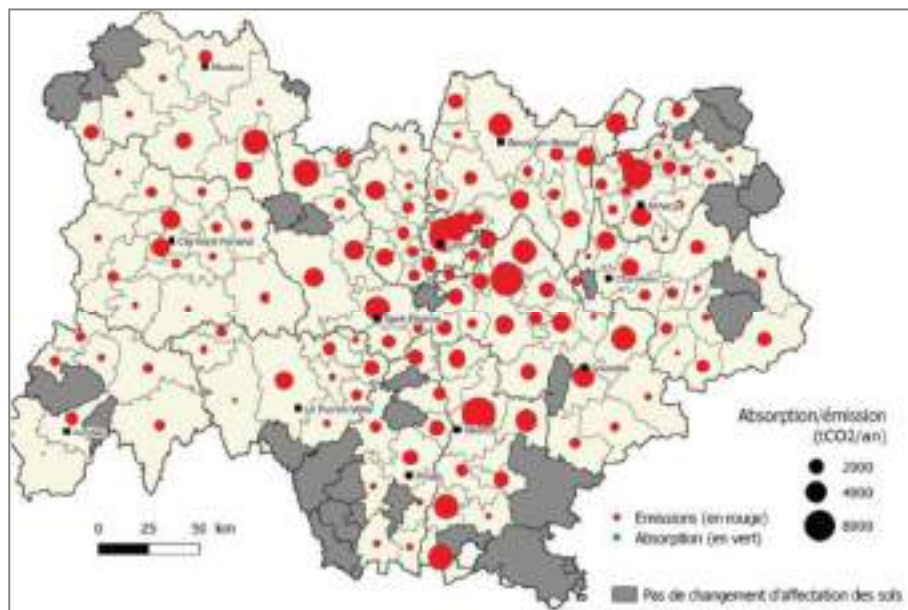


Figure 11 - Changements d'usage du sol entre 2006 et 2012 (% de la surface totale d'AuRA)



Source : OREGES. Données UTCF : Corine Land Cover 2006.

Figure 12 - Bilan des flux annuels de carbone 2006-2012, par territoire



Source : Corine land cover (définition Eurostat)

Figure 13. Vision ADEME – évolution de l'utilisation de la ressource de biomasse³³

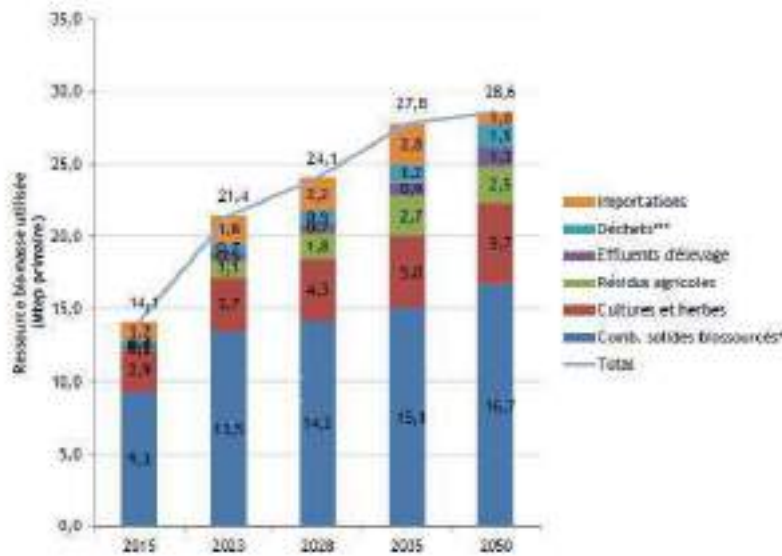


Figure 14. Emissions et puits en 2050 – SNBC^{34 et 35}

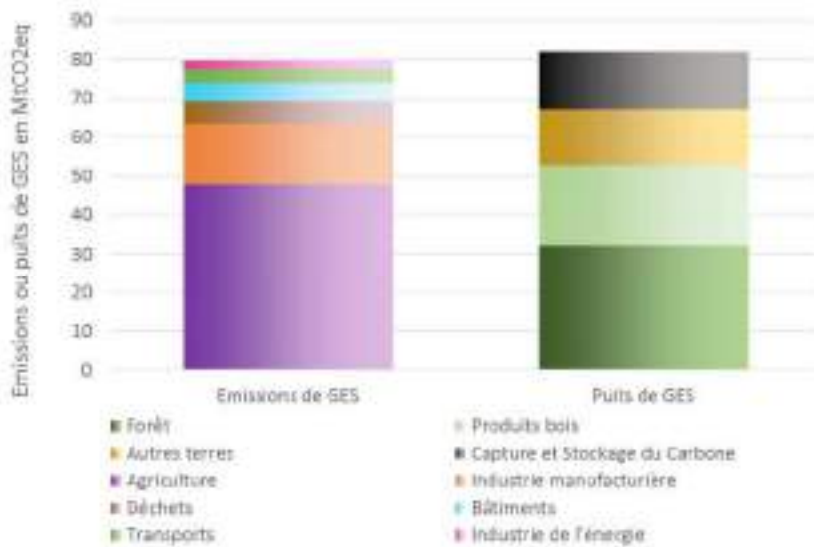


Figure 15. Budgets carbone^{36 et 37} : émissions agricoles strictes (inventaire national) + émissions liées aux consommations énergétiques agricoles (≈13% du total)



Figure 16. Potentiel de méthanisation agricole à l'horizon 2035.

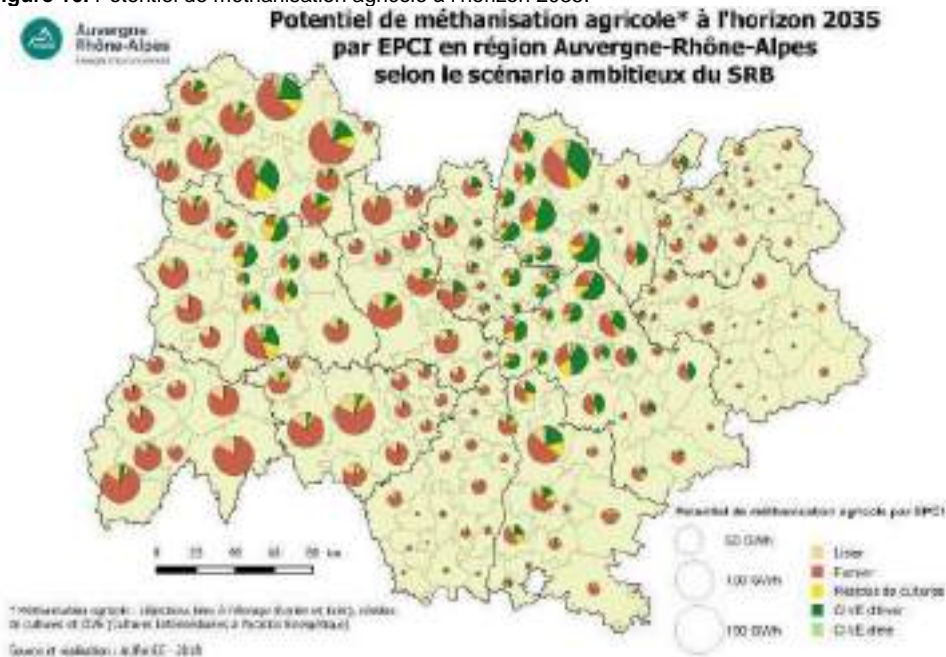


Figure 17. Ressource en biomasse agricole utilisables à des fins énergétiques – option méthanisation

Figure 18. Ressource en biomasse agricole utilisables à des fins énergétiques – option combustion

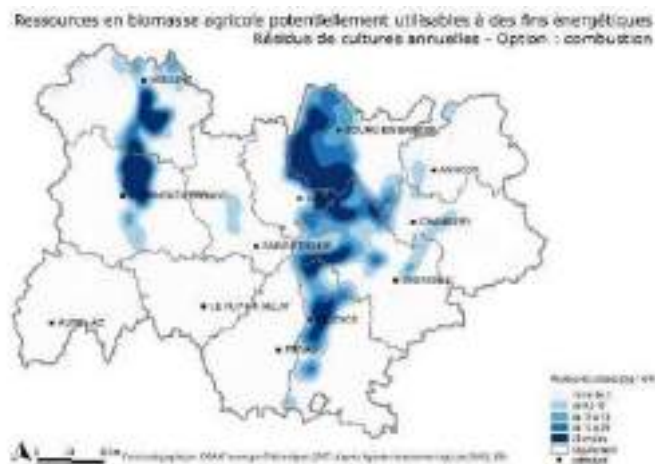
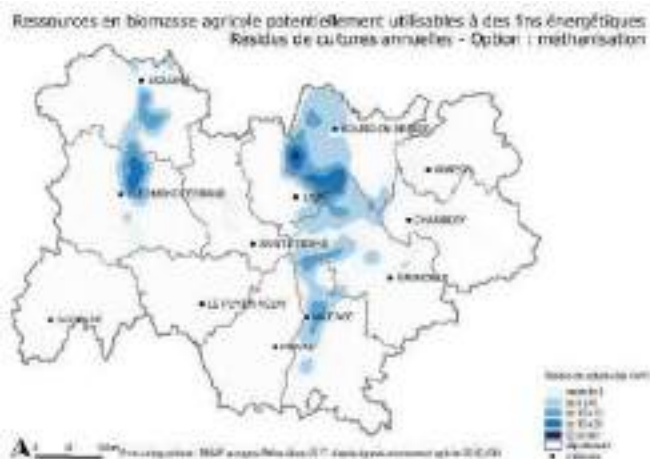


Figure 19. Ressource en biomasse agricole utilisables à des fins énergétiques – CIVE

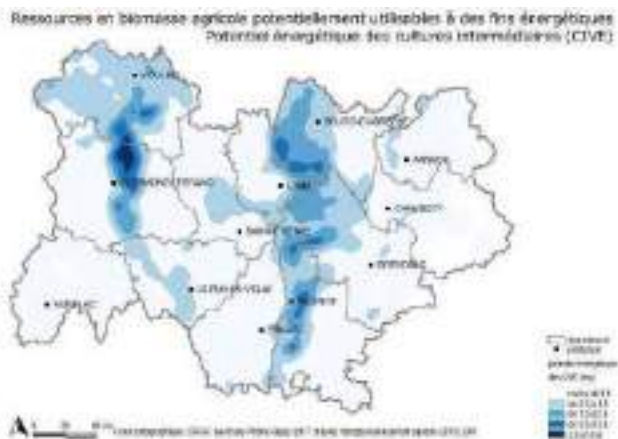


Figure 20. Potentiel énergétique des effluents d'élevage (en tep) à l'horizon 2035

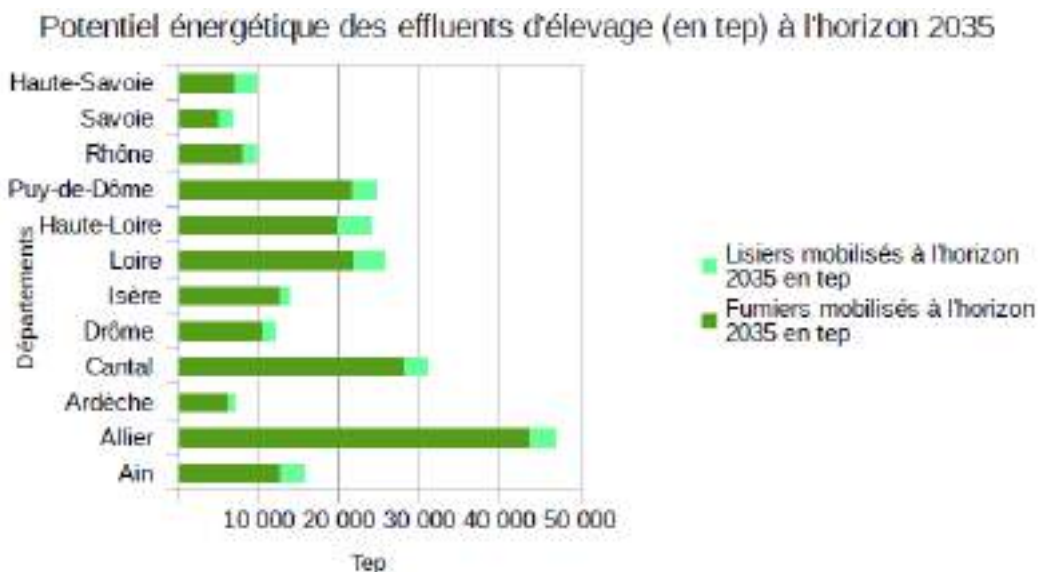


Figure 21. Les objectifs quantitatifs de mobilisation de la biomasse à horizon 2035

Gisement combustible	GWh produits	Gisement fermentescible	GWh produits
bois forestier (BIBE)	2 550	Effluents d'élevage	2 650
menu bois forestier	0	Résidus de cultures	1 500
bois hors forêt (peupliers, haies, bosquets)	460	CIVE	1 000
produits connexes 1 ^{er} transformation	1 770	Résidus et coproduits des IAA	20
produits connexes 2 ^{ème} transformation	295	Biodéchets des ménages	144
biomasse agricole ligneuse (vignes, vergers)	170	Biodéchets des professionnels	138
refus de compostage	280	Déchets verts non ligneux	2
bois déchet	500	Boues de stations d'épuration	95
Total	6 025	Total	5 550

Bibliographie et sources :

-
- 1 SNBC2 : stratégie nationale bas carbone - synthèse du scénario de référence, décembre 2018.
 - 2 SNBC2 : stratégie nationale bas carbone- projet et résumé, décembre 2018.
 - 3 Indicateurs de contexte de la PAC : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en
 - 4 Cf supra, SNBC2, 2018.
 - 5 Indicateurs de contexte de la PAC et Eurostat : https://ec.europa.eu/agriculture/cap-indicators/context/2018_en
 - 6 OREGES, fiche agriculture 2015
 - 7 Oreges
 - 8 Etude « Agriculture et efficacité énergétique », ADEME, février 2019. Etude « agriculture et énergie renouvelable », ADEME, février 2018.
 - 9 Statistique agricole annuelle
 - 10 ADEME 2018, agriculture et EnR
 - 11 Plan régional forêt-bois
 - 12 OREGES fiche puits carbone
 - 13 INRA 2018
 - 14 Schéma régional biomasse
 - 15 Inventaire forestier IGN, 2018 (données nationales) et Schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 (données régionales)
 - 16 EFESE 2019. La séquestration du carbone par les écosystèmes en France.
 - 17 ESCO, INRA, 4p1000, juin 2019.
 - 18 www.oekolandbau.de/erzeuger/umweltleistungen/klimaschutz-und-klimawandel/oekolandbau-ein-beitrag-zum-klimaschutz/ Agence bio
 - 19 Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 14-20, 2019, Epices/Tercia
 - 20 Entretiens et atelier experts changement climatique de l'évaluation, Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 14-20, 2019, Epices/Tercia
 - 21 Atelier thématique 5 de concertation AuRA sur la préparation de la prochaine programmation, 4 novembre 2019
 - 22 Cf supra, SNBC2, 2018.
 - 23 BANCO- freins et des mesures de déploiement des actions d'atténuation "à coût négatif" - secteur agricole, INRA, février 2018.
 - 24 DREAL AURA
 - 25 Communication de l'Agence de l'eau RMC lors de l'atelier du 5 novembre 2019.
 - 26 Plan régional biomasse
 - 27 Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes) -AgroParisTech -Idèle -Réseau agriculture durable-2016
 - 28 INRA – Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? juillet 2013.
 - 29 Cf supra, ESCO INRA 4p1000, 2019.
 - 30 Alliance environnement pour la Commission européenne 2018.
 - 31 Rapport de la Cour de Comptes Européenne, 2017.
 - 32 Cour des comptes française dans son référentiel du 18 octobre 2018 ainsi que par la Cour des comptes européenne concluant sur les effets « limités sinon nuls » du verdissement dans l'ensemble des Etats membres.
 - 33 Scénario énergie climat 2030-2050 - ADEME – actualisation 2017

Grille AFOM de l'OS-D

Contribuer à l'atténuation du changement climatique (CC) et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les puits carbone sont importants en AuRA : forêt, surfaces pastorales, prairies permanentes, pratiques de conservation des sols, agriculture bio (en croissance). 2. Les productions régionales sont diversifiées ; elles permettent le développement des circuits courts en réponse à la demande de la forte population urbaine. 3. Les connaissances et initiatives existantes en agro-écologie en France, portées par le tissu de R&D régional, sont utiles pour l'adaptation des systèmes de production agricole et pour la gestion du carbone dans les sols. 4. La modernisation agricole en cours entraîne une amélioration de la performance énergétique, notamment pour les bâtiments. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il existe peu de démarches proactives en région pour réduire les émissions de GES dues à la production et aux transports dans l'agriculture et la forêt. 2. Le bilan GES de l'élevage herbivore est un domaine d'incertitude critique pour la région. 3. La production et l'utilisation des EnR en agriculture sont peu développées en région. 4. La capacité d'adaptation de l'agriculture et du secteur forêt-bois est faible en matière de capacité financière des entreprises, d'infrastructures d'accès en montagne, d'intégration des risques. Les labels régionaux ne prennent pas en compte le changement climatique. 5. La prise en compte de l'action climatique par la formation et le conseil en agriculture est en retard, dans un contexte d'action collective affaiblie. 6. L'évolution de la gestion forestière est ralentie par la dispersion de la propriété, particulièrement forte en région.
Externe	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La transition énergétique et climatique est un potentiel de revenus complémentaires pour les types de systèmes agricoles et forestiers présents en région (EnR, bioéconomie durable, paiements pour services environnementaux, labels bas carbone). 2. Le potentiel de développement de l'exploitation forestière durable est important en région, celui du photovoltaïque agricole également. 3. Les territoires de la région, de par leur complémentarité, peuvent être source de synergies entre eux et entre acteurs. 4. L'expertise régionale climat-énergie est reconnue, certains acteurs des territoires et de l'agriculture déjà engagés peuvent être source d'expérience. 5. Les messages scientifiques globaux sont confirmés ; ils sont à décliner aux échelles du territoire, de l'exploitation agricole, de l'atelier de production. 6. Les attentes sociétales sont porteuses pour de nouveaux systèmes d'élevage moins émetteurs et plus résilients, leur potentiel est réel en région. 7. L'économie circulaire a du potentiel en agriculture, avec la réduction du gaspillage alimentaire. 8. Les stratégies bas carbone à l'échelle nationale et européenne sont une force d'entraînement à saisir. 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le maintien de la trajectoire tendancielle de l'agriculture et la forêt serait une menace pour ces secteurs. Il impacterait fortement les territoires d'AuRA, qui dépendent de leurs aménités. 2. Les risques sanitaires s'ajoutent aux risques climatiques, leurs impacts sont déjà visibles dans toute la région 3. L'artificialisation des sols se poursuit à un rythme élevé, portée par une forte croissance démographique et urbaine. 4. Ces facteurs combinés entraînent une vulnérabilité des puits carbone de la région (essences forestières, surfaces pastorales, prairie en zone périurbaine notamment). 5. Les ressources en eau sont en diminution, les enjeux de qualité et de quantité de la ressource étant liés. 6. Les importations et exportations agricoles et de bois, encouragées par le contexte international, continuent à être une source d'émissions de GES importante. 7. Les solutions manquent pour une alimentation de qualité et locale adaptée aux consommateurs à faible pouvoir d'achat, limitant l'effet vertueux de cette offre alimentaire. 8. L'environnement et l'accès au foncier pourraient être impactés par un développement non maîtrisé des EnR et par l'arrivée du marché de la séquestration carbone.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS D - Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
<p>Accompagner dans l'action climat les secteurs agricole et forêt-bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'expérimentation locale et l'innovation ascendante pour trouver de nouvelles solutions (pratiques, essences/espèces...). Soutenir la R&D. • Favoriser l'appropriation des innovations et le développement de nouvelles compétences des acteurs de terrain de l'agriculture et de la forêt en lien avec l'action climat (conseil, formation, échanges de pratiques, audit risque...), y compris des futurs installés. • Soutenir les stratégies collectives d'action climat (adaptation et réduction des émissions GES) (Cuma, irrigation, filières, collaborations inter-filières...). Favoriser la prise en compte de l'agriculture, de la forêt agricoles et forestiers et de leurs aménités dans les démarches de territoire (TEPOS, PCAET). • Favoriser les synergies entre les territoires et leurs acteurs • Mettre en place des diagnostics climat-énergie à l'échelle du territoire, de l'exploitation et de l'atelier de production. • Créer des liens entre l'expertise énergie-climat présente en région et les initiatives existantes en agro-écologie. • Suivre spécifiquement le bilan GES de l'élevage herbivore. • Communiquer avec le grand public sur les liens entre production durable et climat (élevage herbivore, exploitation forestière, production d'ENR agricoles). • Favoriser l'adaptation du matériel végétal aux besoins liés au changement climatique.
<p>Accompagner la transition des secteurs agricole et forêt-bois (au-delà des enjeux climatiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les systèmes vertueux rendant des services écosystémiques et résilients (bas intrants, autonomes, bio, hve...) : Paiements pour services environnementaux (PSE), label bas carbone, priorisation dans les subventions... Accompagner et sécuriser les changements de système. • Favoriser l'autonomie en intrants (énergie, engrais, phyto, aliments, eau). En élevage notamment, développer les systèmes moins émetteurs et plus résilients (autonomie alimentaire, polyculture-élevage...). • Favoriser activement les pratiques alimentaires durables, en particulier pour les publics à faibles revenus, et réduire le gaspillage dans toute la chaîne alimentaire. • Définir une stratégie publique claire en faveur du climat en agriculture et forêt-bois, dans les aides du 1^{er} et 2^{ème} pilier. • Poursuivre le développement des circuits courts et contribuer à la relocalisation de l'agriculture, en maintenant la diversité des productions. • Poursuivre le développement de l'agriculture biologique. • Inciter à la mise en cohérence des politiques commerciales import et export (PAC et hors PAC).
<p>Repenser les systèmes agricoles et forestiers face au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la diversification et l'agilité des systèmes pour améliorer la résilience. • Améliorer l'autonomie des exploitations vis-à-vis de la ressource en eau et assurer une gestion efficiente de la ressource, notamment par le stockage, du matériel économe, l'accompagnement des projets collectifs sur les usages de l'eau.

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les investissements de protection et de réduction de l'impact des aléas climatiques (filets paragrêles sur une surface minimale, protection contre le gel, systèmes d'irrigation...). • Prendre en compte les besoins d'adaptation spécifiques à chaque filière (pour l'élevage : la diversification des fourrages, le stockage, la sécurisation de l'abreuvement, les races rustiques, la construction et l'environnement des bâtiments d'élevage), et à la montagne. • Adapter et développer le régime assurantiel. • Permettre l'adaptation des cahiers des charges des démarches de qualité. • Expérimenter et diffuser de nouvelles essences forestières et de nouvelles pratiques sylvicoles. • Renforcer la prévention sanitaire en soutenant les stratégies collectives, les investissements en biosécurité et en encourageant les mesures de lutte précoce. • Développer la surveillance sanitaire, pour anticiper les crises.
<p>Protéger les puits de carbone (forêt, prairie permanente, sols agricoles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'artificialisation des sols en priorisant le maintien des prairies permanentes et de la forêt (y compris haies et zone humides). • Conforter le puits de carbone forestier (amélioration des peuplements existants, récolte des peuplements surannés, reconstitution des massifs sinistrés, usage local du bois et des produits forestiers, investissements pour une exploitation forestière favorable au stockage carbone...). • Développer l'agroforesterie, y compris haies bocagères et alimentaires. • Poursuivre l'engagement dans le maintien des espaces pastoraux. • Inciter à la fertilisation organique, la couverture des sols, les rotations vertueuses. • Anticiper l'arrivée des marchés de la séquestration de carbone. • Développer les filières de stockage du carbone (paillage bois, biomatériaux, compost...)
<p>Réduire les émissions de GES du secteur agricole et du secteur bois-forêt et leur permettre de s'adapter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la réduction des déplacements au sein et à l'extérieur des exploitations agricoles. • Inciter à l'optimisation des circuits logistiques en aval de la production. <p><u>En élevage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les investissements de modernisation de la gestion des effluents. • En alimentation animale, promouvoir les produits les moins émetteurs. <p><u>En grandes cultures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter à l'utilisation de matériels et itinéraires culturaux économes. • Inciter à la substitution des engrais minéraux les plus émetteurs de GES et à l'insertion de légumineuses dans les rotations.
<p>Réduire la consommation énergétique agricole et forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la modernisation des bâtiments d'élevage, porteuse d'efficacité énergétique (nouveaux matériaux et équipements). • Inciter au recyclage des plastiques et investir dans celui de l'eau.
<p>Accroître la production d'ENR d'origine agricole et forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la production et l'autoconsommation d'ENR agricoles, y compris panneaux photovoltaïques sur bâtiments. • Poursuivre le développement du bois énergie en assurant sa qualité environnementale. • Poursuivre le développement de la méthanisation des coproduits de l'agriculture, en lien notamment avec les collectivités.

DIAGNOSTIC Objectif spécifique E

Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Eau

- La région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) est couverte par trois grands bassins versants :
 - Sur le bassin Rhône Méditerranée, en 2018, 52% des masses d'eau superficielles et 90% des masses d'eau souterraines sont en bon état. Ces résultats sont néanmoins à nuancer car c'est au nord du bassin, et donc en région AuRA, en particulier dans la vallée du Rhône, que les masses d'eau sont le plus dégradées².
 - Sur la partie du bassin Loire-Bretagne située en AuRA (sous-bassin Allier – Loire amont), en 2015, 34% des masses d'eaux superficielles et 93% des eaux souterraines sont en bon état³.
 - Sur la partie du bassin Adour-Garonne située en AuRA (bassins de la Dordogne et du Lot), en 2016, 75 % des masses d'eau superficielles et 87% des masses d'eaux souterraines sont en bon état⁴.
- Aussi, en moyenne sur la région, ce sont plus de 46% des masses d'eau de surface et 10% des masses d'eau souterraine qui sont affectées par des **pollutions diffuses d'origine agricole** (ex. nitrates : en moyenne 2,1 mg/L dans les eaux de surface et 16,3 mg/L dans les eaux souterraines en 2012 (indicateur de contexte C40) ; pesticides : en moyenne 0,35 µg/L contre une moyenne nationale de 0,2 µg/L pour les eaux souterraines et de 0,5 µg/L pour les eaux de surface^{1bis}). Les concentrations les plus élevées se situent dans la vallée du Rhône et la plaine de l'Allier, qui correspondent respectivement à des zones de viticulture et de grandes cultures (figures 1-2)¹.
- Sur le bassin Rhône Méditerranée, la **pollution physico-chimique** des cours d'eau s'est réduite depuis 20 ans (figures 3 - 6) : -76% entre 1998 et 2016 pour les nitrates et -67% pour les orthophosphates (avec la baisse de l'utilisation des engrais phosphatés et surtout un meilleur traitement des eaux usées)² ; -25% entre 2008 et 2016 pour les pesticides. Ces évolutions demeurent cependant contrastées localement.
- 93 **captages destinés à l'alimentation en eau potable** ont été identifiés comme prioritaires dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en AuRA (66 dans le bassin Rhône Méditerranée, 25 dans le bassin Loire-Bretagne et 2 dans le bassin Adour Garonne). Presque 100% des captages ont fait l'objet d'une étude de délimitation de l'AAC et du diagnostic des pressions. 75% des captages concernés par une problématique « phytosanitaire » ont engagé un programme d'action pour la restauration de la qualité des ressources en eau^{6,8}.
- Depuis une quarantaine d'années, l'eau se raréfie en région AuRA, ce qui est comparable à la situation nationale. Pour le secteur Rhône-Méditerranée de la région, 31 territoires ont été identifiés en **déséquilibre quantitatif** par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 (SDAGE). Ces territoires ont fait l'objet d'études de définition des volumes maximums prélevables et de plans d'actions (Plan de Gestion de la Ressource en Eau - PGRE). Le secteur Loire-Bretagne de la région présente une pluviométrie moyenne importante mais en raison des reliefs, de la nature imperméable du sous-sol et de l'absence de nappes souterraines importantes, l'eau tombée s'évacue rapidement. Aussi, malgré l'abondance des écoulements moyens, ce territoire n'est pas épargné par les problèmes de gestion de la ressource en eau notamment en période d'étiage. Le sud-ouest de la région situé sur le bassin Adour-Garonne est très arrosé ; il présente peu de problèmes liés à la gestion quantitativeⁱⁱⁱ.
- Les **volumes d'eau destinés à l'irrigation** représentent autour de 10% de l'ensemble des volumes d'eau douce prélevés en France en 2012⁴ (indicateur de contexte C39) et sont pour les deux-tiers prélevés en eaux de surface⁵. La part des surfaces agricoles irriguées représente 4,5% de la SAU en AuRA en 2016 (contre 4,9% en France), principalement destinées au maïs (indicateur de contexte C20)⁴. Ces surfaces sont en très légère baisse par rapport à 2010 (diminution de 3,4%), alors qu'elles diminuaient de 13,74 % en France et augmentaient de 3,1 % dans l'ensemble de l'UE 28 (indicateur de contexte C20)⁴.

- Avec plus de 77 500 km de cours d'eau, d'importantes **zones humides et de grands lacs naturels**, la région AuRA possède un vrai « capital bleu ». On y trouve notamment une multitude de marais, tourbières, prairies inondables, mares, étangs, forêts alluviales et bords de lacs qui constituent un ensemble de zones humides « ordinaires » riche et cohérentⁱⁱⁱ. Parfois mal connues, ces zones humides, souvent situées tête de bassin hydrographique, subissent des dégradations suite à des drainages, busages, remblaiements ou encore mises en culture. L'effet cumulé de ces dégradations (notamment pour les prairies, les landes et les tourbières) à l'échelle d'un sous bassin ou d'un bassin versant peut engendrer des conséquences graves comme la modification profonde des régimes d'écoulement des cours d'eau, l'accroissement des phénomènes de crues soudaines, l'érosion des sols ou l'accélération du transport des matières de substances toxiques^{iv}.

Sol

- **L'artificialisation des terres** exerce une pression sur les ressources naturelles. Elle se poursuit à un rythme équivalent à celui de la moyenne nationale (1 600 ha/an, soit +2,7% de surfaces urbanisées sur 2006-2012), avec un faible ralentissement par rapport à la période antérieure. 5,2% du territoire régional est artificialisé (indicateur de contexte C31), ce qui place la région au 8ème rang métropolitain. Toutefois, 90% des terres artificialisées sont prélevées sur les territoires agricoles et 7% sur la forêt et les milieux naturels. Le rythme de diminution des espaces agricoles est supérieur à la moyenne nationale (-0,27%, soit 9 177 ha agricoles de moins entre 2006 et 2012) ; celui des espaces forestiers et naturels, inférieur (- 0,02% de surface entre 2006 et 2012) (figure 10).
- **L'érosion hydrique des sols** était estimée en 2012 à 3,3 t/ha/an en moyenne en AuRA (contre 2,25 t/ha/an en moyenne en France) (indicateur de contexte C42), ce qui représente 6,4% de surface agricole affectée sur la SAU totale. Une forte hétérogénéité spatiale est observée : les sols auvergnats sont relativement peu sensibles à l'érosion du fait des facteurs pédo-climatiques, notamment du fait de l'abondance en sols d'origine volcanique (érosion estimée à 1,3 t/ha/an, représentant 0,6% de la SAU) ; tandis que les aléas d'érosion des sols sont forts à très forts dans certains secteurs rhônalpins, en particulier dans le Beaujolais, la plaine de l'Ain, le nord Isère et le couloir rhodanien. Ce fort aléa d'érosion est principalement lié à de fortes pentes, notamment en zones de montagne, et à l'artificialisation croissante des terres. Les pertes en terre varient selon les types de culture : élevées dans les vignobles (17t/ha/an), elles sont estimées comme étant de l'ordre de 3t/ha/an dans les terres cultivées et vergers et très faibles en prairies et en forêts (figure 11).
- La quantité de **carbone organique** stockée dans la couche superficielle des sols (entre 0 et 30 cm) et leur **activité biologique** sont relativement élevée sur la région AuRA, avec une moyenne entre 75 et 100 t/ha. Les zones de moindre qualité sont principalement situées dans le couloir rhodanien, où l'on trouve des cultures et de la viticulture intensive de coteaux. Au contraire, la quantité de carbone organique est plus élevée sur le reste de la région du fait des nombreuses surfaces en prairies et forêts. De fait, la région AuRA très contributrice au phénomène de séquestration de carbone organique dans le sol (figure 12, indicateur de contexte C41).
- *En l'absence de donnée régionale, le diagnostic qui suit est élargi à l'échelle nationale.* En France métropolitaine, de 1990 à 2015, le **surplus d'azote** a tendanciellement diminué (55 kg/ha de SAU en 1996-2005 ; 45 kg/ha de SAU en 2006-2015). En moyenne entre 2012 et 2015, le bilan brut d'azote de la France est légèrement inférieur à la moyenne européenne (43 kg/ha de SAU pour une moyenne européenne de 49 kg/ha de SAU, indicateur de contexte C41) (figure 7). Il a baissé de 3 points par rapport à la période 2008-2011 tandis que celui de l'UE a augmenté de 0,5 point⁴. De 2000 à 2015, en France métropolitaine, le surplus de phosphore est passé de 9 kg/ha de SAU à 0 kg/ha, en lien avec la diminution des apports de fertilisants minéraux. Depuis 2009, le bilan national est proche de l'équilibre. Entre 2012 et 2015, il est à la moyenne européenne (~1kg/ha de SAU, indicateur de contexte C41) (figure 8). Il a diminué de 0,3 point depuis la période 2008-2011 tandis que celui de l'UE a augmenté de 0,2 point⁴.

Air

- **Les activités agricoles contribuent pour 5% aux émissions totales nationales des polluants suivants** : l'ammoniac (NH₃), certaines particules, les oxydes d'azote (NO_x), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le cadmium (Cd), avec une contribution très variable selon les substances. L'agriculture est à l'origine de l'essentiel des **émissions d'ammoniac** (98% en 2016 en

région AuRA, contre 93,9% au niveau national, indicateur de contexte C.45). L'élevage, avec les effluents, représente 47% des émissions agricoles d'ammoniac au niveau régional (contre 65% en France), et les cultures y contribuent également (à hauteur de 53% en AuRA en 2016) via l'épandage de fertilisants minéraux et organiques. L'utilisation des pesticides, toujours élevée, s'accompagne d'une certaine diffusion dans le milieu naturel et dans les zones habitées, dont on cherche à évaluer la nature et l'intensité en tenant compte de la grande diversité des systèmes de production.

- La présence de l'**ambrosie, espèce invasive** qui constitue un enjeu sanitaire majeur en AuRA, peut poser des problèmes sérieux d'éradication en zone agricole.
- En France, 27% des émissions de **particules fines PM10 (11% pour les PM2.5)** proviennent de l'agriculture, principalement des pratiques culturales (travail du sol, récoltes...) et dans une moindre mesure, du brûlage, des engins et des activités en bâtiment d'élevage, une proportion équivalente à celles de l'industrie et du résidentiel/tertiaire (*figure 13*)². En AuRA, le taux est inférieur : 18% des émissions de particules fines PM10 (8% pour les PM2.5) proviennent de l'agriculture en 2016 (*figure 13bis*). Contrairement à la situation nationale, cette proportion n'est pas équivalente aux émissions de particules fines provenant de l'industrie et du résidentiel/tertiaire qui sont, en AuRA, de l'ordre de 68,5% pour les PM10 (13,5% pour l'industrie et 55% pour le résidentiel/tertiaire) et 79% pour les PM2.5 (9% pour l'industrie et 70% pour le résidentiel/tertiaire)^{8bis, 8ter}. Au niveau national, les contributions sont plus faibles pour les autres polluants (8% au niveau national pour NOx essentiellement par la combustion de produits pétroliers par les tracteurs et dans les serres contre 6% en AuRA (mais ce chiffre est à relativiser car les émissions de NOx relatives aux déjections animales et à l'utilisation de fertilisants organiques et minéraux ne sont pas prises en compte dans le calcul) ; 9% pour HAP au niveau national contre 1% en AuRA et 13% pour Cd en France, tandis que cette contribution est inférieure à 0,01% en AuRA).

Le lien avec les activités agricoles : tendances longues et évolutions récentes

- Sur longue période, en plus de l'impact de l'artificialisation des sols, **l'intensification des modes de production** et la **simplification des assolements** ont exercé une forte pression sur les ressources naturelles⁸. La SAU des exploitations de "haute intensité", estimé à 31,4% en 2016, augmente au détriment de celle de faible et moyenne intensité selon l'indicateur de contexte C.33 basé sur les données du RICA.
 - Les **prairies permanentes**, favorables au stockage de carbone, à l'épuration de l'eau et à la lutte contre l'érosion, représentent une part importante de la SAU régionale (57,6% de la SAU en prairies permanentes et pâturage d'après l'indicateur de contexte C18). Elles se sont cependant réduites depuis les années 70, avec une tendance à la stabilisation depuis 2014 (-0,1% par an)⁹ (cf. OS F).
 - Sur la même période, les surfaces dédiées aux **légumineuses fourragères (prairies artificielles)** ont également fortement baissé, une inversion de tendance étant toutefois observée depuis 2014. Cette augmentation légère se retrouve aussi en région AuRA (+17%/an entre 2016/2018) (cf. OS F).
 - La **diversité des assolements** s'est réduite : la part des terres arables couvertes par les sept principales cultures est passée de 80% au début des années 2000 à près de 88% à la fin des années 2000 et début des années 2010 avant de se réduire légèrement (85,6% en 2017)^{9b}.
 - La **forêt** couvre 35% de la superficie régionale (indicateur de contexte 31) avec une certaine stabilité ces dernières années. Outre la production de bois, elle assure de nombreuses fonctions dont la protection des sols et le maintien de leur qualité, le stockage de carbone dans les arbres et les sols, la protection contre l'érosion et la chutes de blocs, l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la ressource en eau.
 - Les surfaces en **haies et alignements d'arbres** se sont fortement réduites dans les 60 dernières années (cf. OS F).
 - La **fertilisation** s'est beaucoup développée dans les années 60-70, pour culminer au début des années 80, avant de diminuer : les charges en engrais représentent environ 11% de la production végétale en valeur en 2017 en AuRA. C'est plus qu'au niveau national, où ces charges représentent aujourd'hui environ 9% de la production végétale en valeur, contre 13% au début des années 80 et 6% dans les années 60 (*figure 15*)¹⁰. Les engrais phosphorés ont chuté de 75% depuis le début des années 80 (de 31 à 8 kg par ha fertilisable)¹¹. La baisse est également forte pour les engrais à base de potasse à partir du début des années 90 (-75%). Après s'être fortement accrues dans les

décennies 70 et 80 (passant de 57 à 100 kg/an/ha fertilisable), les livraisons d'engrais minéraux azotés se sont stabilisées avant d'amorcer une tendance à la baisse à partir de 2000 (figure 14).

- L'utilisation de **produits phytosanitaires** s'est beaucoup accrue jusqu'au début des années 90 et reste depuis à un niveau élevé : les charges en produits de protection des cultures représentent aujourd'hui près de 8% de la production végétale en valeur en France (environ 7% en AuRA en 2017), contre 2% au début des années 60 (figure 15)¹⁰. Depuis le début des années 2010, les quantités de produits sanitaires vendues restent globalement stables sur la région AuRA, alors que les ventes nationales tendent à s'accroître, avec une progression de 12% du nombre de doses unités (NODU) à usage agricole entre 2009-2011 et 2014-2016³. et ce malgré une réduction tendancielle de plus de 15% sur 10 ans des quantités de substance active (QSA) des produits les plus dangereux classés CMR1 et CMR2.

En AuRA, on peut ainsi constater que les charges en engrais et en produits phytosanitaires des exploitations agricoles de grandes cultures n'ont pas diminuées, et ont au contraire plutôt tendance à augmenter légèrement) depuis 2010 malgré les programmes Ecophyto et les MAEC.

- Les dépenses en **produits vétérinaires** (en proportion de la production animale en valeur) ont continûment augmenté jusqu'en 2010, avant de connaître une baisse marquée (figure 15)¹⁰.
- Les **systèmes agricoles** fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes et sur moins d'intrants de synthèse proposent une meilleure conciliation entre la gestion des ressources et la production agricole. Certains de ces systèmes connaissent une progression au cours de ces dernières années :
 - **L'agriculture biologique** avec un **doublément** des surfaces entre 2010 et 2018, au niveau national comme au niveau régional¹². La SAU bio à la fin 2018 représente 8,9% de la SAU régionale (contre 7,5% au niveau national), soit 250 000 ha contre 6,9% en 2017 (6% en France)^{12,18}. La région AuRA a connu un taux d'évolution annuel moyen entre 2012 & 2017 de +13,5 % par an (contre une évolution de 9,9% en France), contre seulement 4,3% en moyenne dans l'UE (indicateur C.19). Toutefois, le développement de l'agriculture biologique ne se fait pas au même rythme dans tous les départements (figure 17 et cf. OS F).
 - L'agriculture à **haute valeur environnementale a aussi connue une progression importante** (nombre d'exploitations en AuRA multiplié par 10 entre 2014 et 2017¹³), pour atteindre 66 exploitations au 1^{er} janvier 2019, majoritairement en viticulture (comme au niveau national), même s'il existe des exceptions comme le département de l'Isère où la grande majorité des exploitations certifiées à haute valeur environnementale sont des exploitations de grandes cultures (ces dynamiques sont notamment tirées par l'aval des filières en réponse à la demande sociétale, comme pour la viticulture qui s'est fixée pour objectif d'atteindre 50% des exploitations certifiées HVE d'ici 2025 dans le cadre du plan filière vins).

Tout en préservant les ressources naturelles, l'agriculture biologique et les systèmes économes en intrants¹⁴ montrent des capacités de résistance aux crises agricoles et de juste rémunération de sa main-d'oeuvre¹⁵.

- Des pratiques moins systémiques, en progression, ont un impact positif sur les ressources naturelles : **couverture des sols** en hiver (83% des surfaces de grandes cultures en 2014 (figure 18) ; +3% depuis 2011¹⁶), **semis sans labour** (33% des surfaces de grandes cultures en 2014 ; +12% depuis 2001¹⁶, figure 19), **enherbement-couverts végétaux** (-3% de surfaces enherbées en viticulture entre 2010 et 2013 – passage de 48 à 45% de surfaces en vigne enherbées, du fait du recul de l'enherbement temporaire – mais progression de 4% des couverts végétaux¹⁶), **modernisation des bâtiments d'élevage et des équipements** (en 2015, la moitié des bâtiments des élevages laitiers ont été créés ou rénovés après 2000, 56% en élevage porcin¹⁷), **gestion extensive des prairies** (les surfaces d'élevage extensif - moins de 1 UGB par hectare de surface fourragère – couvrent 21% de la SAU en France en 2013, 23,7% de la SAU en AuRA en 2016, contre 29 % dans l'UE, indicateur de contexte C33). Depuis 2014, les **surfaces en légumineuses** s'accroissent après avoir tendanciellemeent décrues (+2% de la part des légumineuses dans les terres arables entre 2013 et 2017, soit 4,5% des surfaces en 2017)⁹.

2. Tendances futures

- Le **changement climatique** augmentera la variabilité du régime de précipitations, la fréquence et l'intensité des aléas climatiques (sécheresses, canicules, crues) et la prolifération de certaines maladies et ravageurs¹⁹. La modification des régimes hydrologiques pourrait altérer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et intensifier les conflits d'usages sur la ressource en eau. Une partie des agriculteurs pourraient être tentés d'augmenter les prélèvements en eau pour irriguer davantage leurs cultures et intensifier le recours à certains intrants (ex. pesticides).
- La part de **surface artificialisée** devrait continuer à s'accroître. Selon certaines projections, elle pourrait passer de 6 à 8% du territoire métropolitain en 2030⁷.
- En AuRA, le **risque de retournement des prairies permanentes** est fort en zone de plaine (Allier, Ain...) mais également où les cultures sont possibles (en altitude liée au réchauffement climatique et zone intermédiaire avec perte ICHN).
- Le développement **des espèces exotiques envahissantes** (ambrosie...) pourrait se poursuivre, entraînant des risques sanitaires.
- La forte **volatilité des prix des matières premières** (ex. aliment pour le bétail) pourrait encourager les éleveurs à aller vers des systèmes plus autonomes en intrants. Celle des **prix des productions** (notamment céréales) pourrait inciter les agriculteurs à diversifier leurs cultures ou s'orienter vers des systèmes plus résilients (AB).
- L'intégration progressive de **critères de durabilité** dans les cahiers des charges des SIQO²³ et le développement de **normes de durabilité privées**²⁴ pourraient améliorer la compétitivité des exploitations à fortes performances environnementales.
- La montée en puissance des attentes des consommateurs concernant la durabilité et la transformation de leurs **comportements alimentaires** vont se poursuivre^{19bis}. En 2018, 71% des Français déclarent consommer du bio au moins une fois par mois contre 37% en 2003²⁰. A l'inverse, les **régimes alimentaires français** reposent en partie sur la consommation de denrées produites à l'étranger et peuvent avoir des impacts environnementaux dans d'autres pays. Ainsi, l'alimentation des Français requiert 3 861 L d'eau par personne et par jour, soit plus que celle du Royaume-Uni (2 757 L/p/j), de l'Allemagne (2 929 L/p/j) ou la moyenne mondiale (3 167 L/p/j)²⁵. Il en est de même pour les aliments pour animaux importés (80% des utilisations intérieures de soja en 2014/2015 proviennent de l'importation²⁶).
- Le système agricole fait appel à des **ressources non renouvelables** (pétrole, gaz, roches phosphatées) qui devraient se raréfier et devenir plus coûteuses. Leur extraction peut être source de pollution aux métaux lourds et à des éléments radioactifs (ex : phosphore au Maroc)²¹.
- Le développement de l'utilisation de matière organique issue du **recyclage** pourrait permettre une réduction de l'utilisation d'intrants non renouvelables, si le risque de pollution est bien maîtrisé²².
- **Les connaissances sur la qualité de l'air** se complètent peu à peu concernant les émissions agricoles, leur origine et les moyens de les réduire (programme Primequal nationale, travaux du Centre Léon Bérard à Lyon sur l'exposition aux pesticides...). Si les gaz à effet de serre et les polluants réglementés comme les PM10 et l'ozone sont mesurés ou calculés en routine dans l'observatoire régional ATMO AuRA, la surveillance des pesticides dans l'air n'est pas pérennisée car non réglementaire. Elle est réalisée en AuRA depuis 2005 ponctuellement au gré des partenariats ou financements régionaux notamment grâce au PRSE AuRA. Une grande campagne nationale exploratoire des pesticides dans l'air organisée par l'ANSES en 2018-2019 avec la collaboration des AASQA (4 sites en AuRA sur 50) sera publiée courant 2020 et pourrait proposer une stratégie de surveillance pérenne des pesticides dans l'air.
- La **prise en compte de la qualité de l'air** par la profession agricole progresse (colloque national APCA « Agriculture et qualité de l'air » en 2016...). Au niveau régional, le dialogue se développe depuis le début des années 2010, des organisations professionnelles ont adhéré à ATMO AuRA et peuvent ainsi être accompagnées dans les processus d'amélioration environnementale. Des actions visant à réduire les différentes émissions agricoles dans l'air pourront être lancées, à l'image des initiatives récentes qui ont déjà pu émerger sur la région AuRA.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- **Sur une longue période, les aides de la PAC ont accompagné le mouvement d'agrandissement et de spécialisation des exploitations et l'intensification des modes de production**, ce qui a pu avoir ou a encore des impacts négatifs sur les ressources naturelles, en particulier l'eau et les sols, faute d'une capacité d'orientation du secteur suffisante en ces domaines (objectifs, ambitions, moyens).
- Depuis 2003, les aides liées à la surface ou à la tête sont conditionnées au respect de **bonnes pratiques agricoles et environnementales** et de dispositions réglementaires qui définissent un socle de base européen et permettent un **niveau minimal de protection des ressources naturelles**.
- Depuis 2014, les **aides découplées** sont conditionnées, via le paiement vert, au respect de pratiques agricoles et environnementales plus exigeantes (ratios minimaux de prairies permanentes, SIE, diversification des assolements). Dans les faits, ces critères sont aujourd'hui remplis par la quasi-totalité des exploitants percevant un paiement de base (seuls 5,6% des bénéficiaires ne respectaient pas au moins un des critères en 2018). L'absence de bénéfice explicite du verdissement en matière d'environnement et de climat a cependant été mise en évidence par la Cour des comptes nationale ainsi que par la Cour des comptes européenne concluant sur les effets « limités sinon nuls » du verdissement dans son référé du 18 octobre 2018.
- Les **aides couplées protéines végétales** encouragent l'introduction de légumineuses dans les assolements, ce qui permet de réduire les apports en engrais azotés, avec un impact positif sur l'eau, les sols et l'air.
- Les mesures du **second pilier** visent plus directement à accompagner les changements de pratiques :
 - L'**indemnité compensatoire de handicap naturel** participe au maintien de l'activité agricole et des surfaces en herbe dans les zones défavorisées, avec un impact positif sur la qualité des sols ;
 - Le soutien aux **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** et à la **conversion et au maintien en agriculture biologique**. Pour les engagements 2015-2017, 400 250 ha étaient couverts par une MAEC ou une aide à l'AB en AuRA, soit 12,9% de la SAU régionale (vs 9% à l'échelle nationale) ;
 - Outre les contrats, le FEADER soutient l'**animation**, sur les territoires, des Projets Agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et des sites N2000, ce qui accompagne la dynamique de contractualisation et facilite l'appropriation des enjeux naturalistes par les acteurs locaux afin de les intégrer à leurs activités (agriculture, urbanisme, forêt...).
 - Soutien aux **investissements** liés au pastoralisme, dans du matériel pour des pratiques agro-environnementales ou pour des infrastructures de limitation des pollutions (aires de lavages de pulvérisateurs...).
- Selon les évaluations du PDRH, sur la période 2007-2013, l'impact du second pilier était « probablement limité » sur la qualité de l'eau car les outils mobilisés étaient tournés vers la seule évolution des pratiques des exploitants et non vers celles des systèmes ou des filières. L'évaluation finale des PDR AuRA 14-20 réalisée en 2019 confirme ces constats ; elle conclue que :
 - **les MAEC jouent un rôle positif au sein d'autres démarches plus globales** (renforcement des moyens d'animation, porte d'entrée auprès des agriculteurs...) **et ont des contributions positives à la gestion des pratiques mais ne suffisent pas à en elle-même à impulser le changement et présentent au final une faible efficacité relative vis-à-vis de l'enjeu eau** (faible taux de couverture, manque d'attractivité des mesures systèmes non-herbagers et phyto...).
 - **les soutiens de l'agriculture biologique** ont permis d'atteindre un **niveau de développement de ce mode de production important à l'échelle régionale**, qui contribue à la réduction globale des pressions sur l'eau (notamment phytosanitaires), sans pour autant que la localisation des surfaces concernées soit « optimisée » au service des enjeux « eau » ;
 - **les sols** sont quant à eux plutôt vu comme un **effet secondaire** des dispositifs visant d'autres objectifs (eau, herbe, bio...) et font l'objet de très peu de mesures surfaciques ciblées sur les territoires les plus à risque ;
 - les mesures d'aides dédiées aux **investissements agro-écologiques** ont des résultats intéressants

sur la préservation de la qualité de l'eau mais restent modestes en termes de bénéficiaires touchés ; Les autres mesures d'investissement « triple performance » des exploitations sont relativement peu tournées vers les problématiques environnementales (un peu plus pour les investissements collectifs) ;

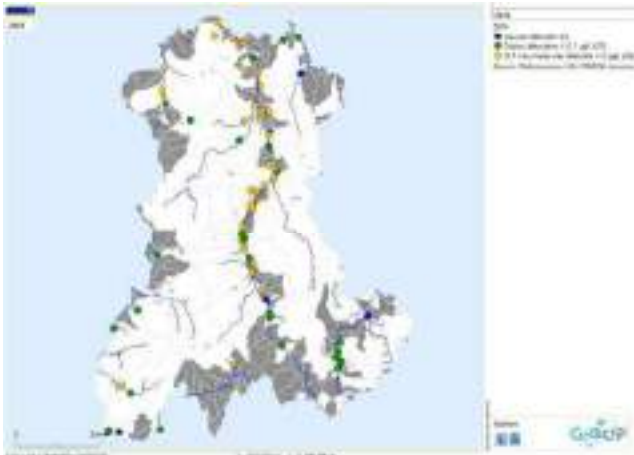
- Les mesures d'**investissement dans la recherche, le développement et l'innovation, la formation** et le **conseil** sont importantes pour l'adoption de pratiques durables³¹, mais ont globalement été peu ambitieuses et freinées par des problématiques de mises en œuvre sur 14-20.
- D'une façon générale, **les exploitations ayant les effets les plus positifs sur l'environnement sont celles qui perçoivent le moins d'aides directes par hectare**. Ce résultat est lié à un plus faible perçu montant des aides du premier pilier de la PAC comparativement aux bénéfices de ces systèmes, sans que les aides du second pilier ne puissent le compenser entièrement³².

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- De nombreuses politiques publiques visent ou impactent la préservation de l'eau, de l'air et des sols :
 - **les directives européennes** relatives à l'eau, aux nitrates, à la qualité de l'air et à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et leurs transcriptions et déclinaisons nationales (divers plans nationaux). La directive nitrates prévoit l'optimisation de l'utilisation des fertilisants azotés et vise la diminution des pertes en nitrates dans l'environnement ;
 - Au niveau de chaque bassin, **les Comités de bassin et les Agences de l'eau** élaborent et mettent en œuvre une **politique volontariste en faveur de l'eau et des milieux**, contribuant notamment la réduction des pollutions en particulier dans les aires de captage, l'économie de la ressource en eau, la restauration des rivières ou la préservation des zones humides ;
 - La politique **agro-écologique**, et en particulier les plans Ecophyto 2, EcoAntibio, Enseigner à produire autrement, le plan Agroforesterie...)^{33,34} ;
 - Les politiques d'adaptation au changement climatique (PNACC 1&2), de nutrition et de santé (PNNS) qui visent aussi une réorientation de l'agriculture vers une meilleure protection de l'eau/des sols ;
 - le **Programme national pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques** ; la **feuille de route « économie circulaire »** et son volet agricole, le **Plan ressources France**... ;
 - Les politiques **de recherche et développement, notamment au niveau européen** (Horizon 2020 puis Horizon Europe) ;
- Au niveau local, le développement de **paiements pour services environnementaux**³⁵ peut encourager l'adoption de pratiques agricoles durables. Les collectivités territoriales s'impliquent dans la préservation de la qualité de l'eau, en particulier au niveau des aires d'alimentation de captage et dans la structuration de projets alimentaires territoriaux (PAT) permettant notamment la création de débouchés valorisant les systèmes résilients et sobres en matière de ressources naturelles et d'intrants³⁶. Les règles actuelles du commerce international contraignent cependant la rémunération publique des services environnementaux rendus par les activités agricoles. L'impossibilité de mettre en place un **traitement différencié** des biens agricoles en fonction de leur empreinte environnementale, et de réciprocités environnementale et sociale, entraîne un préjudice commercial pour les producteurs européens et n'incite pas au renforcement des normes environnementales³⁸ (*level playing field*).
- En région AuRA, des initiatives récentes visant à réduire les différentes émissions agricoles dans l'air ont été mises en place. On peut citer :
 - les réseaux **DEPHY Ferme** et les groupes **Ecophyto** 30 000 du programme EcoPhytos ;
 - le programme coopératif **REPPAIR** financé par le ministère de l'Agriculture, dont les objectifs sont le développement et le transfert de conseils visant à limiter les produits phytosanitaires dans l'air à partir de mesures, confrontées aux pratiques agricoles ;
 - **l'appel à projet Agr'Air** ADEME (2016), qui soutient des projets pilotes sur les technologies et pratiques visant à réduire les émissions de NH₃ et les émissions de particules fines (PM₁₀).
 - les actions agricoles financées dans les **Territoires à Energie positive** et dans les projets **Villes respirables en 5 ans** (Grenoble, Saint-Etienne) qui visent à réduire les GES.

FIGURES fiche diagnostic E

Figure 1 : Concentration totale moyenne en pesticides des eaux de surfaces en Auvergne en 2014 (haut) et sur la période 2009-2012 en Rhône-Alpes (bas).



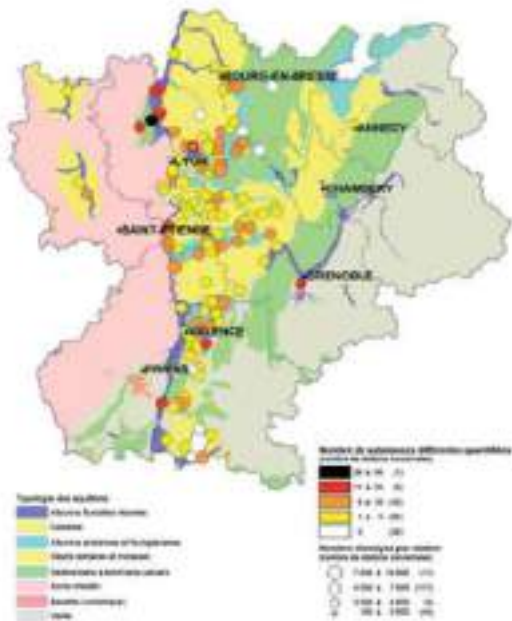
Source : FREDON Auvergne

Figure 2 : Concentration totale moyenne en pesticides des eaux souterraines en Auvergne en 2015 (haut) et sur la période 2009-2012 en Rhône-Alpes (bas).



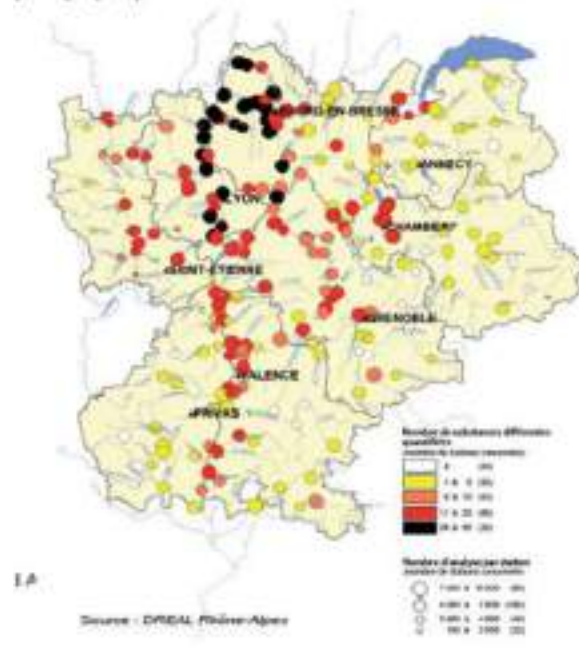
Source : FREDON Auvergne

Figure 3 : Évolution de la pollution diffuse des captages prioritaires en Rhône-Alpes (produits phytosanitaires et nitrates)



Source : DREAL Rhône-Alpes

Figure 4 : Évolution de l'indice de présence des pesticides dans les cours d'eau sur la période 2008-2016 par sous secteur hydrographique



Source : DREAL Rhône-Alpes

Figure 5 : Évolution des nitrates sur la période 1998-2016 par bassin versant

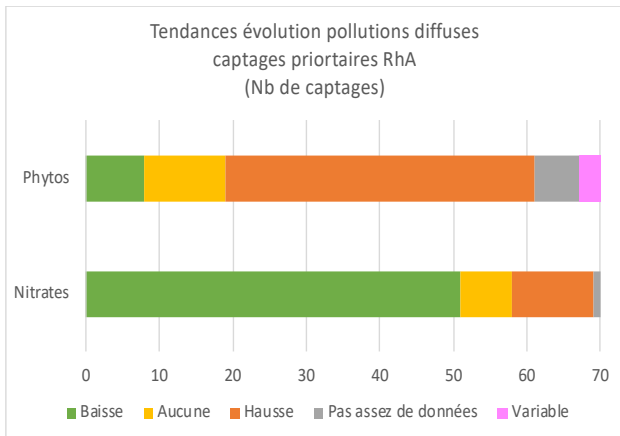


Figure 6 : Évolution des orthophosphates sur la période 1998-2016 par bassin versant

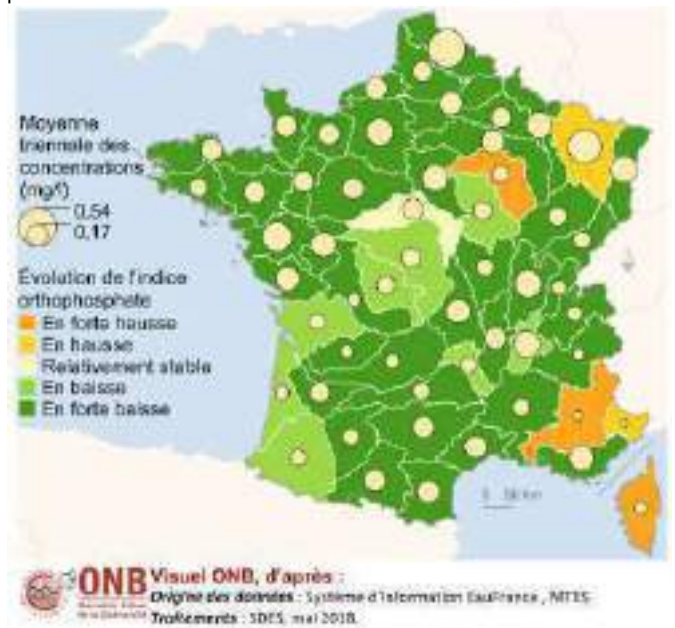


Figure 7 : Bilan régional de l'azote en 2015

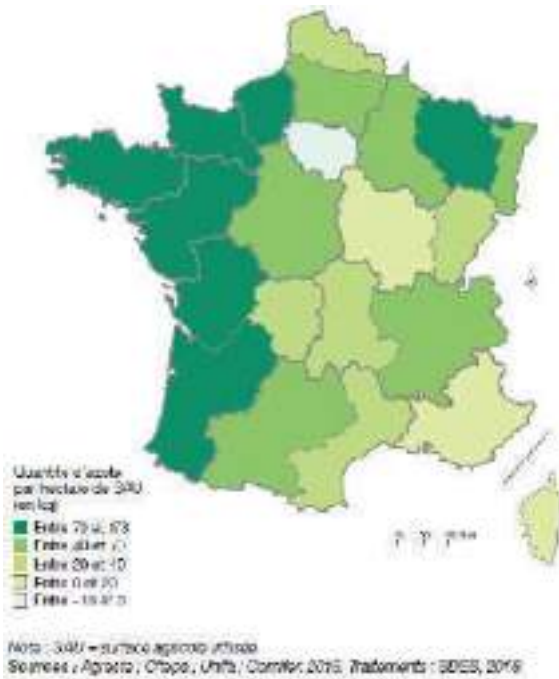
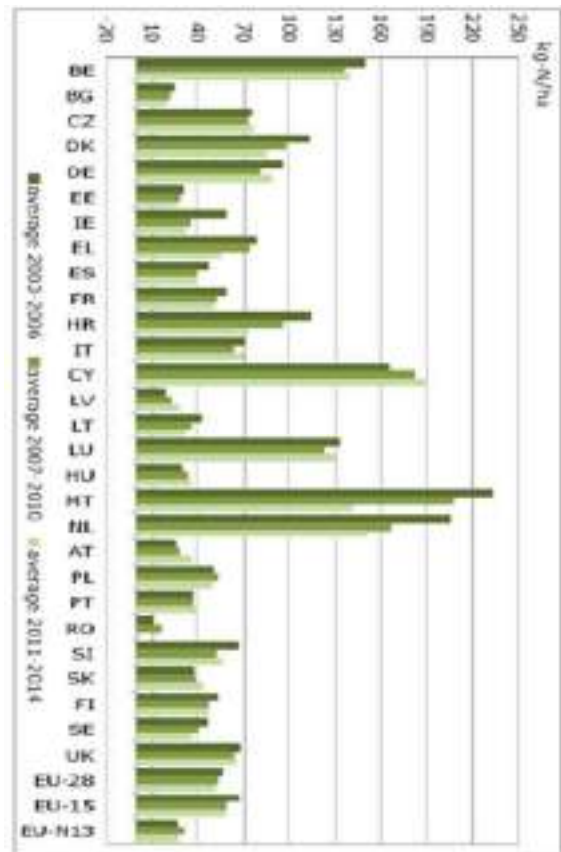


Figure 8 : Bilan de l'azote dans l'UE 2003-2014 (moyennes quadriennales)



Source : Eurostat

Figure 9 : Bilan régional du phosphore en 2015



Figure 10 : Principaux échanges de surfaces dans la région AuRA entre 2006 et 2012



Figure 11 : Pertes en terre par érosion hydrique des sols

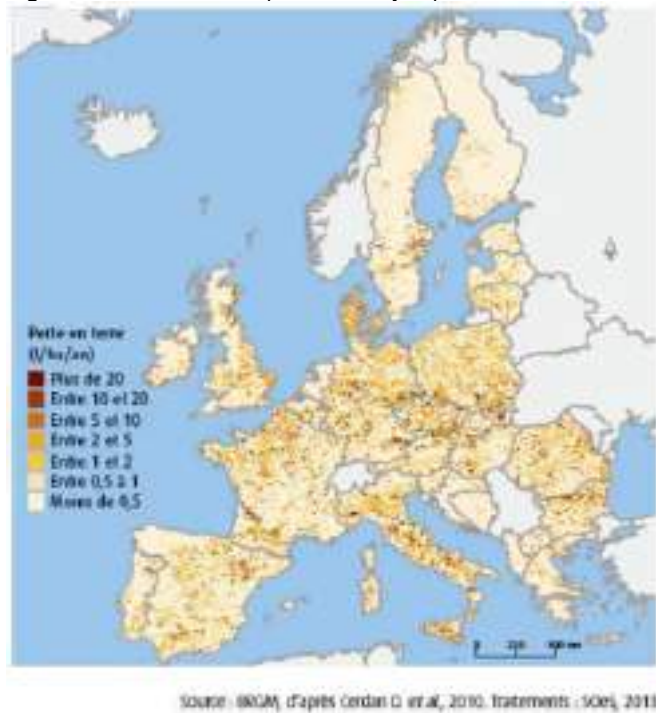


Figure 12 : Matière organique dans les sols de la Région AuRA en 2019

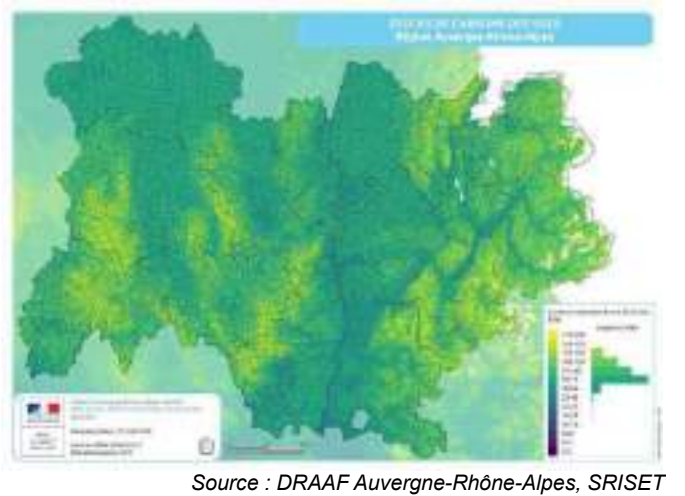


Figure 13 : Part des différents secteurs d'activité dans les émissions de quelques polluants en 2015

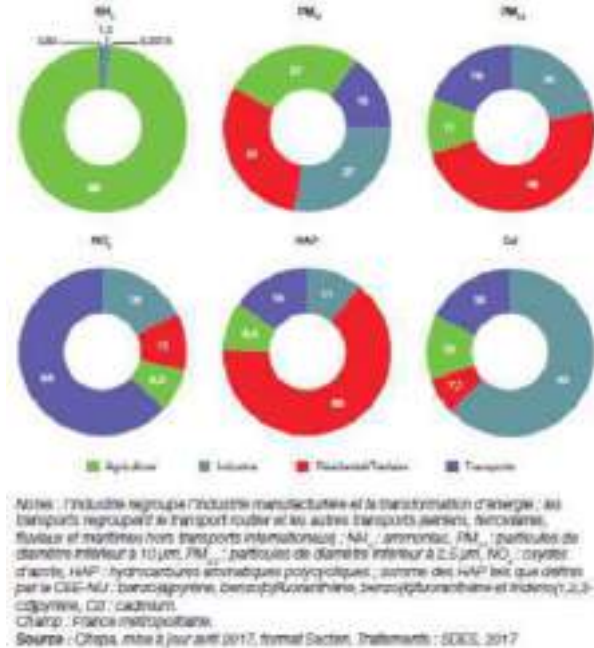
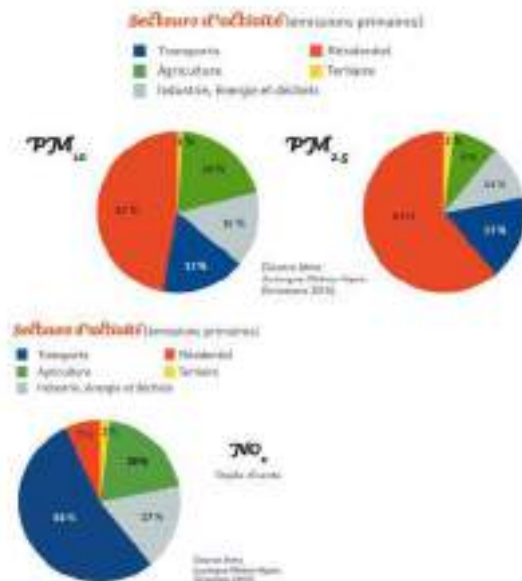
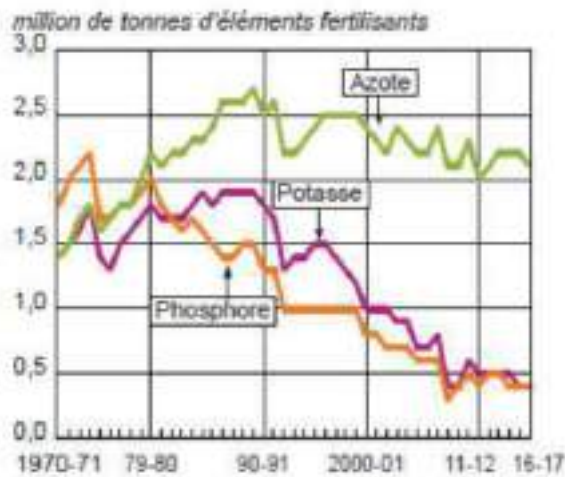


Figure 13bis : Part des différents secteurs d'activité dans les émissions de quelques polluants en 2015 en AuRA



Source : Atmo AuRA, Emissions 2015

Figure 14 : Livraisons d'engrais minéraux à la culture



Source : Agreste – Unifa

Figure 15 : Part des charges en produits de protection des cultures et en engrais dans la production végétale totale (%)



Source : INSEE, comptes de l'agriculture 2017

Figure 16 : Part des charges en produits vétérinaires dans la production animale totale (%)



Source : INSEE, comptes de l'agriculture 2017.

Figure 17 : Etat des lieux de l'agriculture biologique par département fin 2017 en AuRA. Source : DRAAF AURA

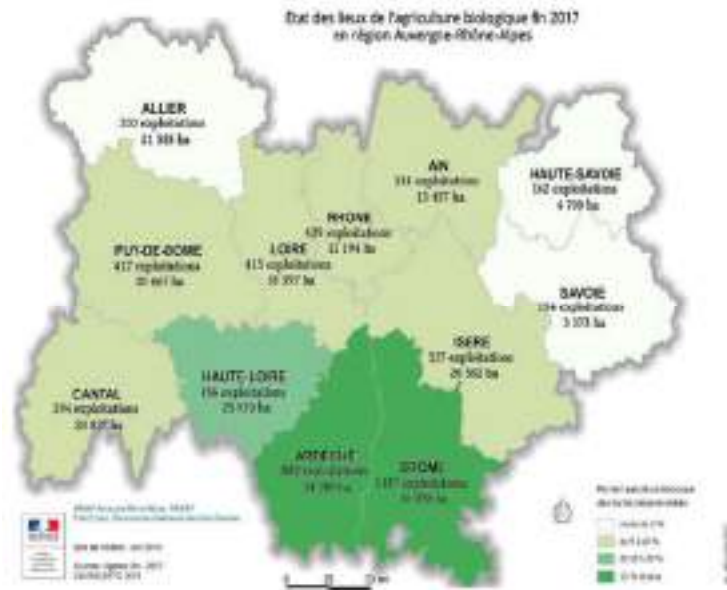


Figure 18 : Couverture des sols en hiver en grandes cultures

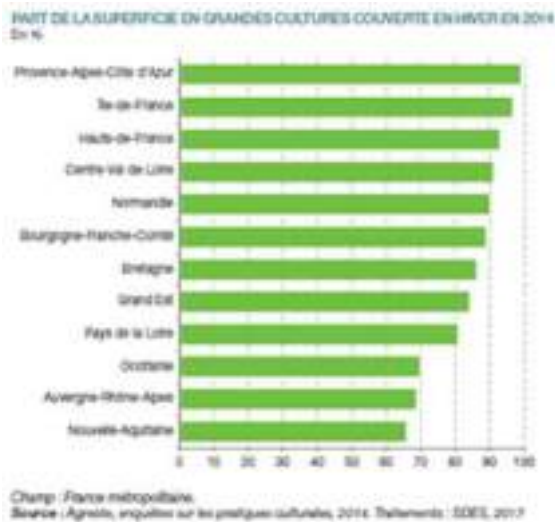
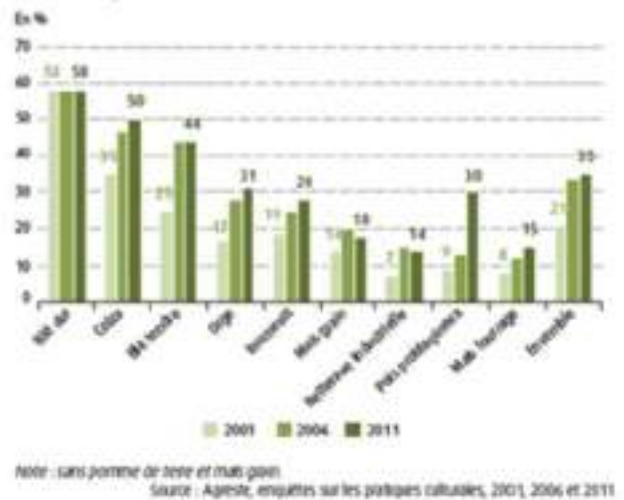


Figure 19 : Part de la superficie de grandes cultures semées sans labour préalable



Bibliographie et sources :

- 1 - Réseau PHYT'EAUVERGNE, FREDON AuRA, Synthèse annuelle Qualité des eaux
- 1bis – Base de données EIDER. MTES (CGDD, SDES), Agences de l'Eau, Offices de l'Eau. Programme de surveillance des milieux aquatiques.
- 2 - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, L'Etat des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, mars 2018
- 3 - Agence de l'eau Loire-Bretagne, Programme de mesures du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021, Allier – Loire Amont
- 4 - Agence de l'eau Adour-Garonne, Les chiffres clés du SDAGE - PDM 2016-2021, Fiches récapitulatives bassin et sous bassins
- 5 - Giuntoli I., Maugis P., Renard B., 2012, Évolutions observées dans les débits des rivières en France
- 6 - DREAL AuRA, Les captages prioritaires en AuRA
- 7 - DREAL AuRA, Evolution de l'occupation des sols en AuRA, n° juin 2017,
- 8 - DRAAF AuRA, COREAM Ecophyto II, AuRA, 7 décembre 2017
- 8bis - DREAL AuRA, Agir pour la qualité de l'air en AuRA, 2017
- 8ter - AIR Rhône-Alpes, Amélioration de l'estimation des émissions de polluants vers l'atmosphère du secteur agricole, Estimation pour les années 1990 à 2013, Synthèse
- 9 - Données Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Générales Agricoles.
- 9b - CEP, 2012, La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux, note d'analyse n°51.
- 10 - Données des Comptes de l'Agriculture de la Nation.
- 11 - Données Agreste - Unifa
- 12 - DREAL AuRA, Données Agence Bio 2019, Evolution de la surface en agriculture biologique http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/0mp_r3_surbio_page_internetorb.pdf
- 13 - Données issues du site internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>
- 14 - « Les systèmes de production économes et autonomes pour répondre aux enjeux agricoles d'aujourd'hui, CGDD-CIVAM – Janvier 2018.
- 15 - Note de conjoncture agricole –CERFRANCE-ADHEO, janvier 2018.
- 16 - Données enquêtes Pratiques Culturelles
- 17 - Données enquêtes Pratiques d'élevage
- 18 - Données Agence Bio, Dynamisme record de l'agriculture biologique française, 04/06/2019 <https://agriculture.gouv.fr/dynamisme-record-de-lagriculture-biologique-francaise>
- 19 - INRA, 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFESE.
- 19bis - Hérault B., Gassie J., Lamy A., 2019, « Transformations sociétales et grandes tendances alimentaires », Document de travail n°13
- 20 - Agence Bio, 2019, Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2018.
- 21 - CEP, 2016, Vers une gestion durable du phosphore, ressource critique pour l'agriculture, Analyse, n°93, MAA.
- 22 - SOLAGRO, Le scénario AFterres 2050, version 2016.
- 23 - CEP, 2018, Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologique : état des lieux et perspectives, Analyse, n°121, MAA.
- 24 - CEP, 2017, Les normes privées de durabilité, enjeu stratégique pour le commerce international et l'action publique, Analyse, n°98, MAA.
- 25 - Vanham D., Comero S., Gawlik B. M., Bidoglio G., 2018, « The water footprint of different diets within European sub-national geographical entities », Nature Sustainability, 1(9), 518.
- 26 - Agreste – céréales commerce mondial <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf16p120-131.pdf>
- 27 - CEP, 2018, Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 : principaux résultats et impacts, Analyse n°118, MAA.
- 28 - Chabé-Ferret S., Subervie J., 2013, « How much green for the buck? Estimating additional and windfall effects of French agro-environmental schemes by DID-matching », Journal of Environmental Economics and Management, 65(1), 12-27.
- 29 - Kuhfuss L., Subervi, J., 2018, « Do European Agri-environment Measures Help Reduce Herbicide Use? Evidence From Viticulture in France », Ecological Economics, 149, 202-211.
- 30 - CEP, 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats, Analyse, n°106, MAA.
- 31 - Gagneur C.-A., Thiery O., 2019, Étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture à bas niveau d'intrants, étude financée par le MAA.
- 32 - Alessandra Kirsch, Jean-Christophe Kroll et Aurélie Trouvé. Aides directes et environnement : la politique agricole commune en question -- <http://economierurale.revues.org/5223>
- 33 - MAA, 2017, Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique.
- 34 - MAA, 2016, Rapport annuel sur l'agro-écologie.
- 35 - CEP, 2016, Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux instruments, Analyse n°104, MAA.
- 36 - <http://mpat.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat/banque-des-pat/>
- 37 - Agreste primeur 2015 n°326 – Utilisation du territoire: l'artificialisation des terres de 2006 à 2014 pour deux tiers sur des espaces agricoles <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur326.pdf>
- 38 - Plan d'action CETA: <https://www.gouvernement.fr/partage/9656-aecgceta-plan-d-action-du-gouvernement>.

ⁱⁱ <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/3-grands-bassins-hydrographiques-en-auvergne-rhone-a10934.html>

ⁱⁱⁱ <http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr>

^{iv} <http://zones-humides.org/milieux-en-danger/etat-des-lieux/la-disparition-des-zones-humides-ordinaires>

^v MAA, 2017, Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique

Grille AFOM de l'OS-E

Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bien que la situation de la qualité des eaux superficielles soit disparate selon les territoires, constat d'une certaine amélioration de la qualité physico-chimique surtout pour les nitrates et phosphates. 2. Sur le plan quantitatif, la ressource en eau est relativement abondante même si elle se raréfie et connaît des déséquilibres dans certains secteurs 3. Avec plus de 77 500 km de cours d'eau, d'importantes zones humides et de grands lacs naturels, la région AuRA possède un vrai « capital bleu ». 4. La région comprend d'importantes surfaces de prairies et espaces pastoraux (en lien avec contraintes naturelles) ainsi que des forêts, globalement favorables à la qualité de l'eau et des sols. 5. Le carbone organique et l'activité biologique des sols sont relativement élevés. 6. Des pratiques et systèmes agricoles durables se développent progressivement au niveau individuel et collectif (dynamique de conversion à l'agriculture biologique qui atteint 8,9% de la SAU en 2018, agro-écologie, HVE, HVN, agroforesterie, couverture des sols, semis sans labour, enherbement). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 46 % des masses d'eau de surface et 10 % des masses d'eau souterraine sont affectées par des pollutions diffuses d'origine agricole, en particulier dans les zones de grandes cultures et de viticulture. 93 captages destinés à l'alimentation en eau potable ont été identifiés comme prioritaires. 2. La ressource en eau de certains territoires a été identifiée en déséquilibre quantitatif, notamment sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. 3. L'artificialisation des terres de poursuit (+2,7% de terres urbanisées sur 2006-2012). 4. La diminution des prairies se poursuit, avec néanmoins une tendance récente à la stabilisation ; les haies et alignements d'arbres régressent également. 5. Erosion des sols dans certains secteurs rhônalpins, en particulier dans le Beaujolais, la plaine de l'Ain, le nord Isère et le couloir rhodanien. Manque de connaissance fine sur la qualité des sols et de suivi de son évolution. 6. Les évolutions vers des pratiques plus durables sont encore limitées et insuffisamment encouragées au regard des enjeux, les modes de production restant encore souvent fondés sur la simplification des assolements et des structures paysagères. 7. L'utilisation de produits phytosanitaires/engrais azotés est encore forte ; les charges en engrais et en produits phytosanitaires des exploitations agricoles ne baissent pas, et ont même encore tendance à augmenter ; les objectifs d'Ecophyto sont loin d'être atteints. 8. Des incertitudes techniques demeurent sur les solutions de substitution à certains produits/systèmes (enjeu de la recherche/innovation et du transfert vers les agriculteurs). 9. L'agriculture est dépendante de ressources non renouvelables (perte irrémédiable de ressources, telle que le sol). 10. L'agriculture reste à l'origine de l'essentiel des émissions d'ammoniac dans l'air et d'une partie des particules fines. 11. Le secteur est dépendant d'importations (ex. soja), ce qui génère des impacts environnementaux négatifs dans d'autres pays. 12. Certaines inquiétudes et/ou résistances des acteurs persistent face aux évolutions attendues et aux aléas inhérents au changement de systèmes induits ; Certaines tendances de fond (spécialisation territoriale, accès au foncier) constituent des verrous au changement.
Externe	Opportunités	Menaces
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les directives européennes (nitrates, air, eau...) et la conditionnalité des aides PAC qui en reprend des éléments 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le verdissement de la PAC semble avoir eu des effets en réalité limités sur l'environnement et le climat. L'inertie du système dans son ensemble et l'évolution graduelle des politiques

<p>déterminants, fixent des règles qui limitent la pression sur les ressources.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Des politiques publiques aux différents échelons soutiennent de nouvelles pratiques agricoles (ex. prévention des émissions de polluants atmosphériques, gestion durable de l'eau, économie circulaire, aires de captage, PAT), promeuvent une transition écologique. 3. Les Agences de l'eau définissent et mettent en œuvre une politique volontariste ambitieuse en faveur de l'eau et des milieux (contribuant notamment la réduction des pollutions en particulier dans les aires de captage, l'économie de la ressource en eau, la restauration des rivières ou la préservation des zones humides). 4. La volatilité des prix des intrants encourage la recherche d'autonomie, la diversification ou l'inscription dans des systèmes plus résilients (AB...). 5. La politique de recherche européenne et nationale a permis de créer une dynamique de recherche et de transfert de connaissances relatives aux systèmes de production plus durables, encore à renforcer. 6. Des dynamiques émergentes autour de la transition agro-écologique (GIEE et autres groupements collectifs, intégration de critères de durabilité et de santé humaine dans les SIQO, développement de normes privées de durabilité - distributeurs, transformateurs...). 7. Dynamiques autour de projets alimentaires territoriaux avec des conséquences potentielles positives sur la préservation du foncier agricole, les pratiques... 8. Prise de conscience des enjeux / qualité de l'air, amélioration des connaissances et de la recherche. 9. Les Français expriment des attentes sociétales de plus en plus importantes concernant l'environnement, le climat et la santé. Cela se traduit notamment dans les comportements alimentaires, comme en témoigne la hausse de la consommation des produits AB par exemple). 	<p>publiques, dont la PAC, laissent présager d'une transition lente.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Les dispositifs agro-environnementaux incitatifs proposés jusqu'à maintenant ne sont pas apparus suffisants en eux-mêmes pour organiser le changement autour de la reconquête de la qualité de l'eau. Instabilité de la gouvernance sur le portage des politiques. Difficulté pour les collectivités de se projeter sur le long terme 3. L'artificialisation croissante des terres progresse et réduit les terres disponibles pour l'agriculture, la pression foncière s'accroît. 4. Le changement climatique va diminuer la ressource en eau, ce qui nécessitera une réorientation des besoins pour permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction de l'ensemble des usages. Ces changements pourront aggraver des phénomènes déjà localement existants qui contraignent l'activité agricole et forestière, comme des sécheresses ou la prolifération de ravageurs et pathogènes. Des conséquences en termes d'augmentation des besoins d'irrigation, de recours accru à certains produits phytosanitaires, d'intensification des prairies pour faire face aux pénuries fourrages, de difficulté à implanter des couverts végétaux peuvent en découler, engendrant des risques de dégradation des ressources naturelles. 5. Diminution du nombre d'éleveurs dans certains secteurs, en lien avec la pyramide des âges et les contraintes du métier ; poursuite de la concentration des exploitations. 6. Risque d'intensification fourragère et/ ou retournement de prairies dans certains secteurs de plaine ou de moyenne montagne (lié à la recherche d'autonomie fourragère en lien avec le changement climatique ou à l'abandon des ateliers d'élevage) avec conséquences néfastes sur la qualité de l'eau et des sols. 7. La préservation des "petites" zones humides peut être menacée par leur méconnaissance ou la sous-estimation de leur importance, notamment en têtes de bassin versant. 8. Risque d'érosion hydrique des sols et diminution de leur qualité (carbone organique, activité biologique) en particulier pour vignes et vergers. 9. Les plans nationaux filière intègrent peu l'agroécologie. 10. Les logiques agro-industrielles de certains acteurs de l'aval de la filière (coop, GMS) les conduisent parfois à se soucier avant tout de la quantité et du prix ; peu de rémunération de la valorisation des produits et systèmes de production. 11. Certains outils de réorientation de l'agriculture sont contraints par les règles de l'OMC (paiements pour services environnementaux). 12. La concurrence sur les marchés internationaux et l'absence de <i>level playing field</i> pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité. 13. Peu de valorisation des services écosystémiques rendus (notamment par la forêt). L'utilisation sur les sols agricoles de matières issues du recyclage peut entraîner la perte de qualité agronomique des sols agricoles si ces matières fertilisantes sont de qualité insuffisante.
---	--

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS E - Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
<p>Accompagner la transition de l'agriculture vers des systèmes vertueux favorables aux ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les systèmes vertueux rendant des services écosystémiques et résilients (bas intrants, autonomes, bio, hve...) : Paiements pour services environnementaux (PSE), priorisation dans les subventions. Sécuriser les changements de systèmes en compensant et valorisant la prise de risque. • Favoriser la valorisation économique des produits issus de pratiques culturales respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles (élevage à l'herbe, AB, AOP avec clauses environnementales...) (soutien à la certification, contractualisation, commercialisation...). Accompagner la structuration, en particulier aval, des filières bas niveau d'intrants, pour assurer la valorisation des productions (outils de transformation, structuration pour valorisation en restauration collective...). • Accompagner le développement de l'agriculture biologique, en particulier dans les zones à enjeux eau et/ou sol : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre les aides à la conversion sur une durée minimum ; ○ Favoriser la reprise et la transmission des fermes biologiques ; ○ Améliorer les circuits de distribution locaux en AB pour créer du lien agriculteurs/consommateurs et améliorer le revenu agricole ; ○ Favoriser la contractualisation amont agricole-aval-entreprise IAA pour participer à la structuration de la filière biologique. • Ne pas soutenir les systèmes/pratiques défavorables à la qualité des ressources naturelles. Etudier l'impact des projets de modernisation des exploitations en intégrant des critères de sélection environnementaux dans une approche globale triple-performance à l'échelle du système, avant de les soutenir. • Soutenir les systèmes extensifs valorisant les prairies permanentes. • Favoriser la diversification de l'agriculture et la complémentarité entre élevages et cultures au sein des territoires. • Valoriser davantage les sous-produits et co-produits agricoles en nouvelle ressource renouvelable, tout en préservant l'autonomie des exploitations : filières pour réutiliser la matière végétale (BRF, paillage) et recycler la matière organique (plateformes de lombricompostage)... • Privilégier les mesures de résultats plutôt que de moyens.
<p>Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations et filières alimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et soutenir dans le temps l'animation territoriale, en lien avec les projets de territoire, pour accompagner collectivement et individuellement les changements de pratiques. • Renforcer les actions d'information et communication vers le grand public, les consommateurs et les élus pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles, forestières et ressources naturelles, tout en valorisant les exploitants mettant en œuvre des pratiques vertueuses (hors PAC). • Réviser la formation initiale et développer la formation continue, le conseil (notamment diagnostics d'exploitation) et la sensibilisation

	<p>des agriculteurs pour faciliter un changement d'échelle dans l'adoption des pratiques agricoles préservant les ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'expérimentation, la R&D, et la valorisation des résultats ; accélérer notamment le développement des solutions de protection intégrée des cultures et de biocontrôle. Favoriser les démonstrations/échanges entre agriculteurs/territoires/réseaux. • Améliorer la connaissance et le suivi de l'évolution des ressources naturelles (en particulier air et sol), ainsi que les impacts des activités agricoles et forestières (observatoires, recherche). • Accompagner les collectifs en transition agro-écologique (ex. GIEE, DEPHY, groupes Ecophyto 30 000, ODG SIQO, CUMA). • Encourager une réflexion amont/aval au sein des filières alimentaires pour favoriser les pratiques vertueuses vis-à-vis des ressources naturelles (ex : plus de circuits locaux, vs moins d'export). • Renforcer la cohérence avec les aides du 1er pilier : verdissement... • Mettre en cohérence les politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux (hors PAC).
<p>Accompagner les pratiques favorables aux sols, à l'eau et à l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les investissements non productifs favorables aux ressources naturelles et leur entretien (infrastructures agro-écologiques, zones humides, ripisylves et berges...). • Accompagner le maintien et le développement des pratiques favorables aux ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> • Sols – lutte contre l'érosion et préservation de leurs capacités productives (maintien de la matière organique, des éléments de fertilité et biodiversité, de la structure des sols, lutte contre le tassement) : couvertures de sol plus pérennes, techniques culturales simplifiées ou de non labour... • Eau - pratiques plus économes en fertilisants et pesticides : utilisation de solution de substitution (ex. biocontrôle, biostimulant), couverts végétaux, rotations longues et diversifiées... ; Améliorer l'autonomie des exploitations vis-à-vis de la ressource en eau et assurer une gestion efficiente de la ressource. • Air - changements des pratiques pour diminuer les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre. • Soutenir les cultures, variétés et races plus respectueuses des ressources naturelles des territoires. • Soutenir les investissements productifs pour développer toutes ces pratiques agro-environnementales. • Lutter contre l'artificialisation en améliorant la connaissance sur ces problématiques (observatoire foncier) (hors PAC) et en développant des outils permettant de protéger la vocation agricole ou naturelle des terres dans la durée (soutien à la maîtrise et à l'organisation du foncier). • Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires (hors PAC) sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable.
<p>Développer la valorisation des services écosystémiques et la gestion durable des forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. OS H – volet forêt-bois. • Soutenir la gestion durable des forêts par des dispositifs sylvo-environnementaux, la certification... • Encourager les techniques d'exploitation forestières plus respectueuses du sol (câble, traction animale...).

DIAGNOSTIC

Objectif spécifique F

Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

La protection de la biodiversité, des habitats et des paysages : enjeux

- La situation biogéographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), au carrefour d'influences continentale, alpine, auvergnate et méditerranéenne, contribue à la grande diversité de ses milieux naturels. Du fait de ce positionnement, de la diversité de leur géologie et de l'influence du gradient d'altitude, **la biodiversité des massifs montagneux est particulièrement riche** (56,7% de la SAU régionale est considérée comme soumise à contraintes naturelles du fait de la montagne – indicateur de contexte C32), **mais elle s'exprime aussi en plaine, en particulier avec des zones fluviales, lacustres et humides** reconnues au plan international.
- Couvrant plus de 645 000 ha, **les surfaces en prairies permanentes et pâturages représentent 57,6% de la SAU** (indicateur de contexte C18), soit **plus de 25% du territoire régional**. L'activité pastorale contribue notamment à préserver les milieux remarquables, notamment les sites à haute valeur naturelle comme les pelouses sèches et à façonner les paysages en luttant contre la fermeture des milieux.
- Une part très importante du patrimoine naturel de la région est liée aux **forêts** qui couvre 35% du territoire (Indicateur de contexte C.31). Elle est très diversifiée avec d'une part les grandes plantations de résineux d'après-guerre essentiellement au centre de la région et d'autre part les grands massifs forestiers inféodés à la montagne auvergnate ou alpine. Outre la production de bois, la **forêt** assure de nombreuses fonctions écologiques dont l'hébergement de la biodiversité animale et végétale.
- Avec plus de 77 500 km de cours d'eau, d'importantes **zones humides et de grands lacs naturels**, la région AuRA possède un vrai « capital bleu », tout aussi indispensable au bon fonctionnement écologique régional que les milieux terrestres. La région possède 3 sites remarquables RAMSAR (Rives du Lac Léman, Lac du Bourget marais de Chautagne, Impluvium d'Evian). On y trouve également une multitude de marais, tourbières, prairies inondables, mares, étangs, forêts alluviales et bords de lacs qui constituent un ensemble de zones humides "ordinaires" riche et cohérent¹. Parfois mal connues, ces zones humides, souvent situées en tête de bassin hydrographique, subissent des dégradations suite à des drainages, busages, remblaiements ou encore mises en culture. L'effet cumulé de ces dégradations (notamment pour les prairies, les landes et les tourbières) à l'échelle d'un sous bassin ou d'un bassin versant peut engendrer des conséquences graves comme la modification profonde des régimes d'écoulement des cours d'eau, l'accroissement des phénomènes de crues soudaines, l'érosion des sols ou l'accélération du transport des matières de substances toxiques².
- La région AuRA présente 77 types **d'habitats naturels d'intérêt communautaire Natura 2000** dont 19 prioritaires. Parmi ceux-ci, les prairies, habitats agro-pastoraux, tourbières et habitats d'eau douce sont dans une situation particulièrement défavorable et la tendance n'est pas à l'amélioration (figures 3 et 4, Indicateur de contexte C.36). Concernant les habitats forestiers, la situation est un peu moins mauvaise et les tendances indiquent plutôt une stabilité de cet état.
- La région AuRA a une responsabilité importante pour de nombreuses espèces : **espèces endémiques** ou avec les seules localités françaises (jasione crépue d'Auvergne, moirée des Sudètes, salamandre noire, apron du Rhône...), **espèces menacées** mais disposant de belles populations dans la région (effet « bastion » : milan royal, pie grièche grise, vautours, grand Apollon...) ou encore **populations menacées** et en limite d'aire de répartition (agrion orné, campanule cervicaire, aigle botté, bouleau nain, carex des glaces, lynx boréal...)³. À l'échelle régionale, près de 300 espèces animales sont inscrites sur les **listes rouges de l'UICN**, dont un tiers en danger. Sur ces listes, l'avifaune nicheuse est la plus menacée. Autrement, ce sont essentiellement les espèces inféodées aux milieux aquatiques qui sont les plus dégradées et les plus menacées.

- Quelques espèces protégées sont à l'inverse dans une dynamique de conservation favorable. Le **loup** connaît en particulier une très forte expansion spatiale sur la région. Sa présence se densifie sur le sud de la région dans les Alpes avec cinq nouveaux secteurs où sa présence a été détectée fin 2018. Il se disperse vers le nord et l'ouest de la région où deux nouvelles zones de présence permanente ont été confirmées par l'ONCFS fin 2018 dans le Chablais (74) et les Monts du Cantal (15)⁴. Autre exemple, le **Milan royal**, rapace lié aux espaces agricoles ouverts et vallonnés où s'exercent des activités de polyculture et d'élevage extensif, a tendance à se stabiliser grâce aux actions de conservation menées. La région AuRA accueille environ 600 à 1000 couples, soit le tiers de la population française⁵.
- **L'abondance des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles** (Indicateur de contexte C.35), indicatrice de l'état de la biodiversité "ordinaire" dans ces milieux, a diminué de 19,5% en AuRA entre 2002 et 2018. On constate une grande variabilité entre les milieux d'altitude supérieurs à 500 m où cette baisse est de 9,7% et ceux d'altitude inférieure à 500 m où elle atteint 27,9%⁴. Les espèces généralistes ont tendance à augmenter (+ 3,5% entre 2002 et 2018), mais avec un pic en 2011 et une chute depuis (figures 6 et 7). Là encore, la variation entre milieux d'altitude (augmentation de 17% sur la période) et milieux situés à moins de 500 m d'altitude est notable (seulement 0,8% d'augmentation sur la période)⁶. S'agissant des plantes, la moitié des **taxons de plantes messicoles** identifiées en 2000 sur la liste nationale des plantes messicoles (52 sur 102) sont en situation précaire, et 7 ont disparu⁷.
- Concernant la **biodiversité domestique**, sur les 46 races bovines recensées en France en 2015 par la FAO, 21 étaient considérées comme menacées d'abandon pour l'agriculture, dont 2 originaires d'AuRA, avec moins de 7 500 femelles reproductrices. Si on élargit l'état des lieux aux populations équinées, caprines et ovines, le nombre de races menacées d'abandon pour l'agriculture s'élève en région AuRA à 5 races. A noter que deux races ovines se retrouvent fragilisées du fait de perte de statut de race menacée lors de la dernière programmation et devraient rebasculer dans les races menacées lors du prochain état des lieux et qu'une race caprine en voie de reconnaissance devrait elle aussi bénéficier de ce statut. Sont aussi concernées au niveau régional les races avicoles et les abeilles. Pour les plantes cultivées, on constate une homogénéisation génétique (disparition de la diversité à l'intérieur des variétés) et spatiale⁸.
- Avec environ 228 000 ruches d'abeilles domestiques, la région AuRA est la **première région apicole** de France (avec 12 000 apiculteurs qui participent à environ 15 % des volumes produits au niveau national)⁹. Elle abrite également une **grande diversité de pollinisateurs sauvages** avec un nombre d'espèces encore mal connu mais estimé à plus de 600 espèces d'abeilles sauvages¹⁰. A l'échelle européenne, entre 25% et 68% de l'ensemble des espèces d'abeilles sauvages sont menacées selon le pays et la région¹¹. La pollinisation par les insectes apparaît comme un facteur de production à part entière puisque son optimisation confère une amélioration quantitative et qualitative des productions culturales dont la valeur marchande est estimée entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros pour la production végétale destinée à l'alimentation humaine. Du fait de ses productions diversifiées qui en sont très dépendantes, la région AuRA apparaît particulièrement **vulnérable au déclin des populations d'insectes pollinisateurs** (vulnérabilité de 15,8% contre 8,6% au niveau national en 2010)¹².
- **L'artificialisation des terres** exerce une pression sur les habitats naturels¹³. Elle se poursuit à un rythme équivalent à celui de la moyenne nationale (1 600 ha/an, soit +2,7% de surfaces urbanisées sur 2006-2012), avec un faible ralentissement par rapport à la période antérieure. 5,2% du territoire régional est artificialisé (indicateur de contexte C31), ce qui place la région au 8^{ème} rang métropolitain. Toutefois, 90% des terres artificialisées sont prélevées sur les territoires agricoles et 7% sur la forêt et les milieux naturels. Le rythme de diminution des espaces agricoles est supérieur à la moyenne nationale (-0,27%, soit 9 177 ha agricoles de moins entre 2006 et 2012) ; celui des espaces forestiers et naturels, inférieur (- 0,02% de surface entre 2006 et 2012).
- En AuRA, la surface couverte par le **réseau Natura 2000** est de 938 400 ha, soit 13,3% du territoire (figure 2). 10,1% des surfaces agricoles (y compris prairies naturelles) et 14,9% des surfaces forestières sont couvertes par une zone Natura 2000 (indicateur de contexte C.34). La région comptabilise 260 sites Natura 2000 dont 213 sites habitat et 47 sites oiseaux. Ce réseau bénéficie d'une très grande diversité d'espèces et d'habitats dont l'évolution induite par le réchauffement climatique conjugué aux pressions anthropiques sera très forte dans les décennies à venir.
- 51,5% du territoire de la région AuRA est couvert par des **ZNIEFF** soit pratiquement un quart des ZNIEFF de France métropolitaine (figure 5). Au total ce sont 3 520 ZNIEFF, dont 3 313 ZNIEFF de type I et 207 ZNIEFF de type II qui sont justifiées par la présence d'espèces dites « déterminantes », c'est-à-

dire des espèces suffisamment intéressantes pour montrer que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants. Il s'agit des espèces qui sont rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité particulière¹⁴.

- La région est très richement dotée d'**espaces protégés réglementés et contractuels** (2 Parcs nationaux - Vanoise et Ecrins-, 10 Parcs Naturels Régionaux, 32 réserves naturelles nationales, 19 réserves naturelles régionales, 181 arrêtés de protection de biotopes).
- Les **acteurs forestiers** d'AuRA et les associations de l'environnement ont conclu un partenariat sur la valorisation des services écosystémiques forestiers autour de la trame de vieux bois : réseau FRENE (FoRêts en Evolution Naturelle)^(OEN). Fin 2018, la surface boisée en libre évolution inscrite dans le réseau FRENE est de 24 968 ha¹⁵.
- Les **Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)** d'AuRA ont défini à l'échelle régionale une **trame verte et bleue** qui doit permettre de préserver les grandes continuités écologiques pour le déplacement et la survie des espèces. Les choix méthodologiques des SRCE des ex régions Auvergne et Rhône-Alpes, largement partagés, sont reconduits dans le SRADDET. 1 691 200 ha sont classés en réservoirs de biodiversité soit 24 % de la surface d'AuRA. Les **corridors écologiques** d'AuRA peuvent relier des réservoirs de biodiversité entre eux ou des réservoirs de biodiversité à des zones support de nature « ordinaire » ils sont au nombre de 362 dans le SRADDET.

Le lien entre activités agricoles et milieux : tendances longues et évolutions récentes

- Les écosystèmes agricoles fournissent des services bénéficiant à l'ensemble de la société, à commencer par la **sécurité alimentaire**. Dans une étude de 2017, l'INRA a ainsi pu finement analyser 14 services écosystémiques particulièrement pertinents pour les écosystèmes agricoles, apportant, sous réserve de la mise en œuvre de certaines pratiques, des bénéfices aux agriculteurs eux-mêmes mais également à la société, directement ou indirectement, comme la **stabilisation des sols et le contrôle de l'érosion, la régulation de la qualité de l'eau ou encore du climat global, ou encore le potentiel récréatif**¹⁶. Il a ainsi pu être évalué qu'environ 50 % de la production végétale totale serait imputable aux services écosystémiques, c'est-à-dire fournis par la nature (fourniture de nutriments et restitution de l'eau aux plantes cultivées). L'entomofaune et l'avifaune des milieux cultivés jouent un rôle de régulation des ravageurs des cultures et des plantes adventices.
- Sur une longue période, l'**intensification** des modes de production et la **spécialisation** des territoires et des assolements qui ont accompagné l'agrandissement des exploitations ont eu un impact défavorable sur la biodiversité des écosystèmes agricoles¹⁷. La SAU des exploitations de "haute intensité" augmente au détriment de celle de faible et moyenne intensité selon l'indicateur de contexte C33 basé sur les données du RICA.
 - Les **prairies permanentes** se sont ainsi réduites de 22 % en AuRA entre 1979 et 2010 (passant de 2 Mha à 1,6 Mha), contre, au niveau national, une réduction d'un tiers entre 1970 et 2017 (passant de 14,1 Mha à 9,2 Mha). Les baisses les plus importantes étant observées, au niveau régional comme au niveau national, jusqu'au début des années 2000 (-1,2 % par an contre -0,6 % par an entre 2000 et 2014), avec une tendance à la stabilisation depuis 2014 (-0,1 % par an) (figures 9 et 10). Cette évolution quantitative moyenne recouvre de fortes disparités selon les secteurs. Sur le plan qualitatif, la richesse de certaines prairies semble se dégrader (comme en témoignent les conclusions sur la situation des habitats agro-pastoraux Natura 2000).
 - Sur la même période, les surfaces dédiées aux **légumineuses fourragères (prairies artificielles)** ont été divisées par 4 au niveau national, une inversion de tendance étant toutefois observée depuis 2014 (-4,2 % par an en moyenne entre 1970 et 2014 ; +17,3 % par an en moyenne entre 2014 et 2017)¹⁸. Cette augmentation légère et récente se retrouve aussi en région AuRA (+17% par an en moyenne entre 2016 et 2018).
 - Les surfaces en **haies et alignements d'arbres** se sont réduites : -6 % entre 2006 et 2014, une réduction des surfaces étant observée dans plus de la moitié des départements (figure 11)¹⁹. En AuRA, cette réduction est très marquée sur les départements du Puy-de-Dôme, de l'Ain, de la Haute-Savoie et de l'Isère. Ce taux peut paraître faible, mais on peut rappeler que la disparition des linéaires bocagers a débuté dès les années 1960 et s'est révélée particulièrement forte jusqu'au début du XXI^{ème} siècle. Si l'on considère les 60 dernières années, ce n'est plus une disparition de 6% des

surfaces en haies et alignements d'arbres qui est observée, mais une disparition de plus de 50%.

- La **diversité des assolements** s'est réduite : la part des terres arables couvertes par les sept principales cultures est passée de 80% au début des années 2000 à près de 88% à la fin des années 2000 et début des années 2010 avant de se réduire légèrement (85,6% en 2017) ([figure 12](#))²⁰.
- L'utilisation de **produits phytosanitaires** s'est accrue jusqu'au début des années 1990 et reste depuis à un niveau élevé (cf. OS E).
- Les systèmes agricoles fondés sur les fonctionnalités des écosystèmes et sur une moindre utilisation d'intrants de synthèse aident à mieux concilier biodiversité, services de régulation et production agricole. Plusieurs de ces systèmes connaissent une progression marquée au cours de ces dernières années :
 - **l'agriculture biologique** avec un **doublément** des surfaces entre 2010 et 2018, au niveau national comme au niveau régional. La SAU bio à la fin 2018 représente 8,9% de la SAU régionale (contre 7,5% de la SAU au niveau national) ([figures 13, 14 et 15](#))²¹. Toutefois, le développement de l'agriculture biologique ne se fait pas au même rythme dans tous les départements ([figure 16](#)) (cf. OS E) ;
 - l'agriculture à **haute valeur environnementale** HVE (nombre d'exploitations en AuRA multiplié par 10 entre 2014 et 2017²²) ; soit 66 exploitations au 1^{er} janvier 2019 (viticulture / grandes cultures) (cf. OS E) ;
 - l'agriculture **haute valeur naturelle** (environ 5 M ha en France en 2010 – Indicateur de contexte C.37), agroécologie et agroforesterie²³.
- D'autres pratiques moins systémiques ayant un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes sont en progression²⁴ : **couverture des sols** en hiver (83% des surfaces de grandes cultures en 2014 – [figure 17](#), +3 points par rapport à 2011), **semis sans labour** (33% des surfaces de grandes cultures en 2014 contre 21% en 2001, [figure 18](#)), **enherbement ou couverts végétaux** (45% de surfaces en vigne enherbées en 2013 (-3 points par rapport à 2010 du fait recul de l'enherbement temporaire) mais progression des couverts végétaux (6% des surfaces en vigne en 2013 contre 2% en 2010 et 2006), **gestion extensive des prairies** (les surfaces d'élevage extensif - moins de 1 UGB par hectare de surface fourragère – couvrent 21 % de la SAU en France en 2013, 23,7% de la SAU en AURA en 2016, contre 29% dans l'UE²⁰⁰⁷ - [figure 19](#)). En AuRA, le taux d'UGB par ha de STH en 2010 est d'environ 1,3, ce qui est inférieur au taux national qui est d'environ 1,9 UGB par ha de STH²⁵.
- En dépit de la tendance à l'agrandissement et la spécialisation progressive des exploitations, la France conserve une **grande diversité de productions à l'échelle du territoire national**, favorable au maintien d'une grande variété de paysages et d'habitats ([figure 20](#)). Ceci est également vrai pour la région AuRA, qui conserve une grande diversité de productions malgré une certaine spécialisation au niveau départemental, du fait notamment des contraintes naturelles (élevage très majoritaire dans les départements de montagne...).
- La **prédation lupine** est un phénomène dynamique qui a connu des évolutions entre 2015 et 2018 : expansion géographique et croissance démographique. Par sa progression, l'impact du phénomène sur les activités pastorales et le travail des exploitants est important : 22% des dommages se situent dans la région, ils ont progressé de 84% entre 2015 et 2018²⁶. Ce phénomène peut entraîner des situations d'intensification du pâturage (par exemple à proximité des parcs de nuit) et de déprises (dans les zones les plus difficiles à garder) localisées.

2. Tendances futures

- La biodiversité **diminue fortement** en Europe. Si des progrès sont réalisés (ex. certaines races locales), ils restent encore insuffisants pour assurer la durabilité des écosystèmes²⁷ qui peuvent être modifiés de manière irréversible, soudaine et drastique en deçà de certains seuils²⁸.
- Les dernières études du rapport STOC sur les oiseaux²⁹ démontrent que l'érosion régionale de la biodiversité est moindre au sein des sites N2000. De fait, la grande surface occupée par le réseau N2000 au sein de la région AURA constitue **un atout non négligeable pour l'avenir**. La dynamique constatée sur les milieux agricoles d'altitude inférieure à 500 m apparaît cependant particulièrement préoccupante, tandis que les évolutions semblent plus contenues sur les espèces inféodées aux milieux forestiers et en altitude.

- Le **changement climatique** affectera le fonctionnement des écosystèmes agricoles et forestiers. Le fait que la région soit à l'interface de trois zones biogéographiques continentale, alpine et méditerranéenne et contienne par conséquent une mosaïque de milieux lui confère une certaine résilience mais cette diversité pourrait se voir affectée par ces changements (augmentation prononcée des températures dans la zone alpine, extension de la zone méditerranéenne)³⁰. Certaines évolutions de pratiques agricoles et forestières, en lien avec l'adaptation à ces changements pourraient en outre s'avérer néfastes pour la biodiversité (recours aux phytosanitaires pour lutter contre les ravageurs, intensification de la gestion des prairies pour pallier au manque de ressources fourragères en été, augmentation de l'irrigation contribuant à des tensions sur la ressource en eau...).
- En 2030, la part de **surface artificialisée** pourrait passer de 6 à 8% du territoire métropolitain³¹.
- En AuRA, le **risque de retournement des prairies permanentes est fort** en zone de plaine (Allier, Ain...), mais également où les cultures sont possibles (en altitude liée au réchauffement climatique et zone intermédiaire avec perte d'ICHN).
- Le développement **des espèces exotiques envahissantes** (ambrosie très développée en AuRA) pourrait avoir des conséquences négatives sur la production agricole et sur les équilibres naturels au sein des écosystèmes. Ces espèces constituent une menace importante sur la faune et la flore autochtones.
- La diversification des attentes des consommateurs et la transformation de leurs **comportements alimentaires** vont se poursuivre, avec une préoccupation croissante pour la durabilité³². En 2018, 71% des Français déclarent consommer du bio au moins une fois par mois contre 37% en 2003³³.
- Le maintien et l'optimisation de la multifonctionnalité des **forêts** font également partie des attentes de la société sans pour autant que le surcoût lié à une gestion forestière adaptée ne soit intégré dans les prix des bois, qui restent tirés vers le bas du fait de la concurrence internationale. L'intensification de l'exploitation forestière, liée au développement du bois énergie, peut, dans certains secteurs, représenter une menace pour la biodiversité³⁴.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Sur une longue période, en Europe, les **aides** de la PAC, et en particulier les aides à la production, ont accompagné le mouvement d'**agrandissement** et de **spécialisation** des exploitations et l'**intensification** des modes de production agricoles, **ce qui a eu des impacts négatifs sur la biodiversité** ^{35,36}. Elles ont également accompagné l'évolution de systèmes de production et de pratiques, qui ont pu ou exercent encore des pressions sur les ressources naturelles, faute d'une capacité d'orientation du secteur suffisante en ces domaines (objectifs, ambitions, moyens).
- Depuis 2003, les mesures de **conditionnalité** des aides comportent des exigences relatives au respect de dispositions réglementaires (ERMG) dans le secteur de l'environnement, du sanitaire et du bien-être animal et de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) qui permettent un niveau minimal de protection de la biodiversité, des habitats et des paysages. La BCAE7 (maintien des particularités topographiques) vise ainsi à préserver des milieux semi-naturels qui constituent des habitats, des zones de transition et des milieux de déplacement favorables à la diversité des espèces végétales et animales.
- Depuis 2014, 30% des **aides découplées** sont conditionnées, via le **paiement vert**, au respect de pratiques agricoles et environnementales plus exigeantes (maintien de ratios minimaux de prairies permanentes, SIE, diversification des assolements). Dans les faits, ces critères sont aujourd'hui remplis par la quasi-totalité des exploitants percevant un paiement de base (seuls 5,6% des bénéficiaires ne respectaient pas au moins un des critères en 2018). Le verdissement a permis de limiter la dégradation plus qu'il ne permet d'amélioration significative des performances environnementale et climatique du fait des curseurs choisis et exemptions. Il a pu contribuer à la stabilisation des surfaces en prairies permanentes. Cependant, l'absence de bénéfice explicite du verdissement en matière d'environnement et de climat a été mis en évidence par la Cour des comptes française ainsi que par la Cour des comptes européenne concluant sur les effets « limités sinon nuls » du verdissement dans son référé du 18 octobre 2018 dans la plupart des Etats membres.³⁷
- Les **aides couplées protéines végétales** encouragent la diversification des assolements et les rotations (entre 2013 et 2017, la part des légumineuses dans les terres arables s'est accrue de 2 points et

représente 4,5 % de surface en 2017, après avoir tendanciuellement décliné³⁸).

- Les mesures du second pilier visent plus directement à accompagner les changements de pratiques :
 - Les aides d'**Indemnités de compensation des handicaps naturels (ICHN)** ; elles couvraient, en 2018, 40% de la SAU rhônalpine et 62% de la SAU auvergnate.
 - Soutien aux **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** et à la conversion et au maintien en agriculture biologique. Pour les engagements 2015-2017, **400 250 ha étaient couverts par une MAEC ou une aide à l'AB en AuRA, soit 12,9% de la SAU régionale** (vs 9% à l'échelle nationale)⁴⁷ ;
 - 30,2% de ces surfaces engagées, soit **111 627 ha** (sans double compte) sont en zone Natura2000. Cela **représente 11,9%** de la surface Natura 2000 régionale sous contrat de gestion (contre **8,5% à l'échelle nationale**)³⁹. La PAC finance également la restauration des habitats naturels via le dispositif des contrats N2000 (104 projets financés en 2014-2019). La diversité de ces actions est à l'image de la biodiversité régionale : restauration de coteaux thermophiles, réouverture de milieux pastoraux, reméandrage de cours d'eau, restauration de zones humides...
 - Outre les contrats, le FEADER soutient l'**animation**, sur les territoires, des Projets Agro-environnementaux et climatiques (PAEC) et des sites N2000, ce qui accompagne la dynamique de contractualisation et facilite l'appropriation des enjeux naturalistes par les acteurs locaux afin de les intégrer à leurs activités (agriculture, urbanisme, forêt...). 75% des sites N2000 régionaux sont tous dotés d'une animation bien souvent assurée et portée par les collectivités locales.
 - Soutien aux **investissements** liés au pastoralisme, à la protection des troupeaux ou dans du matériel pour des pratiques agro-environnementales.
- Selon les évaluations du PDRH, sur la période 2007-2013, le second pilier de la PAC a eu un impact « probablement positif »⁴⁰ sur la biodiversité remarquable. D'autres études^{41, 42} mettent en évidence un impact significatif et avéré des MAEC territorialisées à enjeu biodiversité et systèmes et des soutiens à l'AB. L'ICHN participe au maintien de l'activité agricole et donc des surfaces en herbe dans les zones défavorisées, ce qui est favorable à la biodiversité et à la qualité des paysages⁴³. Les mesures de soutien du pastoralisme et de protection des troupeaux contre la prédation des grands carnivores permettent, quoique dans des conditions difficiles, inégales sur le territoire et controversées, de concilier activités pastorales extensives et protection de la biodiversité remarquable⁴⁴, mais ne permettent pas d'endiguer les attaques sur les troupeaux.
- Ces résultats sont confirmés par l'évaluation finale des PDR AuRA 14-20 réalisée en 2019, qui conclue que les PDR ont :
 - des **effets positifs attestés sur le maintien des systèmes d'élevage de montagne et l'occupation des espaces agricoles**, enjeux majeurs dans la région, avec (1) des mesures SHP collective, pastoralisme et loup qui jouent sur les systèmes pastoraux et le ralentissement de la déprise sur les « espaces collectifs », (2) des effets positifs de l'ICHN et des mesures modernisation sur les exploitations et (3) des MAEC localisées qui viennent conforter ces dynamiques de maintien ;
 - **contribués à des évolutions et/ou un maintien de pratiques plutôt positifs concernant la gestion des prairies et des milieux remarquables**, grâce aux PAEC. Les aides à l'animation apparaissent comme vitales dans la mise en œuvre de ces démarches même si leur mobilisation tardive a pu fragiliser les porteurs de projet et ralentir les dynamiques de contractualisation. Les outils PAEC paraissent particulièrement adaptés aux territoires dynamiques qui ont de l'ingénierie de projets mais parfois insuffisants dans les autres contextes. La mesure « de masse » qu'est l'ICHN semble orienter peu les pratiques de gestion des prairies en faveur de la biodiversité. Le soutien de l'AB, qui atteint des niveaux significatifs dans la région, contribue probablement à la diversification des cultures et aux logiques de trames avec des impacts positifs potentiels.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- **De nombreuses politiques publiques visent la préservation de la biodiversité** : Convention sur la diversité biologique (objectifs de Aïchi 2011-2020) ; directives européennes relatives aux habitats, à la faune et à la flore, aux oiseaux (transcrites dans la politique Natura 2000) et à l'utilisation de produits phytosanitaires ; Stratégie européenne de la biodiversité ; Horizon 2020 finançant la recherche sur l'agriculture durable ; Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et plan biodiversité^{45, 46} ; projet agro-écologique pour la France et ses plans Ecophyto 2, Semences et plants pour une agriculture durable, EcoAntibio, Enseigner à produire autrement, Agroforesterie, Apiculture durable, etc.^{47,48} ; politique paysagère⁴⁹, etc. La politique nationale trame verte et bleue se décline au niveau régional avec le SRADDET qui représente 24% du territoire régional.
- **Au niveau local, les paiements pour services environnementaux⁵⁰ notamment au travers de contractualisations entre acteurs privés et publics, et la compensation environnementale peuvent y contribuer.** Les règles du commerce international contraignent toutefois la rémunération publique des services environnementaux rendus par les activités agricoles.
- **L'impossibilité d'un traitement différencié des biens agricoles selon l'empreinte environnementale et de réciprocités environnementale et sociale entraînent un préjudice commercial** pour les producteurs européens et n'incite pas au renforcement des normes environnementales⁵¹ (*level playing field*), qui ne sont en conséquence pas identifiées comme une opportunité pour le secteur (montée en gamme, valorisation par le marché, etc.).
- **L'éloignement croissant entre lieux de production et consommateurs** accentue leur méconnaissance des impacts de leurs choix sur la biodiversité⁵². L'utilisation de soja, d'huile de palme ou de cacao produits de façon non durable participe à la destruction d'habitats à l'international, que vise à réduire la **Stratégie nationale de déforestation importée⁵³**.
- Les Français expriment des **attentes sociétales de plus en plus importantes concernant l'environnement et la santé⁵⁴**. Cela se traduit notamment dans les comportements alimentaires, comme en témoigne la hausse de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique en hausse mais aussi à travers les mobilisations citoyennes sur le climat, les pesticides ou le bien-être animal.
- **Le Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029** cible la multifonctionnalité des forêts parmi les priorités régionales avec quatre actions : préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, optimiser l'effet carbone des forêts, préserver la ressource en eau et répondre aux attentes sociétales (paysage, accueil) sans pénaliser l'exploitation.
- **La stratégie Régionale pour les Services Sociaux-Environnementaux (SRSSE)**, signée en 2015 par des partenaires forestiers, environnementaux et institutionnels de l'ex-région Rhône-Alpes, vise à poursuivre la mise en œuvre d'un réseau de forêts en évolution naturelle mais également prolonger leur coopération sur l'ensemble des sujets relatifs à la biodiversité en forêt, et de manière plus générale sur la valorisation et l'amélioration continue des services écosystémiques rendus par la forêt.

FIGURES fiche diagnostic F

Figure 1 : État de conservation des habitats naturels français

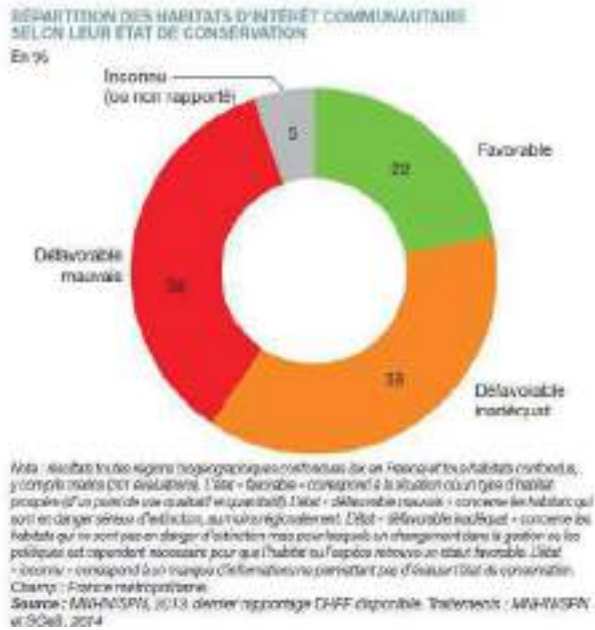
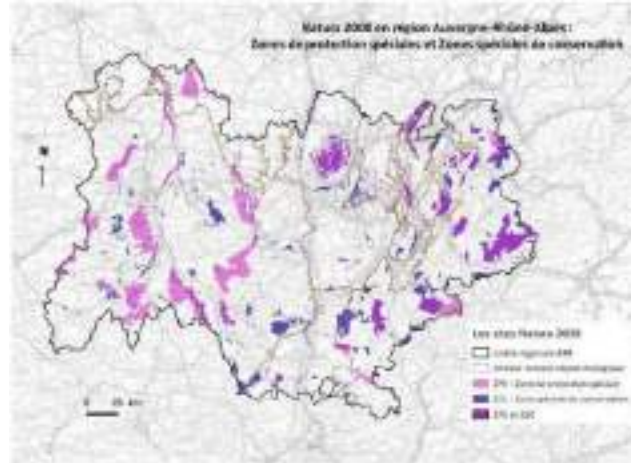
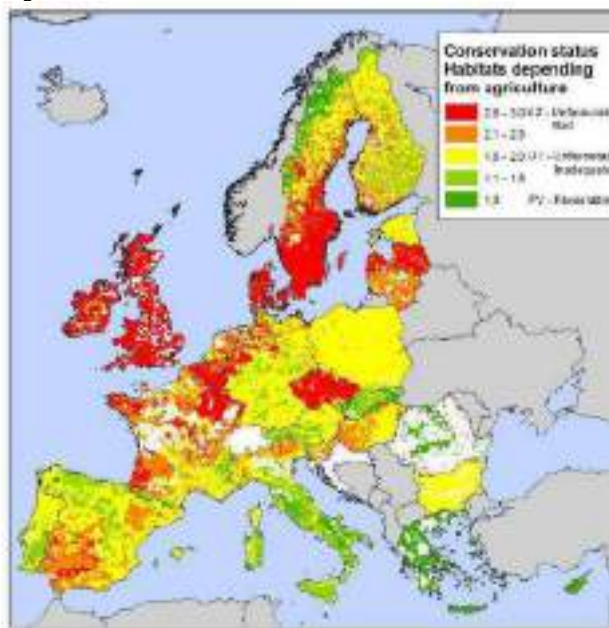


Figure 2 : Carte des zones Natura 2000 en AuRA



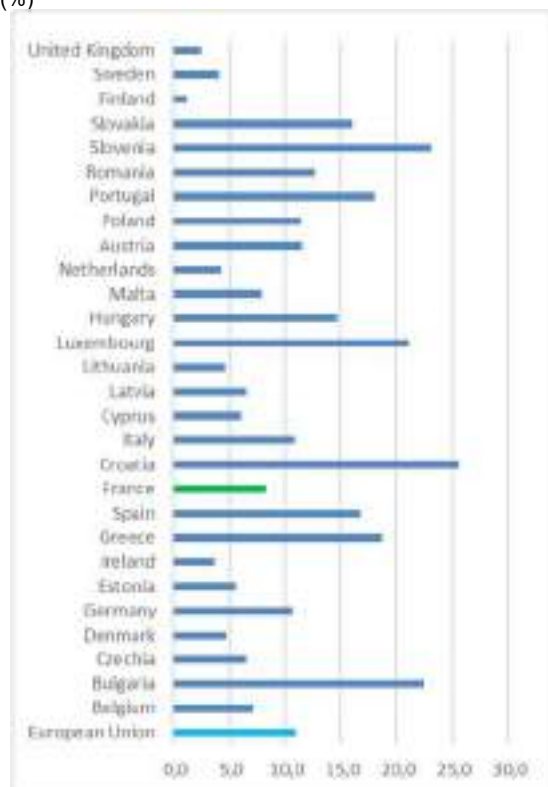
Source : CEREMA

Figure 3 : État de conservation des habitats dépendants de l'agriculture dans l'UE



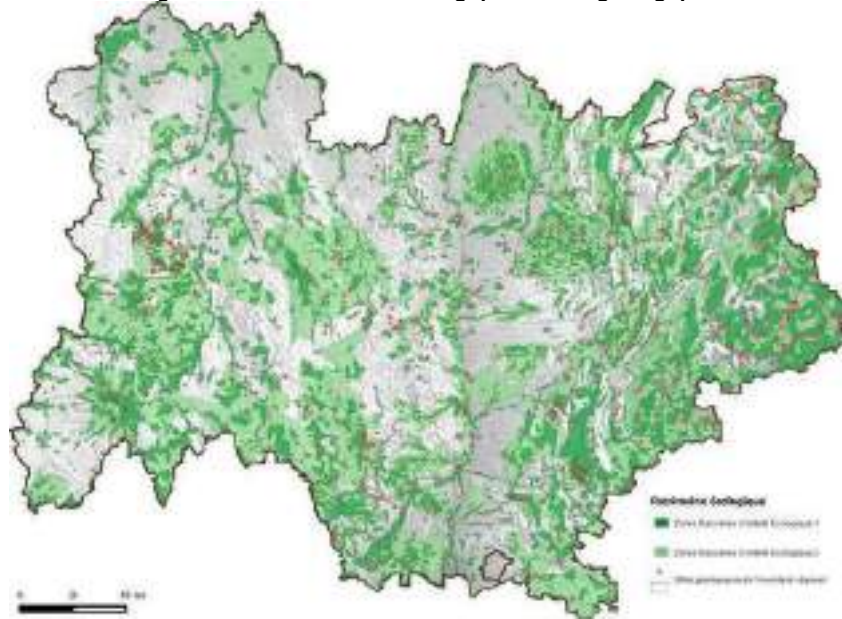
Source : EEA- DG-ENV

Figure 4 : Part de la SAU en zone Natura 2000 en 2016 (dont prairies) (%)



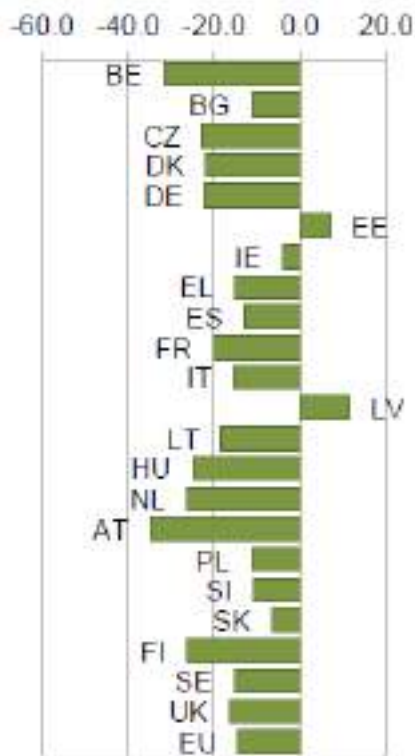
Source : indicateur de contexte PAC C.34 Natura 2000

Figure 5 : Zones d'intérêt écologique et sites géologiques



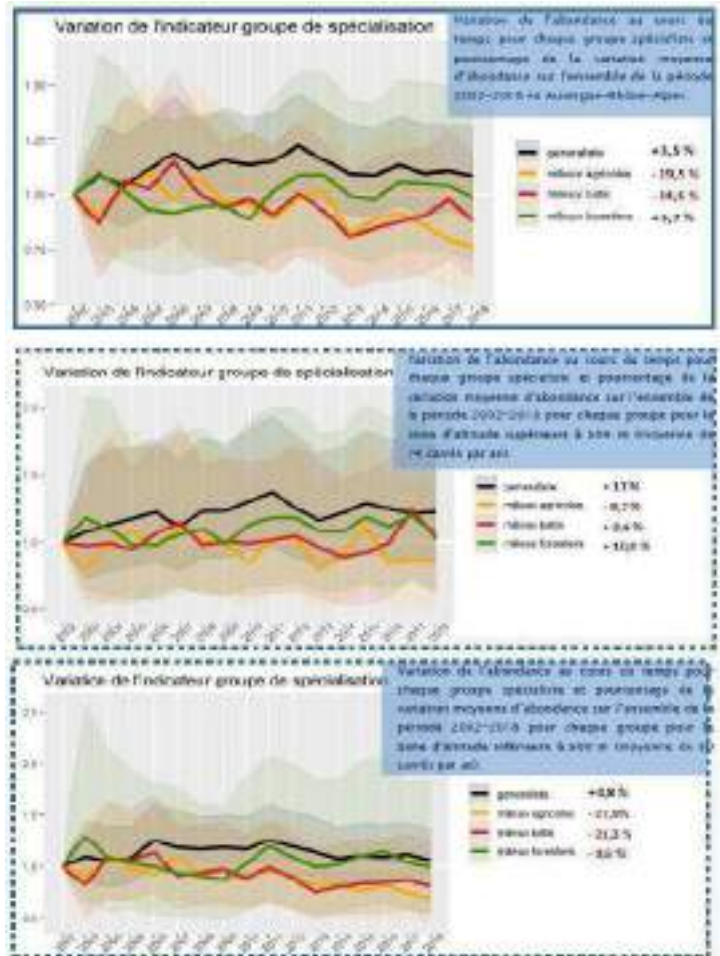
Source : Portrait régional commenté de la DREAL, page 35, 2016.

Figure 6 : Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles entre 2000 et 2013 dans l'UE



Source : indicateur de contexte PAC, C.35 Farmland Birds Index

Figure 7 : Évolution de l'abondance d'oiseaux communs Moyenne des taux de variations des populations de 69 espèces communes échantillonnées annuellement de manière standardisée



Source pour les 3 graphiques : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2018.

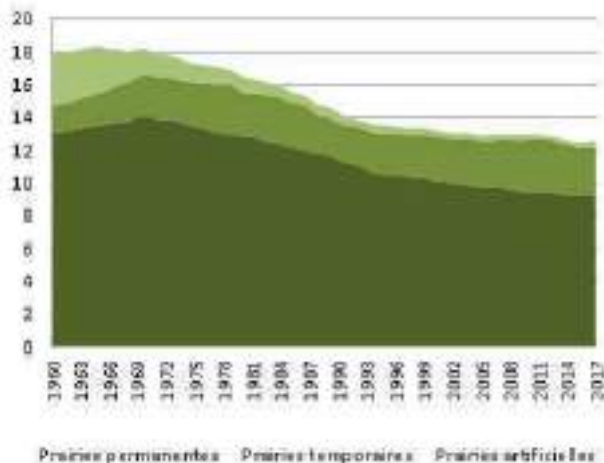
Figure 8 : Forêts en libre évolution en AuRA



Source : REFORA / Réseau FRENE

Figure 9 :

Évolution, sur le territoire national, des surfaces en prairies entre 1960 et 2017 (millions d'hectares) Source : Agreste – Statistique agricole annuelle



Evolution en hectares de la surface toujours en herbe en Auvergne-Rhône-Alpes, en hectares

source: Agreste - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, momentané sept. 2018

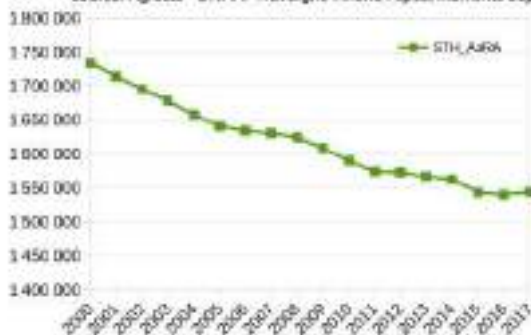
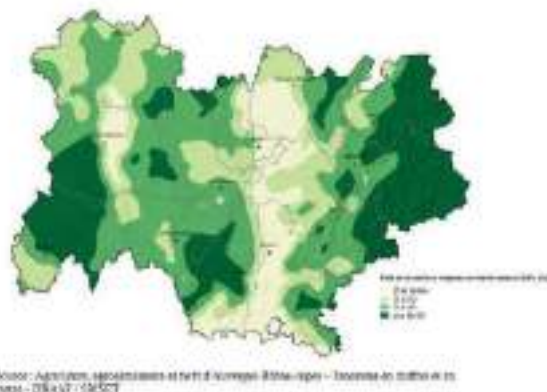


Figure 10 : Part des surfaces toujours en herbe en AuRA en 2010



Source: Agreste, recensement de terres d'Auvergne-Rhône-Alpes - données au 1er juillet 2010 - DRAAF - GMSCT

Figure 11 : Surfaces en haies et arbres alignés par département en 2014

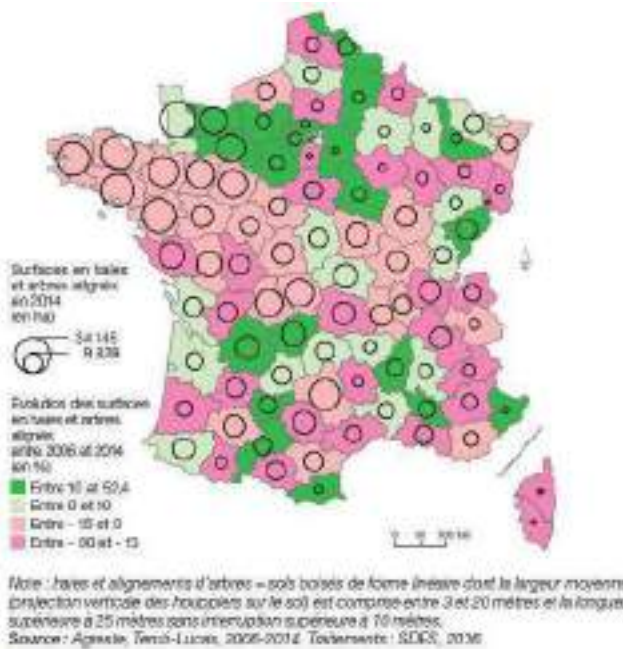


Figure 12 : Part des terres arables allouées aux principales cultures (%)

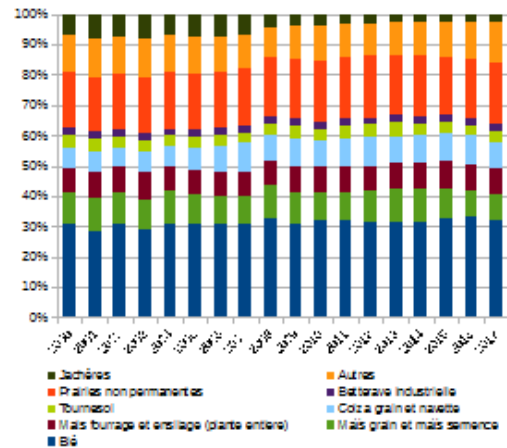


Figure 15 : Évolution des surfaces en agriculture biologique en AuRA

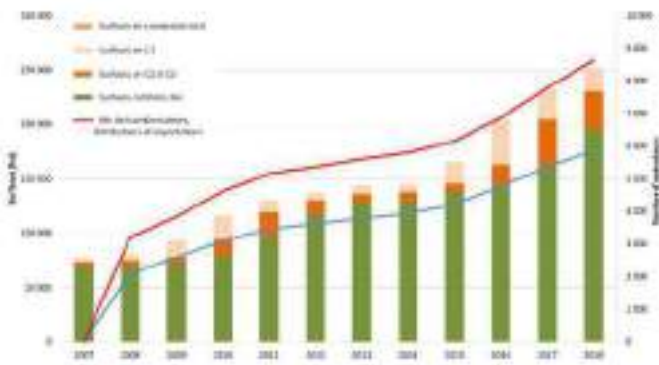


Figure 14 : Part de la surface agricole couverte par l'agriculture biologique en 2017 (% de SAU)



Figure 16 : Etat des lieux de l'agriculture biologique par département fin 2017 en AuRA



Source : DRAAF AuRA

Figure 17 : Couverture des sols en hiver en grandes cultures

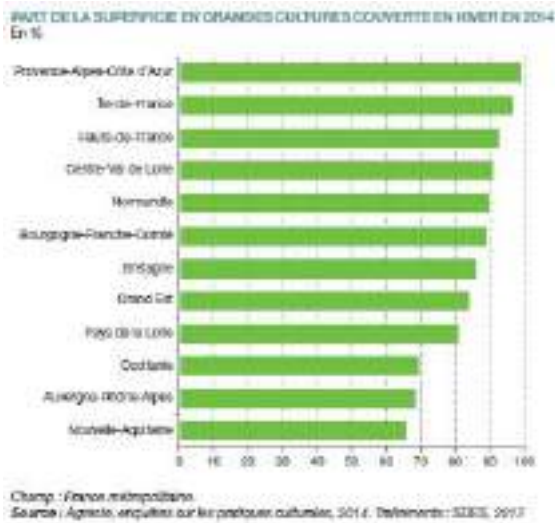


Figure 18 : Part de la superficie de grandes cultures semées sans labour préalable

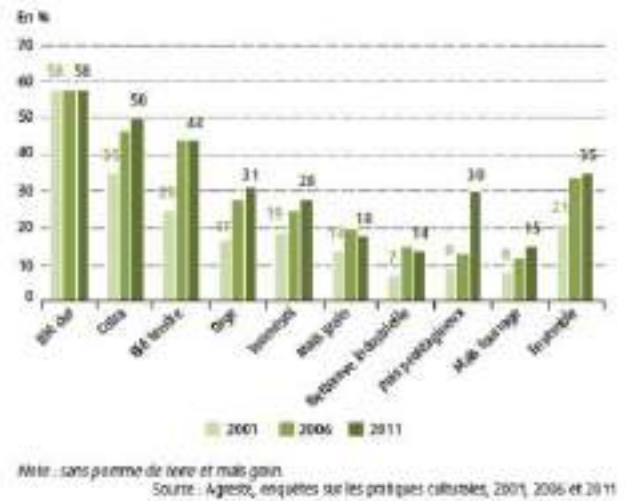
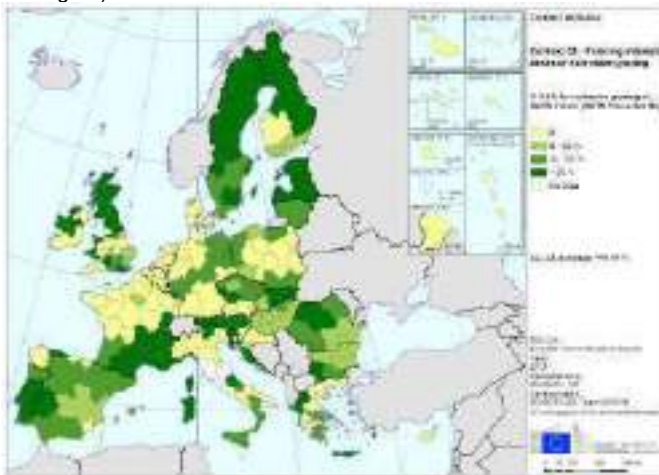
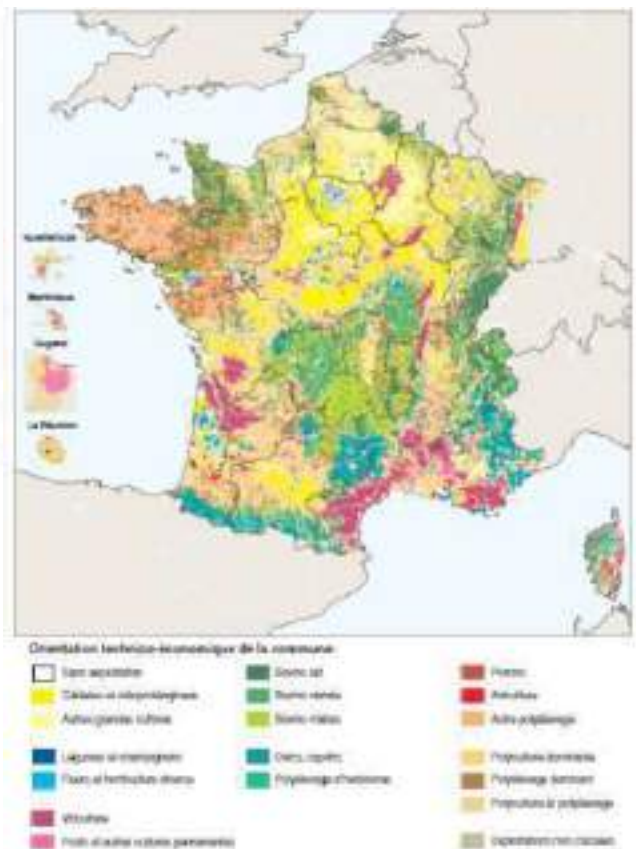


Figure 19 : Intensité du pâturage extensif dans l'UE en 2013 (% de SAU avec densité du bétail inférieure à 1 UGB par ha de surface fourragère)



Source : Eurostat – Enquête structure 2013

Figure 20 : Orientations technico-économiques des exploitations agricoles françaises par commune



Bibliographie et sources :

- 1 <http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr>
- 2 <http://zones-humides.org/milieux-en-danger/etat-des-lieux/la-disparition-des-zones-humides-ordinaires>
- 3 Site de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/especes-protgees-r1014.html>
- 4 Bilan du suivi hivernal 2018/2019 de l'ONCFS
- 5 LPO Aura : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/actions/atlas-naturalistes/atlas-naturalistes-regionaux/atlas-des-oiseaux-nicheurs-de-rhone-alpes/article/milan-royal>
- 6 Programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs) du MNHN. Données LPO AuRA, traitées selon cette méthodologie. Financement Etat-Région
- 7 Cambecèdes J., Largier G., Lombard A., 2012. Plan national d'actions en faveur des plantes messicoles. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – Fédération des Conservatoires botaniques nationaux – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 242 p. http://www.fcbn.fr/sites/fcfn.fr/files/ressource_telechargeable/pna_messicoles_texte.pdf
- 8 Cas du blé dur : Goffaux, Goldringer, Bonneuil, Montalent & Bonnin (2011). Quels indicateurs pour suivre la diversité génétique des plantes cultivées ? Le cas du blé tendre cultivé en France depuis un siècle. Rapport FRB, Série Expertise et synthèse, 2011, 44 pages : http://www.fondationbiodiversite.fr/images/stories/telechargement/frb_etude_bl_web.pdf ; cas de la vigne : <http://www.vignevin.com/recherche/creation-varietale/preservation-de-la-biodiversite.html> - INRA, 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, une contribution au programme EFSE4 - Indicateurs Environnementaux pour l'Agriculture, OCDE, <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>
- 9 FranceAgriMer, 2017
- 10 http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/insectes_abeilles_rhonealpesauvergne_seminairedreal110419_all.pdf
- 11 FiBL, 2014, Abeilles sauvages et pollinisation
- 12 EFSE, juin 2016, *Le service de pollinisation*
- 13 DREAL AuRA, CIDDDAE n° LA 35, Juin 2017, Les analyses : Evolution de l'occupation des sols en AuRA
- 14 Site de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-naturelles-d-interet-ecologique-a10619.html>
- 15 DREAL AuRA : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/surface-de-foret-en-evolution-naturelle-inscrite-a15068.html>
- 16 Therond O. (coord.), Tichit M. (coord.), Tibi A. (coord.) et al. (2017). Volet "écosystèmes agricoles" de l'Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques. Rapport d'étude, Inra (France), 966 pages.
- 17 OCDE, 2016, Examens environnementaux de l'OCDE.
- 18 Données Agreste (national et en région AuRA) – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Généraux Agricoles.
- 19 Données Agreste – Teruti-Lucas.
- 20 CEP, 2012, La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux, note d'analyse n°51.
- 21 DREAL AuRA, Données Agence Bio 2019, Evolution de la surface en agriculture biologique http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/omp_r3_surfbio_page_internetorb.pdf
- 22 Données issues du site internet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>
- 23 CEP, 2014, L'agriculture à « Haute Valeur Naturelle » en France métropolitaine – Un indicateur pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de la politique de développement rural, note d'analyse n°75
- 24 Données enquêtes Pratiques Culturelles
- 25 Données Agreste AuRA, Références n°14 – mai 2019
- 26 DREAL – Mission loup – Données sur les dommages : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mission-loup-r1323.html>
- 27 Cf supra IPBES, 2018, rapport d'évaluation régionale de la biodiversité
- 28 Folke, C., Carpenter, S., Walker, B., Scheffer, M., Elmqvist, T., Gunderson, L., & Holling, C. S., 2004, Regime shifts, resilience, and biodiversity in ecosystem management. *Annu. Rev. Ecol. Syst.*, 35, 557-581.
- 29 LPO rapport Suivi des Tendances d'Oiseaux Communs – Rapport d'exécution 2018
- 30 <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/cartographie-des-pressions>
- 31 CGDD, 2018, Objectif « zéro artificialisation nette » Éléments de diagnostic, collection Théma.
- 32 Héralut B., Gassie J., Lamy A., 2019, « Transformations sociétales et grandes tendances alimentaires », Document de travail n°13.
- 33 Agence Bio, 2019, Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2018.
- 34 <https://www.fondationbiodiversite.fr/synthese-production-de-bois-energie-et-impacts-sur-la-biodiversite-europeenne/>
- 35 IPBES, 2018, rapport d'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale.
- 36 IPBES (2018): The IPBES regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Europe and Central Asia. Rounsevell, M., Fischer, M., Torre-Marín Rando, A. and Mader, A. (eds.). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. p. 21.
- 37 Cour des Comptes européenne, 2017, *Le verdissement: complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement*, rapport spécial n°21/2017, p. 8.
- 38 Données Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles et Recensements Généraux Agricoles.
- 39 Cf supra Données ODR 2018
- 40 CEP, 2018, Évaluation ex post du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 : principaux résultats et impacts, note d'analyse n°118.
- 41 Chabé-Ferret, S., & Subervie, J., 2013, How much green for the buck? Estimating additional and windfall effects of French agro-environmental schemes by DID-matching. *Journal of Environmental Economics and Management*, 65(1), 12-27.
- 42 Kuhfuss, L., & Subervie, J., 2018, Do European Agri-environment Measures Help Reduce Herbicide Use? Evidence From Viticulture in France. *Ecological Economics*, 149, 202-211.
- 43 CEP, 2017, Évaluation des paramètres de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) : principaux résultats, note d'analyse n°106.
- 44 Roincé (de), *Évaluation de l'efficacité des moyens de protection des troupeaux domestiques contre la prédation exercée par le loup (2009-2014)*, 2016
- 45 Stratégie Nationale Biodiversité : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>
- 46 Plan Biodiversité : <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/plan-biodiversite>
- 47 MAA, 2017, Rapport d'avancement du comité d'évaluation de la politique agro-écologique.
- 48 MAA, 2016, Rapport annuel sur l'agro-écologie.
- 49 ONCFS & MNHN – Note technique de réponse à la saisine du directeur de l'eau et de la biodiversité et de la directrice générale de la performance économique et environnementale, 5 février 2019
- 50 CEP, 2016, Mesures agro-environnementales et paiements pour services environnementaux : regards croisés sur deux instruments, note d'analyse n°104.
- 51 Plan d'action CETA: <https://www.gouvernement.fr/partage/9656-aecgceta-plan-d-action-du-gouvernement>
- 52 IPBES (2018) : *Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*. R. Scholes, L. Montanarella, A. Brainich, N. Barger, B. ten Brink, M. Cantele, B. Erasmus, J. Fisher, T. Gardner, T. G. Holland, F. Kohler, J. S. Kotiaho, G. Von Maltitz, G. Nangendo, R. Pandit, J. Parrotta, M. D. Potts, S. Prince, M. Sankaran et L. Willemsen (eds.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne), §19, p. 25
- 53 Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, MTES, 2018: http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf
- 54 <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/Théma%20-%20Modes%20de%20vie%20et%20pratiques%20environnementales%20des%20Français.pdf>

Grille AFOM de l'OS-F

Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au carrefour d'influences continentale, alpine, auvergnate et méditerranéenne, la région recouvre une grande diversité biologique et une diversité d'habitat naturels, source de résilience. 2. La biodiversité des massifs montagneux est particulièrement riche (et la surface considérée comme soumise à contraintes naturelles du fait de la montagne représente 56,7% de la SAU régionale). 3. Les prairies permanentes et pâturages représentent 57,6 % de la SAU régionale. Après une forte baisse, les surfaces en prairies et notamment les prairies permanentes se stabilisent. 4. La forêt couvre 36 % du territoire. 5. La région possède un vrai « capital bleu », avec plus de 77 500 km de cours d'eau, d'importantes zones humides et de grands lacs naturels. La région possède une importante biodiversité remarquable (77 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire Natura 2000, nombreuses espèces endémiques) 6. L'agriculture et la forêt peuvent jouer un rôle positif important dans l'environnement naturel, en contribuant à façonner les paysages et les habitats et en fournissant un nombre significatif de services à la société. 7. La diversité des cultures et le relatif maintien des infrastructures écologiques constituent un socle à préserver en milieu agricole. 8. Il existe une dynamique émergente de certains acteurs autour de la transition agro-écologique et de la gestion durable/multifonctionnelle de la forêt (intégration de critères de durabilité dans les SIQO, développement de normes privées de durabilité, labels, paiements pour services environnementaux, plans de filière...). 9. Des pratiques et expérimentations agricoles et forestières durables se développent (agriculture biologique, agro-écologie, HVE, agroforesterie, couverture des sols, semis sans labour, enherbement). 10. Le pastoralisme, notamment collectif, permet de concilier activités agricoles et protection des espaces et des espèces remarquables. Les structures collectives pastorales (groupements pastoraux) contribuent fortement à ce double enjeu, sous réserve d'une prise en compte de leurs particularités de fonctionnement dans le cadre du 1er pilier. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'érosion de la biodiversité, y compris génétique, est observée tant sur les habitats que sur les espèces. Les prairies, habitats agro-pastoraux, tourbières et habitats d'eau douce sont dans une situation particulièrement défavorable. Les populations d'oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles diminuent fortement, tout comme celles des insectes pollinisateurs. 2. En AuRA, le risque de retournement des prairies permanentes est fort en zone de plaine (Allier, Ain...) mais également où les cultures sont possibles (en altitude lié au réchauffement climatique et zone intermédiaire avec perte ICHN). 3. La disparition des haies et alignements d'arbres se ralentit mais se poursuit dans certains secteurs. 4. La diversité des assolements sur les terres arables demeure réduite. 5. Les évolutions vers des pratiques plus durables sont encore limitées et insuffisamment encouragées au regard des enjeux. 6. La dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires et aux engrais azotés demeure importante et la quantité de produits phytosanitaires en agriculture continue d'augmenter. 7. Certaines inquiétudes et/ou résistances des acteurs persistent face aux évolutions attendues et aux aléas inhérents au changement de systèmes induits. 8. Des incertitudes techniques demeurent sur les solutions de substitution à certains produits/systèmes (enjeu de la recherche/innovation et du transfert vers les agriculteurs). 9. Des contraintes liées au maintien et à l'optimisation de la multifonctionnalité des forêts pèsent sur la gestion forestière, sans que le surcoût ne soit intégré dans le prix des bois. 10. Les politiques publiques prennent peu en compte les services écosystémiques rendus, en particulier concernant la forêt.

	<ol style="list-style-type: none"> 11. Quelques démarches privées (parfois avec partenariats locaux publics), via la contractualisation, la Responsabilité Sociale des Entreprises ou encore des contrats de paiement pour services environnementaux, se développent, signes d'une mobilisation accrue des acteurs (ex : association Sylv'ACCTES). 12. Le Réseau Natura 2000 couvre une grande superficie du territoire régional, avec un portage majoritaire des sites N2000 par les collectivités et une animation bien structurée. Il permet d'enrayer l'érosion de la biodiversité sur les sites N2000. 13. Certaines espèces menacées sont dans une dynamique de conservation favorable. 	
<p>Externe</p>	<p>Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les directives européennes habitats, oiseaux, produits phytosanitaires, etc., visent à limiter l'érosion de la biodiversité. 2. Des stratégies et politiques nationales et locales (ex. biodiversité, déforestation importée) prouvent une transition écologique. 3. La région est très richement dotée d'espaces protégés réglementés ou contractuels (2 Parcs nationaux - Vanoise et Ecrins-, 10 Parcs naturels régionaux, 32 réserves naturelles nationales, 19 réserves naturelles régionales, 181 arrêtés de protection de biotope). 4. Le développement des pratiques agricoles durables est appuyé par des politiques publiques identifiées (certaines aides PAC (aides couplées protéines végétales, MAEC, soutien à l'AB, ICHN...), GIEE, le projet agro-écologique...). 5. La région possède de nombreuses productions sous signes de qualité (AOP, IGP...) pour lesquels des réflexions sur l'intégration de critères sur l'environnement et la biodiversité dans les cahiers des charges sont en cours. 6. Les Français expriment des attentes sociétales de plus en plus importantes concernant l'environnement, le climat et la santé. Cela se traduit notamment dans les comportements alimentaires, comme en témoigne la hausse de la consommation des produits AB par exemple. 7. La politique de recherche (européenne et nationale), de développement et d'innovation encourage le déploiement de solutions de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques associés dont l'évaluation progresse. 8. Reconnaissance croissante du rôle joué par la forêt et les sols forestiers pour la séquestration du carbone. 9. Diversité et qualité paysagère des espaces agricoles et forestiers, sources d'attractivité touristique, qui reste à travailler 	<p>Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'artificialisation des sols est continue, réduisant majoritairement les terres agricoles mais aussi les habitats naturels. 2. Le changement climatique va accroître la pression sur la biodiversité et les services écosystémiques, avec le risque d'atteindre des seuils d'irréversibilité, menaçant gravement l'agriculture et la foresterie. 3. L'inertie du système dans son ensemble et l'évolution graduelle des politiques publiques, dont la PAC, laissent présager d'une transition lente. 4. Le manque de démarcation des produits et la concurrence sur les marchés internationaux (voire intra-UE si une trop grande subsidiarité est laissée aux EM) et l'absence de level playing field pénalisent les efforts des producteurs européens vers plus de durabilité, et bloquent les agriculteurs dans des itinéraires techniques sécurisant les revenus à court terme, au détriment de la biodiversité. 5. La progression de la population lupine dans la région a un fort impact sur les pratiques pastorales 6. La diminution des pollinisateurs peut avoir des conséquences négatives sur la biodiversité végétale sauvage et sur les cultures. 7. Insuffisance de renouvellement des peuplements forestiers et augmentation de la récolte sur des parcelles facilement accessibles. 8. Un développement non maîtrisé de la filière biomasse-énergie pourrait menacer les équilibres écologiques de certains secteurs forestiers. 9. Instabilité de la gouvernance sur le portage des politiques. Difficulté pour les collectivités de se projeter sur le long terme.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS F - Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Accompagner la transition de l'agriculture vers des systèmes vertueux favorables aux ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les systèmes vertueux rendant des services écosystémiques et résilients (bas intrants, autonomes, bio, hve...) : Paiements pour services environnementaux (PSE), priorisation dans les subventions. Sécuriser les changements de système en compensant et valorisant la prise de risque. • Favoriser la valorisation économique des produits issus de pratiques culturales respectueuses d'une gestion durable des ressources naturelles (élevage à l'herbe, AB, AOP avec clauses environnementales...) (soutien à la certification, contractualisation, commercialisation...). Accompagner la structuration, en particulier aval, des filières bas niveau d'intrants, pour assurer la valorisation des productions (outils de transformation, structuration pour valorisation en restauration collective...). • Accompagner tout au long de la filière le développement de l'agriculture biologique dont les aménités environnementales positives sont multiples : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivre les aides à la conversion sur une durée minimum ; ◦ Favoriser la reprise et la transmission des fermes biologiques ; ◦ Améliorer les circuits de distribution locaux en AB pour créer du lien agriculteurs/consommateurs et améliorer le revenu agricole ; ◦ Favoriser la contractualisation amont agricole-aval-entreprise IAA pour participer à la structuration de la filière biologique. • Ne pas soutenir les systèmes/pratiques défavorables à la qualité des ressources naturelles. Etudier l'impact des projets de modernisation des exploitations en intégrant des critères de sélection environnementaux dans une approche globale triple-performance à l'échelle du système, avant de les soutenir. • Soutenir les systèmes extensifs agro-pastoraux valorisant les prairies permanentes. Assurer aux groupements pastoraux des modalités d'aide du 1er pilier (DPB : droits à paiement de base) et d'aides surfaciques MAE, compatibles avec leurs particularités de fonctionnement. • Favoriser la diversification de l'agriculture et la complémentarité entre élevages et cultures au sein des territoires. • Privilégier les mesures de résultats plutôt que de moyens.
Créer les conditions générales permettant la transition des exploitations et filières alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et soutenir dans le temps l'animation territoriale, en lien avec les projets de territoire (Natura 2000, pastoralisme...), pour accompagner collectivement et individuellement les changements de pratiques. • Renforcer les actions d'information et communication vers le grand public, les consommateurs et les élus pour une meilleure appropriation par la société des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux et des liens entre pratiques agricoles, forestières et ressources naturelles, tout en valorisant les exploitants mettant en œuvre des pratiques vertueuses (hors PAC). • Réviser la formation initiale et développer la formation continue, le conseil (notamment diagnostics d'exploitation) et la sensibilisation des agriculteurs pour faciliter un changement d'échelle dans l'adoption des pratiques agricoles préservant les ressources. • Soutenir l'expérimentation, la R&D, et la valorisation des résultats ; accélérer notamment le développement des solutions de protection intégrée

	<p>des cultures et de biocontrôle. Favoriser les démonstrations/échanges entre agriculteurs/territoires/réseaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collectifs en transition agro-écologique (ex. GIEE, DEPHY, groupes Ecophyto 30 000, ODG SIQO, CUMA). • Encourager une réflexion amont/aval au sein des filières alimentaires pour favoriser les pratiques vertueuses vis-à-vis des ressources naturelles (ex. circuits commerciaux). • Renforcer la cohérence avec les aides du 1er pilier : verdissement... • Mettre en cohérence les politiques commerciales-export avec les enjeux agricoles et environnementaux (hors PAC).
<p>Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le maintien en bon état de conservation et le développement d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité associée (auxiliaires de cultures, biodiversité du sols, prédateurs des ravageurs) et/ou à la fourniture de services écosystémiques, notamment l'agroforesterie. • Encourager la diversité des assolements et l'allongement des rotations, et requestionner, dans certains cas, le système d'exploitation dans sa globalité (dont le type de culture). • Encourager le maintien/développement des espaces agricoles importants pour la biodiversité (prairies permanentes, zones humides, espaces pastoraux). • Encourager la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques végétales et animales, ainsi que le recours à des cultures / races / variétés peu consommatrices de ressources naturelles. • Encourager le pastoralisme dont l'activité contribue à la production/ maintien de paysages remarquables, à l'entretien des espaces et à la biodiversité.
<p>Limiter les pressions sur la biodiversité</p>	<p><u>Sur le changement d'usage des terres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'artificialisation des sols en améliorant la connaissance sur ces problématiques (observatoire foncier) et en développant des outils permettant de protéger la vocation agricole ou naturelle des terres dans la durée. • Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques en lien avec la trame verte et bleue, sur les terrains privés, communaux, départementaux... • Conserver les surfaces en prairies permanentes et leur richesse floristique (dont les espaces pastoraux peu productifs). • Eviter de nouvelles destructions d'habitats, notamment dans le cadre de l'agrandissement de parcelles. Encourager la restauration d'espèces et habitats dans les territoires fragilisés. • Réduire la déforestation importée en promouvant l'autonomie protéique et l'accroissement des surfaces en protéines végétales. <p><u>Sur les espèces exotiques envahissantes</u> : Accroître la surveillance sanitaire et améliorer les méthodes de lutte, et renforcer le soutien aux pratiques permettant de lutter contre les espèces exotiques envahissantes (dont ambrosie).</p> <p><u>Sur le changement climatique</u> : cf. OS-D.</p> <p><u>Sur l'exploitation des ressources naturelles (eau, sol, air)</u> : cf. OS-E.</p>
<p>Soutenir les services écosystémiques rendus par le milieu forestier et la gestion durable des forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les services écosystémiques rendus par la forêt Cf. OS H forêt-bois. • Développer la résilience des forêts • Soutenir la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière et la gestion durable des forêts. • Développer le réseau de forêts en libre évolution naturelle. • Revaloriser les vieilles forêts et protéger les forêts hétérogènes.

DIAGNOSTIC Objectif spécifique G

Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

Remarques : les entreprises dans les zones rurales seront traitées dans le cadre de l'objectif H. Les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

- Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 51 ans. On observe un vieillissement plus prononcé dans 6 autres régions métropolitaines. En 2017, le ratio des « Moins de 35 / 55 ans ou plus » (28,4% en 2017) situe la région en 4^e position nationale et la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans (20%) la situe en 2^e position, derrière Bourgogne-Franche-Comté¹. La tranche d'âge des 35-50 ans est en net recul, tandis que la tranche 50-60 ans des « babyboomers » se rapproche de l'âge de la retraite (42% des chefs d'exploitations ont 55 ans ou plus²). Cela annonce au cours des 10 prochaines années une période de départs massifs à la retraite et une augmentation d'exploitations qui se libèrent, en grande partie déjà modernisées (sortie de 45% des agriculteurs dans les 10 prochaines années hors impact nouvelles installations et départs avant l'âge de la retraite)³. Seuls 10% des chefs d'exploitation ont moins de 35 ans. (figure 5)⁴
- En AuRA, le taux de remplacement des chefs d'exploitation (ratio entre les entrées et les sorties) est de 76 % en 2017 : près d'**un exploitant sur quatre n'est pas remplacé**. Même si le nombre d'installations se maintient, les 1 600 installations annuelles (2010-2016) n'ont pas compensé les 2 300 cessations d'activité agricole⁵ (figure 1, moyenne). Le taux d'installation des moins de 40 ans est hétérogène entre les différents départements de la Région (de 1,6 à 2,8% selon les départements avec une moyenne de 2%, figure 2). En effet, de façon générale la durée nécessaire à la transmission des exploitations détermine la réalisation d'installations durables, et varie selon les implications du territoire. Pour cette implication, une multitude de facteurs intrinsèques au territoire interviennent dans l'installation de nouveaux agriculteurs : l'accompagnement à l'installation, l'accès au foncier, la valorisation des SIQO, l'attractivité touristique, les accès aux services de base, la possibilité de trouver un emploi pour la pluriactivité (26% des installés de moins de 40 ans sont pluriactifs⁶, voir figure 3).
- La **population salariée agricole est nettement plus jeune** que celle des exploitants : en 2016, 24% des salariés en CDI et 48% des CDD et saisonniers ont moins de 30 ans contre 5.5% des chefs d'exploitations⁷. En AuRA, le recrutement de ces jeunes salariés ne permet pas d'assurer les besoins des agriculteurs, notamment au niveau des services de remplacement qui manquent de salariés disponibles. Ainsi, le service de remplacement Auvergne-Rhône-Alpes indique qu'ils ont un besoin en recrutement pour 2019 de 73 CDI et 273 CDD.
- Aujourd'hui la région installe 1700 agriculteurs par an (hors transfert entre époux) : 25% ont plus de 40 ans.
- En 2018, 36% des installations sont réalisées par des femmes dans la région (hors transferts entre époux)⁸. Après enquêtes auprès des porteurs de projets passés en PAI entre 2015 et 2017, il ressort que seules 26 % des femmes qui veulent s'installer en agriculture réussissent à le faire contre 34 % pour les hommes. Les femmes portent plus d'installations hors cadre familial (HCF), réputées plus difficiles à mettre en œuvre, ont moins de formation en agriculture et de reprises d'exploitations et plus de difficultés d'accès au financement.
- Sur l'ensemble des porteurs de projets ayant répondu à l'enquête PAI, plusieurs tendances s'observent quant à leurs projets d'installations, ils sont plus nombreux à vouloir s'installer dans la filière végétale (43%) plutôt qu'animale (37%). Et globalement, 63% des porteurs de projets souhaitent s'orienter vers l'agriculture biologique et 60% veulent travailler en circuit court.
- En AuRA, 62% des nouveaux installés reprennent une exploitation familiale. Cependant, globalement, le nombre d'installation en HCF a augmenté, atteignant un tiers des installations en ex-Auvergne et la moitié des installations en ex-Rhône-Alpes. L'arrivée des HCF dans les territoires ruraux se traduit dans les Chambres d'agriculture par un écart entre le grand nombre de candidats qui ne trouvent pas d'exploitation « adaptée » à reprendre (2010) et le faible nombre d'offres d'exploitations à reprendre (435 offres sur 2 400 cessations). Une grande partie des fermes partent à l'agrandissement.

- Trois filières voient leur nombre d'exploitations diminuer plus rapidement entre 2010 et 2016 : céréales et oléagineux (-3,7% par an), bovins mixtes (-3,1% par an) et bovins lait (-3,0% par an)⁹ Sur la région, entre 2010 et 2016, **quatre filières captent plus des deux tiers des installations** : grandes cultures, élevage bovin, élevage ovin-caprin et polyculture-élevage. Les **sorties** les plus importantes, en termes absolus, ont lieu en **bovins viande** et en **ovins-caprins**. C'est en grandes cultures que le taux d'installation est le plus bas (2,4 %), et en maraîchage et horticulture qu'il est le plus élevé (7.3 %). Deux tiers des installations se sont faites dans l'élevage ([figure 4](#)). Mais les moins de 40 ans s'installent moins en grandes cultures, élevage bovin, viticulture et polyculture élevage entre 2010 et 2015 ([figure 6](#)). Ces dernières filières ont des besoins mais ne trouvent pas toujours de candidats : on constate que les jeunes qui s'installent ne s'inscrivent pas forcément dans les filières existantes.
- 72% des chefs d'exploitation de moins de 35 ans d'AuRA ont une formation agricole complète. Mais sur tous les exploitants agricoles de la région, seuls 35% ont une formation agricole complète¹⁰. Au-delà de ces formations générales, il existe des formations continues centrées sur l'installation qui permettent l'installation de personnes en reconversion professionnelles (BPREA). Des formations à l'émergence de projet se sont développées pour accompagner les porteurs de projet hors cadre familial, mais elles souffrent actuellement de difficultés de financement. Si le niveau de formation initiale des agriculteurs progresse, comme celui du reste de la société, selon une étude du ministère du travail, **leurs compétences** (littératie, numératie, informatique, etc.) **restent à développer** face aux nouveaux besoins de leur métier et de la société (ex. digitalisation, changements climatiques...) (dire d'experts).
- **Chez les 40 ans et moins, la superficie moyenne d'installation a crû régulièrement pour atteindre 32 ha en 2018**, contre 27ha en 2010. En 2017, la superficie moyenne du jeune installé atteint 37,1 ha (vs 39 ha pour l'ensemble des exploitations agricoles régionales¹¹).
- La **première contrainte à l'installation est l'accès au foncier**. Plus que le problème de prix du foncier, c'est l'accès au foncier qui rend difficile l'installation notamment HCF en AuRA. L'urbanisation et le développement d'activités touristiques hors secteur agricole, l'agrandissement des exploitations déjà présentes et le morcellement des terres complexifient les démarches d'installation et la recherche de foncier.
- Concernant **la transmission**, on constate un paradoxe entre les difficultés rencontrées par les personnes voulant s'installer qui ne trouvent pas d'exploitation à reprendre et les difficultés rencontrées par les cédants qui ne trouvent pas de repreneurs. Ce paradoxe semble lié aux difficultés pour les repreneurs de trouver un logement d'habitation, et surtout de leur volonté de monter des fermes individuelles alors que le remplacement d'associés dans des structures existantes offre plus de possibilités. Les difficultés actuelles de transmissions sont aussi liées au fait que les accompagnements et démarches existantes s'appliquent pour des reprises d'exploitations alors que l'installation peut aussi se faire sous forme de création d'entreprise et/ou démantèlement de grandes structures.

2. Tendances futures

- En AuRA, la **diminution du nombre d'exploitants agricoles** sur 2010-2016 a été plus rapide que la tendance nationale : diminution de 2,6% par an (63 040 exploitants en 2010 à 53 690 en 2016). **Cette baisse devrait se poursuivre** à un rythme tel que le nombre d'exploitations pourrait passer sous la barre des 50 000 au tournant de 2020.¹²
- De 2007 à 2016, la part des agriculteurs exploitants âgés de 55 ans et plus est passé de 22 à 30 %. ¹³Au vu de l'augmentation du nombre de cessions d'exploitations à partir de 2015 ([figure 1](#)), le **vieillessement** de la population agricole française devrait **s'accentuer**
- **L'âge moyen à l'installation tend à augmenter**, celle-ci se produisant de plus en plus après des premières expériences professionnelles diversifiées d'où l'importance d'accompagner ces parcours pour les sécuriser^{14,15}.
- Sur la région entière, on constate un accroissement sensible des installations en Bio (passage de 5,6% à près de 18% en ex-Auvergne et de 12% à 23% en ex-Rhône Alpes), qui semblent davantage intégrées aux filières longues.
- La demande croissante des consommateurs vers des productions locales et de qualité (circuit court, agriculture biologique, SIQO) encourage les projets d'installation de ce type.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Le **FEADER** soutient le renouvellement des générations en agriculture à travers différentes mesures : la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), la majoration / priorisation dans les aides aux investissements agricoles, et, dans une moindre mesure, les prêts bonifiés.
- L'aide DJA a été refondu en 2017, ce qui a généré, en AuRA, une **forte hausse du montant de DJA**, passant de 25 000 € en moyenne sur 2015-2016, à près de 44 000 € en 2018. Ainsi, l'aide DJA qui n'était déterminante pour l'installation que dans 1/3 des cas, l'est aujourd'hui pour près de 40% des cas (figure 7). Le nombre d'installation aidé a ainsi augmenté depuis cette refonte du dispositif (**723 DJA** ont été accordées **en 2018**). Mais cette hausse n'est **pas à la hauteur de la dynamique démographique en cours** et le solde très négatif se maintient au fil du temps (cf. paragraphe 1)¹⁶. Seul **37% des installations totales d'AuRA (hors transfert entre époux) bénéficient de la DJA**, une proportion en baisse tendancielle depuis le milieu des années 2000. Cette tendance s'expliquerait par la longueur et la complexité des procédures plutôt que par le niveau des subventions, ainsi que par le recul progressif de l'âge moyen d'installation¹⁷.
- Les montants sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie en région (figure 9)¹⁸.
- Les installations aidées se situent en majorité en zone de montagne (68%) ou en zone défavorisée (18%), les installations en plaine ne représentent que 14% des installations aidées. La revalorisation de la DJA, couplée à la majoration des aides à l'investissement en montagne ont été un réel « plus ».
- Dans le cadre des filières peu capitalistiques comme le maraîchage ou l'apiculture, la DJA est considérée comme vraiment adaptée aux besoins et souvent déterminante pour les installations. On constate des dynamiques d'installation aidées très positives. Les installations dans les filières capitalistiques (arboriculture, viticulture, élevage bovin, grandes cultures ... dont certaines dites « en difficultés ») sont très différentes. Dans ce domaine, les nouvelles modulations (pour les coûts de reprise ou modernisation importants) semblent n'avoir porté qu'en partie leurs effets.
- Les jeunes bénéficiaires de la DJA s'installent globalement avec un **niveau de formation de plus en plus élevé** (figure 8) leur assurant des compétences certaines et constituant pour une part très importante un facteur déterminant de la réussite de leur installation (plus de 40% selon enquête). Ainsi, en AuRA, 98% des installations aidées de 2007 à 2013 étaient encore présentes 5 ans après leur installation^{14,19}.
- Parmi les jeunes qui s'installent avec DJA, 21% sont des femmes, soit moins que la part de femmes qui s'installent avec aide ou sans aide.
- Les aides à la conversion en agriculture biologique (CAB) sont aujourd'hui mobilisées par un grand nombre de jeunes candidats (27% des répondants à l'enquête régionale).
- **Le paiement du 1^{er} pilier aux jeunes agriculteurs a quant à lui été perçu par 30 498 bénéficiaires, pour un montant moyen de 2 639 € ; 80 % des bénéficiaires de cette aide recevront, de 2015 à 2020, un montant moyen de 12 498€ (aide publique cumulée sur 5 ans).**
- En dépit d'un prix du foncier agricole bas en France comparativement au reste de l'UE, on ne peut ignorer le fait qu'**une partie au moins de la valeur des droits à paiement se capitalise dans la valeur des terres** et le capital agricole, ce qui accroît la valeur de reprise des exploitations et **accentue les difficultés d'installation** des jeunes dans le secteur²⁰. Le taux de capitalisation des paiements découplés de la PAC 2007-2013, dans les loyers agricoles, serait cependant moindre en France qu'ailleurs dans l'UE, avec 34 % dans l'UE contre 17 % en France²¹.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer le vieillissement des exploitants et le renouvellement limité des sortants : **moindre natalité** chez les agriculteurs, **âge plus élevé à l'installation**, **concurrence entre agrandissement et installation**, moindre recours aux transmissions familiales, etc²².
- D'autres facteurs sont identifiés comme réduisant **l'attractivité du métier** : conditions de travail (pénibilité, rythme), précarité, saisonnalité, difficulté à recourir au service de remplacement, sentiment de

dépendance vis à vis de l'amont/aval, perspectives d'évolution professionnelle perçues comme limitées, faibles rémunérations, risques importants^{23,24}.

- Du fait de leur concentration et spécialisation, les exploitations actuelles deviennent très difficilement transmissibles. Si elle reste dans un schéma « classique » de transmission, **l'installation requiert des capitaux croissants**, phénomène accentué par l'augmentation de la taille des structures. **L'accès et le prix du foncier agricole** (qui a en moyenne doublé en 20 ans) **sont les principaux obstacles** à l'installation, notamment pour les jeunes agriculteurs hors cadre familial^{25, 26, 27, 28}.
- La taille économique moyenne des exploitations de la région est la plus élevée dans la classe d'âge des 35 à 44 ans avec une PBS de 83 000 € en moyenne contre 56 000 € pour les autres classes d'âge²⁹.
- La **politique foncière** suppose la combinaison d'un soutien à l'outil de régulation que constitue la SAFER et de stratégies territorialisées. En effet la question du foncier, de la transmission en particulier, a tout lieu d'être traitée à un niveau local, avec les acteurs locaux responsables de la planification et des politiques alimentaire et de lien entre l'urbain et le rural. De cette coordination émergent des initiatives innovantes tels qu'un fond au profit du foncier agricole, les comités locaux d'installation, les espaces tests agricoles, une ferme intercommunale.
- **L'enseignement agricole, outil majeur pour la formation des agriculteurs**, reste **mal connu et mal identifié** par les familles au moment des choix d'orientation^{30,31}. De plus en plus d'agriculteurs étant issus de la formation générale, l'enseignement agricole s'articule de plus en plus et de mieux en mieux avec celui-ci pour former les nouveaux installés³².
- Par ailleurs, la formation professionnelle continue d'attirer un public majoritairement non issu du milieu agricole, et plutôt qualifié : sur le recrutement prévisionnel des formations BPREA à la rentrée 2019 à destination des demandeurs d'emploi (financées principalement par la Région, ainsi que par Pôle emploi), seulement 23% des candidats pré-sélectionnés sont de niveau inférieur à IV. Elle attire notamment des profils issus d'autres milieux professionnels (reconversion) et avec une proportion croissante de projets non conventionnels (agriculture biologique, transformation fermière, vente en circuits courts...). Cela semble être le reflet de certaines attentes sociétales, parfois en décalage avec les réalités de la majorité de la profession agricole.
- En AuRA, la Région et l'État ont des politiques en faveur de l'installation et de la transmission notamment au travers de **l'AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture)**. Ainsi, ils participent au financement des Points Accueil Installation et des Points Accueil Transmission (uniquement la Région pour le second). De plus, la Région finance l'accompagnement à l'installation (diagnostic global de la situation initiales, étude de faisabilité, expertise et suivi post-installation pour les non bénéficiaires de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ; elle attribue un complément à la DJA, finance un accompagnement à la transmission et le suivi de stage test installation-transmission ainsi que pour ces stages, la rémunération au titre de stagiaire de la formation professionnelle pour les personnes n'ayant pas de droit à Pôle Emploi. En 2018, la Région a soutenu environ 1 600 personnes au titre de ses actions individuelles pour un montant 3,15 millions d'euros (hors rémunération des stagiaires de la formation professionnelle). Il est à noter que l'année 2018, était une année de refonte de la politique régionale et les aides en 2019 seront plus élevées et devraient atteindre 3,5 millions. Enfin, la Région a mis en place à l'été 2019 un fonds de prêt d'honneur à destination prioritairement des non bénéficiaires de la DJA et des hors cadre familiaux qui ont un projet d'installation avec un plan de financement inférieur à 150 000 €. Les prêts accordés seront d'un montant compris entre 5 000 € et 25 000 €.
- En plus du financement des points accueil installation, l'État aide les plans de professionnalisation personnalisés, les stages préalables à l'installation, les diagnostics d'exploitation des cédants, l'inscription des futurs cédants dans un répertoire en vue de la transmission, le suivi des jeunes agriculteurs et des actions de communication et d'animation. L'ensemble de ces aides font partie du programme pour l'accompagnement de l'installation et de la transmission dont le montant était de 2 282 000 € en AuRA en 2018.
- De plus en plus de **ménages étant pluriactifs**³³, l'accès du conjoint au marché du travail et la disponibilité des services de base en zones rurales deviennent des critères importants pour l'installation en agriculture.

Figures fiche diagnostic OS G AURA

Figure 1 : Arrêts d'exploitation par rapport aux installations en AuRA



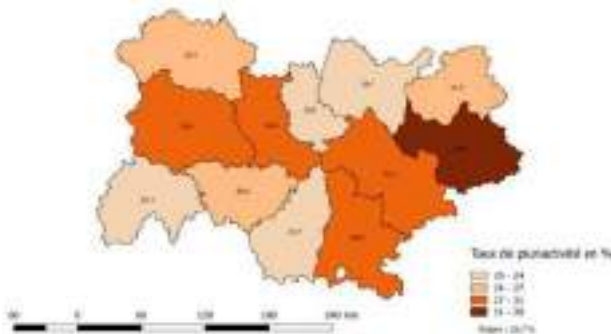
Source : données MSA

Figure 2 : Taux d'installation des moins de 40 ans en % en AuRA, moyenne 2010-2015



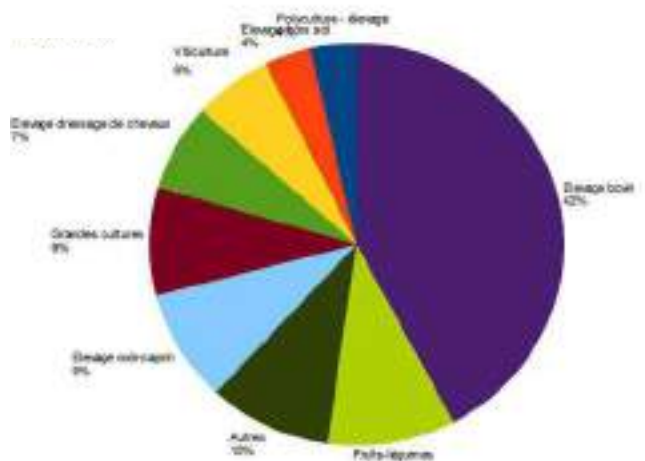
Source : données MSA 2010-2015

Figure 3 : Taux de pluriactivité des installés de moins de 40 ans en AuRA (Moyenne 2010-2016)



Source : données MSA 2010-2016

Figure 4 : Pourcentage d'installations réparties selon les filières en AuRA (moyenne 2010-2016)



Source : données MSA, traitement DRAAF Sriset

Figure 5 : Part de la classe d'âge dans la population des chefs d'exploitation en 2010 et 2017

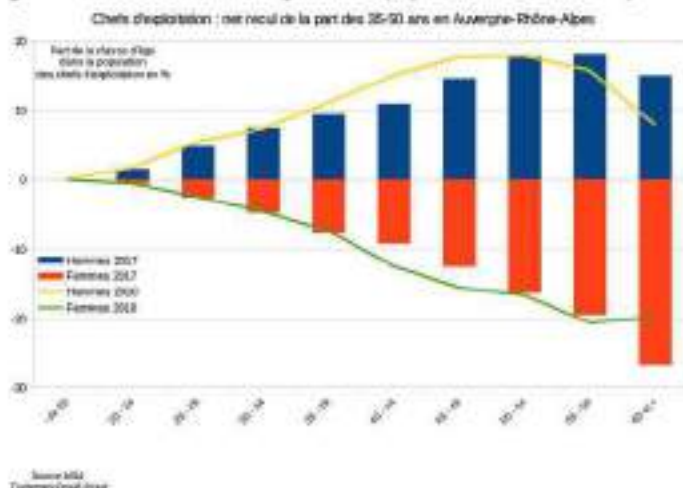
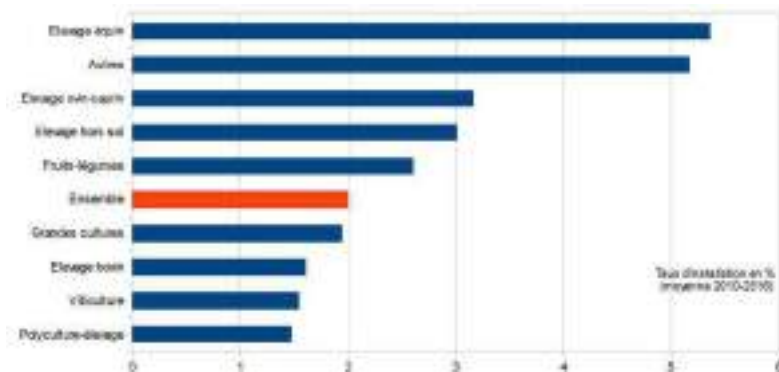


Figure 6 : Dynamique d'installation des moins de 40 ans en Auvergne Rhône Alpes



Source : données MSA, traitement Sriset-DRAAF

Figure 7 : Enquête auprès des bénéficiaires de la DJA (Evaluation des PDR AuRA 14- 20, juillet 2019)

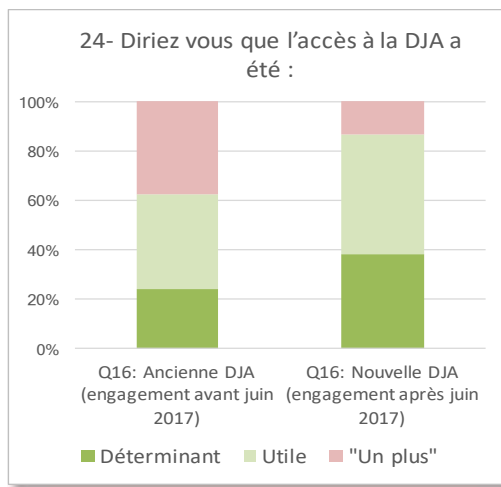


Figure 8 : Part des installations aidées avec un niveau de formation > au BTS

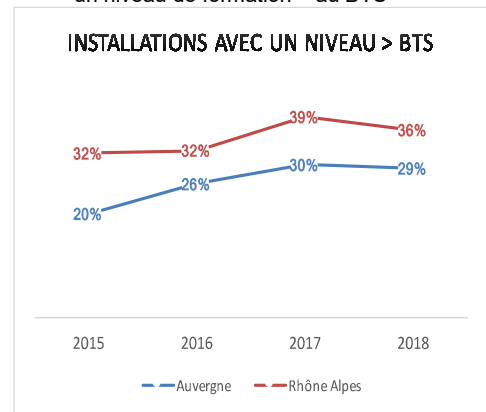
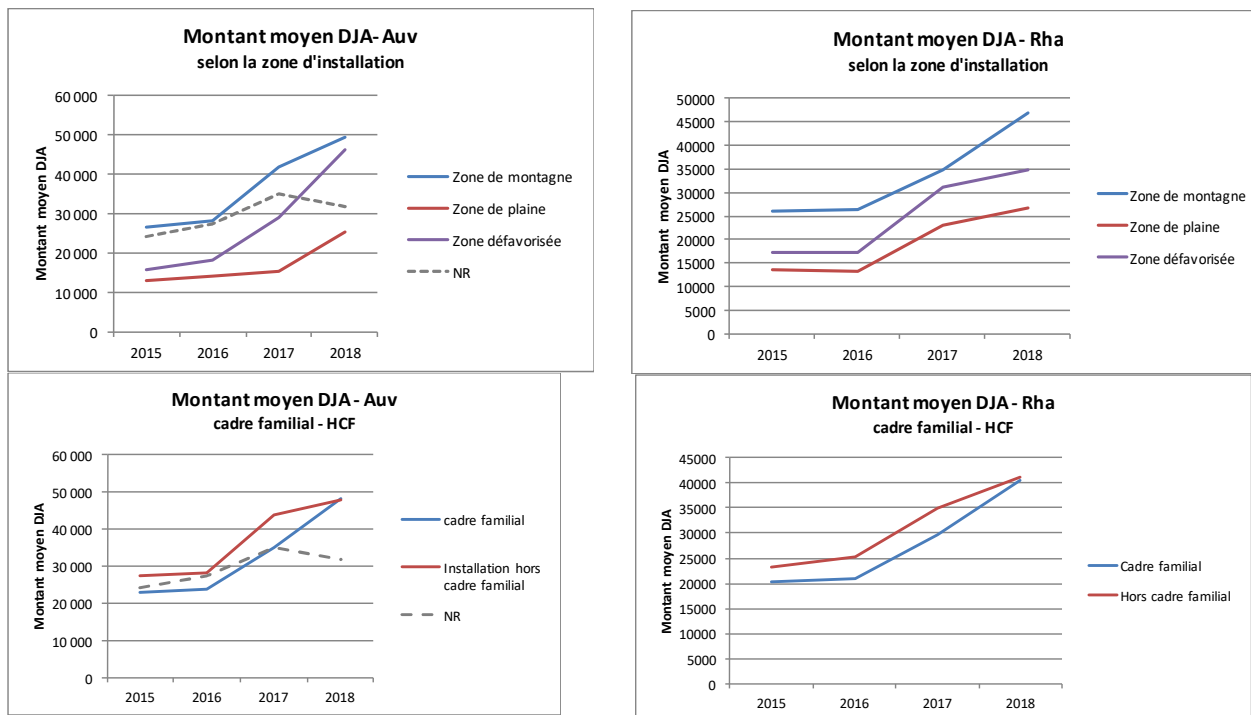


Figure 9 : Evolution du montant moyen de la DJA selon la zone d'installation ou le cadre familial



Source : Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes, EPICES/Tercia, juillet 2019

Bibliographie et sources :

- 1 MSA, recensement agricole, 2017
- 2 Eurostat 2016
- 3 Rapport de l'ADE (Analysis for Economic Decisions) sur l'impact de la PAC concernant le renouvellement générationnel, le développement local et l'emploi dans les zones rurales, Chapitre 2.1.3 « Renouvellement des générations au sens large en zones rurales », janvier 2019.
- 4 ADE (Analysis for Economic Decisions), Impact de la PAC sur le renouvellement des générations, le développement local et l'emploi dans les zones rurales. Étude de cas France, Commission européenne. A paraître, 2019.
- 5 SET DRAAF - MSA
- 6 SRISSET, service statistique de la DRAAF
- 7 SRISSET – DRAAF - Fichiers des cotisants salariés à la MSA (champ RA)
- 8 Données MSA
- 9 Agreste 2019
- 10 Indicateur de contexte C24
- 11 Données installations telles que mises à disposition sur l'intranet du Ministère.
- 12 SRISSET, service statistique de la DRAAF
- 13 SRISSET, service statistique de la DRAAF
- 14 Actif Agri. 2019.
- 15 Cour des comptes européenne, 2017, rapport spécial, Le soutien de l'UE en faveur des jeunes agriculteurs devrait être mieux ciblé pour favoriser un renouvellement efficace des générations
- 16 Evaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 2014-2020, Epices/Tercia, juillet 2019
- 17 Rapport Cour des comptes européenne, 2017.
- 18 Agreste GraphAgri, 2018, Service de la statistique et de la prospective, MAA.
- 19 Bour-Desprez B., Brinbaum D., Chomienne J.-P., Seillan J.-M., 2016, Transmission en agriculture, 4 scénarios prospectifs à 2025, CGAAER, rapport n°14035, MAA, Paris.
- 20 Actif Agri. 2019.
- 21 Ciaian P., Kancs D. A., Espinosa M., 2018, « The Impact of the 2013 CAP Reform on the Decoupled Payments' Capitalisation into Land Values », Journal of Agricultural Economics, vol. 69, n°2, p. 306-337.
- 22 Actif Agri. 2019.
- 23 Actif Agri. 2019.
- 24 Mahé M., Claquin P., Hérault B., Levêque M., 2016, Prospective des métiers, qualifications et emplois liés à l'enseignement technique agricole, rapport de prospective du CEP, MAA.
- 25 Impact de la PAC sur le renouvellement des générations, 2019.
- 26 Actif Agri. 2019.
- 27 Évaluation ex post du PDRH, 2017.
- 28 Rapport Cour des comptes européenne, 2017.
- 29 Production brute standard au RA 2010
- 30 Prospective des métiers
- 31 Observatoire National de l'Enseignement Agricole, 2013, L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025.
- 32 Rapport Cour des comptes européenne, 2017.
- 33 Actif Agri. 2019.

Grille AFOM de l'OS G

Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

Remarque : les entreprises dans les zones rurales sont traitées dans le cadre de l'objectif H.

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre d'installations se maintient en AuRA depuis 2010 (autour de 1 600). 2. Le taux d'installation des moins de 40 ans est relativement élevé dans la partie est de la région. 3. Les jeunes agriculteurs de la région ont un bon niveau de formation. 4. Les lycées agricoles sont nombreux en région, permettant une bonne couverture territoriale, et proposent une grande variété de formations sur les ateliers de production, ce qui permet de répondre au mieux aux besoins d'une agriculture régionale diversifiée. 5. De plus en plus d'agriculteurs (dont des jeunes) s'installent hors cadre familial, après d'autres expériences professionnelles, avec des compétences diversifiées. 6. Les installations sous forme sociétaire et les structures collectives (CUMA) facilitent l'accès au métier (notamment hors cadre familial). 7. Une grande diversité des filières de production sont présentes dans la région, susceptibles d'accueillir la diversité des projets d'installation. 8. La population salariée agricole, plus jeune que les exploitants, est un vivier de ressources humaines sur lequel capitaliser. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le vieillissement des actifs agricoles s'accélère (sortie de 45% des agriculteurs dans les 10 prochaines années). 2. Un exploitant sur quatre n'est pas remplacé et cette tendance s'accroît. 3. Les situations du renouvellement des générations sont contrastées entre les territoires (taux d'installation est plus faible à l'ouest et dans le Rhône et l'Ain) et les filières (baisse plus forte du nombre d'exploitants en céréales/oléagineux, bovins mixte et bovins lait). 4. On constate une déconnexion entre les aspirations des candidats à l'installation et les besoins de certaines filières et offre d'association sociétaire. 5. Seul un quart des installations sont réalisées par des femmes. L'installation des femmes stagne depuis 10 ans (27 %). 6. S'installer nécessite de plus en plus de capitaux (agrandissement des structures, accélération dans l'augmentation du prix du foncier, accès au crédit...). Le prix du foncier, très disparate au sein de la région, peut être un frein important selon les secteurs (pression urbaine ou viticulture). 7. Les compétences aujourd'hui détenues par les agriculteurs (par l'enseignement, la formation, l'environnement professionnel) sont inférieures à celles requises (ex. organisation du travail, logique entrepreneuriale, adaptation face au changement climatique et transition agro-écologique) et insuffisamment actualisées au cours de la carrière d'un agriculteur. 8. Le secteur manque d'attractivité pour les nouvelles générations en raison des risques qu'il comporte (dont les risques climatiques, sociétaux), de ses faibles revenus, des conditions de travail, des risques psycho-sociaux, du manque de services et d'emplois pour les conjoints en zones rurales. 9. Le salariat agricole est également peu attractif, ce qui limite le vivier potentiel d'installation. 10. Le temps accordé à la démarche de transmission de la part des cédants est insuffisant par rapport au temps nécessaire pour l'identification d'un repreneur. 11. La DJA ne porte que sur un tiers des installations, principalement en raison des contraintes administratives et du critère d'âge. La DJA revalorisée en 2017 est peu efficace pour les filières capitalistiques.

Externe	Opportunités	Menaces
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le paiement aux jeunes agriculteurs du 1er pilier de la PAC complète la DJA en soutenant des projets plus diversifiés. 2. La DJA semble améliorer la structuration des projets et leur pérennisation, notamment en montagne et dans les filières peu capitalistiques. 3. Le programme d'accompagnement à l'installation-transmission, en amont des aides à l'installation, répond à une demande et permet d'avoir des installations plus viables et durables. 4. Les instruments financiers (ex. fonds de garantie) et le portage du foncier par des tiers (ex. collectivités) à l'appui des installations se développent, avec notamment un nouvel écosystème hors État (collectivités, fondations, privés) qui se structure pour accompagner et financer l'installation. 5. La politique des structures garde pour objectif prioritaire de favoriser l'installation. 6. La demande croissante des consommateurs vers des productions locales et de qualité (circuit court, agriculture biologique, SIQO...) encourage les projets d'installation de ce type. 7. Le territoire régional comprend des aires urbaines ou touristiques importantes et des productions à forte valeur ajoutée, qui offrent des nouvelles possibilités d'installation en conformité aux demandes sociétales. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'accès à la terre limite fortement les installations, notamment hors cadre familial. 2. Certaines opérations foncières échappent au contrôle des structures et aux SAFER via des montages sociétaires, ce qui peut favoriser la concentration des exploitations au détriment d'installations nouvelles. 3. On constate un certain nombre de freins à la transmission : faible niveau des pensions de retraite, patrimoine, agrandissement, capitalisation. 4. L'accompagnement à la transmission n'est aujourd'hui pas à la hauteur des enjeux (manque d'anticipation, manque d'innovation dans les schémas d'installation...). 5. Les établissements de formations agricoles attirent moins de public dans les formations agricoles. 6. Les financements se raréfient pour les formations à l'émergence de projet et les formations professionnelles accessibles à tous les porteurs de projets. 7. Les démarches portées localement pour favoriser de nouvelles installations sur un territoire sont peu aidées notamment en raison de la complexité des dossiers partenariaux, ce qui ne favorise pas leur développement. 8. La DJA aide particulièrement les projets avec des investissements importants ce qui contribue à un endettement croissant des jeunes installés.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS G - Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade). Les entreprises dans les zones rurales sont traitées dans le cadre de l'objectif H.

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
<p>Accompagner la 1ère installation de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le renouvellement des générations</p>	<p><u>Accompagnement, formation, conseil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des agriculteurs formés et compétents, ayant une culture entrepreneuriale, de la gestion des risques et de l'analyse économique (charge de mécanisation, trésorerie, viabilité du projet). • Afin d'améliorer la robustesse et les résultats des projets, accompagner tous les porteurs, quel que soit leur âge, dès la phase d'émergence, sur une approche globale du projet, y compris sur la recherche de foncier et sur le plan humain. Elargir le champ de l'accompagnement sur les aspects environnement-climat et sociaux, pour inciter à l'installation dans un système résilient. • Mettre à disposition des porteurs de projets une panoplie de types de conseils modulables et adaptés à leur besoin. • Intégrer les porteurs de projets et les jeunes installés dans les collectifs visant la transition agroécologique et les systèmes résilients. • Faciliter l'accès à la formation avant et après l'installation, et plus généralement tout au long de la vie. • Renforcer les accompagnements post-installations. <p><u>Financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide à l'installation pour tous les agriculteurs (nouveaux installés, sans limite d'âge) et tenir compte des difficultés inhérentes au territoire (montagne, zone dépeuplée, pression urbaine...) ou des types d'installation (reconversion professionnelle). • Mettre l'accent sur la création d'exploitations. • Soutenir la prise de participation des nouveaux installés dans les outils collectifs (CUMA, nouvelles formes collectives). • Développer les instruments financiers. • Développer les outils de financement participatifs favorisant l'apport de capitaux pour le nouvel installé. <p><u>Reconversion professionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Innover dans les parcours : pépinière, couveuse, parrainage, stages et formation pratique, salariat... pour une meilleure intégration au sein de la profession agricole. • Soutenir l'installation progressive, permettre l'ajustement du projet tout au long de sa mise en place.
<p>Faciliter les transmissions entre générations par la coopération entre cédants et nouveaux installés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper la cessation et préparer la transmission en agriculture par la formation, l'accompagnement individuel et collectif, de façon notamment à favoriser l'installation et non l'agrandissement. • Pour des exploitations non transmissibles, soutenir, lorsque c'est possible, la création d'unités nouvelles, la mise en place d'autres productions. • Soutenir le recours à l'emploi au moment de la passation avec le cédant/repreneur et du démarrage de l'installation. • Innover dans les modalités de transmission du capital.

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les liens et l'accompagnement cédant/porteur de projet (ex. parrainage, accompagnement en binôme). • Consolider les différentes sources de données relatives aux cessions d'activité dans un observatoire.
<p>Organiser les liens entre filières et territoires, pour améliorer l'adéquation entre besoins et installations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à une planification collective par territoire des enjeux de transmission/installation ; réaliser des études territoriales sur les besoins des filières, en tenant compte de l'évolution du contexte (ex. climat). • Afin de rendre possible les installations dans les zones denses ou les territoires à forte concentration d'exploitations capitalistiques, organiser une politique de transmission et de gestion spatiale/foncière en lien avec les dynamiques alimentaires portées par les territoires. • Mettre en lien les offres de fermes à reprendre et les repreneurs potentiels. • Mettre en cohérence et rendre lisibles les ressources d'accompagnement. • Créer des lieux de dialogue pour ouvrir le champ des possibles, limiter la concentration, et privilégier la création d'exploitations intégrées à des circuits économiques ou territoriaux, générant des revenus et qui répondent aux demandes sociétales. • Renforcer les mécanismes d'installation intégrés. • S'appuyer sur les collectivités pour offrir des soutiens complémentaires adaptés aux besoins du territoire (espaces-tests, ferme-couveuse...).
<p>Créer un environnement favorable au renouvellement des générations en agriculture</p>	<p><u>Communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les formations initiales agricoles et les métiers agricoles de chef d'exploitation (production, transformation, vente, management, gestion...) et de salarié. • Sur les outils collectifs et pratiques collaboratives nécessitant moins d'investissement à réaliser seul : installation en société (GAEC, SCOP...), CUMA. • Sur les dispositifs et les structures d'accompagnement. • Sur les revenus des exploitants agricoles. • Les besoins des filières existantes auprès des jeunes candidats. <p><u>Emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'emploi organisé en collectif. <p><u>Foncier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le portage foncier, les réserves foncières portées par des collectivités ou autres entités collectives afin de favoriser l'installation et non pas l'agrandissement. • Renforcer la lutte contre la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole en favorisant l'intégration des enjeux agricoles dans les politiques de planification foncières, en particulier sur l'agriculture biologique. • Mettre en place des outils pour la transmission du fermage (garantie paiement, aide au bail). • Accompagner la restructuration des exploitations non transmissibles. • Limiter la rétention de foncier par les agriculteurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite et qui continuent à exercer une activité agricole. <p><u>Rural</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement attractif pour les entreprises, les agriculteurs et les familles en zones rurales en poursuivant les efforts de politique publique à toutes les échelles pour renforcer leur dynamisme et attractivité (accès aux services : santé, éducation, couverture numérique, mobilité...) (OS H).

DIAGNOSTIC

Objectif spécifique H

Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables*

*Le volet forêt-bois a été traité dans un document spécifique.

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

- En 2014, en Auvergne-Rhône-Alpes, sur 7,8 millions de personnes, 1,8 millions vivent en dehors d'une unité urbaine. **Cette population rurale représente un quart des habitants et trois quarts de la superficie du territoire.** Les zones rurales se caractérisent par une densité de population inférieure aux autres zones : 60,8 habitant/km² en 2017, contre 113,4 habitants/km² en moyenne régionale mais cette moyenne reflète une grande diversité. En effet, d'une commune rurale à l'autre, la densité, l'isolement, la présence agricole, et la structure sociologique sont très variés. L'INSEE distingue **cinq types de communes rurales** en Auvergne-Rhône-Alpes (carte 1 et tableau 1) :
 - Le rural « éloigné » cumule tous les attributs de la ruralité : communes isolées, très faible densité et présence importante de l'agriculture ;
 - Le rural « très peu dense » conserve les caractéristiques du rural mais avec moins d'intensité car plus près des villes ;
 - Dans le rural « bourg », une population un peu plus dense et des communes plus peuplées ;
 - Les communes du rural « couronne éloignée », plus proches des grandes agglomérations et des services ;
 - Le rural « périphérique » situé dans le pourtour des agglomérations avec une moins grande densité mais une structure sociale qui se rapproche des zones urbaines.
- La richesse et les emplois les plus qualifiés se concentrent dans les plus grandes aires urbaines, avec une **tendance à la métropolisation**, au détriment des espaces ruraux¹. Ainsi, les départements à prédominance rurale ne concentrent-ils en 2017 que 21,8% du PIB régional (C10). Le Taux d'emploi en zone rurale est de 23,9 % avec une grande disparité entre Auvergne et Rhône-Alpes. (Ain, l'Ardèche et la Drôme sont considérés comme des départements ruraux, le Rhône est urbain et les autres en zone périurbaine et Auvergne seul le Puy de Dôme est périurbain) (C11).
- **Les trajectoires d'évolution des espaces ruraux sont de plus en plus différenciées** : dynamisme démographique et économique pour les territoires situés autour des villes, près des frontières ou dans les vallées urbaines ; fragilité des territoires à vocation industrielle, agricole et forestière, du fait des mutations économiques ; décrochage des campagnes faiblement peuplées et des zones montagneuses faiblement accessibles (carte 2).
- Si, jusqu'en 2008, la **croissance du PIB par habitant** des départements ruraux était comparable à celle des départements urbains, **un décrochage s'observe depuis** (C.08). En 2017, le PIB par habitant de la région est de 102 (indice 100 : PIB UE27), celui de la zone rurale est de 80. (Graphique 1)
- Depuis 2011, le **taux de pauvreté en zone rurale en RHA (C.09) est inférieur à la moyenne nationale (France hors Paris)** (10 % contre 11,9 % en 2011) et nettement inférieur à celui observé au niveau européen (24,4%). En revanche, ce taux est supérieur en AUV : 14,5%. La région est plutôt riche mais les disparités territoriales sont marquées (carte 3).
- Le **taux d'emploi en zone rurale** (67%) en AURA est légèrement inférieur à la moyenne régionale et tend à stagner entre 2013 et 2017, alors que la moyenne régionale s'établissait à 67,9 % en 2017 (C.05). **Le taux de chômage est quant à lui supérieur en zone rurale** (7,7 % contre 7,4% en 2017 avec une tendance qui s'inverse- C.07). Les jeunes, moins nombreux qu'en zone urbaine, y connaissent un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale (20,5 % en 2017 contre 15,7%) et qui diminue moins rapidement qu'au niveau régional.
- En zone rurale, les **difficultés d'accès à la formation, la moindre mobilité**, ainsi que le manque de

solution de **garde pour les enfants** sont parmi les **principaux freins** à l'activité des femmes.

- **Les territoires ruraux sont de moins en moins « agricoles ».** La contribution du secteur primaire à la valeur ajoutée brute des zones rurales fluctue entre 1,28% et 1,7 % entre 2010 et 2015. Ces chiffres sont largement inférieurs à la moyenne observée dans l'ensemble des zones rurales de l'UE-15 (4,1 %) et équivalents à la moyenne nationale où le secteur primaire ne contribue qu'à 1,7% du PIB en 2017 (contre 24,6% pour l'industrie et 73,7% pour les services). Il convient de noter la spécificité en AUV où le secteur primaire représente 5,5% de la valeur ajoutée brute en zone rurale (C.11 + C10). Les espaces ont encore une économie fortement agricole sur le Massif Central (carte 2).
- **Le secteur primaire ne représente également qu'une faible part des emplois dans les territoires ruraux :** 2.32 % en 2015, en diminution depuis 2010 (3.54 %). Le nombre d'emplois liés à la foresterie a été multiplié par 2 (C.11). En 2012 l'emploi agroalimentaire représentait 2.21 % en 2017 il n'est plus que de 1.82 % en diminution. La part de l'emploi dans le tourisme a progressé entre 2012 et 2017 (3.3 % à 3.86 %) (C13).
- **L'emploi non agricole en zone rurale est important pour le maintien de l'activité agricole,** de plus en plus de ménages agricoles étant pluri-actifs. En 2010, au niveau national, 67% des ménages agricoles percevaient un revenu non agricole (lié à l'activité de l'exploitant ou du conjoint)².
- **Le secteur du tourisme est un pilier de l'économie régionale y compris et surtout pour les territoires ruraux.** C'est à ce titre qu'il est une priorité du Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 SRDEII. Il représente 8,7 % du PIB régional et 7,2 % des emplois régionaux avec 170 600 salariés directs en 2019. Si Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région touristique française, des différences territoriales en termes d'offre, de dynamique d'investissement et de fréquentation touristique persistent avec une concentration sur les Alpes du Nord au détriment des territoires ruraux
 - L'hébergement touristique tient un rôle central dans le choix d'une destination. Cependant, la capacité d'investissement et la rentabilité des investissements est souvent faible, notamment dans les territoires ruraux (contraintes réglementaires, patrimoniales et sociétales)
 - La présence sur le territoire régional de 24 stations thermales est une richesse (emplois non délocalisables, souvent en zone rurale ou de montagne).
 - Les démarches d'excellence comme celle du classement Unesco de la Chaîne des Puys favorise un tourisme de nature qui valorise le paysage (augmentation de fréquentation estimée à +7%).
 - Le tourisme de pleine nature est un facteur identitaire majeur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 52 % des séjours en Auvergne-Rhône-Alpes donnent lieu à des activités sportives, contre seulement 41 % à l'échelle nationale.
 - Le tourisme en montagne, notamment hivernal, est un pilier de l'économie d'Auvergne-Rhône-Alpes (175 stations de ski alpins et/ou nordiques qui représentent 79 % de l'économie de la montagne française) mais est impacté par le changement climatique.
- **L'offre de services de proximité est moindre dans les territoires ruraux** (carte 4), où se posent des problèmes d'**accès à la prévention, aux soins, à la culture, etc.** La couverture numérique progresse mais **des zones blanches subsistent**. La mobilité y est centrée sur l'usage de la voiture.
 - **Accès aux soins :**

Les territoires ruraux présentent des conditions d'accessibilités aux médecins généralistes assez contrastées. Dans tous les cas, les habitants de ces territoires ruraux doivent parcourir de plus longues distances pour accéder aux soins. En Auvergne-Rhône-Alpes, cette offre de soins pourrait à court terme être impactée par une diminution du nombre de médecins généralistes en activité (46 % des médecins généralistes ont plus de 55 ans), dans un contexte de densité médicale déjà préoccupant.

- **Accès aux services :**

C'est au sein des territoires de faible densité, notamment ceux de montagne, que les habitants sont les plus éloignés des services de base (commerces, écoles, médecins, services publics ou privés). Dans les espaces peu et très peu denses des montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes, les populations les plus isolées ont une durée de trajet 50 % plus élevée que les populations les plus éloignées dans les zones hors montagne.

○ **Centre bourgs :**

Les centres bourgs jouent un rôle majeur dans le maintien d'une offre économique et de services permettant le maintien des populations en milieu rural. Les centres bourgs ruraux rencontrent des difficultés pour remplir leurs fonctions résidentielles (de nombreux logements vacants qui ne correspondent plus aux attentes des nouveaux habitants), économiques (disparition des derniers commerces, ou transfert dans des zones d'activités), et sociales (disparition de nombreux services publics dans certains bourgs centres ruraux). Ce manque d'attractivité des centres bourgs induit donc des conséquences économiques et sociales, mais aussi environnementales (consommation d'espaces agricoles pour la construction de nouveaux logements et locaux d'activités en dehors des bourgs centres historiques) et patrimoniales.

○ **Commerce de proximité :**

En Auvergne Rhône-Alpes l'emploi dans le commerce augmente mais au prix d'une forte érosion du commerce indépendant, d'une vacance commerciale croissante dans les centres villes au profit de la grande distribution en périphérie et des achats croissants sur internet. Les villes moyennes et les bourgs centre sont les plus touchés. Cette économie fait face à de nombreux enjeux de modernisation, d'ouverture à des formes plus agressives de concurrence ou à de nouveaux modes de consommation et de vie des habitants (e-commerce, augmentation des trajets domicile-travail, attente des consommateurs d'un retour vers la proximité)

○ **Culture :**

Les territoires ruraux sont généralement caractérisés par une moindre densité d'offre en équipements culturels, rendant l'accès à la culture plus difficile pour leurs habitants et notamment les plus jeunes. Le dynamisme culturel dans les territoires est très généralement entretenu par un réseau associatif investi dans l'animation et le développement local, et par les petites collectivités volontaristes dans la proposition d'une offre culturelle pour tous.

○ **Accès au numérique**

L'accès au numérique et la couverture mobile des territoires les plus ruraux progressent mais des zones blanches subsistent. Une partie de la population, en particulier en milieu rural, connaît des difficultés à utiliser cette technologie.

○ **Mobilité**

Le réseau routier est peu dense, en particulier sur le Sud-Ouest, et peu adapté aux modes actifs d'où une dangerosité des déplacements à pied ou en vélo. Quand elles existent, les liaisons TER connaissent un faible trafic et l'offre alternative d'autocars développée pour pallier l'absence de réseau ferré est peu compétitive par rapport à la voiture. Même si de réseaux informels de solidarité existent, la masse critique est souvent insuffisante pour permettre le développement du covoiturage et de l'autopartage. La conséquence est une place prépondérante de la voiture qui représente 96 % des trajets domicile/travail.

- **La bioéconomie**, qui englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bio-ressources, constitue une **source potentielle d'activités et d'emplois non délocalisables dans les zones rurales**.
- Pour la période 2014-2020, les **territoires de projet** (plusieurs communautés de communes autour d'un projet de territoire) structurent le territoire national. Ces territoires organisés, qu'ils soient Pays et Pôles territoriaux ou Parcs naturels régionaux, portent 51% des 43 Groupes d'action locale (GAL). 49% des GAL sont portés par des EPCI³ qui ont vu leur rôle se développer, en particulier côté RHA ou ils représentent près de 2/3 des GAL contre 15 % côté AUV.

2. Tendances futures

- La **diminution de l'emploi agricole**⁴ et la « **désagricolisation** » des espaces ruraux⁶ devraient se poursuivre et s'accélérer en raison d'une vague importante de départs en retraite dans les prochaines années, que le renouvellement familial et hors cadre familial, bien qu'en développement du fait de l'installation de néo-ruraux plutôt formés et dotés d'expériences dans d'autres secteurs (avec des attentes particulières en termes de services), ne saura vraisemblablement pas compenser en nombre.
- Le développement d'une demande des consommateurs pour des **circuits de proximité** pourrait contribuer à développer des systèmes agricoles plus intensifs en main d'œuvre.

- Le **remplacement des produits d'origine fossile par des produits bio-sourcés** pourrait contribuer à la création de valeur au niveau des producteurs primaires et créer des emplois dans les territoires ruraux.
- La demande sociétale en termes d'**écotourisme** ou **slow tourisme** (formes de tourisme centrées sur la découverte des patrimoines naturels et culturels), associée à une dynamique de reconversion professionnelle, pourrait contribuer à la création de valeur ajoutée et d'emplois pour les territoires ruraux, particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes
- Les **nouvelles formes de déplacement et d'organisation du travail** pourraient contribuer à relocaliser des emplois en milieu rural.
- La mise en œuvre du principe Zéro Artificialisation Nette (SRADDET) devra concilier le renforcement de la gestion économe du **foncier** avec les enjeux d'attractivité des territoires ruraux.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- Le **premier pilier a des effets ambivalents sur l'emploi agricole**. Les paiements directs ont permis de préserver des emplois en soutenant les revenus, mais le découplage des aides a favorisé la concentration des exploitations avec un effet négatif sur l'emploi. Le revenu par UTA a diminué côté AUV mais a augmenté en RHA alors que l'emploi agricole a continué de diminuer entre 2013 et 2016 mais moins rapidement que sur la période précédente 2010-2013.
- L'effet des mesures du FEADER est difficile à évaluer et nécessitera d'être consolidée. Les principaux enseignements de l'évaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes 14-20 sont les suivants :
 - Les mesures de soutien au **développement rural** telles que les mesures 7 et 19 ont permis de maintenir ou améliorer les services à la population (soutien à la création de maisons de santé...), avec une intervention générique du PDR sur le territoire auvergnat et dépendante des stratégies des GAL sur le territoire rhônalpin.
 - Sur le territoire auvergnat, le FEADER a permis **d'améliorer l'offre touristique** en zone rurale, principalement par un soutien à la **montée en gamme** d'hébergements touristiques, et de façon plus limitée à la création de nouvelles activités touristiques. Il n'a pas contribué à la professionnalisation des acteurs du tourisme, mais a contribué à mieux valoriser l'image du territoire (perception des bénéficiaires). De même, le dispositif touristique d'excellence patrimoniale s'est attaché à soutenir les échelons les plus côtés (excellence patrimoniale et patrimoine de caractère), ce qui est un signe encourageant concernant la contribution du Feader à l'attractivité régionale. Ce contexte a enfin permis d'équilibrer les investissements touristiques entre les territoires les plus dynamiques (métropole de Lyon et les départements alpins de Savoie, Haute-Savoie et Isère) et les moins dynamiques comme l'Auvergne.
 - La mesure **LEADER** a permis de faire émerger et de soutenir des territoires de projet qui mettent en œuvre des actions basées sur une stratégie locale intégrée, ciblée et ascendante, avec des **effets positifs sur le développement local**, l'ingénierie financière et l'animation en zones rurales. Le changement des règles, d'une programmation à l'autre, et le manque de capitalisation, rendent toutefois le dispositif plus compliqué à gérer et la programmation actuelle rencontre des difficultés de mise en œuvre. À partir de la programmation 14-20, la mise en œuvre de LEADER relève de la responsabilité des Régions. Auvergne et Rhône-Alpes ont sélectionné dès 2015 43 GAL couvrant 3 564 275 habitants, soit 60% de la population rurale régionale. L'enveloppe dédiée à LEADER est de 121 millions d'euros de FEADER (5% de la maquette FEADER). Entre le RDR2 et le RDR3, cette démarche LEADER a connu une nouvelle impulsion : les Régions ont sélectionné 14 GAL supplémentaires dont 13 côté RHA, et l'enveloppe LEADER/FEADER est multipliée par plus de 2,5 par rapport au RDR2 (46,4 M€). A fin 2018, les thèmes fortement investis dans les projets Leader sont en particulier l'économie de proximité, le tourisme ainsi que la culture et la revitalisation des centres bourgs (Auvergne). **L'effet de levier du FEADER sur Leader apparaît assez fort** : 55% de projets qui n'auraient pas vu jour sans Leader en Auvergne et 49% en Rhône-Alpes.
 - Enfin, la contribution des PDR à l'emploi fut difficile à évaluer fin 2018. A ce stade, les créations et maintiens d'emplois semblent globalement plus liés aux dispositifs agricoles et forestiers qu'aux dispositifs de soutien au développement rural.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant à l'évolution observée

- Les évolutions de l'**organisation territoriale** (décentralisation, lois MAPTAM et NOTRe, etc.) ont accompagné la tendance à la métropolisation.
- Les **projets territoriaux** (ex. Stratégies alimentaires territoriales) ont une influence transversale sur l'évolution différenciée de la croissance, de l'emploi, du développement local et de l'inclusion sociale selon les zones considérées. Dans une moindre mesure, la demande sociétale en faveur d'une relocalisation de l'alimentation peut concourir à dynamiser l'emploi.
- La politique régionale d'aménagement des territoires (Contrats Ambition Région, revitalisation des centres bourgs, Pactes départementaux) a permis de renforcer l'attractivité des territoires et des centres bourgs par le maintien des services à la population, l'aménagement d'espaces publics, la relocalisation d'activités économiques, la rénovation/valorisation du patrimoine bâti...
- **Plusieurs facteurs concourent au développement de la bioéconomie** : stratégies politiques (Stratégie nationale bioéconomie et plan d'action, plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote, Programme national de la forêt et du bois, Stratégie nationale bas carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie, etc.), dispositifs de soutien (Grand plan d'investissement, fonds chaleur, aides à la méthanisation, appels à projets de recherche et innovation, etc.), demande croissante du consommateur pour les produits bio-sourcés, en substitution aux produits d'origine fossile, prise en compte du caractère bio-sourcé dans la commande publique prévue par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, etc.
- La politique touristique régionale a permis d'améliorer la performance des entreprises la qualification de l'offre et la structuration des acteurs.
- Les orientations de la politique Massif central (Convention Massif central et POI FEDER Massif central) ont ciblé la pleine nature et l'itinérance. Cette politique a accompagné des projets privés et publics d'animation, d'aménagement et d'équipements spécifiques sur les Pôles de pleine nature (territoires sélectionnés lors d'appel à projet) et sur les grands itinéraires massifs central (itinéraires sélectionnés lors d'appel à projet). Une ligne de partage claire entre cette politique et le FEADER a permis d'assurer une bonne complémentarité sur les projets situés en dehors des périmètres sélectionnés. De plus, il y a une complémentarité avec les dispositifs régionaux dédiés à l'hébergement y compris celui dédié aux gîtes d'étape dans la structuration de l'offre.
- Le FEDER Auvergne a, par ailleurs, permis d'accompagner les projets d'investissement privés d'envergure (+ 600.000 €) portés par les PME touristiques, en milieu urbain comme en milieu rural, en complément du FEADER.
- L'existence de politiques, nationales, départementales, intercommunales contribuent à renforcer les mesures en faveur du développement rural : services publics, commerces, attractivité des centres-bourgs, culture...
- L'existence d'une politique régionale qui a pour ambition une couverture numérique à 100% de son territoire et de diminuer de moitié les zones blanches à l'horizon 2021.

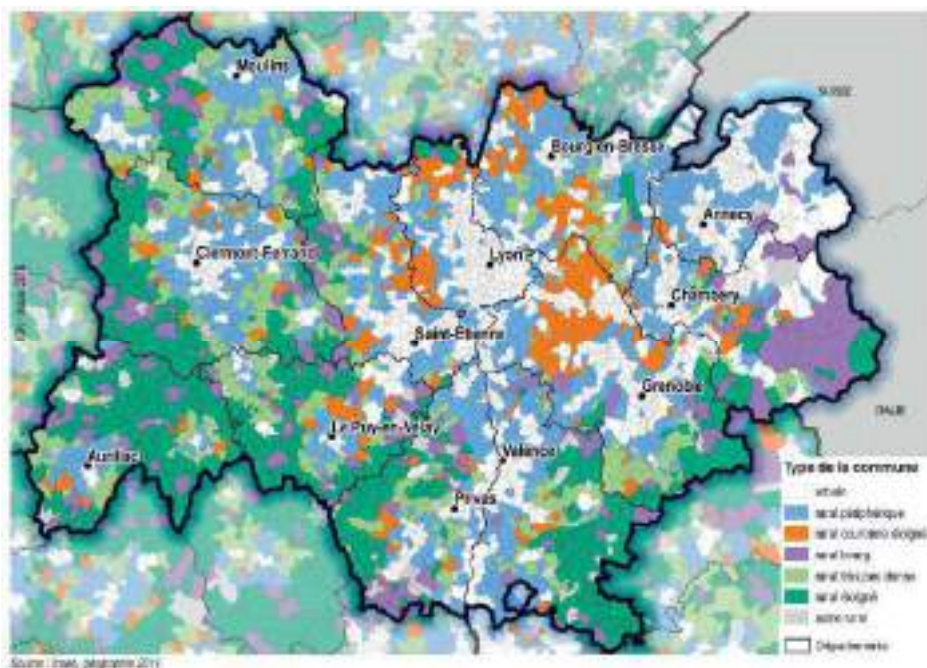
Figures fiche diagnostic OS H AURA

Tableau 1 : Caractéristiques de la population suivant le type de territoire

	Densité (habitants/km ²)	Part de la population agricole (en %)	Evolution de la population entre 1999 et 2014 (en %)	Eloignement au pôle de vie (en minutes)	Part des résidents de leur résidence principale (en %)	Part d'agriculteurs exploitants (en %)	Part de cadres, et professions intellectuelles supérieures (en %)	Part de retraités (en %)
Global	206	77,8	16,7	3,2	94	0,3	6,6	22
Rural	31	23,7	16,2	7,7	77	2,4	5,1	20
total	0	1,8	-1,8	33,3	79	6,1	2,6	33
total - éloigné -	0	1,3	16,8	11,8	87	4,8	5,9	38
total - très peu dense -	26	2,4	2,3	7,4	86	2,5	3,2	39
total - bourg -	50	3,8	25,2	3,5	77	7,8	4,8	22
total - couronne éloignée -	37	13,7	26,3	3,3	78	7,5	5,9	27
Auvergne-Rhône-Alpes	112	180,8	12,5	6,2	99	0,7	7,3	20
Paris-métropolitaine	118	-	8,5	4,0	96	0,7	7,5	22

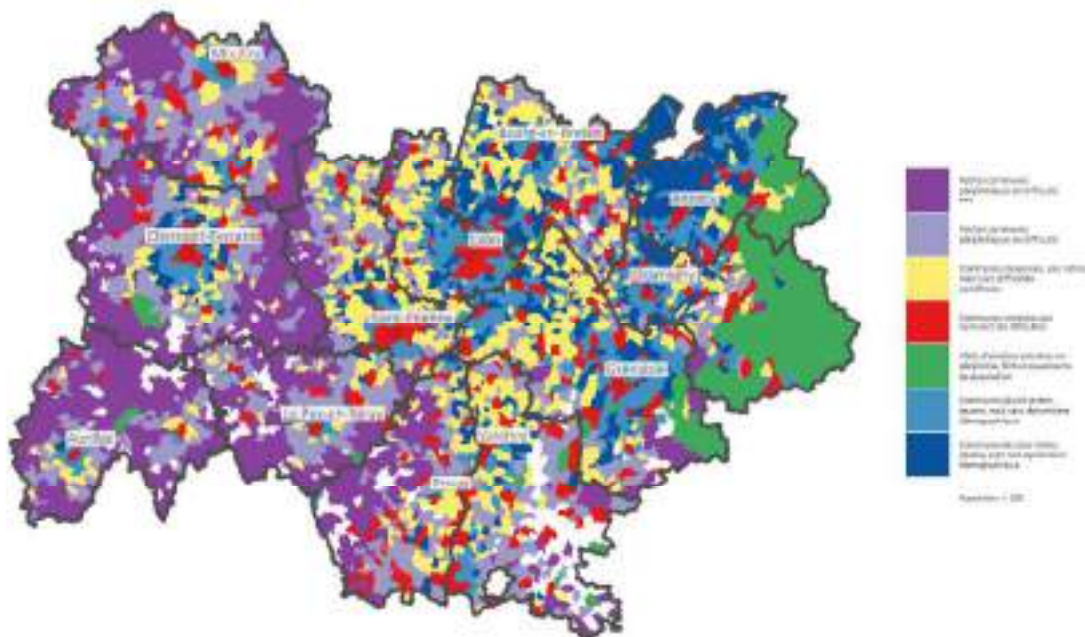
Source : Insee, Recensement de la population 2014. Base cartonnée des équipements (DPE)

Carte 1 : les cinq types de communes rurales en Rhône Alpes



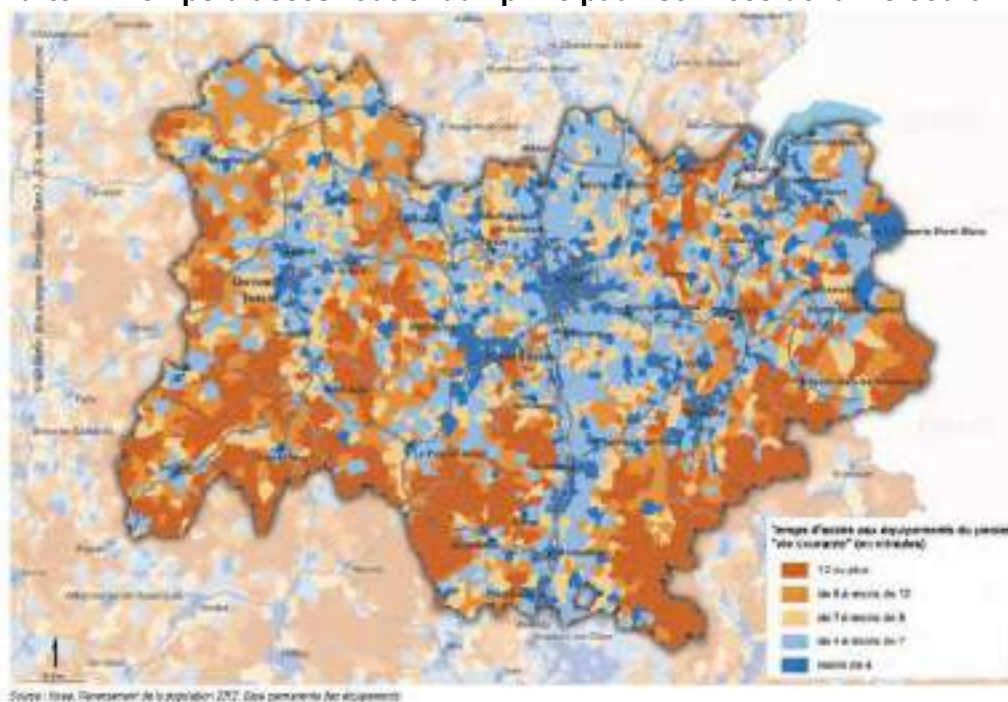
Source : Insee, géographie 2011

Carte 3 : Typologie des communes selon leur richesse (réalisation MRIE)



Source : Données de l'INSEE, Recensement de la population, 2015.

Carte 4 : Temps d'accès routier aux principaux services de la vie courante



Source : Insee, Recensement de la population 2012, Données permanentes des équipements

Bibliographie et sources :

SRADDET

Indicateurs de contexte UE

Données INSEE

Evaluation PDR AUv et RHA 2019

Memento du Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes 2019

MRIE Auvergne-Rhône-Alpes « Caractériser la pauvreté en milieu rural », mars 2019

Grille AFOM OS-H

Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio-économie et la sylviculture durable*

*Le volet forêt-bois a été traité dans un document spécifique.

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un territoire rural très diversifié : 5 types de ruralité (du rural périphérique au rural éloigné). 2. Une diversité des territoires qui peut permettre la complémentarité, notamment Urbain/rural pour créer des synergies et de l'activité (urbain représente ¾ des habitants avec des revenus relativement élevés). 3. La vitalité économique des zones rurales est favorisée par certaines politiques publiques (FEADER, contrats de ruralité, politiques d'accueil en zones rurales etc, complémentarité FEDER/POI, politique touristique régionale...). 4. Le développement d'une économie sociale et solidaire, résidentielle et reterritorisée contribue à la résilience des territoires (ex. territoires zéro chômeur, stratégies alimentaires de territoire...). 5. Certaines zones bénéficient d'aménités rurales, environnementales et paysagères qui contribuent à leur dynamisme économique. 6. Des actions innovantes et ascendantes sont mises en œuvre dans le cadre de LEADER, avec une forte implication des acteurs locaux. 7. Le secteur du tourisme est un pilier de l'économie régionale y compris sur les territoires ruraux. Les démarches d'excellence touristique (classement Unesco de la Chaîne des Puys), le thermalisme (24 stations thermales), les activités/équipements de pleine nature (1^{ère} région de France) favorisent l'activité économique sur les territoires ruraux.¹ 8. Le maintien des services publics et du commerce de proximité en milieu rural permet le maintien des populations sur les territoires ruraux et l'installation de nouveaux actifs² 9. La bioéconomie se développe, soutenue par une stratégie nationale dédiée et la PAC (aides couplées, soutien à la méthanisation, etc.). 10. Le réseau dense de l'enseignement relevant du MAA facilite l'accès à la formation (initiale et continue, généraliste et spécialisée) dans les territoires ruraux et péri-urbains. 11. La population rurale : source d'innovation et de création de valeur (silver éco...). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un territoire rural très diversifié avec un rural "très peu dense" et "éloigné". 2. Le taux de pauvreté en milieu rural est supérieur à la moyenne nationale. 3. Le taux d'emploi en zones rurales est inférieur à la moyenne nationale et à celle des zones rurales européennes. 4. Depuis 2008, la croissance du PIB est plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines. 5. Dans les zones rurales, la production agricole et forestière contribue à moins de 2 % de cette richesse (1,7 % en RHA et 5,5 % en AUV). L'érosion des emplois agricoles se poursuit notamment avec le difficile renouvellement des générations en agriculture. 6. Les métiers agricoles et forestiers souffrent d'un déficit d'attractivité en raison notamment de leur pénibilité (en dépit d'une certaine dynamique de retour à la nature). 7. Le revenu médian des habitants des communes rurales est inférieur à celui des communes proches des agglomérations. 8. Certaines collectivités et acteurs ont des difficultés à se doter d'une ingénierie pour mobiliser les fonds européens (vue la complexité de leur gestion).³ 9. Les territoires ruraux font face à la prédominance d'emplois peu qualifiés et à des difficultés pour attirer les actifs/cadres, et certains font face à des difficultés de main-d'œuvre. 10. Certaines zones rurales connaissent des difficultés d'accès aux services (santé, services publics, commerces de proximité...), à un manque d'infrastructures (numérique...), des problèmes de mobilité et d'offres de formation professionnelle non agricole et des logements non adaptés à la demande, ce qui limite leur attractivité.² 11. Le secteur du tourisme nécessite la mobilisation d'importants capitaux afin de concrétiser les projets d'hébergement et notamment d'hôtellerie, car ils concernent de lourds investissements immobiliers. 12. Des différences territoriales en termes d'offre, de dynamique d'investissement et de fréquentation touristique persistent au détriment des zones rurales (en moyenne montagne et en campagne) et en faveur de la Métropole de Lyon et des 3 départements alpins (Savoie, Haute-Savoie et Isère). 13. La filière forêt-bois fait face à une conjonction de difficultés (déficit de reboisement, morcellement de la propriété forestière privée, déficit commercial, déséquilibre entre les filières bois-matériaux et bois-énergie, changement climatique...).

Externe	Opportunités	Menaces
	<ol style="list-style-type: none"> 1. La transition énergétique et écologique induit une redistribution de l'organisation de la production et de nouvelles sources de revenus. Elle peut mettre les territoires ruraux en position de contributeurs nets sur cet enjeu sociétal (lien urbain/rural/ valeur ajoutée du développement rural).⁴ 2. Il existe une demande citoyenne en faveur d'une re-territorialisation de l'alimentation (circuits courts...), d'une montée en gamme des exploitations et d'une préservation des écosystèmes ruraux, notamment à vocation touristique, culturelle et paysagère.⁵ 3. Le numérique, couplé aux investissements publics (espaces de co-working, tiers-lieux, fab-labs, incubateurs, pépinières, infrastructures d'accueil en général...) et aux nouvelles organisations des activités ainsi qu'aux prix moins élevés de l'immobilier sont un levier clé pour accélérer le développement économique et renforcer l'attractivité du milieu rural. Une place existe pour le développement des activités artisanales /commerciales.⁶ 4. L'engouement pour le tourisme rural est une opportunité : agro-tourisme, tourisme plein nature et slow tourisme.¹ 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La tendance affirmée à la métropolisation concentre les revenus et les emplois. 2. Une certaine dispersion des financements publics dilue l'effet levier des fonds européens. 3. La diminution des ressources financières des territoires risque de diminuer la capacité (ingénierie) des acteurs locaux à mettre en œuvre leurs projets.³ 4. Une concentration des financements publics sur des thématiques agricoles et forestières peut se faire au détriment d'une approche territoriale intégrée ou des autres dimensions du développement rural. Dans les zones rurales les plus fragiles, le maintien du soutien aux services (maison de santé, services publics, équipements culturels et sportifs) et aux équipements touristiques apparaît incontournable pour éviter le renforcement des disparités territoriales.² 5. L'artificialisation des sols est de plus en plus importante (Il existe un manque de cohérence entre les politiques agricoles et forestières et les documents de planification des collectivités) La France a perdu ¼ de sa surface agricole sur les 50 dernières années.⁵ 6. Le changement climatique risque de dégrader l'ensemble des ressources : la ressource forestière, l'eau, la production alimentaire (risque de sanctuarisation des espaces naturels).⁷ 7. La probable disparition des zones de revitalisation rurale (ZRR) est une menace pour le développement des territoires ruraux

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

**Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) étant le nouveau document cadre stratégique régional en matière d'aménagement du territoire, de transport, d'environnement, d'énergie, de climat, de déchets, de foncier (dont foncier agricole), etc., s'imposant demain aux SCOT, PLU et autres PDU, le souhait de l'Etat et de l'Exécutif régional est de créer cohérence et articulation entre le SRADDET et les autres documents programmatiques/opérationnels/financiers que sont les prochains CPER et PO FEDER/FEADER. Il est donc important, dans son diagnostic et dans sa stratégie que le PO FEADER fasse le lien / la référence au SRADDET, comme le SRADDET annonce dans son introduction sa déclinaison opérationnelle et financière dans les CPER et PO FEDER/FEADER).*

¹ cf. objectif 3.4 du SRADDET *« Faire de l'image de chaque territoire un facteur d'attractivité ».

² cf. objectif 2.2 du SRADDET « Agir pour le maintien et le développement des services de proximité dans tous les territoires de la région »

³ cf. objectif 10.3 du SRADDET « Encourager de nouvelles formes de mutualisation de l'ingénierie territoriale »

⁴ cf. objectif 3.7 du SRADDET « Augmenter de 54 % la production d'énergie renouvelable (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire »

⁵ cf. objectif 3.3 du SRADDET « Préserver et valoriser les potentiels fonciers pour assurer une activité agricole et sylvicole viable, soucieuse de la qualité des sols, de la biodiversité et résiliente face aux impacts du changement climatique ».

⁶ cf. objectif 2.1 du SRADDET « Couvrir 100 % du territoire en THD et diviser par deux les zones blanches de téléphonie mobile ».

⁷ cf. objectif 4.3 du SRADDET « Accompagner les collectivités à mieux prévenir et à s'adapter aux risques naturels très présents dans la région » et objectif 4.5 « Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes notamment en montagne et dans le sud de la région » et les règles associées (règles 8 et 43)

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS-H - Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables*

*Le volet forêt-bois a été traité dans un document spécifique.

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Renforcer l'attractivité des zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la cohésion et le bien-vivre ensemble à travers un tissu associatif varié et dynamique. • Développer l'attractivité des centre-bourgs (commerce de proximité, maintien des services locaux à la population, lutte contre l'habitat indigne et la vacance, rénovation énergétique de l'habitat, amélioration du cadre de vie, offre de logements adaptés à la demande, réhabilitation des îlots dégradés...)ⁱ. • Accompagner la création et le développement d'activités touristiques de qualité (hébergements et équipement touristiques) dans les territoires les plus fragiles et améliorant l'image du territoire. L'activité touristique est génératrice de retombées économiques et d'emplois locaux non délocalisables et conforte l'offre existante en l'adaptant aux attentes des clientèles actuelles (tourisme pleine nature, slow tourisme, patrimoine bâti et naturel...). • Favoriser les projets autour de la mobilité (agences de mobilité, transports en commun, covoiturage, autopartage, mobilité active, intermodalité, auto-stop organisé...) afin de désenclaver les territoires et permettre aux plus fragiles (seniors, jeunes, PMR) d'accéder aux services et à l'emploiⁱⁱ. • Maintenir l'offre de services publics (maison de services publics, santé, culture, jeunesse, formation/éducation etc.) selon une mise en œuvre adaptée aux caractéristiques du territoire (mutualisation, itinérance, dématérialisation...)ⁱⁱⁱ. • Encourager le développement de nouveaux modes de travail (espaces de coworking, télétravail) pour favoriser l'installation d'actifs en zones rurales et limiter les besoins en mobilité. • Communiquer en mettant en valeur le cadre et la qualité de vie des habitants en milieu rural afin d'attirer de nouvelles populations^{iv}. • Accompagner les politiques d'accueil des nouvelles populations : favoriser l'emploi des conjoints, l'intégration des nouveaux habitants (réseau accueil, logements passerelles), éviter les conflits liés aux usages des différents des territoires ruraux et péri-urbains. • Appuyer les actions de formation : qualifiantes, adaptées à l'économie du territoire, favorisant l'inclusion sociale des publics fragiles ou en reconversion professionnelle, anticipant les besoins à venir, permettant de développer l'accès aux services numériques.
Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux, pour mieux valoriser le potentiel des ressources locales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux, notamment par un soutien à l'ingénierie territoriale et financière, au service de stratégies territoriales adaptées aux bassins de vie et de projets portés par les acteurs locaux (associations, collectivités, entreprises...), valorisant le potentiel des ressources locales : humaines, naturelles, patrimoniales, économiques...^v • Favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires ruraux : soutien aux initiatives locales, aux investissements dans les projets d'énergies renouvelables, aux projets d'économie sociale et solidaire, à la création et au maintien d'activités du tissu économique local (en particulier dans les centres-bourgs), à l'élaboration de projets collectifs (tiers-lieux, SCIC, mise en réseau d'acteurs économiques, espaces-tests agricoles...), au développement des infrastructures, activités et produits touristiques valorisant les ressources locales... • Favoriser la mise en réseau et la coopération des territoires ruraux, ainsi que ruraux/urbains à différentes échelles.^{vi} Impliquer les citoyens dans l'élaboration des projets des territoires. • Mettre en cohérence les politiques publiques impactant les territoires ruraux (meilleure articulation des co-financements, équilibre urbain/rural, ...) et faciliter la temporalité de l'action (ciblage et pertinence des financements). • Encourager l'innovation, y compris sociale

<p>Cibler l'action publique sur des thématiques de transition et sur les territoires les plus fragiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les financements sur des thématiques de transition (alimentation, énergie, changement climatique, numérique, démographique...) ainsi que sur les territoires les plus fragiles^{vii}. • Accompagner les initiatives de re-territorialisation de l'économie alimentaire (Stratégies alimentaires des territoires, ressources locales, savoirs faire locaux, circuits-courts, production agricole bio et de qualité) et structurer le développement de filières agricoles et artisanales locales et de débouchés associés. • Préserver les ressources naturelles : eau, paysages, biodiversité, et ressource foncière, véritable richesse des territoires ruraux qui doit faire l'objet d'une planification.^{viii} • Veiller aux retombées économiques locales dans le cadre de la création de nouvelles activités liées à la transition énergétique. • Favoriser le recours aux produits bio-sourcés (par exemple dans la construction) en structurant/accompagnant les filières spécifiques, en communiquant auprès du grand public (et en facilitant la prise en compte du caractère bio-sourcé dans la commande publique). • Valoriser les prestations réalisées par les secteurs agricole et forestier au titre des services écosystémiques. • Encourager le développement du numérique (hors PAC) : développement des infrastructures, accélération de la couverture numérique des territoires ruraux, inclusion numérique^{ix}.
---	---

ⁱ cf. objectif 1.1 du SRADDET « Redynamiser les centres villes et les quartiers en difficulté »

ⁱⁱ cf. objectif 2.3 du SRADDET « Diversifier les offres en réponse à la spécificité des besoins de mobilité des personnes et des territoires »

ⁱⁱⁱ cf. objectif 2.2 du SRADDET « Agir pour le maintien et le développement des services de proximité dans tous les territoires de la région ».

^{iv} cf. objectif 3.4 du SRADDET « Faire de l'image de chaque territoire un facteur d'attractivité »

^v cf. objectif 10.3 du SRADDET « Encourager de nouvelles formes de mutualisation de l'ingénierie territoriale »

^{vi} cf. objectif 10.2 du SRADDET « Encourager des initiatives de coopération entre les acteurs de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement à l'échelle des bassins de vie » et objectif 8.1 « Animer, encourager ou accompagner les processus innovants des territoires ».

^{vii} cf. objectif 3.7 du SRADDET « Augmenter de 54 % la production d'énergie renouvelable (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire »

^{viii} cf. objectif 3.3 du SRADDET « Préserver et valoriser les potentiels fonciers pour assurer une activité agricole et sylvicole viable, soucieuse de la qualité des sols, de la biodiversité et résiliente face aux impacts du changement climatique » et la règle qui lui est associée (règle 7 – Préservation du foncier agricole).

^{ix} cf. objectif 2.1 du SRADDET « Couvrir 100 % du territoire en THD et diviser par deux les zones blanches de téléphonie mobile »

Fiche diagnostic de l'objectif spécifique H : « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durables »

Sous-volet Sylviculture durable et filière forêt-bois

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

- La région Auvergne-Rhône-Alpes est la **3^e région forestière française en surface**. La forêt couvre 36 % du territoire régional et représente 2,51 millions d'hectares (*source : Panorama Agreste 2016, page 66*) de peuplements (60% de feuillus et 40 % de résineux).
- La région constitue un **ensemble riche et hétérogène** d'un point de vue forestier. Elle présente des contrastes importants entre les zones de plaine, de moyenne montagne et de montagne, ainsi qu'en le nord et le sud de la région.
- Plus de 88 % de la surface forestière régionale se situe sur l'un des trois **massifs montagneux** (Alpes, Massif-Central, Jura), ce qui a un impact en termes d'accessibilité et de conditions d'exploitation (fortes pentes, manque de dessertes, saisonnalité).
- La forêt est détenue à 80 % par **670 000 propriétaires privés** (soit 1,9 millions d'hectares). C'est **la plus morcelée de France**. Près de 580 000 propriétaires (88 %) détiennent chacun moins de 4 ha et 400 000 (60 %) moins d'1 ha. La superficie moyenne par propriétaire est de 2,8 ha, répartie en plusieurs parcelles (*source : Programme Régional Forêt-bois Auvergne-Rhône-Alpes – juin 2019*).
- Selon le GIEC, les forêts sont le **2^{ème} écosystème qui capte le plus de carbone atmosphérique après les océans** et le seul sur lequel l'homme peut intervenir directement. Une gestion sylvicole adaptée permet d'optimiser son rôle d'absorption de CO₂.
- De par leur diversité et leur composition, les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes jouent un rôle important sur la **protection** contre les risques d'avalanches, les chutes de blocs ou les coulées torrentielles, tout en ayant un impact important sur la qualité de l'eau et de l'air. Elles jouent également un rôle important au niveau des paysages régionaux et de la biodiversité.
- Les **activités récréatives** (balade, ramassage de champignons, méditation, etc.) **et de pleine nature** (VTT, randonnées, trails, etc.) sont en développement depuis plusieurs années et les forêts en accueillent une part significative. A l'inverse, le nombre de chasseurs est en constante diminution et l'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas maintenu sur un nombre croissant de massifs forestiers, où la pression des ongulés notamment pose des problèmes quant au renouvellement des peuplements.
- **Première région en volume de bois sur pied** avec 468 millions de m³ (214 millions de m³ de feuillus et 254 millions de m³ de résineux). Elle produit annuellement plus de 16 millions de m³ de bois (taux d'accroissement annuel de 6,8 m³/ha/an, bien supérieur au taux national de 5,8 m³/ha/an).
- La **récolte de bois régionale annuelle représente 5,2 millions de m³** (EAB 2016, hors autoconsommation), essentiellement résineux, et place la région au troisième rang national. Le bois d'œuvre représente 3,8 millions de m³, le bois énergie 867 000 m³ et le bois d'industrie 553 000 m³. La récolte régionale est en croissance régulière depuis 20 ans. La récolte de bois d'œuvre a progressé d'environ 1 million de m³ en 20 ans, celle de bois industrie est stable autour de 500 000 m³/an, alors que celle de bois énergie a triplé depuis 2008. La récolte forestière annuelle ne représente que 50 % de l'accroissement annuel du volume de bois sur pied.
- La **production de sciage** est globalement stable depuis plusieurs décennies. Elle s'élève à 1,86 million de m³ en 2016. Elle est essentiellement constituée de sciages de conifères (1,76 million de m³ représentant 95 % des sciages régionaux) et plus particulièrement de sapin et d'épicéa (1,25 million de m³ représentant 67 % des sciages régionaux).
- Les sciages de **feuillus** ne représentent que 5 % des sciages régionaux et sont concentrés dans les

départements de l'Ain, de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Le chêne et la principale essence feuillue sciée (56 000 m³), suivie par le peuplier (20 000 m³) et le hêtre (13 000 m³).

- La filière forêt-bois de la région Auvergne Rhône-Alpes rassemble **plus de 20 000 entreprises** et emploie **environ 63 000 personnes**¹. Elle représente 1,8 % de l'emploi régional, toutes filières confondues, et près de 15 % de l'emploi national de la filière forêt-bois
- **790 entreprises d'exploitation forestière et scieries** assurent l'approvisionnement en bois à l'amont de la filière. Ces entreprises ont souvent des résultats économiques fragiles et des outils de production anciens. Le nombre de scieries diminue ainsi régulièrement à un rythme d'environ 16 par an et n'est plus que de 381. Parallèlement les scieries restantes gagnent en productivité et maintiennent stable le volume d'activité. Les 18 scieries les plus importantes de la région assurent à elles seules plus de 55 % de la production.
- **Le déficit du commerce extérieur** de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur le secteur forêt/bois est de 865 millions d'euros en 2015 (stable depuis plusieurs années). Les secteurs d'activité les plus déficitaires sont l'ameublement (173 M€), la pâte à papier (145 M€), les panneaux (113 M€) ainsi que les bois sciés et rabotés (83 M€). Seuls les secteurs du papier et de la production de bois brut affichent un excédent (respectivement +30 M€ et +14 M€ en 2015).
- En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 700 entreprises ont une activité, souvent secondaire, de **production de bois bûche**. Ces entreprises produisaient, en 2010, 800 000 tonnes de bois, soit 35 % de la consommation régionale, le reste étant auto-consommé ou valorisé à travers des circuits non professionnels
- La **filière bois déchiqueté** est composée de 176 entreprises en 2016, qui ont produit et commercialisé 1 060 000 tonnes de « bois déchiqueté » en Auvergne-Rhône-Alpes. 50 d'entre elles, produisant plus de 5 000 tonnes, concentrent 90 % de la production régionale. Le développement important de la filière déjà observé entre 2008 et 2012 continue donc à un rythme important (+60 % en Rhône-Alpes en 4 ans). La filière s'équipe : 192 plateformes de stockage et 101 broyeurs mobiles recensés en 2016.
- Fin 2016, on recense dans la région 1 545 chaufferies au bois déchiqueté de puissance supérieure à 35 kW, représentant une puissance cumulée de 1 110 MW. Les 203 installations d'une puissance individuelle supérieure à 1 MW concentrent plus de 80 % de la puissance installée.
- La production régionale de granulés bois s'est élevée en 2016 à 340 000 tonnes.

2. Tendances futures

La forêt va devoir faire face à plusieurs **défis** dans les prochaines décennies :

- Les **impacts du changement climatique** vont être de plus en plus sensibles et vont entraîner une modification de l'aire de répartition des essences forestières et un risque accru de mortalité des arbres (augmentation du nombre de tempêtes, de périodes de sécheresse ou d'attaques parasitaires). Le risque incendie va également augmenter dans la partie sud de la région.
- Une **utilisation croissante du bois** (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie), car il s'agit d'un matériau (ou combustible) local et renouvelable et que l'amélioration des connaissances et des techniques de valorisation en augmentent le champ d'utilisation. Cela va se traduire par une pression croissante des prélèvements dans les forêts les plus accessibles, avec la question du renouvellement des peuplements et le nécessaire développement de la desserte forestière ;
- Certains **métiers** liés à l'exploitation forestière et à la première transformation sont déjà en tension (entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons manuels, conducteurs d'engins forestiers, opérateurs de scierie, etc.), du fait de la méconnaissance, de la pénibilité et du manque d'attractivité ;
- Une **prise en compte croissante de la biodiversité et des services écosystémiques** : attentes

¹ Il convient de signaler qu'il n'existe, à ce jour, aucune étude consolidée sur l'économie de la filière à l'échelle de la nouvelle région. La réalisation d'une nouvelle étude, lourde et coûteuse, n'a pas été jugée prioritaire. Les chiffres avancés dans les deux précédents paragraphes sont donc le résultat d'une agglomération de deux études aux périmètres différents. S'ils ont le mérite de donner des ordres de grandeur fiables, ils restent néanmoins d'une précision approximative.

sociétales de plus en plus fortes sur les rôles de réservoir de biodiversité des forêts et les différents services qu'elles fournissent (qualité de l'eau et de l'air, protection des sols, usages récréatifs, etc.).

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- L'évaluation des PDR révèle que le **FEADER** a permis une **meilleure mobilisation de la ressource forestière**, avec un accès augmenté de 40 000 à 60 000 hectares de forêt supplémentaires en ex-Rhône-Alpes, soit entre 1,5 et 2% de surface en plus. Pour l'ex-Auvergne les mesures d'aide à la desserte permettent principalement de gagner en productivité concernant l'exploitation de la ressource déjà accessible. Il est à noter que pour les deux PDR, plus de 60% des dossiers concernent des surfaces forestières appartenant à des propriétaires privés.
- Le soutien aux **investissements dans l'exploitation forestière et les petites entreprises de la filière bois** apparaît essentiel pour maintenir la compétitivité de ces acteurs-clés de la filière bois agissant à un niveau local, dans un cadre mondial très concurrentiel, en permettant le remplacement de machines et d'outils obsolètes. Les retombées en termes de performance des entreprises, sur les volumes récoltés/transformés, et dans une moindre mesure sur le chiffre d'affaires, ont été réelles et ont joué dans le maintien de l'activité de la filière forêt-bois dans la région. Cependant, si les aides ont contribué au maintien de la compétitivité des entreprises, leurs effets en termes de développement de la filière et d'amélioration de la compétitivité n'a pas été au rendez-vous à fin 2018. La raison en est que les entreprises investissent en premier lieu pour renouveler du matériel et palier à des pertes de performances, et non pas pour se développer (ce qui viendra dans un second temps, si le contexte économique est plus favorable).
- Ces aides ont contribué également à leur niveau à une **amélioration de la valorisation des bois locaux**, avec plus de récolte et de transformation sur le territoire. Certains objectifs secondaires des aides FEADER 14-20 ont peiné cependant quelque peu à se réaliser : la transformation des bois feuillus, le développement du câble forestier et les investissements des entreprises de la seconde transformation travaillant du bois local offrent des opportunités qui ne rencontrent pas un large public, peut-être parce qu'il n'y a pas suffisamment de cibles.
- La réalisation des projets soutenus conduit à la **création d'un emploi** une fois sur deux, cependant les exploitants dénoncent une difficulté de recrutement, surmontée via le recrutement de personnes d'origine étrangère, et les transformateurs font remonter un manque de formation dans le domaine, donc un recrutement relativement faible.
- Le **soutien de stratégies locales de développement et d'animation** a eu un impact positif sur la structuration de la filière forêt-bois et est indispensable pour faire émerger des projets de desserte ou encore des chantiers public-privé.
- Les aides en faveur des travaux et des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et de restauration des terrains en montagne (RTM) ont permis d'améliorer la protection des forêts et de limiter l'augmentation des dégâts, mais le volume des réalisations est faible.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant à l'évolution observée

- Les **autres politiques publiques** ont eu également un impact positif sur la mobilisation des bois et la modernisation des entreprises :
 - Les politiques de l'**Etat** (Ministère et ADEME) et des **collectivités** (Région et départements principalement) en faveur de la filière forêt-bois ont permis de mobiliser le FEADER et d'intervenir sur des champs non couverts par la PAC (soutien des entreprises de l'aval de la filière, soutien de la construction bois, création de plateformes logistiques, structuration de la filière au niveau régional, projets de recherche-développement et/ou d'innovation, etc.).
 - Le **FEDER** et notamment les POI Alpes et Massif Central, ainsi que les Conventions Inter Régionales de Massif ont également permis d'accompagner un nombre important de collectivités locales, d'entreprises et d'associations (notamment sur des projets en faveur de l'utilisation du bois local, de la construction bois et du bois énergie).

- **L'interprofession** FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les principaux acteurs de la filière forêt-bois de la région (ONF, CRPF, Fransylva, Communes Forestières, syndicats, associations, coopératives, entreprises, etc.) et fédère les 6 interprofessions départementales, qui accompagnent les entreprises et les collectivités locales au quotidien. L'ensemble des actions menées par ce réseau permet de soutenir la filière.
- Un important **travail partenarial** a été mené de 2016 à 2019 avec les principaux acteurs régionaux de la filière, pour élaborer le programme régional de la forêt et du bois (PRFB). Il fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs, au travers d'actions à mettre en œuvre dans la région. Un contrat stratégique de filière a également été élaboré pour la période 2019-2022, pour renforcer la compétitivité des entreprises et pour assurer un développement structuré et cohérent de la filière en lien avec les attentes des marchés.

Figures - fiche diagnostic OS H AURA – Volet forêt-bois

Figure 1 : Le taux de boisement en Auvergne-Rhône-Alpes

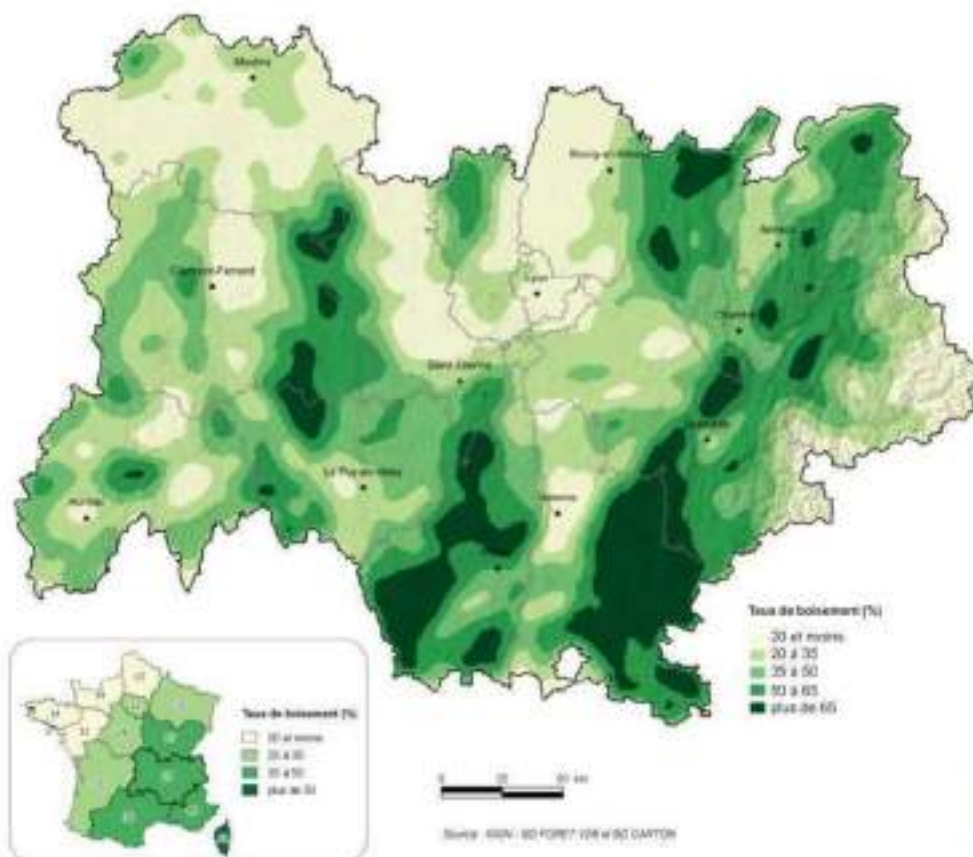


Figure 2 : Surface moyenne des propriétaires privés

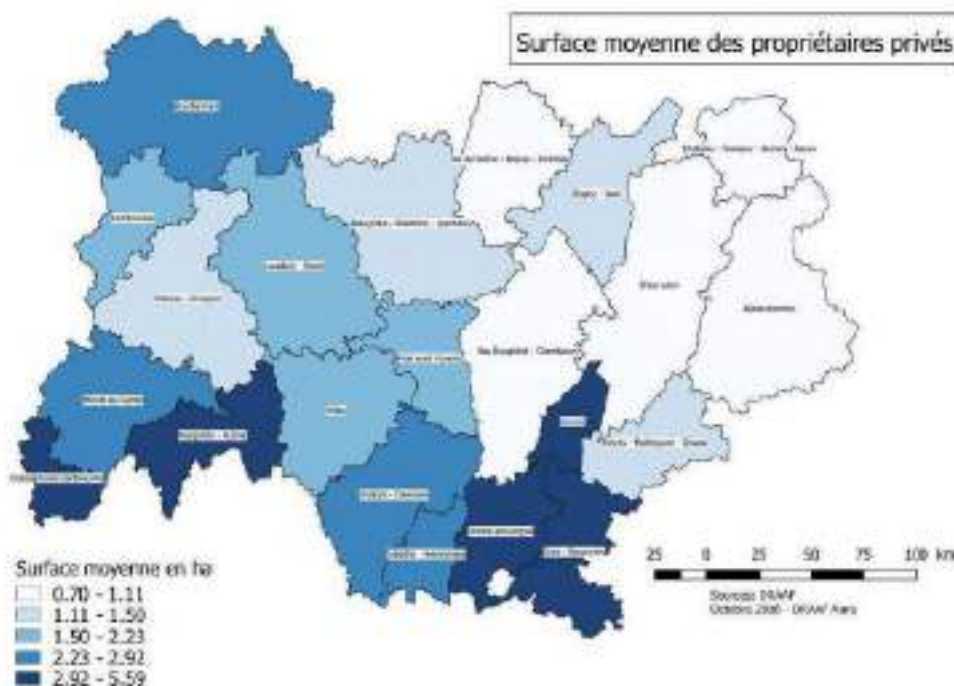
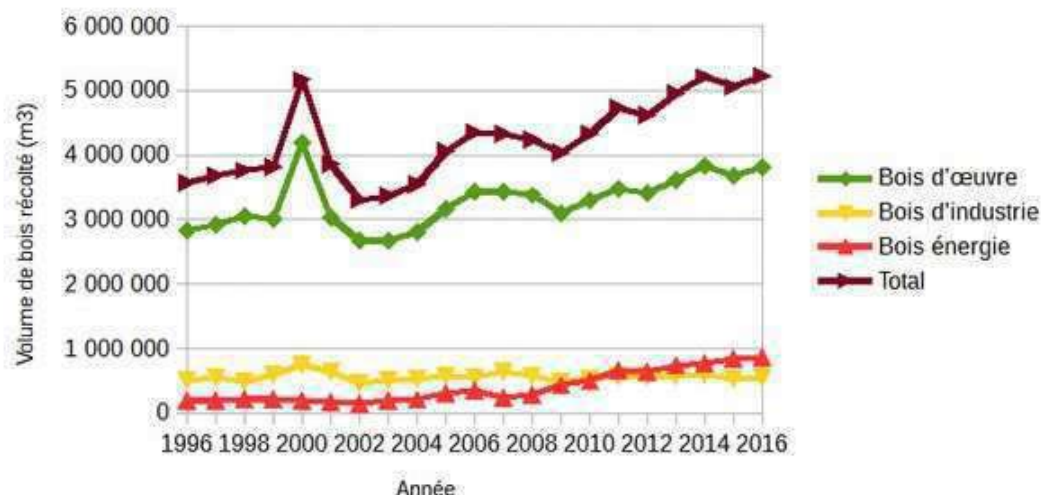


Figure 3 : Massifs forestiers de la Région Auvergne Rhône-Alpes



Source des figures 1,2 et 3 : PRFB – juin 2019

Figure 4 : Evolution de la récolte de bois en Auvergne-Rhône-Alpes
Récolte de bois en Auvergne-Rhône-Alpes



Source: Agreste – Enquête annuelle de branche – Exploitations forestières – 1996 à 2016

Figure 5 : Localisation des scieries de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

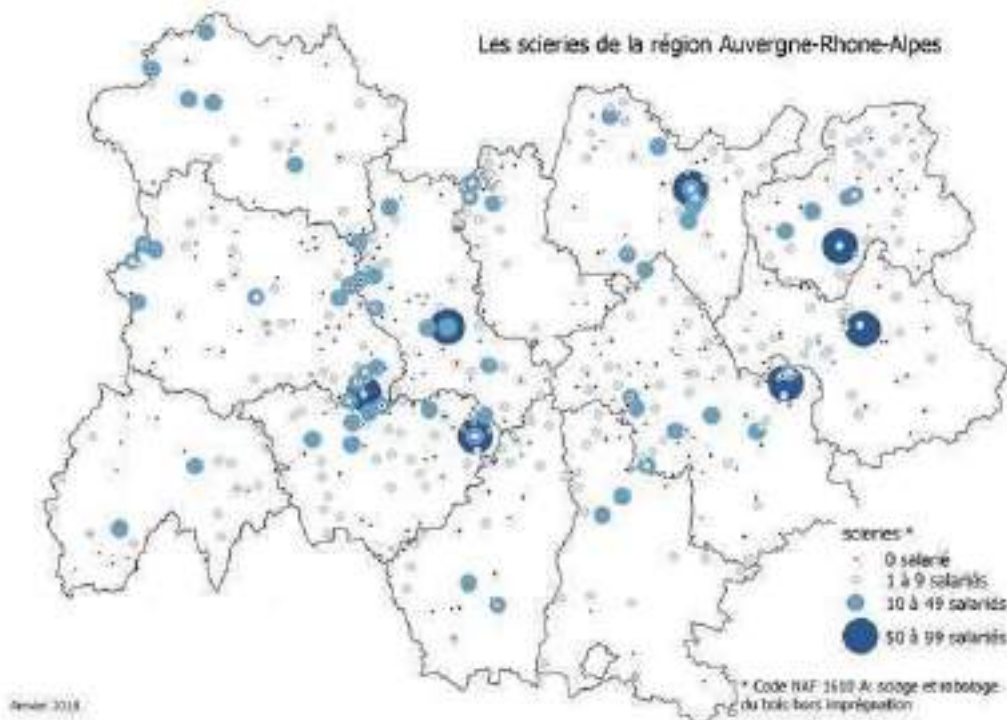
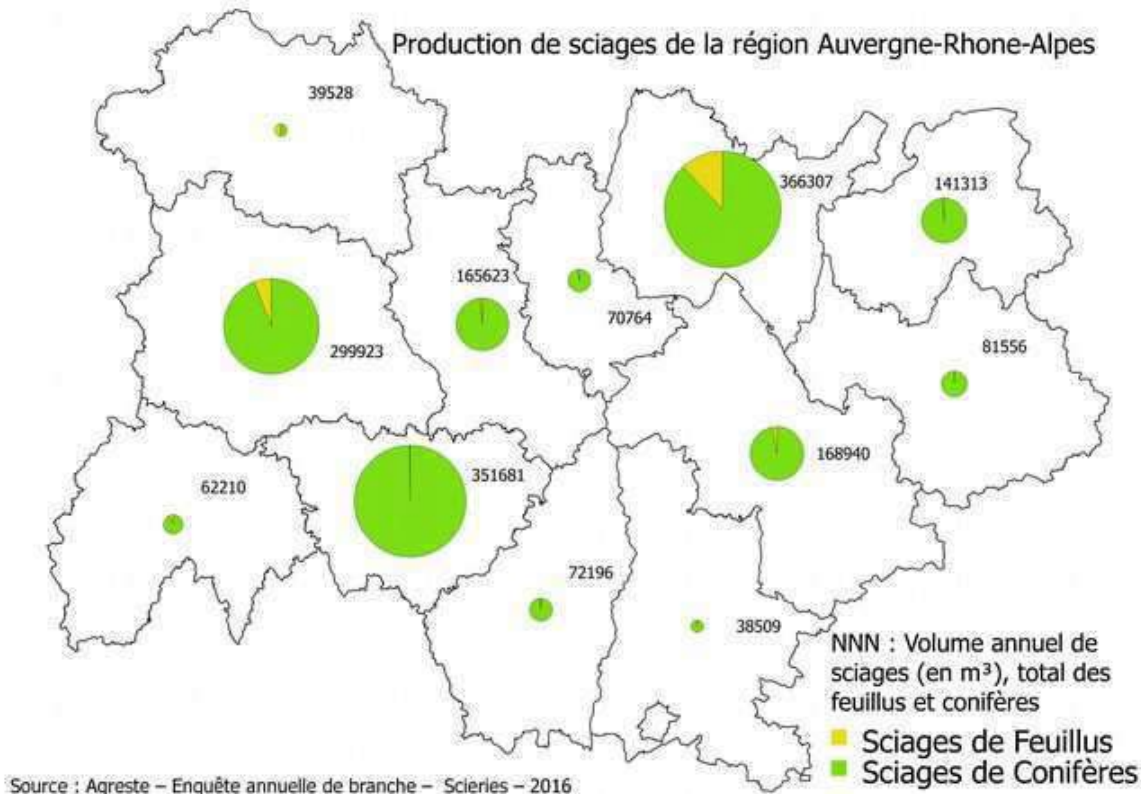


Figure 6 : Production des sciages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Ressource Grille AFOM OS-H – Sous-volet Sylviculture durable et filière forêt-bois
Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio-économie et la sylviculture durable

	Positif	Négatif
Interne	<p align="center">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surface forestière importante (2,5 M ha) ; 2. Ressource forestière abondante (468 M de m³ sur pied), matériau renouvelable, local ; 3. Puits de carbone important : stockage de carbone en forêt et double substitution pour les produits bois ; 4. Possibilité d'augmentation de la récolte, inférieure à l'accroissement biologique (environ 50 %) ; 5. Tissu d'entreprises développé, avec des savoir-faire importants ; 6. Importance de la multifonctionnalité des forêts régionales : une part importante du patrimoine naturel de la région est lié aux forêts, riches en biodiversité ; 7. La qualité paysagère des forêts et leur patrimoine naturel à la base d'une économie verte touristique déterminante pour de nombreux territoires de la région. 	<p align="center">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Morcellement du foncier forestier ; 2. Insuffisance de la gestion en forêt privée ; 3. Difficultés d'accès d'une partie des massifs (zones de montagne), d'où une exploitation forestière plus coûteuse et plus difficile à rentabiliser ; 4. Difficultés d'exploitations des peuplements forestiers hétérogènes ; 5. Réseau routier intermédiaire communal voire départemental inadapté au passage des grumiers ; 6. Risque de surexploitation des massifs forestiers facilement accessibles ; 7. Insuffisance de renouvellement des peuplements ; 8. Faible exploitation et sciage des feuillus, qui couvrent pourtant 60% de la surface ; 9. Manque de débouchés pour le bois d'œuvre feuillu (hors chêne de qualité) et les gros bois résineux ; 10. Fragilité économique des entreprises de la filière (ETF et scieries) et difficultés à recruter. GPEC à améliorer ; 11. Outils industriels à moderniser ; 12. Faible prescription de bois massif dans la construction par les architectes et maitres d'ouvrage.
Externe	<p align="center">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement important de la construction et de la rénovation, où le bois représente une solution technique performante (notamment dans le cadre de la future RT 2020) ; 2. Volonté politique de développer les matériaux et les énergies renouvelables ; 3. Développement par la R&D de nouvelles techniques d'exploitation (ex : ballon charges lourdes) et de nouveaux produits et/ou usages du bois (chimie verte, matériaux composites, etc.) ; 4. Reconnaissance croissante du rôle joué par la forêt et les sols forestiers pour la séquestration du carbone et les autres services écosystémiques (biodiversité, qualité de l'eau, protection des sols, protection contre les risques naturels, etc.). 	<p align="center">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Impacts du changement climatique (accidents climatiques – tempêtes, sécheresse-, attaques parasitaires, remontée des aires de répartition géographiques, risques d'incendie, etc.) ; 2. Concurrence internationale (importation et exportation de bois) ; 3. Faible acceptation sociétale de la fonction productive de la forêt ; 4. Pression de la faune sauvage sur le renouvellement des peuplements ; 5. Acceptation sociale de l'exploitation forestière (souvent perçue négativement) ; 6. Difficultés de transmission des entreprises.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS H - Sous-volet Sylviculture durable et filière forêt-bois

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'amélioration des peuplements (sylviculture durable), et la plantation de nouvelles espèces adaptées au changement climatique ; • Soutenir la reconstitution des forêts après tempête, sécheresse, incendie ou attaque parasitaire ; • Financer la création d'un réseau d'aires de stockage humide, pour gérer les produits issus de ces coupes ; • Aider les équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) ; • Mettre en place et/ou renforcer le réseau de parcelles test, pour suivre les conséquences du changement climatique sur les forêts et l'adaptation de nouvelles essences. Soutenir la recherche-développement dans ce domaine. Vulgariser et diffuser les résultats.
Favoriser la production de bois d'œuvre de qualité et la mobilisation des bois	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la création et le développement de la desserte forestière (routes, pistes, places de dépôt et de retournement, etc.) ; • Soutenir le développement de modes alternatifs d'exploitation forestière (câble forestier, dirigeable charges lourdes, etc.) ; • Améliorer la qualité des bois produits (travaux sylvicoles), en orientant la sylviculture vers la production de bois d'œuvre dès que possible ; • Inciter et aider le regroupement des propriétaires au sein de structures collectives de gestion ; • Former et sensibiliser les propriétaires forestiers (publics et privés) à la sylviculture et à la gestion durable des forêts. • Favoriser l'équilibre sylvo-cynégétique.
Soutenir le développement des entreprises de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la modernisation des entreprises, principalement les ETF, les transporteurs et les scieries, et notamment pour une adaptation de l'outil de production aux bois locaux ; • Communiquer sur les métiers de la filière et les besoins des entreprises en main d'œuvre ; • Optimiser la chaîne de valeur et la transformation des bois locaux au sein des territoires (circuits de proximité et circuits courts, démarches qualité, traçabilité) ; • Encourager le développement de nouveaux débouchés, adaptés à la ressource locale (en particulier feuillus et gros bois résineux) ainsi que la recherche, développement et innovation dans la filière (chimie verte, usages du numérique, etc.).
Développer la valorisation des services écosystémiques des forêts et mieux prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions expérimentales en faveur de la valorisation des services écosystémiques (effet carbone, qualité de l'air et de l'eau, rôle de protection des forêts en zone de montagne - RTM, etc.) ; • Développer l'agroforesterie ; • Communiquer auprès du public pour sensibiliser à l'importance de la gestion forestière et à l'utilité de l'exploitation forestière.

DIAGNOSTIC

Objectif spécifique I

Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux

Remarques :

- Les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.
- Ce texte est principalement issu du projet de diagnostic national PSN produit par le Ministère de l'Agriculture ; seuls les points qui ne reflétaient pas la situation régionale ont été amendés / complétés.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés

Données de cadrage sur la consommation alimentaire

- Depuis un demi-siècle, des **progrès considérables ont été réalisés en France en matière d'approvisionnement alimentaire, notamment grâce à la PAC** : augmentation des quantités produites, amélioration de la qualité, en particulier sur le plan sanitaire, approvisionnement sûr, fiable et diversifié, réduction des prix au consommateur, etc.
- Les dépenses alimentaires (hors restauration) représentent environ 15,5 % des dépenses des ménages en 2017 (figure 1), avec de fortes disparités en fonction du revenu¹. En 2017, environ 11 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire³ et 5,5 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire².
- 2,9 kg (dont 55 % de boissons) sont consommés quotidiennement par les adultes (figure 2). La part des aliments transformés est croissante³. En baisse régulière depuis près de trois décennies, la consommation de produits carnés a diminué de 12 % entre 2007 et 2016⁴ ; les plus jeunes en consomment les plus grandes quantités, mais avec une part de produits transformés significativement plus élevée. **La consommation de légumes secs en France est l'une des plus faibles au monde**, avec 1,6 kg/pers/an⁵.

Attentes sociétales

- **Les attentes sociétales en matière d'alimentation sont fortes et se diversifient^{6,7,8}** : aux demandes en termes de quantité, de nutrition et de sûreté d'accès se sont ajoutées des demandes générales sur l'information de l'origine et des modes de production, et des demandes exprimées par des groupes sociaux de plus en plus spécifiques, centrées sur la qualité, la diététique, le bien-être animal, l'environnement, l'adaptation à l'âge et la bonne inscription de l'alimentation dans les modes de vie. Ces attentes sociétales s'étendent désormais à tous les maillons des filières agroalimentaires.
- « **Fournir une nourriture sûre, saine et de qualité élevée** » est la principale responsabilité sociétale attendue des agriculteurs par les Français (60 % des répondants, une proportion supérieure à la moyenne européenne – 55 %), devant la protection de l'environnement et le bien-être animal⁹ (figure 3).
- La thématique de la consommation responsable est de plus en plus prégnante¹⁰, dans les intentions comme dans les achats réels, et elle est fortement liée à **l'environnement (pollution, biodiversité), à la santé et au local¹¹**. En 2018, 57 % des Français déclarent avoir fait évoluer leurs pratiques¹² : éviter le gaspillage (61 %), consommer plus de produits de saison (58 %), frais (55 %), locaux et issus de circuits courts (52 %), cuisiner davantage (45 %), acheter plus de produits biologiques (43 %), respectueux de l'environnement (36 %), limiter l'achat de produits importés (34 %), etc. Toutefois, **le prix est le premier critère de choix cité par les ménages** (à 48 %), au moment de l'achat des produits alimentaires, suivi par l'habitude de consommation (43 %), le goût (38 %) et l'origine (36 %)³.
- **Le chiffre d'affaires du bio connaît une croissance continue** (figure 5) ; en 2018, 71 % des Français déclarent en consommer au moins une fois par mois, contre 37 % en 2003¹².
- **Les surfaces en agriculture biologique sont en croissance rapide sur les deux dernières années.** En 2017, 6 % de la surface totale agricole française étaient en production biologique (certifiées ou en cours de conversion), un chiffre inférieur à la moyenne européenne (7% en 2017)¹³ (Indicateur de contexte C.19). Fin 2018, 41 600 exploitations sont certifiées ou en cours de conversion vers l'agriculture biologique dans toute la France, ce qui représente près de 9,5% des exploitations. La SAU en agriculture biologique progresse chaque année puisqu'elle atteint désormais à la fin 2018, 7,5% de la SAU, soit 2 millions

d'hectares¹⁴. En 2018, en région Auvergne-Rhône-Alpes ; 9% de la SAU était consacrée à l'agriculture biologique.

- **Les labels de qualité (AB, AOP, IGP, STG) sont mieux identifiés en France que dans le reste de l'Europe** (72 % des Français déclarent connaître au moins l'un des logos contre 63 % des Européens) (figure 6)⁹. En 2017, le chiffre d'affaires des SIQO (première mise en marché) est de 32 milliards d'€¹⁵. Le chiffre d'affaires du marché français du commerce équitable est en croissance (plus d'1 milliard d'€ en 2017) ; 31 % des produits sont issus de filières françaises, parmi lesquels 46 % ont une double labellisation biologique-équitable¹⁶.
- En France, **les surfaces agricoles avec une faible intensité d'intrants à l'hectare sont passées de 11 % en 2005 à 14 % en 2013**¹⁷. La région AuRA se situe à un niveau largement supérieur (24%) (Indicateur de contexte C33).

Santé

- **En 2017, 17 % des adultes sont considérés comme obèses et 34 % en surpoids**³. 12,7 % des décès sont attribuables à des risques nutritionnels en France, 15 % en Europe de l'Ouest. Ces risques sont liés à la consommation excessive de sel, et insuffisante en fruits, légumineuses, céréales complètes, noix et graines, etc¹⁸.
- **La sensibilité de la population aux risques liés à l'alimentation s'accroît**, tout comme les discours médiatiques sur le sujet alimentaire (notamment en période de crise)^{7, 19}, alors que le nombre de TIAC (toxi-infections alimentaires collectives) et la morbidité associée aux problèmes sanitaires alimentaires ne cessent de baisser²⁰. Le paradoxe entre qualité nutritive des produits et non acceptation des risques sanitaires, est un enjeu majeur de la production de fromages au lait cru.
- **Les implications sur la santé et l'environnement de l'utilisation de molécules chimiques en agriculture sont de plus en plus documentées et influencent les attentes et pratiques des Français en matière d'alimentation et de santé**. Les ventes de produits phytosanitaires (principalement des herbicides et des fongicides) ont augmenté en France, le nombre de doses unités (NODU) ayant augmenté de 12,4 % entre 2009-2011 et 2014-2016²¹ (figure 9). À noter toutefois une baisse tendancielle des quantités de produits (QSA) contenant des substances actives classées CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique), de plus de 15% entre 2009-2011 et 2015-2017²².

Durabilité

- **Les émissions de gaz à effet de serre**, associées directement ou indirectement aux activités alimentaires des ménages, représentent 24 % de leur empreinte carbone totale, la production agricole étant le premier poste de cette empreinte carbone²⁵.
- **L'empreinte foncière de la France liée aux importations** de sept matières premières agricoles et forestières est de 14,8 Mha, parmi lesquels environ 5,1 millions sont localisés dans des pays présentant un risque important de déforestation²³ ; les produits les plus à risque de déforestation sont l'huile de palme, le soja, le cacao, le bœuf et le cuir.

Bien-être animal

- **Le rapport homme-animal évolue**²⁴ et **la sensibilité aux conditions des animaux d'élevage s'accroît** : pour 62 % des Français (57 % pour l'UE), il est très important de protéger leur bien-être et 68 % se déclarent prêts à payer plus pour des produits provenant d'exploitations respectueuses du bien-être animal²⁵ (figure 4). La vente d'antibiotiques pour les animaux d'élevage en France est inférieure à la moyenne européenne et a diminué de 39 % en 6 ans (figure 8) (Indicateur de contexte de la future PAC C.47 Antimicrobial sales in food producing animals).
- Les filières animales se saisissent de cette problématique et mettent en place des démarches : formation sur la controverse en élevage (IDELE-Interporc-ITAVI), référent bien-être dans les abattoirs, ... appuyées des travaux de recherche et diffusion (ex : MOOC Bien-être des animaux d'élevage par VetagroSup-INRA-AgroParisTech).

2. Tendances futures

- **Les transformations sociétales, puissantes, vont se poursuivre**²⁶ : nouveaux enjeux autour de la santé, du bien-être et de la naturalité ; nouvelles pratiques d'achat et de consommation (individualisation, praticité,

digital, etc.) ; attrait pour l'exotisme, la diversité, mais aussi recherche de proximité géographique et relationnelle ; quête de sens, demande croissante de « transparence », montée des préoccupations de durabilité ; vieillissement structurel de la population.

- **Il pourrait en résulter, toutes choses égales par ailleurs, une accentuation des tendances de consommation alimentaire** : diminution des boissons alcoolisées, de la viande (sauf volaille), augmentation des dépenses en lait, œufs, protéines végétales, etc⁶.
- La réduction de la consommation de viande et de produits laitiers au profit d'aliments végétaux est l'un des facteurs de diminution des impacts carbone²⁷, dès lors que la satisfaction de la consommation ne passe pas par un recours aux importations ni l'abandon des surfaces herbagères favorables au stockage de carbone.
- **La recherche de proximité** se traduit notamment par le développement de politiques alimentaires territoriales, dont la croissance devrait se poursuivre.
- **Les risques sanitaires vont s'accroître et se transformer**, par exemple sous l'effet du changement climatique et de la multiplication des échanges internationaux, et des risques émergents vont se développer¹⁹ à l'image de la diffusion en Europe de *Drosophila suzukii*, ou de *Xylella Fastidiosa*.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- **Les évolutions de la PAC depuis 1992 ont favorisé la baisse des prix européens des céréales, du sucre, des viandes rouges et des produits laitiers relativement aux prix des autres produits agricoles**, notamment ceux des fruits et légumes. Les incitations à faire évoluer les comportements alimentaires sont assez limitées, sauf au travers de **dispositions ciblées** qu'il conviendrait d'évaluer précisément : programmes scolaires (lait, produits laitiers, fruits et légumes), mesures d'information et de promotion²⁸.
- **Très peu de mesures de la PAC ciblent explicitement les enjeux de santé et de nutrition**. Dans le premier pilier, la conditionnalité n'a pas vocation à aller au-delà du cadre légal fixé par d'autres textes, notamment en matière sanitaire. Les mesures sectorielles de l'OCM soutiennent la promotion et la commercialisation, mais abordent peu la qualité nutritionnelle²⁹.
- **Le second pilier soutient les filières agricoles de qualité, l'agriculture biologique et les circuits courts**. L'évaluation finale des PDR Auvergne et Rhône-Alpes conclut que **les PDR ont eu, fin 2018, de réels effets sur la compétitivité par la valeur, qualité et circuits courts. La mesure sur le bien-être animal n'est pas ouverte en France³⁰ et est peu utilisée en Europe³¹**. Des mesures sont mises en œuvre pour atténuer l'impact économique de certains problèmes sanitaires en productions animales ou végétales, mais très **peu de dispositions favorisent le renforcement de la prévention et la résilience des systèmes**.
- **Les Français sont plus globalement pessimistes que la moyenne des Européens sur la capacité actuelle de la PAC à assurer un approvisionnement stable, sûr et durable (figure 7)⁹**.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

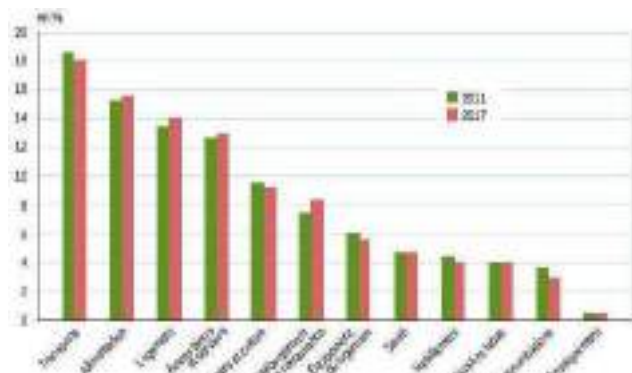
- **Une diversité d'actions publiques porte sur tout ou partie des attentes sociétales identifiées**, au niveau international (*One health* par exemple), au niveau européen (réglementation sanitaire, bien-être animal, FEAD, etc.), au niveau national (PNA, PNNS, PNSE, plan Ecophyto 2+, plan Ecoantibio 2, programme Ambition Bio 2022, stratégie nationale pour le bien-être animal, Pacte national contre le gaspillage alimentaire, plan national de prévention des déchets, PNDR et CasDar, Grand plan d'investissement, stratégie protéines, États Généraux de l'Alimentation et loi EGalim, etc.), et au niveau infra-national (PRAD, PRDR, SRADDET, documents d'aménagement, Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), politiques alimentaires locales, etc.).
- **Des démarches diverses d'acteurs privés** (à différents maillons de la chaîne alimentaire) se développent pour répondre aux attentes (ex : circuits de proximité, amélioration de la qualité nutritionnelle des produits – ex. démarche Bleu Blanc Cœur –, contractualisation amont-aval avec montée en gamme des cahiers des charges, implication des consommateurs dans la définition des cahiers des charges, etc.), notamment dans le cadre de l'importance croissante de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



- **Des demandes croissantes émanent de la société civile, du monde politique et de chercheurs** pour la prise en compte des enjeux alimentaires dans la PAC (ex : rapport récent d'IPES-Food³², 2^e édition de l'*Atlas de la PAC*³³, etc.).
- **Des verrous socio-techniques demeurent à tous les niveaux** (conseil, logistique, approvisionnement, etc.) et limitent l'adaptabilité du secteur agricole et alimentaire.
- Par ailleurs, **les politiques publiques nationales et européennes permettant de structurer davantage l'amont agricole, les filières alimentaires et d'améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur pourraient jouer un rôle déterminant dans la réponse apportée par le secteur aux attentes sociétales**. En effet, la tendance à la baisse de la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans la consommation alimentaire et le rapport de force structurellement déséquilibré entre l'amont agricole, l'aval agroalimentaire et le secteur de la distribution peuvent constituer des freins à la capacité des exploitations agricoles à créer les conditions d'une meilleure adaptation de leur production aux demandes sociétales (voir fiche AFOM OS C).
- Enfin, la concurrence exercée par l'importation à bas coût de certains produits alimentaires ne respectant pas les mêmes normes environnementales et sociales de production que les productions européennes n'incite pas à l'amélioration de la qualité des produits intérieurs, dans la mesure où le premier critère d'achat des consommateurs reste le prix.

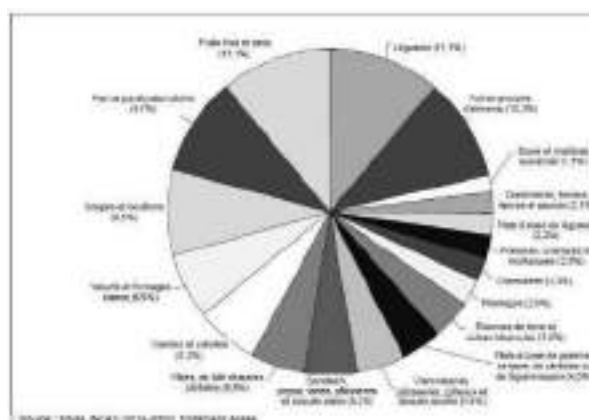
Figures fiche diagnostic OS I AURA

Figure 1 : Poids des postes de dépenses dans la consommation totale des ménages en 2011 et 2017¹



1. Lecteur : en 2017, les ménages consacrent 15,6 % de leur budget à l'alimentation (contre 12,4 % en 2011).
 2. Champ : ménages urbains. Pas de hors Région.
 3. Source : Insee, enquêtes Devoir de l'emploi. (Données actualisées sur les comptes nationaux, données provisoires pour 2017.)

Figure 2 : Répartition des quantités consommées d'aliments chez les adultes (18-79 ans)³



Source : INRA, INCA2 2015-2016, COMPTES ALIM.

Figure 3 : Réponse à la question « D'après vous, quelles devraient être les deux responsabilités principales des agriculteurs dans notre société ? » (max. 2 réponses)⁹



Figure 4 : Réponse à la question « Seriez-vous prêt(e) à payer plus pour des produits provenant d'exploitations respectueuses du bien-être animal ?²³

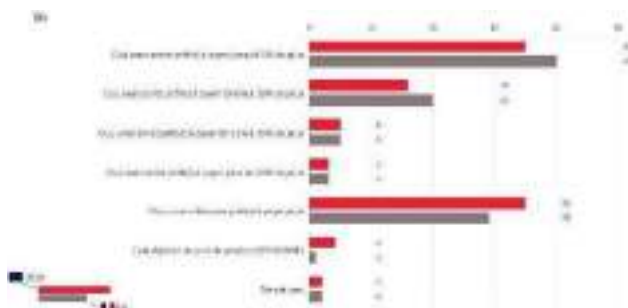


Figure 5 : Evolution du chiffre d'affaires bio par circuits de distribution depuis 1999¹²

Evolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution depuis 1999



* A partir de 2011, les données incluent les ventes en ligne des producteurs et des artisans.
 depuis 2014 en incluant les ventes en ligne depuis 2010 en incluant les ventes en ligne.

Source : Agence BIO / AFNOR 2018

Figure 5 bis. Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique AUVERGNE-RHONE-ALPES



Source : Agence BIO

Figure 6. Réponse à la question « Parmi les logos suivants, veuillez me dire ceux que vous connaissez » (plusieurs réponses possibles)⁹

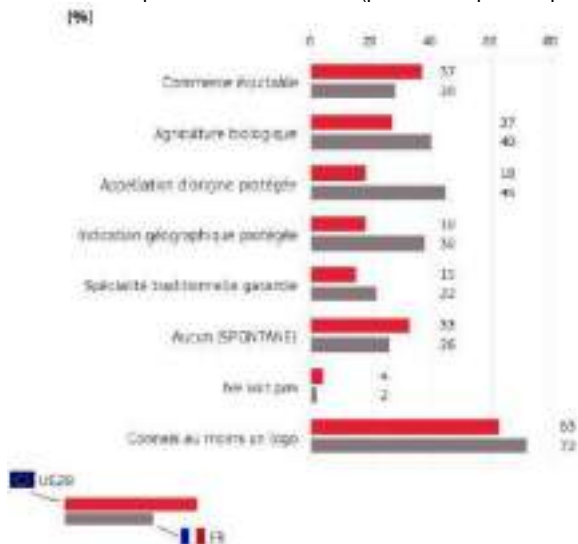


Figure 7 : Réponse à la question « Dans quelle mesure pensez-vous que l'UE à travers la politique agricole commune (PAC) remplit son rôle pour... ? »

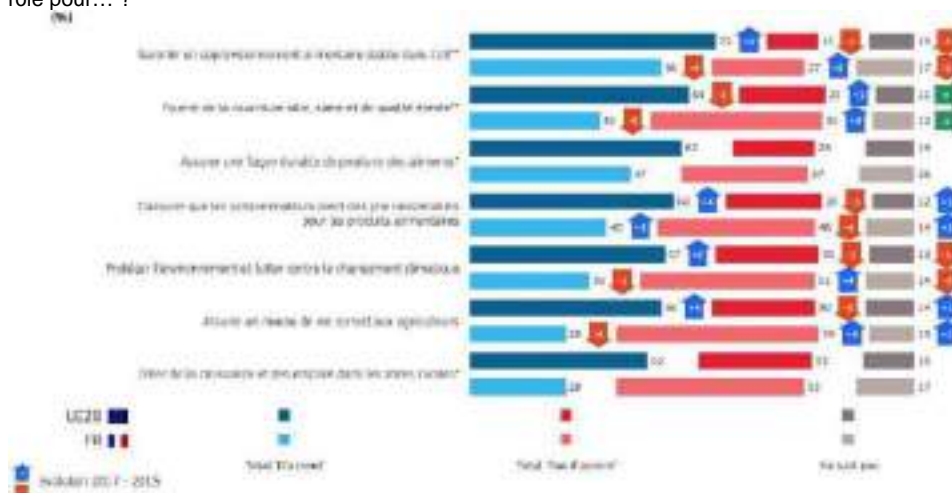
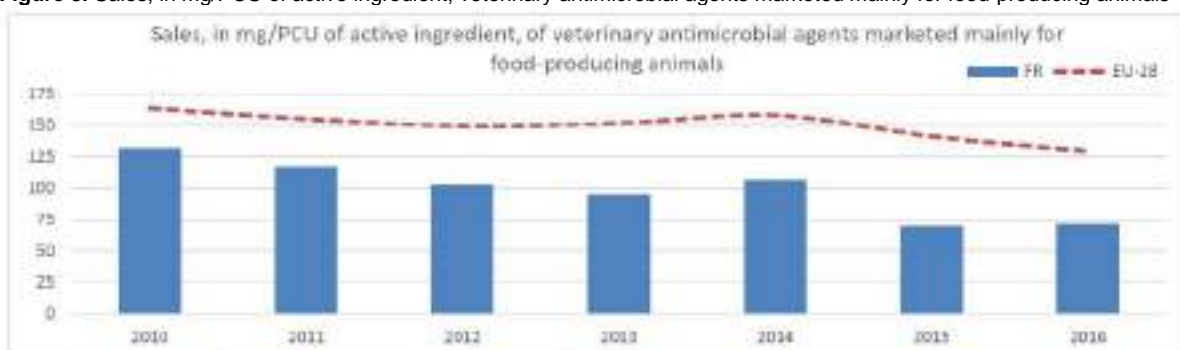


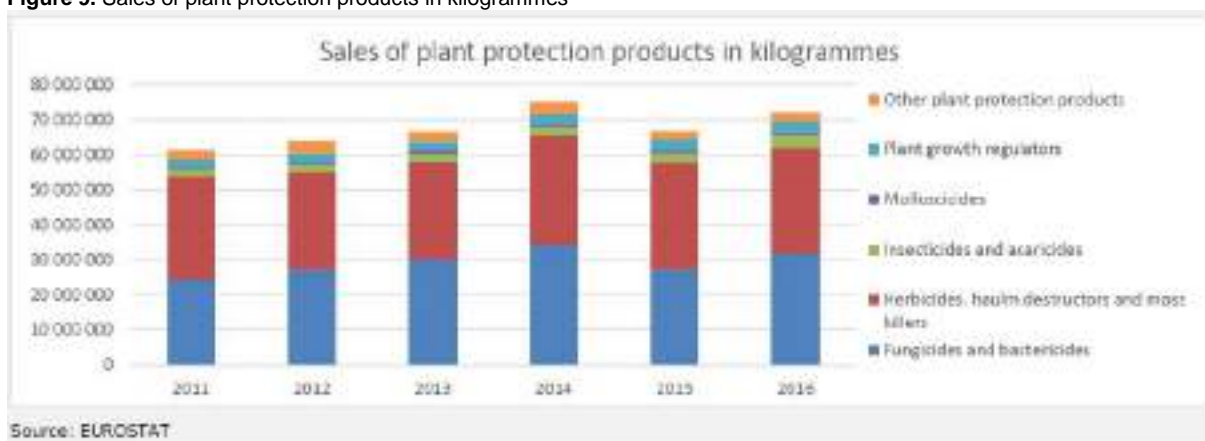
Figure 8. Sales, in mg/PCU of active ingredient, veterinary antimicrobial agents marketed mainly for food-producing animals



Source: European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption (ESVAC)

Source : Commission européenne, 2019, Analytical factsheet for France: Nine objectives for a future Common Agricultural Policy. Indicateur de contexte de la future PAC post-2020 C.47 Antimicrobial sales in food producing animals

Figure 9. Sales of plant protection products in kilogrammes



Source: EUROSTAT

Source : Commission européenne, 2019, Analytical factsheet for France: Nine objectives for a future Common Agricultural Policy

Bibliographie et sources :

- 1 Ferret A., Demoly E., 2019, « Les comportements de consommation en 2017. Le transport pèse plus en milieu rural, le logement en milieu urbain », *Insee première* n°1749
- 2 Sénat, 2018, *Rapport d'information fait au nom de la Commission des finances sur le financement de l'aide alimentaire*
- 3 Anses, 2017, *Etude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*
- 4 Tavoularis G., Sauvage E., 2018, « Les nouvelles générations transforment la consommation de viande », *Consommation et modes de vie*, n°300
- 5 Agreste, 2018, *GraphAgri 2018*
- 6 Gassie J., Oudin B., 2017, « Comportements alimentaires de demain : les tendances à 2025 et leur diffusion aux acteurs de la filière », *Analyse* n°97.
- 7 Blezat consulting, Crédoc, Deloitte développement durable, 2017, *Étude prospective sur les comportements alimentaires de demain et élaboration d'un dispositif de suivi des principales tendances à destination des entreprises de la filière alimentaire*, en ligne : <https://agriculture.gouv.fr/etude-prospective-sur-les-comportements-alimentaires-de-demain>
- 8 États généraux de l'alimentation, 2017, Synthèses des ateliers n°1 « Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations » et n°2 « Développer les initiatives locales et créer des synergies »
- 9 Commission européenne, 2018, *Eurobaromètre spécial n°473 Les Européens, l'agriculture et la PAC*
- 10 Conseil d'orientation pour l'emploi, 2018, *Consommation responsable : une opportunité pour l'emploi ?*
- 11 Greenflex, 2017, *12^e Baromètre Les Français et la consommation responsable*
- 12 Agence Bio, 2019, *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, édition 2018*
- 13 Indicateur de contexte de la PAC C.19 Agricultural area under organic farming (PAC 2014-2020), actualisé en 2018
- 14 Données Agence Bio, *Dynamisme record de l'agriculture biologique française*, 04/06/2019
<https://agriculture.gouv.fr/dynamisme-record-de-lagriculture-biologique-francaise>
- 15 INAO, *Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres-clés 2017*
- 16 Commerce équitable France, 2019, *Le commerce équitable en 2017*, en ligne : <https://www.commerceequitable.org/le-commerce-equitable/quelques-chiffres/#section-les-chiffres-du-commerce-equitable> [page consultée le 23/04/2019]
- 17 Indicateur de contexte de la PAC C.33 Farming intensity (PAC 2014-2020).
- 18 Afshin *et al.*, 3 avril 2019, *The Lancet*, « Health effects of dietary risks in 195 countries, 1990-2017: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2017 »
- 19 CEP, 2017, *MOND'Alim 2030. Panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires*
- 20 Lesage M., 2013, « Toxi-infections alimentaires, évolution des modes de vie et production alimentaire », *Analyse* n°56
- 21 Note de suivi 2017 du Plan Ecophyto, <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>
- 22 Données Banque nationale des ventes pour les distributeurs (BNV-D), 2019
- 23 WWF, 2018, *Déforestation importée. Arrêtons de scier la branche !*
- 24 Lesage M., Bidaud F., Claquin P., 2016, « Le rapport Homme-Animal : évolutions passées et enjeux d'avenir », *Analyse* n°94.
- 25 Commission européenne, 2015, *Eurobaromètre spécial n°442 Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal*
- 26 Hérault B., Gassie J., Lamy A., 2019, « Transformations sociétales et grandes tendances alimentaires », *Document de travail n°13*, Centre d'études et de prospective
- 27 Barbier C. *et al.*, 2019, *L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France de la production à la consommation*
- 28 Guyomard H., Détang-Dessendre C., Requillart V., Soler L-G., 2018, « La Politique agricole commune doit-elle intégrer des objectifs de lutte contre le surpoids et l'obésité ? », *Inra Sciences Sociales* n°5-6.
- 29 Abric S., Clariond A., Konieczka A., Leguiel M., Veron L., 2018, *Impacts et contributions de la PAC sur la santé. D'une Pac verdie à une PAC verte, sûre et saine : pistes pour la PAC post-2020*, rapport de Groupe d'analyse de l'intervention publique pour le Mastère PAPDD, Ecole des Ponts ParisTech, MAA, AgroParisTech
- 30 Cf supra - Etude Abric S., Clariond A., Konieczka A., Leguiel M., Veron L., 2018.
- 31 Cour des comptes européenne, 2018, *Bien-être animal dans l'UE : réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre*
- 32 IPES-Food, 2019, *Vers une politique alimentaire commune pour l'Union européenne*
- 33 Heinrich Böll Stiftung, 2019, *Pour une autre PAC ; fondation Carasso*, 2019, *Atlas de la PAC*

Grille AFOM de l'OS- I

Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux.

	Positif	Négatif
Interne	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secteur est reconnu pour son niveau élevé de sécurité sanitaire. 2. Le secteur est caractérisé par une diversité des produits alimentaires et des modes de production, une diversité de milieux et de systèmes, dominés par la montagne. 3. De nombreuses productions existent sous modes de valorisation officielle de la qualité et labels, et la dynamique de conversion en bio est forte. 4. Une baisse rapide des ventes d'antibiotiques est constatée. 5. Les agriculteurs peuvent bénéficier de solutions réduisant l'usage de produits phytosanitaires et l'impact environnemental (fermes DEPHY, HVE, etc.). 6. Avec la prise de conscience des exigences sociétales par les acteurs de l'amont à l'aval (distribution, restauration...), des adaptations sont en cours dans toute la chaîne. 7. Les filières animales se saisissent de la question du bien-être animal, qui commence à être accompagné par des dispositifs publics. 8. Des entreprises alimentaires développent des stratégies pour améliorer les pratiques (RSE par exemple...). 9. Plusieurs stratégies publiques et privées visent à réorienter les approvisionnements pour répondre aux attentes sociétales : commerce équitable, commande publique en restauration collective, dispositifs de soutien aux circuits courts et de proximité, etc. 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une majorité d'acteurs connaît des difficultés pour intégrer le changement des pratiques dans les filières et les systèmes de production (prise de risque, accès à la connaissance, gestion du changement dans les systèmes complexes, injonctions contradictoires, modification du climat). Ceci a pour conséquence des délais d'adaptation et des difficultés à comprendre, anticiper et (pour partie) percevoir comme des opportunités les évolutions alimentaires, d'autant plus que ces évolutions sont fluctuantes et difficilement appréhendables. 2. Les moyens dédiés à l'accompagnement du changement (production de connaissances, transfert, conseil, accompagnement) sont insuffisants. 3. L'affaiblissement du tissu agricole a des conséquences négatives sur le secteur agroalimentaire : homogénéisation des systèmes agricoles, approvisionnement local faible ou pas adapté aux attentes de l'aval... 4. Les acteurs connaissent des difficultés à développer de nouvelles filières (ex : légumineuses, fruits à coques, houblon, porc local...). 5. Il existe encore une forte dépendance aux intrants (engrais, produits phytosanitaires...). 6. La construction de certaines filières agroalimentaires basées sur des échanges internationaux de produits et d'intrants ne répond pas à certaines exigences sociétales. 7. Les actions relatives au bien-être animal se développent, mais demeurent insuffisamment perçues par les citoyens (valorisation difficile ; déficit de communication), limitées dans certains systèmes de production (transfert de la recherche vers les pratiques), voire nécessitant une remise en question du système de production (manque de mesure incitative dans la PAC).
Externe	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La région AuRA bénéficie d'une image gastronomique, mise en valeur par plusieurs démarches, comme la Vallée de la gastronomie, qui vise la valorisation des savoir-faire et des produits régionaux. 2. Les français expriment des attentes fortes en termes d'origine, de qualité des produits (bio, SIQO, éthique, équitable, bien-être animal...), ainsi qu'en matière d'information sur le mode de production. Exemple : hausse constante du chiffre d'affaires des achats en bio. 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les impacts du changement climatique et de l'augmentation des mouvements sur les maladies animales et végétales font émerger des risques sanitaires, en particulier sur la région qui est une zone de transition sud-nord avec des voies de circulation importantes. 2. Les habitudes alimentaires sont influencées par des facteurs puissants (pouvoir d'achat, traditions de consommation, modes de vie, marketing...) et les acteurs publics et privés ont des marges de manœuvre réduites pour faire évoluer les habitudes alimentaires face aux dynamiques à l'œuvre (mondialisation, individualisation...)

	Positif	Négatif
	<ol style="list-style-type: none"> 3. Les français se tournent vers l'approvisionnement « local » (reterritorialisation de l'alimentation, proximité) et de nouveaux produits (protéines végétales). 4. De nombreux acteurs régionaux et territoriaux impulsent des politiques alimentaires nouvelles et diversifiées (éducation, information, approvisionnement...), favorisant la participation de la société civile à l'évolution de l'agriculture et des systèmes alimentaires, comme les stratégies alimentaires territoriales. 5. Les récentes évolutions du corpus législatif national (issu notamment des EGA) accompagnent cette dynamique. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Les attentes des consommateurs sont diverses et contradictoires (diversité /saisonnalité et local, prix /qualité, praticité des produits / naturalité, sain / appétence gras et sucré, qualité nutritive du lait cru / risque sanitaire...). 4. La baisse de la consommation de certaines catégories de produits (certains types de viandes, lait, vin...) pourrait à terme compromettre des filières ou segments de filières, alors qu'on observe dans le même temps un recours aux importations pour fournir une demande nouvelle en forte croissance (protéines végétales pour l'alimentation humaine). 5. Les ménages accordent une part modérée à la dépense alimentaire dans leur budget (variable d'ajustement) et la précarité alimentaire reste importante pour certains groupes sociaux. Le prix final des produits contient une faible part pour le producteur. 6. La non prise en compte des coûts environnementaux et sociaux dans les échanges commerciaux (distorsions de concurrence) joue sur la qualité des produits importés. La concurrence des importations en provenance de pays tiers ne répondant pas aux mêmes exigences rend plus difficile la transition des modes de production français, confrontés à des coûts d'ajustement importants, et à une demande alimentaire dont le prix reste le premier critère d'achat. 7. La PAC et le niveau européen dont les objectifs fondamentaux sont de garantir un approvisionnement alimentaire stable, de fournir de la nourriture sûre, saine et de qualité, et d'assurer un niveau de vie correct aux agriculteurs, subissent une perte de légitimité pour les Français. 8. La PAC est conçue avant tout pour soutenir la production agricole, n'incluant que peu d'aspects relatifs à la consommation, avec un pouvoir d'orientation très limité des systèmes de production en réponse aux attentes sociétales. 9. Il existe une certaine défiance vis-à-vis des acteurs alimentaires et une déconnexion du consommateur, en grande majorité urbain, par rapport aux lieux de production. 10. Les consommateurs font face au foisonnement de sources d'informations et à la difficulté de choix : multiples labellisations et étiquetages sur la qualité des produits, manque de standards communs ; ce phénomène est amplifié par le numérique.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

OS I - Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et de bien-être des animaux.

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Accompagner les changements de pratiques agricoles et des systèmes de production, en réponse aux attentes sociétales	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la transition des systèmes de production et pratiques en phase avec les attentes sociétales (ex. agro-écologie), notamment en soutenant la R&D sur de nouveaux itinéraires techniques, le conseil, les démarches collectives et en accompagnant la prise de risque inhérente aux changements induits des systèmes de production. • Soutenir le développement des démarches de qualité répondant aux attentes sociétales (ex : AB), en mobilisant notamment la recherche, le développement, la diffusion d'informations, la formation... • Soutenir la diversification des productions et le développement de nouvelles filières (houblons, légumineuses notamment pour l'alimentation humaine, insectes, super fruits...). • Favoriser le soutien aux systèmes de productions agricoles qui répondent aux attentes sociétales (ex. durabilité de la production, bien-être animal...).
Améliorer le dialogue et l'information mise à disposition des consommateurs pour des choix éclairés	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes d'éducation sur l'alimentation et utiliser la restauration publique collective pour communiquer sur cet aspect. • Favoriser des lieux de dialogues et les différentes formes de communication (portes ouvertes) entre la société et le monde agricole et agroalimentaire (connaissance du milieu agricole, des contraintes de production...). • Améliorer et clarifier les informations mises à disposition des citoyens sur l'origine, les caractéristiques des produits agricoles et agroalimentaires, les modalités de la production agricole et des filières notamment les spécificités régionales (montagne), en travaillant sur des supports divers (ex. : étiquetage, actions pédagogiques, outils numériques, communication grand public). • Mieux informer sur la pluralité des démarches relatives à la qualité des produits (origine, nutritionnelles, sanitaires, empreinte environnementale, sociales, éthiques...), officielles et privées. • Améliorer la qualification et quantification des externalités positives des différents systèmes agricoles.
Renforcer l'ancrage alimentaire de la PAC et améliorer l'articulation des politiques publiques concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'intégration de l'agriculture et des enjeux alimentaires dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement local : soutenir les démarches locales, notamment portées par les collectivités territoriales, visant au développement de nouvelles relations producteurs-consommateurs, de gouvernances alimentaires, de territorialisation (PAT, SATD), d'achats publics alimentaires de qualité. • Renforcer la coordination des politiques publiques portant sur les enjeux alimentaires, tant au niveau européen que national, régional et plus local (recherche de synergie entre la PAC et les politiques de l'alimentation, de l'environnement, de la santé).
Accompagner l'adaptation du secteur alimentaire en réponse aux attentes sociétales (cf. OS C également)	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux qualifier les exigences des consommateurs et leur consentement à les payer : diffuser les études, conduire des analyses sur la convergence entre réponse aux exigences des consommateurs et valeur. • Accompagner les maillons de la chaîne de valeur autres que la production agricole (logistique, transformation, distribution) à renforcer l'offre de produits répondant aux demandes sociétales (durables et de qualité, mais aussi sains, de proximité, de saison...). • Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur, notamment en encourageant les démarches de contractualisation amont-aval basées sur

l'engagement réciproque, de mieux répondre au consommateur et de valoriser la montée en gamme dans le prix payé au producteur.

- Renforcer la prévention dans le domaine sanitaire et accroître la résilience du système alimentaire aux nouveaux facteurs de risques.
- Inciter/ accompagner les habitudes/ méthodes de fabrication et de consommation des produits alimentaires (jusqu'au marketing), pour limiter le gaspillage.
- Soutenir la R et D et l'innovation pour répondre aux exigences sociétales.

DIAGNOSTIC Objectif transversal

Modernisation du secteur en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

Préambule : Nous retenons la définition de « modernisation » suivante : être moderne, c'est « coller » aux besoins et attentes du moment en s'appuyant sur les résultats de la recherche-innovation et sur l'expression des attentes sociétales. Jusqu'aux années 80, « modernisation agricole » fut synonyme d'artificialisation des milieux et de mécanisation, de progrès génétique et agronomique, de spécialisation des systèmes et d'augmentation de la taille des exploitations afin d'accroître la productivité, la prédictibilité de la production et nourrir la population. Dans le même temps, le développement d'une société de consommation de masse entraînait une standardisation des produits alimentaires. Aujourd'hui, si les enjeux de productivité pour nourrir le monde sont toujours « modernes » notamment dans un contexte de changements climatiques et de volatilité accrue des marchés globalisés, la société exprime également une attente forte vis à vis du respect de l'environnement, du bien-être des personnes et des animaux, de la santé publique qui l'amène à demander des changements de pratiques agricoles et de modes de production des aliments. La « modernité de l'agriculture » se mesurera donc non seulement à son taux d'équipement en technologie de pointe et sa maîtrise de ces technologies mais également à l'aune de sa capacité à répondre aux attentes sociales ainsi que la capacité d'adaptation aux changements climatiques, sanitaires, économiques tout en rémunérant décemment ses agriculteurs.

Remarque : les indicateurs de contexte mentionnés dans cette fiche suivent la nomenclature RDR3 ; leur numérotation sera réajustée ultérieurement, selon les travaux du Conseil européen.

1. Situation actuelle : éléments et chiffres clés régionaux

Concernant la formation et l'accès au conseil :

- **Le maillage du secteur agricole par les acteurs du développement agricole est important** : près de 23 500 conseillers tant privés que publics (soit 1 pour 20 agriculteurs) interviennent à des degrés divers auprès des exploitations agricoles françaises. Le conseil bénéficiant du financement public représente environ le tiers du dispositif¹.
- L'écosystème du développement agricole est riche et diversifié ; il comporte un grand nombre d'acteurs de statuts variables (public, associatif, lié aux organismes professionnels agricoles, privé) et de multiples circuits de financement (figures 1 à 3).
- **Le niveau moyen d'éducation des agriculteurs progresse** régulièrement avec le renouvellement des générations. Désormais, 52 % d'entre eux ont un niveau supérieur ou égal au bac (86 % pour les moins de 40 ans), 25% sont diplômés du supérieur (43 % pour les moins de 40 ans)² ; mais le niveau d'éducation des actifs agricoles français reste inférieur à la moyenne des autres actifs³. En Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) 46,8% des agriculteurs ont un niveau supérieur ou égal au bac (78,4% pour les moins de 40 ans), 18% sont diplômés du supérieur (29,3% pour les moins de 40 ans)⁴.
- En 2016, la France occupe la **9^e place de l'UE 28** pour ce qui est de l'accès de ses chefs d'exploitation à un **niveau de formation** du secondaire court ou long, et la **3^e** (derrière la République tchèque et le Luxembourg) **pour l'enseignement supérieur**⁵ (Indicateur de contexte C.24).
- **Les agriculteurs se forment moins que les autres actifs** : 15 % contre 51 % (chiffres concernant les salariés des entreprises de plus de 11 salariés). En AuRA, 18% des indépendants se forment. L'accès à la formation continue est inégal : 3 % des moins qualifiés ont suivi une formation en 2016, contre 23 % des diplômés du supérieur⁶. L'accès des salariés agricoles à la formation est encore plus limité, en raison principalement de la réticence des employeurs⁷.
- **Le conseil ne touche que 20 à 30 % des agriculteurs** : il s'agit plutôt des gestionnaires de grandes exploitations bénéficiant d'un haut niveau de formation. Cette situation est amplifiée par la privatisation du conseil mentionnée dans plusieurs rapports dont ceux cités en notes de fin.^{8, 9}
- **Les organismes de développement sont confrontés à un fort *turn-over* de leurs conseillers**, ce qui fragilise leur capacité d'accompagnement des agriculteurs (discontinuité du service, fréquence irrégulière, ...). Le constat est fait qu'une partie des agriculteurs se détournent des chambres d'agriculture – principalement les nouveaux entrants non issus du monde agricole – pour privilégier les échanges entre pairs via la technologie numérique, des structures alternatives ou des conseillers privés¹⁰.
- **Le taux d'équipement des agriculteurs en smartphone** est élevé : 85 % des agriculteurs de moins de 35 ans sont équipés d'un smartphone et 75 % des 35-44 ans. 43 % des exploitants connectés surfent sur

internet avec leur smartphone, en 2018, 85,1% des exploitants agricoles regardent des vidéos agricoles sur Internet dont 32,1% pour leur **formation**, 71,9 % des agriculteurs ont installé au moins une application agricole sur leur smartphone (4,2 applications installées en moyenne) que 69% d'entre eux utilisent **en appui à leurs décisions**¹¹. Au regard des cartes présentes dans cette étude, les départements de la Région situés à l'ouest et à l'est semblent moins équipés.

- Dans l'UE, les dispositifs de création et de **transfert des connaissances agricoles** (AKIS) varient : certains (Finlande et certains Länder allemands) recourent, comme en France, au **cofinancement par l'État, les collectivités territoriales et par les agriculteurs**. D'autres à l'inverse, suivant leur doctrine sur les rôles respectifs des acteurs publics et privés (Pays-Bas, Royaume-Uni), ou sous la pression de la crise de 2008 (Portugal, Italie), ont opté pour un dispositif privatisé, financé par les agriculteurs et l'industrie. Enfin, en Allemagne, Italie, Espagne, le conseil est régionalisé et plusieurs systèmes peuvent coexister¹².
- Les **PDR Auvergne et Rhône-Alpes** soutiennent cet objectif à travers la mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information » avec 3,1M€ de FEADER qu'il est prévu de mobiliser sur la période 2014-2020 pour soutenir des actions de formation. La mesure 2 Conseil initialement prévu a finalement été supprimé des programmes comme d'autres mesures, pour fluidifier leur mise en œuvre.

Concernant l'innovation et le partage des connaissances :

- Depuis plusieurs dizaines d'années déjà, le processus d'innovation ne se limite plus à la seule démarche « descendante » de la chaîne du progrès ; **les démarches interactives, transversales et ascendantes de co-conception** telles que promues, par exemple par le Partenariat Européen d'Innovation (PEI) agricole se développent¹³. Cette conception renouvelée de la chaîne classique recherche fondamentale – recherche appliquée/innovation – développement – conseil – pratiques répond à une demande des agriculteurs et des citoyens. Elle constitue également une nouvelle voie à travers le développement des projets de recherche dite « participative » ou « collaboratives ».
- On assiste ainsi à **un renouveau des démarches collectives** en tant que modalité pertinente pour innover et sécuriser la prise de risque dans un contexte global de grands changements, *via* le partage des connaissances et des expériences dans le cadre de démarches d'évolution des pratiques :
 - 32 Réseaux Mixtes Technologiques nationaux (RMT)¹⁴ ;
 - 2 pôles de compétitivité agricoles (productions végétales) présents sur AuRA (Terralia-PASS - pôle européen d'innovation alimentation bien-être naturalité et VEGEPOLYS), un nouveau pôle de compétitivité sur la filière forêt-bois-papier, Xylofutur et plusieurs GIS (Groupements d'intérêt scientifique) (ex : fromages) et clusters (ex : herbe, Bio), qui sont des lieux de rencontres, de dialogues et de co-constructions de projets, entre entreprises (y compris agricoles) et organismes de R&D,
 - Plusieurs plates-formes technologiques permettant à des entreprises de tester des nouveaux process ou matériels (ex : plate-forme de Montoldre 03)
 - Une dizaine de stations ou fermes d'expérimentation en agriculture sur AuRA fédérant des producteurs d'une ou plusieurs filières et des organismes de recherche, de développement et de formation (ex : ferme du Pradel ; station SERAIL, station RATHO, stations SEFRA et SENURA ; plate-forme TAB ; ...)
 - Une quinzaine de « cellules RID » associées aux 16 comités de filières de production du territoire AuRA et regroupant professionnels agricoles et organismes de recherche appliquée et de développement, lieux d'expression des questions liées à la R&D;
 - Sur AuRA, la majorité des projets de R&D accompagnée par la Région (Dir Agri ou Dir Recherche), sont dits « collaboratifs », i.e. associant entreprises (y compris producteurs agricoles) et organismes de recherche et développement. Un projet dit PEI n'est autre qu'un de ces projets, avec la particularité de mobiliser du FEADER.
 - 530 (49 en AURA) Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) impliquant 9000 agriculteurs (430 en AURA) (les subventions annuelles accordées aux GIEE sont en augmentation (2M€ en 2017, 4M€ en 2019) ; 3000 fermes DEPHY (318 en AURA) (plans Ecophyto)¹⁵ ;
 - 330 (28 en AURA) « groupes 30 000 » impliquant 4300 agriculteurs (357 en AURA) (plan Ecophyto2).
- A côté de ces dispositifs mis en place ces dernières années par les pouvoirs publics, notons, à l'échelle nationale, les 1800 groupes rassemblant 82 000 adhérents accompagnés par les chambres

d'agriculture¹⁶, les 130 centres du Réseau CIVAM, les 85 groupements du réseau FNAB, les 550 agriculteurs du réseau APAD, les 10 pôles de compétitivité agri-agro-forêt-pêche rassemblant près de 3000 adhérents.

- **L'écosystème des entreprises de l'AgriTech et de la FoodTech se structure** progressivement, autour d'initiatives telles que La Ferme Digitale, #Cofarming, le FIRA, Robagri, le consortium biocontrôle, Protéines France... En 2016, 472 startup de la foodtech étaient actives avec 139 millions d'euros investis (levée de fonds de plus d'1 million d'euros). Le label Foodtech a été créé par l'Etat et 5 écosystèmes sont labellisés en France dont la Foodtech Lyon Auvergne Rhône-Alpes. Cette dernière vise à détecter, faire émerger et faire croître sur son territoire, l'ensemble des initiatives entrepreneuriales _innovantes du champ à l'assiette. Parmi cet écosystème, on retrouve les pôles de compétitivité régionaux, mentionnés plus haut, des entreprises agroalimentaires, des centres de compétence, des organismes de formation...
- **L'écosystème RID est bien implanté en Région** (figures 2 et 3) : Les structures de transfert de technologie et de facilitation à l'accès au marché sont des organismes d'accompagnement de l'innovation auprès des entreprises (exploitations agricoles incluses pour certains) :
 - **Plateformes technologiques essentiellement utilisées pour de l'enseignement** : ISARA-agrolab ; Lycée Paillot ; Alimentec : halle technologique utilisée 2/3 par l'université (Lyon 1) et 1/3 Novalim (entreprises, Novalim pour le compte des entreprises) ; Lycée du Valentin; halle technologique ENILV la Roche sur Foron
 - **Plateformes technologiques de recherche académique, adossées à des organismes de recherche**
PRIMUM : plateforme de recherche en nutrition-mobilité (« vivre mieux en bonne santé ») ; CENS : Centre Européen de Nutrition pour la Santé ;
UCA Partners : les plateaux techniques de l'UCA ; Institut Claude Bourgelat ; Agro technopôle de Montoldre
 - **Plateformes technologiques plutôt dédiées à une filière (CTI/ITAI)**
CTCPA, FCBA : forêt bois construction ; CTIFL : fruits et légumes
 - **Les Instituts Techniques Agro-Industriels (ITAI) : ADIV (viande)**
 - **Les Instituts Techniques Agricoles (ITA) :**
Au niveau national, les 18 ITA sont coordonnés par l'association ACTA. En AuRA, 10 ITA sont représentés dans 15 implantations différentes: ARVALIS : Institut du végétal -Etoile sur Rhône (26); ITAB : Institut technique dédié à l'agriculture biologique- Lempdes (63) -Saint Marcel les Valences (26) -Etoile sur Rhône (26); Institut de l'Elevage : Aubières (63) -Saint Priest en Jarez (42) -Lyon (69); Astredhor : station d'expérimentation du RATHO - Brindas (69); IFV - Villefranche sur Saône; Institut pour le Développement Forestier (IDF) - Lyon (69); IFCE -L'Institut français du cheval et de l'équitation- Chazay sur Ain (01); Terres Innovia -Etoile sur Rhône (26); FNAMS - (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) -Etoile sur Rhône (26); ITEPMAI -Montélimar (26).
- Plusieurs outils ont été mis en place par les pouvoirs publics pour **faciliter le partage des connaissances** ; la gestion et la mise en œuvre de ces outils mobilise essentiellement l'ACTA et l'ACTIA (têtes de réseaux des instituts techniques agricoles et agro-industriels), l'APCA (tête de réseau des chambres d'agriculture) et l'INRA (Institut national de la recherche agronomique). L'enrichissement de leur contenu mobilise l'ensemble des acteurs du développement agricole (chambres, ITA, ONVAR...). En région AuRA, ces acteurs ont formalisés leurs relations dans une convention de partenariat. Ils constituent le **PRID** (Partenariat Recherche Innovation Développement). En parallèle, l'instance COREDEF Auvergne-Rhône-Alpes est un lieu de lien entre les acteurs RID et de formation.
- Les salons professionnels sur le territoire régional contribuent aux partages des connaissances, notamment Tech&Bio et le Sommet de l'Elevage.
- En parallèle, **le développement de l'e-formation, soutenu par les pouvoirs publics**, permet aussi de faciliter le partage de connaissances. C'est ainsi que dans le cadre de l'IAVFF-Agreenium, les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, du développement et des professionnels du secteur ont permis d'enrichir l'offre de formation en ligne avec le développement de **MOOCs accessibles librement par les agriculteurs**, notamment sur l'agro-écologie et l'agriculture biologique. L'ACTIA a également produit un MOOC sur la qualité des aliments, et d'autres acteurs créent des chaires accessibles en ligne ou des chaînes Youtube pour la formation libre comme celle développée par **VetAgroSup sur le bien-être**

animal. Par ailleurs, VIVEA soutient les Formations Mixtes Digitales avec des modalités de prise en charge très avantageuses et une animation forte auprès des prestataires de formation (Communauté ForMiDable, Trophée FMD, journée FMD, ...).

- Le relâchement des liens au sein des communautés agricoles, l'installation d'agriculteurs non issus du monde agricole, la diversification des modèles agricoles et la plus grande attention des consommateurs-citoyens aux conditions de production, à la qualité et à l'origine de leur alimentation conduisent les agriculteurs à élargir les sources d'information, grâce notamment aux technologies numériques.
- Plusieurs **dispositifs nationaux** visent à accompagner le développement de cet écosystème favorable à l'innovation : Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) ; Réseau Rural National (PEI AGRI, LEADER, MCDR) ; l'axe 3 du volet agricole du Grand Plan d'Investissement vise spécifiquement l'innovation et la structuration des filières, et mobilise en particulier plusieurs dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir qui vise notamment à faire émerger des territoires d'innovation. Le PIA 3 est régionalisé (volet transformation des PME par l'innovation et volet filières). Il faut citer également l'appel à projet lancé par l'Etat qui accompagne les projets de R&D collaborative, à savoir le PSPC (Projet de recherche et de développement Structurant Pour la Compétitivité).
- Les **dispositifs régionaux** favorisent aussi l'innovation collaborative ou participative (ex : AAP PEPIT ; AAP R&D Booster ; AAP IRICE ; pack ambition recherche...). La Région accompagne également les pôles de compétitivité et les clusters dont le rôle est notamment d'animer cet écosystème d'innovation en créant des liens entre entreprises, centres de recherche et centres de formation. Ils ont vocation à accompagner l'innovation, mais aussi le développement économique des entreprises.
- Les **PDR Auvergne et Rhône-Alpes** soutiennent cet objectif à travers plusieurs mesures et en particulier : la sous-mesure 1.2 « Informations et démonstrations » avec 4,4M€ de FEADER ; la mesure 4 « investissements physiques » qui permet de soutenir l'acquisition de matériels modernes ou innovants ; la mesure 16 « Coopération » qui encourage l'action collective pour l'émergence et la diffusion d'innovations et mobilise 16,2 M€ de FEADER ; et la mesure 19 « Soutien en faveur du développement local » au titre de LEADER qui mobilise 121,7 M€ de FEADER. De façon plus ciblée, le type d'opération 16.10 – Partenariat Européen d'innovation soutient des projets d'innovation en coopération ; elle mobilise 8,6 M€ de FEADER.
- D'une façon générale, les changements de pratiques rendus incontournables pour enrayer la stagnation des rendements, la perte de biodiversité, l'augmentation des pollutions, l'émergence des nouvelles menaces sanitaires et s'adapter aux bouleversements climatiques sont fortement incités dans les politiques mises en œuvre (cf. orientations prioritaires du PNDAR 2014-2020¹⁷ et projet agro-écologique pour la France) par un renforcement des interactions entre acteurs de la recherche, du développement et de la formation qui doivent produire les innovations permettant de faire face à ces changements.
- Les plans de filière mis en œuvre en accompagnement de la loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation doivent également être des leviers pour faire évoluer les systèmes et les pratiques. Les plans filière mis en œuvre à l'échelle régional visent également ce même objectif.
- Le contrat stratégique de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2022, fruit des attentes des professionnels, cible un axe important sur l'innovation et les projets collaboratifs sur les thématiques suivantes : valorisation d'essences, nouvelles utilisations du bois, nouveaux process industriels, développement du numérique dans la filière. Ces actions seront appuyées par l'installation en Auvergne-Rhône-Alpes du Pôle de compétitivité Xylofutur.

2. Tendances futures

- Les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture (respect de l'environnement, du bien être des personnes et des animaux, aliments sains, moins ou pas de produits de synthèse, au moins ceux identifiés comme comportant des risques) et d'aliments de qualité nutritionnelle supérieure vont aller en s'accroissant.
- Dans le cadre de la **stratégie régionale d'innovation - spécialisation intelligente**, la Région a défini dans son Schéma Régionale de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 8 domaines d'excellence, dont l'agriculture-agroalimentaire-forêt. Les enjeux identifiés pour ce **domex** sont les suivants : faire face aux enjeux du changement climatique ; répondre aux attentes de la société sur un mode de production/fabrication plus respectueux et plus durable ; créer et mieux répartir la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- Dans le cadre des **Assises régionales de la RID** pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui ont eu lieu en **2016**, les axes de travail prioritaire pour la RID régionale identifiés collectivement sont les suivants :
 - Elaborer des outils d'aide à démarches prospectives et des démarches prospectives pour un pilotage stratégique à l'échelle de la région et des territoires ;
 - Développer et accompagner des systèmes de production durables, plus efficaces et plus résilients face aux aléas climatiques, économiques, sanitaires et adaptés aux contraintes / atteintes territoriales et socio-économiques ;
 - Renforcer les dynamiques croisées de filières, de territoires et de marchés pour créer davantage de valeur ajoutée et la partager plus équitablement ;
 - Améliorer, consolider et innover dans la qualité et la traçabilité des produits transformés.
- **La R&D se recentre progressivement vers l'atteinte d'objectifs complémentaires à celui de la productivité volumique, en intégrant (ou en anticipant) la demande sociale** et la nécessité de s'adapter aux aléas climatiques et sanitaires et de préserver les ressources nécessaires au bon fonctionnement du système vivant (eau, sols, biodiversité, air...) (Voir notamment les domaines thématiques #Global, #3Perf et #Food de la « stratégie globale de l'INRA à l'horizon 2025¹⁸).
- **Le besoin en compétences des agriculteurs va s'accroître** parallèlement à la diversification des modèles agricoles, aux défis climatiques, sanitaires et environnementaux émergents, à la digitalisation de l'agriculture, au besoin croissant de créer et capter de la valeur ajoutée, ainsi qu'aux approches système d'exploitation qui se développent et sont parfois complexes.
- **Les compétences en conseil stratégique** doivent également se renforcer¹⁹.
- **L'accès rapide à l'information technique via internet** et notamment les réseaux sociaux (dont ceux dédiés aux agriculteurs) va continuer de diversifier les accès à l'information et les possibilités de partage de connaissance, mais aussi réduire les demandes en conseil technique descendant délivré par des experts des organismes de développement, notamment en présentiel⁶.
- **Le renforcement de la concurrence entre organismes publics et structures de conseil privées** va se poursuivre, notamment dans le contexte de la séparation de la vente et du conseil.
- Un fort **développement de l'agriculture numérique** est attendu : robots (les agro-équipementiers prévoient que la moitié de leur marché sera porté par la robotique en 2035²⁰), capteurs et objets connectés par internet (IoT, 39 % des exploitations équipées d'au moins 1 outil connecté), véhicules autopilotés, outils d'analyse des données et d'aide à la décision (OAD), économie du partage (partage du travail, du matériel, des connaissances, ... utilisant des outils numériques).
- Un développement de l'utilisation du numérique dans les liens avec l'aval et les consommateurs est en cours (logistique, traçabilité, circuits courts utilisant des application internet).
- **La digitalisation de l'agriculture se développe essentiellement par le biais d'entreprises privées**, posant la question de l'accès aux technologies d'une part (coût, formation), de l'apparition de dépendances nouvelles envers les fournisseurs d'équipements ou de services numériques, des objectifs assignés à ces technologies (productivité – écologie – travail – bien être ...) et de l'usage des données collectées par ces technologies, d'autre part.
- Des signaux faibles s'amplifient : autonomie des agriculteurs et souveraineté technologique²¹ ; publications de l'association TECHNOlogos ; courant de pensée des « lowtechs »²².
- L'innovation et le numérique sont deux sujets essentiels pour la filière forêt-bois afin de développer la valorisation des essences locales, d'accroître la valeur ajoutée dans les entreprises et de développer les marchés. Des démarches se développent aujourd'hui autour de la traçabilité des bois, de la recherche de nouveaux process, de la conception de prototypes ou encore des projets collaboratifs recherche/entreprises.

3. Influence de la PAC sur ces évolutions et les enseignements tirés des expériences antérieures

- **Le FEADER 2014-2020 soutient cet objectif** à travers plusieurs mesures et en particulier : la mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information » avec 96,8 M€ de FEADER, et 25 PDR concernés ; la mesure 2 « Conseil » qui vise à favoriser l'accès aux services de conseil sur l'exploitation agricole, ouverte dans 4 PDR hexagonaux et 5 PDR ultramarins pour 32,1 M€ FEADER ; la mesure 4 « investissements physiques » qui permet de soutenir l'acquisition de matériels et équipements modernes ou innovants ; la mesure 16 « Coopération » qui encourage l'action collective pour l'émergence et la diffusion d'innovations et mobilise 169,6 M€ de FEADER sur tous les PDR sauf la Corse ; et la mesure 19 « Soutien en faveur du développement local » au titre de LEADER.
- La part du budget FEADER en France dédiée au partage des connaissances, au conseil et à l'innovation est de 3,6 % sur la période 2014-2020 (figure 4), 1% en AuRA en comptabilisant les mesures 1 et 16, soit une **faible participation**. De plus, **l'ambition a été réduite** au fur et à mesure de l'avancée dans la programmation, devant la complexité de la gestion administrative et informatique et dans un objectif global de recentrage des programmes pour fluidifier leur mise en œuvre ; ce qui s'est traduit par :
 - la mobilisation très partielle des opportunités du dispositif PEI agri, côté Rhône-Alpes vu essentiellement comme une contrepartie financière, et côté Auvergne avec une transversalité très limitée du positionnement des projets ;
 - une ouverture du dispositif PEI limitée dans le temps (2 premières années de programmation uniquement) ;
 - la fermeture de dispositifs de la mesure 16 ;
 - une ouverture très tardive de certains dispositifs favorisant l'innovation ;
 - une baisse d'intervention sur les dispositifs formation ;
 - la fermeture de la mesure 2 – Conseil.
- **Le lancement du PEI « agriculture durable »** a ouvert la possibilité de soutenir des groupes opérationnels (collectifs multi-acteurs collaborant à un projet de développement) avec la mesure 16 « coopération ». Cette dernière a permis une mise en œuvre de ces dispositifs dans l'intégralité des programmes de développement rural (PDR) des Régions françaises (à l'exception de la Corse qui ne l'a pas activée).
- En Rhône-Alpes, des domaines investis par les GO du PEI et les projets SLD pertinents pour le secteur agricole au regard du profil du territoire avec une très grande diversification, mais très peu de ciblage sur le secteur forêt-bois. En Auvergne, des domaines investis par les GO du PEI concernent le secteur agricole (lutte contre le rat taupier, expérimentation autour de variétés de population de blé...) et le secteur forestier (valorisation du sapin pectiné, sciage des très gros bois...). D'autres champs d'innovation – dans le domaine de l'alimentation notamment, sont, fin 2018, peu présents autrement que sous l'angle d'approches de filière.
- Fin 2018, dans le cadre de l'évaluation finale des PDR, il est trop tôt pour observer des changements de comportements et de pratiques / systèmes suite aux projets de R&D et la pérennité des partenariats PEI.
- Mais il est noté que le dispositif PEI est apprécié des bénéficiaires ; avec côté Rhône-Alpes des liens nouveaux créés et des liens existants renforcés, mais peu d'implication de bénéficiaires finaux, et côté Auvergne des liens existants renforcés et dans une moindre mesure des liens nouveaux créés, avec une forte implication de bénéficiaires finaux. La gouvernance des projets est bien définie, mais implique parfois trop de partenaires, avec effet de cloisonnement entre acteurs de différente nature. Il est également noté l'absence de participation des GO PEI régionaux au réseau européen PEI agri, qui n'ont donc pas profité de cette mise en réseau à l'échelle européenne.
- **D'autres actions de coopération** porteuses pour certaines d'innovation ont également été soutenues via les PDR Auvergne et Rhône-Alpes : soutien aux stratégies locales de développement (pastoralisme, forêt, filières agricoles locales...), soutien aux projets de coopération pour le développement des circuits courts et marchés locaux (ouverte tardivement), soutien à l'innovation territoriale via le dispositif LEADER... Fin 2018, dans le cadre de l'évaluation finale des PDR, il est trop tôt pour mesurer l'impact de ces dispositifs.
- Pour ce qui concerne le soutien à la formation, l'évaluation des PDR a conclu à **une faible synergie** de ce soutien avec les autres mesures FEADER (modernisation agricole, projets R&D et de coopération).
- D'une façon générale, l'accompagnement au changement reste en revanche globalement insuffisamment pris en charge par la PAC.

4. Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions observées

- **Les orientations de la recherche publique française, européenne et régionales** favorisent la mise en réseau et facilitent l'innovation interactive (RMT, réseaux thématiques et projets Horizon 2020, GIS, clusters, pôles de compétitivité ; dispositifs d'appels à projets collaboratifs ; organisation de la R&D par filière associant les entreprises et professionnels agricoles).
- Le déploiement de la **couverture numérique** du territoire facilite l'usage des technologies numériques dans les territoires ruraux et les exploitations, même s'il reste encore des zones blanches (figure 5).
- La mise en place de stratégies nationale et européenne de développement de la bioéconomie augmente les possibilités de valorisation des produits agricoles.
- Le niveau d'éducation de la population générale, agricole en particulier, s'accroît régulièrement.
- La concurrence oblige les entreprises à innover pour rester compétitives.
- **La France, ainsi que la Région AuRA dispose de nombreux dispositifs de soutien à l'innovation** : Crédit d'impôt recherche, Bpifrance, programme d'investissements d'avenir, AAP collaboratifs (R&D Booster ; IRICE ; PEPIT ;), soutien aux acteurs contribuant aux mises en réseau (pôles de compétitivité ; cellule RID CRA ; Agence de Développement Economique ;)
- L'apparition de « géants du numérique » et la difficulté à tracer l'usage des données génèrent des relations ambivalentes du monde agricole avec ces acteurs pouvant aller jusqu'à une crise de confiance.
- Les réglementations française et européenne visant à encadrer les conditions de travail et les impacts sur l'environnement bousculent les habitudes et le modèle industriel.
- La pression accrue sur les ressources non renouvelables, les nouvelles menaces que représentent les changements (biodiversité, climat ; sols ; eau ; énergies) et la pression sociale pour des pratiques moins impactantes pour l'environnement et la santé, augmentent chez les professionnels agricoles la prise de conscience de la nécessité de faire évoluer leurs systèmes.
- Les collectivités locales se mobilisent massivement sur le sujet de l'alimentation (projets alimentaires territoriaux, etc.).

Figures fiche diagnostic OS C AURA

Figure 2

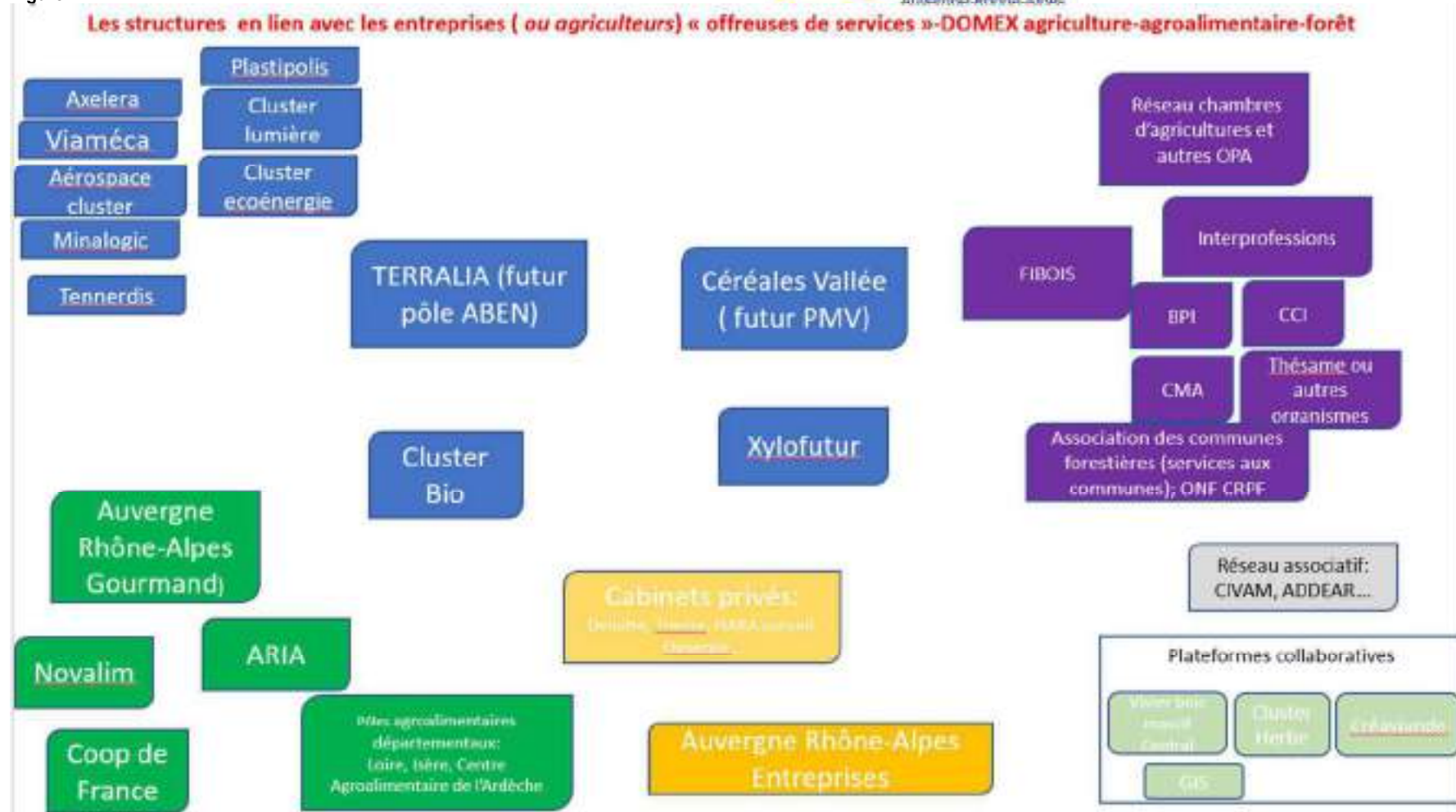
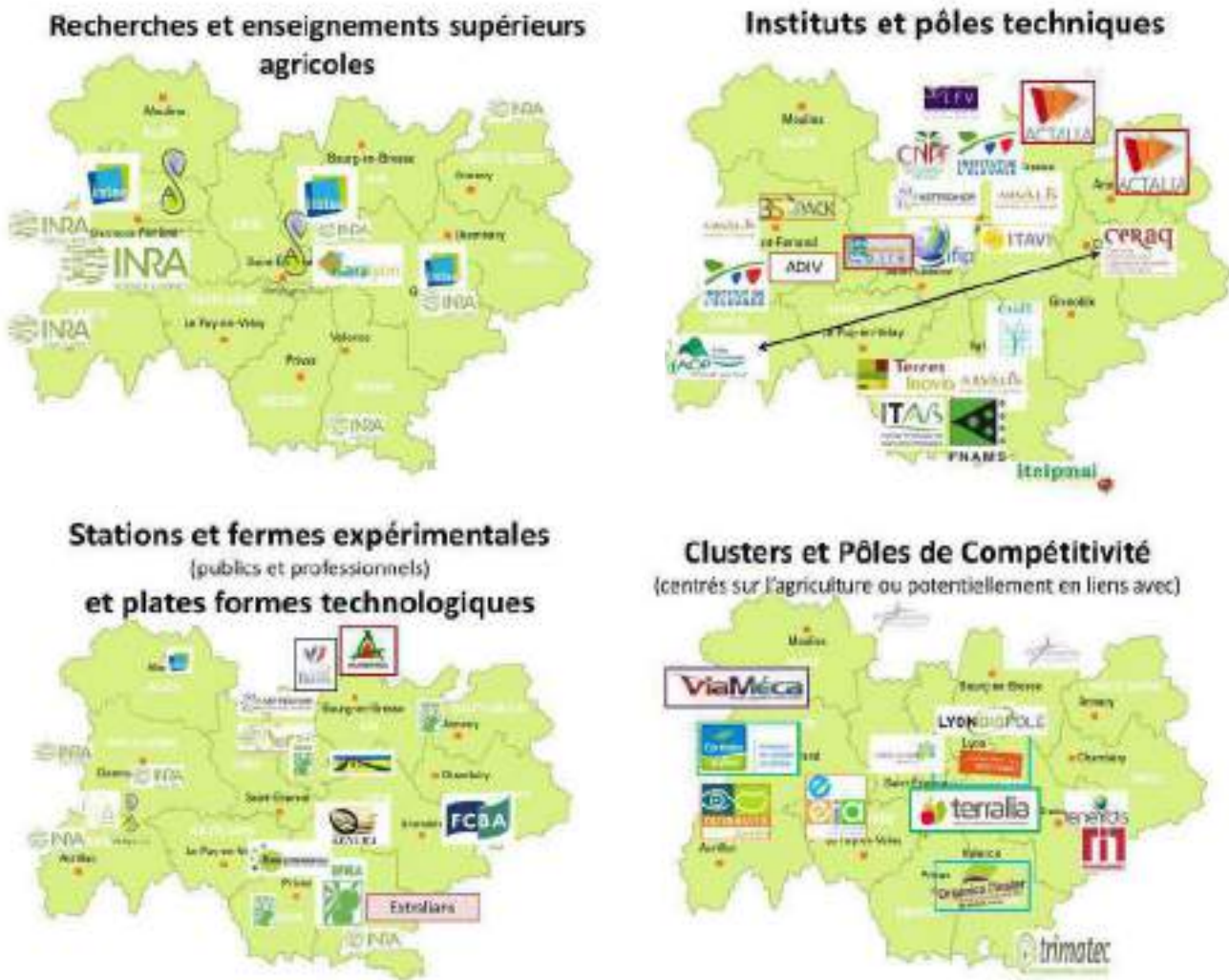
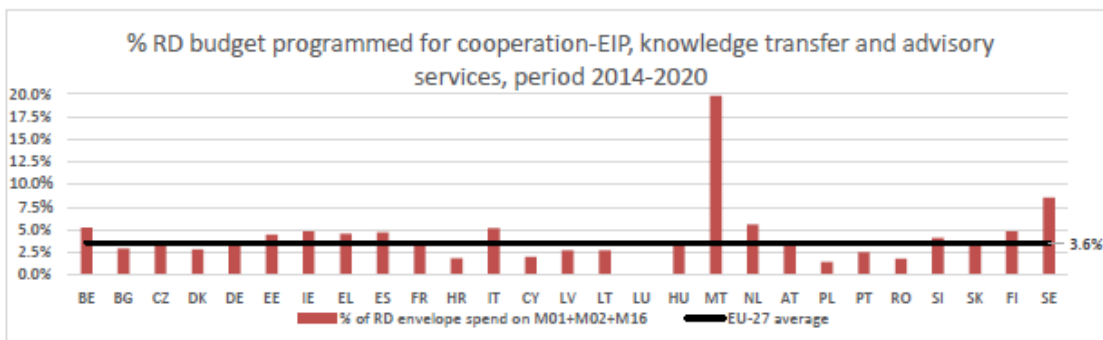


Figure 3. Quelques panoramas de structures de l'écosystème innovation présentes sur le territoire régional



Source : Assises régionales de la RID en agriculture, forêt et IAA (2016)

Figure 4. % de la maquette FEADER dédiée à la connaissance, aux conseils et à la coopération PEI



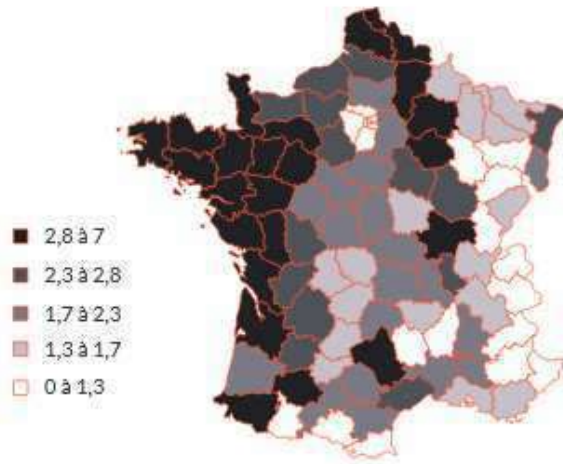
Source: MS notification in SFC

Source : Commission européenne, 2019, Analytical factsheet for France: Nine objectives for a future Common Agricultural Policy

Figure 5. Equipement des exploitations françaises à Internet

195 000 exploitations françaises connectées à internet

Nombre d'exploitations connectées
(en milliers) par département



Source RGA 2010: moyennes et grandes exploitations utilisant internet en 2010

Taux d'équipement par département

Taux d'exploitations connectées (en %) par département (2010)
63 % des exploitations françaises connectées à internet

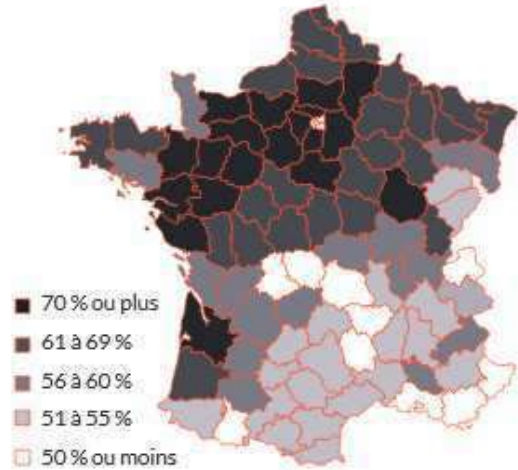
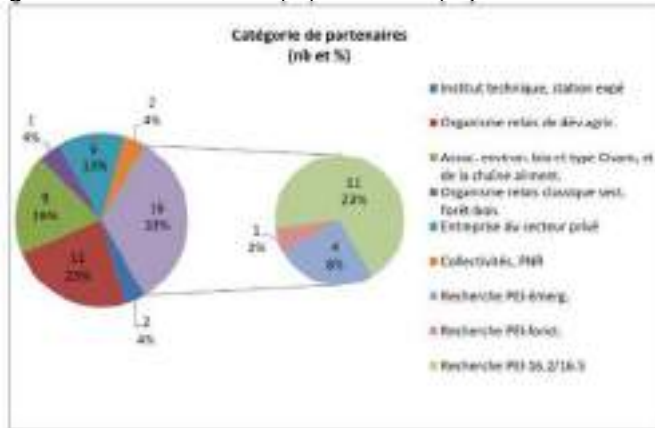
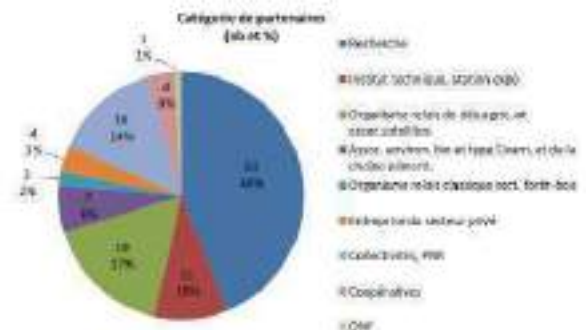


Figure 6 : Partenaires R&D impliqués dans les projets d'innovation PEI soutenus par les PDR AuRA fin 2018



PDR Auvergne



PDR Rhône Alpes

Source : Evaluation finale des PDR AuRA, Epices/Tercia, juillet 2019

Figure 7 : Projets d'innovation PEI soutenus par les PDR AuRA 14-20 fin 2018

PDR Auvergne

Thématiques d'innovation identifiées	Secteur
Recherche d'amélioration des conditions de travail des éleveurs par la diffusion de nouvelles pratiques de travail et un protocole autour de l'agroécologie	agri
Appropriation de la sélection de céréales de population par les agriculteurs	alimentaire
Développement d'analyse sur grain céréales de population et céréales classiques	alimentaire
Développement d'une gamme de céréales Haute Loire	alimentaire
Développement d'une organisation commerciale innovante entre agriculteurs et CELNAT	alimentaire
Tests de nouveaux produits chimiques dans la lutte contre le campagnol	agri
Expérimentation de lutte collective sur un territoire contre le campagnol	agri
Développement d'emballages spécifiques adaptés aux fromages AOP Massif Central	alimentaire
Conception et test de 5 systèmes de culture innovants en Auvergne avec expérimentation en réseau	agri
Etude de faisabilité de déroulage de sapin, nouveau en France	forêt-bois
Le test d'un nouveau procédé, d'une nouvelle technologie pour la première transformation du bois	forêt-bois
Une collaboration avec la recherche dans le secteur bois	forêt-bois
Développement de produits multifonctionnels à base de sapin pectiné	forêt-bois
Nouvelles méthodes de commercialisation : notamment aspect design	forêt-bois
Réalisation d'une pré-étude des besoins d'innovation dans le sciage de très gros bois	forêt-bois

PDR Rhone Alpes

Thématiques d'innovation identifiées	Secteur
Etude des collectifs agricoles comme lieu d'innovation et d'expérimentation pour la transition agroécologique	alimentaire
Innovations culturelles pour une meilleure résilience des cultures	alimentaire
Développement de nouveaux systèmes de productions	alimentaire
Tester de nouveaux modes organisationnels de la polyculture élevage	alimentaire
Développement des systèmes alimentaires de milieu (SYAM), un hybride de circuits courts et circuits longs.	alimentaire
Développement d'un outil pédagogique - un jeu stratégique "SYAM"	alimentaire
Développement d'une boîte à outil qui utilise l'intelligence collective pour surmonter des crises sur un territoire ensemble	dév.local
Elaboration d'une démarche de modélisation participative des relations entre structure, fonctionnement du paysage et propagation et impact potentiel des flux	dév.local
Développement de nouveaux modèles de l'analyse des enjeux systémiques liés à l'approvisionnement alimentaire de métropoles avec des outils différents (outils d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision, méthodologique etc.)	alimentaire
Développement d'un guide permettant aux territoires de réaliser un diagnostic du bien-être pour rendre plus attractif leur territoire	alimentaire
Co-construction avec tous les partenaires un référentiel de formation au bien-être	alimentaire
Développement de la culture d'algues sous serre en Région RHA	agri
Méthode de travail avec des partenaires nouveaux	agri
Conception et développement d'une façon participative de nouveaux outils et machines paysannes pour l'agroécologie	effic. énergi.
Elaboration de nouvelles références techniques sur le choix d'un parcours de transhumance en apiculture	agri
Développement d'un test de suppression d'un parasite dans la filière poules pondeuses	agri
Développement de fiches pour reconnaître et gérer des nouvelles maladies des vergers des fruits à noyau	agri
Adaptation et appropriation de nouvelles méthodes 'omiques' pour et par les filières fromagères de terroir des Savoie	alimentaire
Le test de l'apport de la métagénomique	alimentaire
Participation de la Région RHA à un réseau d'échanges, d'expertise et de transfert à l'échelle européenne, nationale et régionale pour la durabilité de l'élevage laitier	agri
Développement d'une approche innovante de connaissance et de lutte contre la bactériose de laitue (test de lutte biologique etc.)	agri
Réalisation d'une souchothèque avec des souches autochtones pour l'AOP Picodon	agri
Test de l'utilisation du lait acidifié pour l'allaitement de jeunes caprins	agri
Production de références et de comparatifs sur différents types d'allaitement en élevage caprin	agri
La plantation de nouvelles essences forestières pour l'adaptation au changement climatique	forêt-bois
Le développement de nouveaux outils de gestion et de mobilisation de la ressource forestière (outil de cartographie, outil de reconnaissance de terrain etc.)	forêt-bois
Test d'outil de médiation pour acceptabilité des coupes forestières	forêt-bois
Analyse des circuits et des flux de bois à l'échelle des territoires	forêt-bois

Source : Evaluation finale des PDR AuRA, Epices/Tercia, juillet 2019

Bibliographie et sources :

- 1 Hervieu B., Bour-Desprez B., Buer J.-L., Cascarano J.-L., Dreyfus F., Gosset G., 2014, *Évaluation de la politique de développement agricole, rapport du CGAAER, n°13 059, Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Paris.*
- 2 *Données ESEA, 2016.*
- 3 *Actif Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture – CEP 2019*
- 4 *AGRESTE recensement de la population 2016*
- 5 *Indicateur de contexte C.24 (PAC 2014-2020), actualisé en décembre 2018.*
- 6 *Données Enquête sur la Structure des Exploitations Agricoles, 2016, INSEE*
- 7 *Ambroise Bouteille & Associés, 2016, Les freins à la formation des salariés dans les TPE agricoles, rapport d'étude, FAFSEA.*
- 8 *Cf supra : rapport du CGAAER, n°13 059*
- 9 *Compagnone C., Goulet F., Labarthe P., 2015, Conseil privé en agriculture : acteurs, pratiques et marché, Educagri-Quae, Dijon, Versailles.*
- 10 *Rapport final de l'étude sur les conditions de déploiement d'un accompagnement stratégique vers une agriculture à bas niveau d'intrants – décembre 2018 ; marché n°SSP DGPE 2017-056*
- 11 *Etude Agrinautes, réalisée par BVA, 2018.*
- 12 *Rapport PRO AKIS, country report for FRANCE – Pierre Labarthe, juillet 2014.*
- 13 *COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL on the European Innovation Partnership 'Agricultural Productivity and Sustainability'/* COM/2012/079 final */*
- 14 *Rapport d'évaluation du dispositif des RMT – Technopolis et Epices, 2013*
- 15 *Données internes SDPE BAT + BDA et site web du Réseau Rural National*
- 16 *Revue Chambres d'agriculture n°1035 – janvier 2015*
- 17 *Circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013*
- 18 *La stratégie globale de l'INRA à l'horizon 2025 – octobre 2016.*
- 19 *Avis du conseil scientifique de l'APCA « quelle offre de conseil aux agriculteurs pour les chambres d'agriculture demain ? », juin 2017.*
- 20 *Rapport économique 2017 AXEMA*
- 21 *Plaidoyer du pôle InPACT sur la souveraineté technologique des agriculteurs (avril 2017)*
- 22 *Philippe BIHOUIX. L'âge des low techs. Vers une civilisation techniquement soutenable. 2014*

Grille AFOM de l'Objectif transversal : Modernisation du secteur agricole en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

	Positif	Négatif
Interne	Atouts	Faiblesses
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les agriculteurs français et régionaux ont un bon niveau de formation par rapport à la majorité des autres États membres. 2. L'enseignement agricole (technique et supérieur, avec l'ISARA et VAS) offre un bon maillage territorial et permet la formation initiale et continue. 3. La France et la région AuRA dispose d'un système de connaissance et d'innovation (AKIS) bien structuré, d'une recherche publique forte en agriculture (INRA-IRSTEA (INRAE à compter de 2020) - ITA / ITIA – stations et fermes d'expérimentations) et d'outils de diffusion des connaissances pour faciliter leur appropriation qui évoluent régulièrement (e-formation). 4. L'écosystème national et régional est favorable à l'innovation (RMT, UMT, GIS, Pôles de compé, Clusters, plates-formes technologiques, réseaux d'expérimentations structurés par filière, GIEE...) et bien connecté aux autres Etats Membres. 5. 1ère région de France pour le nombre de pôles de compétitivité (12) et de clusters (11) 6. Installation sur le territoire régional d'un pôle de compétitivité dédié à la filière forêt-bois : Xylofutur. 7. De nombreuses start-up françaises Agritech et Foodtech développent de nouvelles technologies et outils numériques dédiés à l'agriculture (OAD). 8. On observe un renouveau de l'intérêt des agriculteurs pour les démarches collectives / multi-acteurs (GIEE, GO PEI, CUMA...) en plus de l'attrait historique envers l'innovation organisationnelle (coopératives...). 9. La diffusion de l'agro-écologie apporte des réponses positives aux attentes sociétales et aux besoins de changement des agriculteurs. 10. Les agriculteurs français et régionaux sont, en moyenne, connectés et relativement technophiles. 11. L'agriculture et la forêt sont des domaines privilégiés pour le déploiement de l'intelligence artificielle et des technologies numériques (robots, drones, satellites, capteurs connectés et solutions d'aide à la décision ...) et en biotechnologie 12. La numérisation du secteur est une dynamique en cours se traduisant à la fois par une augmentation quantitative et par l'adoption progressive de nouveaux outils, notamment la robotique. 13. Présence sur le territoire régional de grandes entreprises et de PME 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Malgré les dispositifs incitatifs en faveur des collectifs, il reste pour le moment difficile de massifier significativement la mise en œuvre des changements de systèmes. 2. La formation continue / professionnelle des actifs agricoles est, en moyenne, inférieure à celle des autres actifs français. 3. Le système du conseil et d'accompagnement des agriculteurs n'est pas suffisamment lisible, suivi et évalué. 1. Du fait d'un poids culturel et identitaire important, une partie de la profession agricole se sent 'fragilisée' et 'menacée' par le fait que le sujet agricole soit de plus en plus pris en charge par la société civile. 2. Les compétences numériques des agriculteurs sont en moyenne en deçà des besoins liés à l'évolution de leur métier, et le conseil fourni aux agriculteurs en matière de numérique est insuffisant. 3. Une partie significative du conseil reste liée à la vente des produits. 4. On constate un endettement élevé lié à certaines formes d'innovations ou de structures d'entreprises spécialisées. 5. L'âge moyen des agriculteurs est élevé et le renouvellement des générations ne compense pas, ce qui peut constituer un frein à la capacité d'innovation de l'agriculture. 6. La rémunération de certaines catégories d'agriculteurs est trop faible, ce qui rend nécessaire la réflexion sur l'ensemble des chaînes de valeur. 7. Certaines structures régionales de R&D agricoles (stations expérimentales) sont fragiles. 8. Les organismes de développement diffusent insuffisamment leurs résultats. 9. Aucun pôle de compétitivité ni cluster dans le domaine animal (herbivores) n'est structuré en AuRA et ce malgré une forte présence de ces filières. 10. Peu de travail de concertation entre financeurs d'AAP innovants (Etat, AERM, ADEME, Région...) et manque de lisibilité et complémentarité entre les dispositifs de soutien. 11. Peu de moyens consacrés au développement de l'innovation dans la filière forêt-bois alors que le potentiel de projets est conséquent lié au numérique, à la traçabilité des bois, au changement climatique... 12. La forêt est un milieu complexe à appréhender, avec une production de valeur

	<p>agroalimentaires nombreuses.</p> <p>14. Volonté des professionnels de la filière forêt-bois de travailler sur l'innovation et les projets collaboratifs marquée dans le Contrat stratégique de filière forêt-bois.</p> <p>15. Développement par la R&D de nouvelles techniques d'exploitation (Ballons charges lourdes) et de nouveaux produits et/ou usages du bois (chimie verte, matériaux composites...).</p>	<p>ajoutée à l'hectare faible : les technologies qui y sont déployées doivent être à la fois plus avancées que sur d'autres milieux (capacité de calculs, complexité des algorithmes, mécanisation...), et moins onéreuse à mettre en œuvre. C'est un des défis majeurs de l'innovation en forêt.</p> <p>13. Le transfert de l'innovation vers une mise en œuvre opérationnelle en forêt est difficile, de nature souvent plus méthodologique que technique, et elle n'est de ce fait pas assumée par les organismes de recherche ni même de R&D.</p> <p>14. L'agriculture régionale diversifiée nécessite des outils numériques très divers.</p>
<p>Externe</p>	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De nombreux AAP européens (ex : Horizon Europe), nationaux (PSPC) et régionaux (PEPITE, RD booster...) favorisent les projets collaboratifs innovants. 2. Les plans de filière apparaissent comme des leviers importants pour le déploiement de nouveaux « modèles multi-performants » pour les entreprises, filières et territoires, de l'amont à l'aval, à l'appui de la stratégie bioéconomie et des plans/programmes du projet agroécologique. 3. Les dispositifs de financement des actions de développement et du conseil sont mutualisés et leur accès est donc potentiellement ouvert à tous. 4. La prise en charge significative du conseil agricole par le service public garantit un accès au conseil pour tous. 5. La séparation de la vente et du conseil sur les produits phytosanitaires offre une garantie supplémentaire d'un conseil non lié aux intérêts de l'agrofourmiture. 6. Présence des acteurs du numérique sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. 7. Les politiques publiques contribuent à déployer le numérique sur l'ensemble du territoire. 8. Les demandes sociétales d'une modification des modes de production et de consommation sont entendues et acceptées par une fraction croissante d'agriculteurs et constituent une opportunité de « modernisation » du secteur importante. 9. Nouveaux profils des installés en agriculture en reconversion. 10. L'externalisation croissante des activités agricoles est source d'une plus grande technicité. 11. La mobilisation des collectivités (PAT, gouvernance alimentaire) facilite le développement de filières horizontales et de la structuration de débouchés. 12. Le dynamisme économique et démographique d'une bonne partie du territoire Aura bénéficie aux secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aléas climatiques et sanitaires, volatilité des prix des matières premières, concurrence internationale... fragilisent économiquement le secteur agricole et forestier, restreignant sa capacité à innover. 2. Tendances sociétales et de consommation (environnement, santé, moins de protéines animales, qualité, proximité, bien-être animal, gaspillage) qui nécessitent une adaptation rapide du secteur. 3. L'adaptation des formations et des filières aux évolutions du monde agricole et aux attentes sociétales est lente. 4. Les politiques publiques et les marchés rémunèrent insuffisamment les changements de pratiques des agriculteurs. 5. Les outils publics de diffusion et de capitalisation des connaissances, et de soutien à l'innovation sont trop éparpillés et souffrent d'un manque de cohérence d'ensemble. 6. Le système de conseil agricole est très dépendant des fonds publics mais est aussi, pour une partie, lié à des intérêts économiques privés, conduisant à une adéquation imparfaite avec les objectifs publics (ex. déploiement insuffisant du conseil stratégique). 7. Les territoires ne sont pas égaux au regard du déploiement du numérique. 8. On observe une perte d'autonomie des agriculteurs vis à vis des fournisseurs d'outils numériques (ex. captation des données par les agro-équipementiers). 9. Le pouvoir d'orientation du FEAGA est faible.

Grille de lecture : l'analyse AFOM est conduite du point de vue des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'économie rurale : tout ce qui est maîtrisé au sein des secteurs constituera l'interne, et tout ce qui ne peut pas l'être, l'externe.

Liste de l'ensemble des BESOINS identifiés

Objectif transversal : Modernisation du secteur agricole en stimulant et en partageant les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales, et en encourageant leur utilisation

L'analyse AFOM aide à définir des besoins les plus importants auxquels le PSN pourrait éventuellement répondre (sans sélection à ce stade).

Besoins principaux	Description des besoins (PAC et hors PAC)
Améliorer le capital humain en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités entre actifs agricoles des territoires : le niveau de formation des agriculteurs et des salariés de l'agriculture doit continuer d'augmenter et s'homogénéiser (formation initiale + formation continue). • Inciter à la formation, au conseil et à l'accompagnement des actifs agricoles et forestiers afin de répondre aux enjeux importants qui s'imposent à eux, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ la transition agro-écologique, sylvo-environnementale vers des systèmes de production durables et résilients, notamment face au changement climatique ; ○ le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur (transformation, logistique, commercialisation, projets amont-aval) ; ○ les enjeux économiques : conseil stratégique, approche projet (analyse préalable et suivi), stratégie commerciale, création de nouveaux débouchés, audit compétitivité, indicateurs d'analyse technico-économique et coûts de production, stratégie moyen terme intégrant les changements climatiques et de marché... ○ le numérique. • Actualiser une GPEC du secteur agri agro forêt face aux nouvelles technologies (ex : cartographie en région des formations en NTIC) • Mettre en place des diagnostic climat-énergie à l'échelle du territoire, de l'exploitation et de l'atelier de production. • Promouvoir « la modernisation du secteur » dans le système éducatif agricole (programmes et compétences des enseignants), ainsi que pour les nouveaux et futurs actifs agricoles (hors PAC). • Renforcer l'accompagnement, la formation et le conseil aux futurs agriculteurs, notamment pour renforcer la culture entrepreneuriale, de la gestion des risques et de l'analyse économique, et les compétences sur les aspects environnement-climat et sociaux pour inciter à l'installation dans un système résilient. Mettre à disposition des porteurs de projets une panoplie de types de conseils modulables et adaptés à leur besoin, tout en favorisant l'accès à la formation avant et après l'installation et en renforçant les accompagnements post-installations. • Mettre en place un plan de recrutement de salariés pour faire face à l'agrandissement des exploitations agricoles, au développement de la transformation fermière et au vieillissement des actifs. • Soutenir le remplacement sur les exploitations durant les formations. • Renforcer la complémentarité entre les soutiens aux investissements et à la formation/conseil dans les aides publiques.
Mieux diffuser les connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et mettre en réseau les innovateurs de terrain. Capitaliser et diffuser les expériences réussies. • Favoriser les démonstrations/échanges entre agriculteurs/territoires/réseaux ; créer des réseaux de démonstration. • Favoriser la diffusion de l'innovation (journées techniques, outils de veille, salons thématiques, outils numériques, fiches/bulletins techniques...). • Mettre en place un système de partage de connaissances entre les différents acteurs régionaux de la RID. • Veiller à la pluralité des réseaux de conseil.

<p>Favoriser des innovations répondant aux enjeux actuels et attentes de la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'innovation et les projets collaboratifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la filière forêt-bois, pour développer de nouveaux marchés, la valorisation des services écosystémiques, accroître la valeur ajoutée (monitoring des forêts à partir des techniques de télédétection, modalités innovantes de récolte et de débardage des bois, usage du numérique) et développer la valorisation des essences locales, l'adaptation au changement climatique et la durabilité (nouvelles essences forestières / pratiques sylvicoles, chimie verte) ; ○ Dans les filières agricoles/alimentaires pour développer les marchés, accroître et mieux répartir la valeur ajoutée, développer la valorisation des productions locales, répondre aux exigences sociétales, optimiser la logistique, favoriser la résilience des exploitations face aux aléas économiques, climatiques et sanitaires, accompagner et sécuriser les changements systémiques, optimiser les systèmes, développer les solutions de protection intégrée des cultures et de biocontrôle ; ○ Globalement, inciter au développement de nouveaux 'modèles multi performants' pour les entreprises, filières, territoires, de l'amont à l'aval. • Sécuriser les structures régionales de RID appliquée en agriculture (stations d'expérimentation) qui développent des solutions adaptées au contexte local. • Soutenir l'expérimentation locale et l'innovation ascendante, notamment pour trouver de nouvelles solutions face au changement climatique. Créer des cadres propices à l'expérimentation dans les exploitations en sécurisant la prise de risque individuelle, en soutenant les outils collectifs et l'animation de collectifs entre pairs/démarches de groupe. • Accompagner/favoriser les innovations au travers de living labs sur le territoire régional : <ul style="list-style-type: none"> ○ « frugales » (low-techs, économes en énergie...); ○ d'économie circulaire (méthanisation, matériaux bio sourcés...); ○ dans la qualité et la traçabilité des produits. • S'appuyer sur le développement des sciences participatives pour développer des innovations qui décroissent et prennent en compte les attentes des citoyens. Développer les outils de dialogue entre agriculteurs, forestiers et consommateurs. • Accroître la lisibilité et la complémentarité des instruments régionaux, nationaux et européens de soutien à la recherche & innovation dans les secteurs agricole et forestier et connexes. Mettre en place un lieu de concertation entre les différents financeurs de la RID agri/agro. • Veiller à s'insérer dans l'écosystème européen d'innovation en renforçant l'incitation et l'information. • Améliorer la connaissance et le suivi de l'évolution des ressources naturelles (en particulier air et sol), ainsi que les impacts des activités agricoles et forestières (observatoire, recherche). Améliorer la qualification et quantification des externalités positives des différents systèmes.
<p>Renforcer le déploiement des outils numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'utilisation des outils numériques sur tout le territoire, y compris dans les parcelles agricoles et forestières (besoin d'accès au réseau). • Sécuriser au maximum les usages du numérique des équipements agricoles et forestiers connectés vis-à-vis de la protection et propriété de leurs données. • Favoriser le développement d'entreprises innovantes de services numériques pour l'agriculture. • Favoriser le développement du numérique en aidant l'investissement individuel et collectif en matériel et en compétences. • Favoriser le développement du numérique au sein de la filière forêt-bois pour lutter contre le changement climatique, le morcellement forestier, mobiliser davantage de bois, garantir la traçabilité des bois.

DIAGNOSTIC

Objectif transversal opérationnel : Simplification et efficacité de l'aide de la PAC (art. 6.2 du projet de règlement PSN)

Il s'agit d'un diagnostic basé sur le périmètre du FEADER 2014-2020.

1. Des difficultés liées au fonctionnement communautaire et national

1. Le **démarrage des opérations avant la stabilisation complète du cadre de financement** a été source de reprises-rattrapage successifs, de complexité tant pour les services instructeurs que pour les bénéficiaires. Tel a été le cas des dossiers déposés avant approbation des PDR.
2. La **subsidiarité** laissée aux Autorités de gestion (AG) pour la mise en œuvre opérationnelle est régulièrement **remise en cause au moment des audits**, a posteriori des instructions et de la programmation.
3. La concertation nationale (ARF/MAA/ASP) pour la **définition de procédures cadre** a pris trop de temps eu égard à l'urgence de mettre à disposition des règles claires pour les dossiers à instruire.

Le cadrage communautaire nécessite d'être traduit de façon opérationnelle. Ces traductions sont faites au niveau des AG en amont des audits qui viennent remettre en cause des pratiques qui ont été largement diffusées auprès des services instructeurs et porteurs de projets.

Exemples des remarques sur le contrôle clé « visites sur place pour les opérations d'investissement » dans l'enquête CE d'apurement RD3/2019/003/FR – mesure 5 et celles portant sur le contrôle clé « coûts raisonnables » dans l'enquête CE RD1/2019/805 – Mesures d'investissement.

Les mêmes difficultés sont constatées au niveau national : la loi n°2014-58 MAPTAM du 27 janvier 2014 a organisé la décentralisation des fonds européens mais c'est le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 qui a formalisé la mise en œuvre des PDR pour 2014-2020, contribuant ainsi à retarder la programmation. La loi NOTRE n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a complexifié le processus de transfert.

Piste de progrès :

- Ne pas remettre en cause ce qui a pu être défini dans le champ de la subsidiarité ;
- Obtenir une validation par les autorités européennes avant application des règles qui relèvent de l'appréciation communautaire (exemple pour les Options des Coûts Simplifiés).

2. Une gouvernance trop imbriquée

1. Un **partage des rôles et responsabilités** trop complexe entraînant une forte perte de réactivité et une dilution des responsabilités, notamment financières.
2. Les délais de mise en place de l'ensemble du **conventionnement** ont engendré un retard de programmation.
3. Le **croisement entre AG régionale et cadre national** a engendré des difficultés pour les services pour obtenir des cadrages opérationnels.
4. Les **nombreux cofinanceurs** intervenant sur un même dispositif d'aide rendent plus difficile l'homogénéisation des pratiques et le traitement fluide et normé des dossiers. Les financements croisés ont été une nécessité pour atteindre le taux d'aide fixe, nouveauté de cette programmation ce qui a rigidifié le système.
5. Les **délégations** en chaîne multiplient les acteurs impliqués dans les process de gestion et entravent l'efficacité globale de traitement.

La multiplicité des acteurs a été source d'une succession surdimensionnée de contrôles redondants sur les mêmes dossiers, parfois sur les mêmes points de contrôle. Cet enchevêtrement a été pointé par la Cour des comptes françaises dans son « bilan du transfert aux Régions de la gestion des fonds européens structurels d'investissement » réalisé en 2018.

Pour autant, on a pu constater au fur à mesure de l'avancement de la programmation des améliorations malgré les difficultés formulées ci-dessus. Cela amène à souligner plusieurs points forts :

- Des méthodes solides de travail partenariales ont été mises en place au niveau national comme au niveau régional. La montée en compétence globale de réseau d'acteurs a ainsi été possible à toutes les échelles ;
- Le challenge de la bonne circulation d'information a été relevé avec un gain certain d'efficacité grâce au développement de différentes méthodes et supports (mailings, plateformes en ligne, constitution de groupes relais réunis régulièrement...)

3. Des programmes de développement rural porteurs de complexité de mise en œuvre

1. Un périmètre d'intervention très ouvert générateur d'un coût de mise en œuvre important

Chacun des dispositifs ayant été prévu au programme a donné lieu à une multiplicité de règles, outils, organisation spécifique en l'absence d'un cadrage transversal préalable. Les moyens de mise en œuvre se sont rapidement révélés insuffisants et le délai de mise en place opérationnel a été très long. En parallèle, l'évaluation finale des PDR AuRA souligne la nécessité d'optimiser les grilles d'incitation (modulation/conditions d'éligibilité) et de sélection pour privilégier les projets les plus vertueux (moins de critères, mais bien choisis, et avec plus de souplesse dans les dispositifs pour un meilleur ciblage par sous-objectifs).

2. Une adaptation très fine des dispositifs d'aide au contexte ayant généré une multiplicité de règles distinctes

Les services instructeurs ont dû traiter des dossiers selon différents cadres d'éligibilité et de sélection, ce qui a été générateur d'incompréhension, de confusion et au final s'est révélé être une source d'erreurs.

3. Des dépenses et des postes de dépenses parfois trop compliqués à sécuriser

Les programmes ont rendu éligibles certaines catégories de dépenses utiles aux projets mais parfois trop complexes à rendre sécurisées (dépenses de personnel, frais de déplacement, TVA, crédit-bail, autoconstruction, matériel d'occasion...). Le nombre de justificatifs à fournir a été jugé trop important par les bénéficiaires. Le découpage en poste de dépenses a été souvent peu pertinent avec confusion parfois avec la notion d'indicateur. Ce découpage a par ailleurs complexifié lourdement le calcul de l'aide. Au final, la lourdeur des justificatifs des dépenses à réaliser est souvent disproportionnée par rapport à l'aide, ubuesque parfois, inappropriée par rapport à la nature des projets, souvent petits par principe d'un soutien au développement rural et local, et décourageante pour les porteurs de projets. Un meilleur équilibre entre vérification des réalisations/résultats vs des dépenses est notamment à rechercher.

4. Des chevauchements entre dispositifs d'aide obligeant à multiplier les contrôles croisés

Les lignes de partage n'ont pas toujours été construites de façon bien complémentaires entre les différents programmes d'aide (entre LEADER et hors LEADER, entre dispositifs FEADER et dispositifs régionaux hors FEADER, entre dispositifs nationaux Etat et MTES et avec les aides FEAGA délivrées dans le cadre des OCM) obligeant les services instructeurs à procéder à des contrôles croisés.

5. Des modalités de financement rendant le calcul des montants d'aide très compliqué

La gestion en dépenses publiques (et non en coût total comme le FEDER/FSE), le taux d'aide fixe ont rendu très rigide le système de calcul de l'aide. De plus, les règles d'aides d'Etat, hors article 42, complexifie encore le calcul de l'aide. Les règles de calcul sont devenues incompréhensibles pour les porteurs de projets à force de cumuler les différentes possibilités de dégressivité, modulations, plafonds, planchers, etc. Les outils de gestion ont été très compliqués à paramétrer pour réaliser ces calculs.

Ainsi, l'atteinte d'un taux correct de programmation et de paiement en fin de programmation est particulièrement remarquable dans ce contexte. Cela a notamment été possible grâce aux progrès suivants :

- Une documentation procédurale a progressivement été élaborée en commençant par les types d'opération porteurs des plus nombreux dossiers et les sujets transverses les plus sensibles vis-à-vis des anomalies relevées.
- Des cycles de formation variés ont été mis en place pour permettre la maîtrise des nombreuses procédures et réglementations régissant l'instruction des dossiers.

- Les supports d'instruction ont été améliorés au fur à mesure de la programmation pour intégrer de façon automatisée les règles de calcul, détecter et signaler certaines anomalies, permettre les éditions automatiques...et ainsi sécuriser l'instruction.
- Le déploiement d'une chaîne de contrôle interne permettant de détecter les points de difficulté et de les clarifier progressivement. Cette supervision de qualité a permis l'atteinte d'un bon niveau de compétence des services instructeurs.

4. Un manque d'anticipation de l'organisation et des moyens de mise en œuvre

1. Une très grande sous-estimation des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre des PDR

Le transfert forfaitaire d'emplois des services de l'Etat et la région en début de programmation a été sous-dimensionné, avec une perte d'expertise au détriment de la Région. Le besoin en instructeurs a été largement accru par rapport à la programmation précédente (plus grand nombre de points de contrôle, plus nombreux dossiers, plus grand nombre de dispositifs...)

Le besoin en pilotage-animation a également été sous-estimé (définition des cadres d'intervention, écriture des procédures, formation des instructeurs, contrôle interne, pilotage de la programmation, animation de la gouvernance...).

2. Un manque de formation en début de programmation

Les besoins en formation n'ont pas été anticipés et le contenu des formations n'a pu être consolidé qu'après le démarrage de la programmation, une fois que les règles ont commencé à être stabilisées.

3. L'organisation a été mouvante en cours de programmation

Des réorganisations successives ont eu lieu au fur à mesure de l'avancée de la programmation pour pallier aux lacunes. La Région a en outre connu une fusion de deux anciennes régions en 2016. L'ensemble a été générateur de nombreux turn over et d'instabilité compromettant la consolidation des compétences.

Néanmoins, le sujet des ressources pour l'instruction et le pilotage des programmes de développement rural a été résolument et prioritairement traité par la Région au moment où les retards de paiement ont commencé à s'accumuler. De nombreux renforts d'instruction et d'animation ont été mis en place et maintenus pour garantir la programmation jusqu'à son terme.

5. Des outils de gestion opérationnels tardivement, sans interface usager, avec une interface utilisateur et pilotage insuffisamment développée

1. Le déploiement en plusieurs phase des outils de gestion a nécessité de nombreuses reprises de dossiers

Ces reprises, outre le fait qu'elles ont rendu pénible le travail des services instructeurs, ont été source de complexité et parfois génératrice de situations absurdes pour le porteur de projets (décisions modificatives d'aide pour des montants minimes)

2. Des exigences de traçage ambiguës, des modalités d'adaptation lourdes à mettre en œuvre

Axé sur la sécurisation des process, l'outil de gestion OSIRIS alourdit le traçage de l'instruction (multiplicités des saisies, absence de souplesse pour corriger des erreurs de saisie notamment). La ligne de partage entre traçage sur l'outil et traçage « papier » n'est pas suffisamment précise.

Les procédures en œuvre pour adapter l'outil sont lourdes (centralisation nationale), ce qui génère un manque de fluidité et d'adaptation aux besoins des AG. L'absence de paramétrage régional des référentiels a été un frein à la réactivité nécessaire à l'instruction des dossiers.

3. Une insuffisance d'information et d'accessibilité pour le suivi et le pilotage du programme

Les informations nécessaires au suivi et au pilotage du programme ne sont pas suffisantes et pas assez accessibles. Services instructeurs et AG ont été dans l'obligation de développer leurs propres outils de suivi (bureautique, plateforme Sharepoint). Les services instructeurs ne disposent pas d'interface pour générer les publipostages dont ils ont besoin.

4. Une absence complète de dématérialisation vis-à-vis des porteurs de projets



Les porteurs de projets déposent des dossiers papier qui sont ensuite scannés. Une interface usager contribuerait à une meilleure efficacité du processus d'instruction et à informer le demandeur plus régulièrement de l'avancement de son dossier.

5. Un système de calcul de l'aide, de traçage et de pilotage propre à la Région AURA requérant une compétence à part entière

Le support unique pour l'instruction et le paiement (SUPPI) mis à disposition des services instructeurs via sharepoint en AuRA apporte des fonctionnalités intéressantes mais oblige les services instructeurs à naviguer entre deux portails (OSIRIS et sharepoint), à doubler les saisies.

Les pistes de progrès sont donc assez nombreuses concernant l'outil de gestion pour la prochaine programmation. Mais l'expérience acquise en termes de développement et de maintenance constitue une base sur laquelle il est désormais possible de s'appuyer pour la prochaine programmation.